



Islam

FOI ET ADORATION

Osman Nûri TOPBAŞ

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Istanbul: 2022 / 1443 H

© Éditions Erkam - Istanbul: 2022 / 1443 H

ISLAM

FOI ET ADORATION

Osman Nuri Topbaş

Titre original: Kur'an ve Sünnet İklîminde
İslam İman İbadet

Auteur: Osman Nuri Topbaş

Traducteur: Musa Belfort

Editeur: Abdullah Sert

Mise en page: Rasim Şakirođlu

ISBN: 978-9944-83-064-5

Adresse: İkitelli Organize Sanayi Bölgesi
Mah. Atatürk Bulvarı, Haseyad
1. Kısım No: 60/3-C
Başakşehir, İstanbul, Turguie

Tel: (+90-212) 671-0700 pbx

Fax: (+90-212) 671-0748

E-mail: info@islamicpublishing.org

Web: www.islamicpublishing.org

Imprimé par: Éditions Erkam

Language: French



ISLAM

FOI ET ADORATION

Osman Nuri Topbaş



TABLE DES MATIÈRES

L'ISLAM ET SA NATURE SUBLIME.....	1
LES CINQ PILIERS DE L'ISLAM.....	23
L'EXPRESSION DE LA FOI ET SES PILIERS.....	29
LA FOI EN ALLAH.....	34
III. CROIRE AUX LIVRES D'ALLAH.....	73
IV. CROIRE AUX PROPHETES.....	75
V. CROIRE EN L'AU-DELA	87
VI. CROIRE EN LA DESTINEE.....	97
DEUX ASPECTS DE LA FOI.....	113
LA DECLARATION LA PLUS LOURDE (EN CONSEQUENCE) SUR LA BALANCE (AU JOUR DU JUGEMENT)	121
LA PROFESSION DE FOI ÉNONCÉE AU MOMENT DE RENDRE L'ÂME	125
LE GRAND INTERCESSEUR	127
LE MÉRITE ATTACHÉ A LA PROFESSION DE FOI	129
LES ACTIONS PORTANT ATTEINTE À LA PROFESSION DE FOI	133
LA PRIÈRE (AS-SALÂT / NAMAZ).....	135
PRÉPARATION À LA PRIÈRE	144
LES CONDITIONS ATTACHÉES À LA PRIÈRE : L'HUMILITÉ OU LA RÉVÉRENCE PIEUSE (KHUSHU).....	146
LA PRIÈRE DU PROPHÈTE MUHAMMAD (QU'ALLAH LE BÉNISSE ET LUI ACCORDE LA PAIX)	161
LA PRIÈRE DES PREMIERS MUSULMANS	163
LES CINQ PRIÈRES QUOTIDIENNES OBLIGATOIRES	166



LES PRIÈRES OPTIONNELLES OU SURÉROGATOIRES	175
LA PRIÈRE EN COMMUN	182
LA PRIÈRE COMME UNIQUE REFUGE	186
LA PRIÈRE RÉGULIÈRE	191
LA PRIÈRE INCORRECTE.....	191
LE CAS DE CEUX QUI DÉLAISSENT LA PRIÈRE	194
LA PRIÈRE COMME MOYEN DE DISCERNEMENT	195
RÉSUMÉ	197
L'ABLUTION MINEURE (OU PETITE ABLUTION), L'ABLUTION MAJEURE (OU GRANDE ABLUTION), L'ABLUTION SÈCHE (OU LUSTRATION PULVÉRALE)	199
1. L'ABLUTION MINEURE (WUDHU) ET SES CONDITIONS REQUISES (FARD) :	199
2. L'ABLUTION MAJEURE DU CORPS (GHUSL= BAIN OU DOUCHE) ET SES CONDITIONS REQUISES (FARD) :	200
3. L'ABLUTION SÈCHE (TAYAMMUM).....	201
4. LES CONDITIONS REQUISES DE LA PRIÈRE.....	202
ZAKAT ET INFAQ	207
D'IMPORTANTES RÈGLES RELATIVES AU PAIEMENT DE LA ZAKAT (= AUMÔNE LÉGALE).....	232
'USHR OU LA TAXE IMPOSÉE SUR LES RÉCOLTES	238
INFAQ OU LA DÉPENSE DANS LE CHEMIN D'ALLAH	240
LES CONVENANCES LIÉES AUX DÉPENSES	252
LES SPÉCIFICATIONS RELATIVES À LA ZAKAT	259
LES BÉNÉFICIAIRES DE LA ZAKAT	259
'USHR : L'AUMÔNE PRÉLEVÉE SUR LE PRODUIT DES RÉCOLTES.....	260
LE PÈLERINAGE À LA MECQUE	263
L'ÉDIFICATION DE LA KA'BA	281
LE PETIT PÈLERINAGE ('UMRA)	295
LE JEÛNE OU LE MOIS SACRÉ DE RAMADAN	299



PRÉFACE À L'ÉDITION FRANÇAISE

Chers lecteurs

Louange à Allah le Très-Haut qui nous a gratifié et guidé dans la voie de l'islam, qui nous a accordé la sérénité de la foi ; que la paix soit sur le Prophète Muhammad, l'Envoyé d'Allah, appelé à guider l'humanité des ténèbres vers la lumière.

Tout être humain sain d'esprit peut réaliser que notre monde a été créé dans un but particulier. Afin d'accomplir ce but, Allah le Très-Haut envoya des prophètes et des religions pour guider l'humanité. Le principe essentiel de ces religions était identique pour toutes et l'islam, ainsi nommé, était leur substantif commun. L'islam est le plus grand bienfait que le Très-Haut ait accordé à l'homme ; cela depuis que les gens de foi, à travers les enseignements apportés par l'islam, ont pu préserver leur nature divine et changer leur monde en un jardin de roses.

Il demeure, dans notre for intérieur, un profond désir de retour vers le Créateur ; la notion de « *Tawhid* » en islam (= Unicité divine) rend en effet cette perspective réalisable. L'adhésion à ce principe majeur nous permet en conséquence de retourner spirituellement auprès de notre Seigneur afin de goûter à un bonheur incommensurable.

Ceux qui aspirent à devenir de sincères serviteurs d'Allah doivent développer la compréhension des aspects intérieurs de l'islam et accomplir ce qu'ils révèlent en termes d'injonctions. Les croyants



ayant atteint un niveau développé de pratique religieuse, tant par sa forme extérieure qu'intérieure, obtiendront au bout du compte l'amour et les récompenses d'Allah. D'autre part, ceux qui refusent l'invitation d'Allah et n'en tiennent pas compte seront condamnés et seront perdants dans l'au-delà. En effet, le bleu du ciel n'a jamais versé de larmes sur les pécheurs ; ce même ciel qui, jadis, anéantit les ennemis d'Allah par de violents orages et des pluies torrentielles. Notre soleil est le même que celui qui illumina autrefois les châteaux et les palais de Pharaon, de Nemrod ou bien ceux d'autres personnages infortunés. Ce soleil illumine de nos jours les ruines de leurs royaumes car, même s'ils l'avaient pourtant tous souhaités, aucun de ces hommes n'a pu atteindre la vie éternelle. Seul ceux qui ont servi sincèrement Allah sont parvenus à la félicité éternelle et ont pu obtenir ses récompenses appropriées.

La quintessence de la foi musulmane consiste à affirmer qu'il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah et que Muhammad est Son Messager. Par conséquent, tout individu qui prononce ces paroles devient musulman. Cependant, l'islam n'est pas simplement qu'une religion dogmatique, puisque le croyant a besoin de parfaire sa foi en effectuant de bonnes œuvres. Le Saint Coran mentionne sans cesse le fait que posséder la foi en Allah et accomplir de bonnes actions vont de pair. La foi tend vers la perfection quand le croyant adore Allah le Très-Haut et accomplit de bonnes actions. Historiquement, ces croyants qui ont parfait leur foi n'ont pas trouvé aléatoire les difficultés de l'existence et les menaces des incroyants ; quand le tyran Pharaon avait sévèrement puni les magiciens qui crurent en Moïse (que la paix soit sur lui), nul d'entre eux renia sa foi. Bien au contraire, ils affirmèrent tous avec force :

« Ô notre Seigneur ! Déverse sur nous l'endurance et fais nous mourir entièrement soumis. » (Coran, Al-Araf, 7 : 126) De même, les premiers Chrétiens qui, à cause de leur foi, ont été jetés aux bêtes sauvages, n'ont jamais renoncé à leur foi au Dieu unique. Au lieu de cela, ils préférèrent goûter au bonheur spirituel du martyr. Hadrat Sumayya, qui dans le passé redoutait la piquûre d'une aiguille, n'avait pas craint pas la douleur de son corps marqué au fer rouge parce que sa foi en l'islam était profonde. Son mari avait agi de même en



refusant de s'éloigner de la voie de l'islam et il fut, lui aussi, sauvagement assassiné. La vie des compagnons du Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) et de certains de leurs successeurs qui se trouvaient parmi les adeptes des autres religions saintes précédant l'avènement de l'islam, attestèrent à maintes reprises que la foi est assurément capable de vaincre l'incroyance.

Aussi longtemps que les musulmans pratiquèrent l'islam comme prescrit par Allah le Très-Haut, l'Histoire témoigna que leur civilisation incarna, dans tous les aspects de la vie, une culture reconnue pour son grand raffinement. Ils furent au premier plan en ce qui concerne les sciences, la politique, l'économie et bien d'autres domaines liés à l'existence. Toutefois, lorsqu'ils abandonnèrent la pratique de l'islam ou qu'ils le pratiquèrent d'une manière formelle et non en esprit, ils perdirent subséquemment leur force et leur unité. Ils cessèrent d'être les leaders de l'humanité en matière de politique, d'économie et dans tous les domaines relatifs aux investigations d'ordre culturel. D'où la nécessité, une fois de plus, de revenir de manière profonde et sincère à la foi originelle, en la pratiquant non de manière formelle, mais de manière spirituelle.

C'est avec cette pensée que j'ai analysé la dimension spirituelle de l'islam. Initialement, les bases de notre foi ont été explorées et, en fonction du maximum de mes compétences, la sagesse se cachant derrière ses fondements s'est peu à peu dévoilée. J'ai aussi approfondi les différents aspects de l'adoration en islam. Bien que l'islam, en termes de croyance, puisse être connu pour le degré de sa pratique culturelle ; malheureusement, de nos jours, force est de constater qu'il manque à cette pratique l'esprit de l'islam. Les rites sont accomplis mécaniquement comme s'il s'agissait que d'une simple coutume sociale, alors que le véritable esprit de l'islam a, lui, presque totalement disparu. L'objectif de ce livre est d'illuminer le rayonnement spirituel de la véritable adoration en islam et de le vêtir par des récits tirés de la vie de nos prophètes, de leurs compagnons et de la vie exemplaire de certains Soufis. On y trouvera en particulier de nombreuses références aux poèmes de Rumî, Yunus Emre et de quelques autres soufis ; ces indications étant destinées à lier la passion de notre pratique avec sa forme rituelle.



Les chapitres relatifs à la bienfaisance et aux indigents ont été davantage soulignés. L'analyse profonde qu'ils abordent dans la philosophie économique essentielle en islam démontre, de manière abondante, leur valeur intrinsèque au sein de notre monde matériel.

Puisse Allah faire bénéficier ce livre à tous ceux qu'il a touché, en comprenant, de manière profonde, la véritable nature de l'islam dans sa forme et dans son esprit. Puisse Allah nous bénir en nous faisant comprendre clairement la signification du verset suivant au moment où nous rencontrerons notre Seigneur :

« Du nombre de ses coreligionnaires, certes, fut Abraham. Quand il vint à son Seigneur avec un cœur sain. » (Coran, Saffat 37 : 83-84)

Amin

Osman Nuri Topbaş

A propos de l'auteur

L'auteur, Osman Nuri Topbaş, vit à Istanbul. Il a reçu à la fois une éducation traditionnelle et contemporaine. Il a écrit de nombreux ouvrages traitant des divers aspects de l'islam en tant que religion et civilisation. Le sujet revenant le plus souvent dans ses écrits fait place davantage à l'importance de la miséricorde, de l'amour, mais aussi de la nécessité d'améliorer sans cesse nos relations sociales exprimant ainsi la véritable signification d'une vie spirituelle authentique.

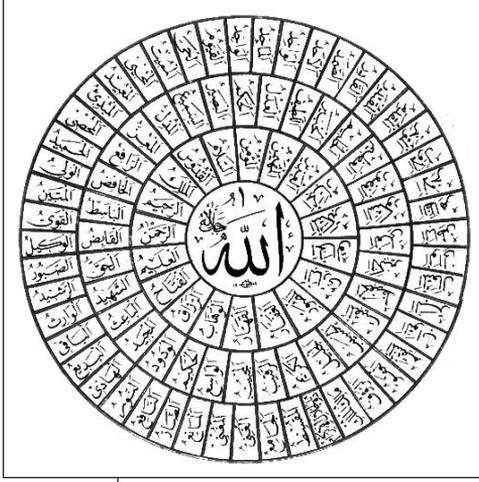


N.B : Les versets cités du Saint Coran sont tirés de la traduction de Muhammad Hamidullah





L'ISLAM ET SA NATURE SUBLIME



« Allah! Point de divinité que Lui! Il possède les noms les plus beaux. »

(Coran, Tâ-hâ, 20 :8)



Depuis l'époque d'Adam où la religion originelle lui fut révélée, toutes les religions, à travers l'histoire de l'humanité, ont possédé la même nature intrinsèque. Les seuls changements d'ordre religieux qui eurent lieu l'ont été au regard des lois sociales, au moment où les communautés humaines ont demeuré dans un processus continu de développement. Cependant, ces changements ne se rapportèrent pas à la nature même de ces croyances ; par conséquent, toutes les religions révélées depuis l'époque d'Adam, le premier homme et le premier prophète (que la paix soit sur lui), jusqu'à l'avènement de Muhammad, le dernier prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix), eurent essentiellement les mêmes origines que l'islam.

Abû Hurayra rapporte :

J'ai entendu le Messager d'Allah dire :

« Je suis, parmi les hommes, le plus rapproché du fils de Marie. Les prophètes sont les enfants d'un même père et de mères différentes. Entre Jésus et moi, il n'y a pas eu de prophète. » (Bukharî, volume 4, livre 55, N° 651)

Par conséquent, penser que l'islam ne se limite qu'au Coran est une fausse appréciation, car l'islam contient en sa propre essence toutes les religions antérieures révélées par Allah le Très-Haut. Il est évident que le terme religion signifie dans ce contexte sa forme originelle avant que les hommes ne la dénaturent de manière significative ; le Coran confirmant ce fait par le verset suivant :



« Certes, la religion acceptée par Allah, c'est l'islam (soumission à Sa volonté). Ceux auxquels le Livre a été apporté ne se sont disputés, par agressivité entre eux, qu'après avoir reçu la science. Et quiconque ne croit pas au signe d'Allah, alors Allah est prompt à demander des comptes. » (Coran, Al-Imran, 3 :19)

Ce verset confirme aussi que l'islam est l'unique solution aux problèmes de l'humanité. Nous nous référons à l'injonction coranique qui met en évidence le fait que c'est effectivement dans ce contexte que se trouve le salut offert dans ce monde et dans l'autre. Le verset coranique suivant clarifie davantage cette réalité :

« Et quiconque désire une religion autre que l'islam ne sera point agréé et il sera, dans l'au-delà, parmi les perdants (de toutes les bénédictions spirituelles). » (Coran, Al-Imran, 3 :85)

Ainsi donc, l'islam est une religion qui a subi une révélation continue depuis Adam (que la paix soit sur lui) jusqu'à Muhammad le dernier prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*). L'islam s'est perfectionné tout au long des diverses époques de l'histoire humaine jusqu'à trouver, dans le Coran, son expression la plus parfaite.

Nous pouvons donc résumer l'islam en deux principes :

- 1) La foi (*Imân*) : croire sincèrement aux cinq fondements majeurs de l'islam.
- 2) Les bonnes actions (*'amal al-salîh*) : accomplir d'une foi sincère toutes les bonnes actions demandées par Allah.

L'islam pratiqué sous ces deux principes est alors en mesure d'organiser notre vie et nos pensées en nous conduisant sur une voie équilibrée. L'islam est un chemin qui conduit le croyant vers Allah en reliant la logique, l'ouïe, la langue et le cœur à la lumière divine. Si les beautés inhérentes à l'islam devaient tomber sur un morceau de pierre, elles se changeraient aussitôt en sol fertile. En revanche, le cœur des individus éloignés de l'islam devient dur comme le roc. Seul l'islam a la capacité de l'adoucir et de le guérir. L'islam parfait la vie intellectuelle et quotidienne des hommes en les dégageant des ténèbres pour les mener à la lumière. Ceux qui embrassent l'islam s'élèvent des plus basses conditions jusqu'aux plus hauts sommets,



car l'islam possède la capacité de transformer un homme ordinaire en un être parfait. L'islam réalise ainsi cette transformation spirituelle en permettant à l'homme de retourner à sa condition première.

L'islam est un vêtement de conseils qu'Allah a étendu pour toute l'humanité. Ceux qui se soumettent à Lui sont en mesure de surmonter leur condition mortelle afin d'atteindre l'élixir de l'immortalité. Etant considéré comme les plus grands serviteurs, Allah fit venir tous les prophètes à cette condition : « *Soumettez-vous !* » Et ils répondirent à tour de rôle : « *je m'abandonne au Seigneur des mondes.* »

Cette vérité est mentionnée dans le Coran à travers la personnalité du grand prophète Abraham (que la paix soit sur lui) :

« Quand son Seigneur lui avait dit : « Soumets-toi ! Il répondit : Je me soumets au Seigneur de l'univers. » (Coran, Al-Baqara, 2 :131)

Cette soumission se réalise en expérimentant l'intimité d'Allah au moyen de la mention de Ses noms. En réalité, l'aspiration de toute forme d'adoration consiste à parvenir à la connaissance et à l'amour d'Allah.

Un jour, dans une mosquée, un prédicateur parla de la mort et de ses conséquences. Il donna des explications relatives aux questionnements que beaucoup se posaient au sujet de la période survenant après les funérailles, comme par exemple : qu'as-tu fait de ta vie ? Qu'as-tu fait de ta richesse et de ta santé ? As-tu mis en pratique ce que tu as appris ? As-tu suivi les commandements de l'islam et t'es-tu tenu à l'écart de ce qui était proscrit ? Durant son sermon, il mit davantage l'accent sur les détails en omettant d'évoquer ce qui constitue son principe premier. Parmi les auditeurs se trouvait Shibli, le grand maître soufi. Afin de rappeler au prédicateur l'essence de cette réalité, il l'interpella en ces termes :

« Ô prédicateur ! Tu as omis de mentionner la question la plus importante : celle qu'Allah demandera à Ses serviteurs dans l'au-delà. Ô mon serviteur ! Dira t-Il, tout le temps, J'étais avec toi ; et toi, avec qui étais-tu ? »

Fondé sur cette considération, l'islam est à même de diriger une existence tout en y percevant continuellement la présence d'Allah :

« **Et Allah observe parfaitement ce que vous faites.** » (Coran, Al-Hâdîd, 57 : 4)

Le bien-être de la terre et du ciel dépend de notre obéissance envers Allah. Quand cette dernière fait défaut, la colère d'Allah est prompte à descendre sur nous :

« **La corruption est apparue sur terre et dans la mer à cause de ce que les gens ont accompli de leurs propres mains ; afin qu'Allah leur fasse goûter une partie de ce qu'ils ont œuvré, peut-être reviendront-ils (du mauvais chemin qu'ils ont suivi).** » (Coran, Ar-Rûm, 30 : 41)

Ce verset signifie substantiellement que le fait d'abandonner l'islam provoque la corruption au sein de l'harmonie naturelle des choses. Dans ce contexte précis, les désastres naturels sont perçus comme des avertissements annoncés pour qu'un retour tangible à l'islam puisse s'effectuer. Celui qui est doué de perspicacité peut discerner la différence entre le Créateur et Sa création ; pareil à un regard personnel sur la forme extérieure alors qu'il y perçoit également sa forme intérieure. Ainsi, il est en mesure de comprendre les réalités de ce monde comme s'il se rappelait l'au-delà. Il regarde fixement vers les cieux infinis comme s'il vivait dans le souvenir constant de la majesté divine qui se devine derrière lui. En tant que serviteur, il connaît sa faiblesse et ne cesse de se conduire comme tel. Pendant son voyage vers le monde éternel, Allah lui accorde la grâce de connaître Ses divins secrets ; ce serviteur, saisi d'un ardent désir, tombe en prosternation devant son Seigneur. En ce sens, le but de la création est réalisé et le serviteur acquiert un bonheur éternel tel qu'il est mentionné dans le verset coranique suivant :

« **Et puis, quiconque Allah veut guider, Il lui ouvre la poitrine à l'islam.** » (Coran, Al-An'âm, 6 : 125)

Néanmoins, ce verset continue en affirmant que d'autres pans de Sa création furent loin de Sa miséricorde :

« **Et quiconque Il veut égarer, Il rend sa poitrine étroite et gênée comme s'il s'efforçait de monter au ciel. Ainsi Allah inflige Sa punition à ceux qui ne croient pas.** » (Coran, Al-An'âm, 6 : 125)



En bref, le salut de l'humanité en islam n'est seulement réalisable que selon la parole du Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) à ce sujet : « *Quiconque agrée Allah comme son Seigneur, l'islam comme religion et Muhammad comme prophète a goûté à la douceur de la foi et Allah lui donnera le Paradis en récompense.* » (Abû Dawud, Salât, 36 ; Tirmidhi, Salât, 42)

Le terme « *islam* » provient de la racine « *silm* » et « *salam* » qui signifie paix, soumission, pureté et sincérité. La première sourate du Coran, *Al-Fatiha*, résume la nature profonde de l'islam. Selon cette sourate, l'islam permet à l'humanité de saisir les récompenses d'Allah en suivant le droit chemin et sans que Sa colère ne puisse s'abattre sur les hommes :

« Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

Louange à Allah, Seigneur de l'univers.

Le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux,

Maître du Jour de la rétribution.

C'est Toi que nous adorons, et c'est Toi dont nous implorons secours.

Guide-nous dans le droit chemin,

Le chemin de ceux que tu as comblés de faveurs, non pas de ceux qui ont encouru Ta colère, ni des égarés. » (Coran, *Al-Fatiha*, 1 : 1-7)

Ainsi, l'islam remplit équitablement les besoins inhérents à la foi et à la raison en protégeant l'homme de ce qui peut nuire à son existence et à ses biens ; l'islam protège également la santé des plus jeunes générations.

Les avantages intrinsèques à l'islam peuvent être résumés comme suit :

- *La foi la plus admirable* : L'islam offre le meilleur exemple de foi en protégeant l'honneur de l'homme des croyances hérétiques, comme par exemple l'adoration des idoles.

- *l'islam éduque l'âme humaine par les actes d'adoration* : Les diverses formes d'adoration en islam s'adressent aussi bien à l'âme qu'au



corps ; leur accomplissement implique nécessairement ces deux dimensions propres à l'être humain. Par conséquent, tous ceux qui s'acquittent de leurs devoirs islamiques vivent alors ici-bas de manière paradisiaque.

- *l'islam est une religion de miséricorde* : L'islam s'efforce de mener l'homme à la félicité et à la miséricorde d'Allah. Bien que la plupart de ces actes méritent d'être punis, Allah le Très-Haut donne cependant l'assurance que Sa miséricorde a précédé Sa colère. Abû Hurayra relate que le Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) a dit : « lorsque Allah eut terminé l'œuvre de la création, Il écrivit sur Son livre qui se trouve par devers Lui, au-dessus du Trône : « *Certes, ma miséricorde l'emporte sur ma colère !* » (Bukharî, volume 9, livre 93, N°501)

La « *basmalah* » mentionnée à chaque début de sourate implique, de ce fait, les noms particuliers d'Allah qui éclairent Ses attributs de miséricorde : « **Au nom d'Allah, le plus Compatissant, le plus Miséricordieux** ». Ces deux attributs sont également mentionnés au second verset de la première sourate du Coran :

« **Toute louange est due à Allah, le Seigneur de l'univers, le plus Compatissant, le plus Miséricordieux.** » De même, les deux premiers versets de cette même sourate nous informe que consécutivement à Sa miséricorde, Allah nous a enseigné par le Coran :

« **Le Tout Miséricordieux. Il a enseigné le Coran.** » (Coran, Ar-Rahman, 55 : 1-2)

De plus, ces versets expriment le fait que tout le contenu du Coran est une miséricorde pour l'humanité. Dans la sourate « *Isra* », cette réalité est clairement définie :

« **Nous faisons descendre du Coran (étape par étape) ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants. Cependant, cela ne fait qu'accroître la perte des injustes.** » (Coran, Al-Isra, 17 : 82)

Toutefois, le Coran n'est pas considéré comme l'unique source de miséricorde pour l'humanité, car il faut y associer le Prophète de l'islam qui l'a transmis :



« **Et nous ne t'avons envoyé qu'en miséricorde pour l'univers.** » (Coran, al-Anbiya, 21 : 107)

En fait, cette réalité a fait ses preuves dans la vie du Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*), étant donné qu'il n'a jamais maudit ceux qui lui ont fait du tort. Pourtant, on avait essayé de le lapider à Taïf et ses blessures le rendirent ensanglanté. Des anges, dont Gabriel (*sur lui la paix*), vinrent à sa rencontre et lui dire que, s'il le leur ordonnait, ils étaient prêts à anéantir les habitants de cette ville. Malgré le mauvais traitement que ces derniers lui avaient infligé, le Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) refusa en disant : « *Je suis le prophète de miséricorde et je ne peux désirer une chose pareille.* » Qui plus est, il invoqua Allah en leur faveur pour qu'ils puissent être bien guidés et vivre en toute quiétude.

Par conséquent, nous pouvons déduire que la miséricorde est sans conteste le premier fruit de l'islam.

Les amis d'Allah qui suivent cette règle d'or résument l'action de servir Allah en deux principes :

1. *Ta'zîm li amrillah* : exécuter respectueusement les ordres d'Allah.
2. *Shafkat li halkillah* : manifester de la miséricorde à l'égard de la création d'Allah.

- *L'islam est une religion de raison* : Bien que l'islam ne soit pas le produit de l'intelligence humaine et de la logique, ajouté que la religion et le discernement sont des dons du Créateur, il n'y a donc aucune raison pour que celles-ci soient de nature exclusives. Ainsi, l'islam guide la raison humaine vers les conditions les plus essentielles et les plus productives afin que l'homme puisse mener une vie équilibrée sans pour cela tomber dans l'extrême. En d'autres termes, la raison humaine a la possibilité de trouver sa pleine expression dans la croyance en l'unicité d'Allah et nous conjure, dans le Coran, d'utiliser notre logique et nos facultés rationnelles : « *Afala ta'qilun ?* » (Pourquoi n'utilisez-vous pas votre intellect ?)

Le prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) nous invite également à utiliser notre raison pour réfléchir sur le but de la



vie. Comparant la récompense liée à l'adoration et à la contemplation, il a dit : « *une heure de contemplation vaut mieux que soixante années d'adoration.* »

La raison humaine a été créée comme un moyen de prendre l'homme et de le diriger vers Allah, étant elle-même l'interprète des réalités divines.

- *L'islam est une religion d'amour* : La seule rationalité est insuffisante pour guider l'homme vers les réalités divines ; au contraire, prise de manière individuelle, elle le traîne dans un puits de doutes. Par conséquent, il est nécessaire à la raison d'être soumise à la règle de l'amour et de l'éclaircir par le biais de cet amour. Djalal-ud-Dîn Rumî (qu'Allah bénisse son secret) a dit :

« *Celui qui est béni et familier (des mystères spirituels) sait que l'intelligence vient d'Iblis et que l'amour vient d'Adam.* » (Mathnawî, III, 1402)

« *L'amour est comme un bateau que l'on favorise : la calamité arrive peu souvent (le résultat) : pour la plupart du temps, il est délivrance.* » (Mathnawî, III, 1406)

Tous ces individus, à l'instar des philosophes, qui se fient à leur seule intelligence pour les guider deviennent en fait esclaves de leurs passions. Ils sont les serviteurs de ce que leurs yeux voient et de ce que leurs oreilles entendent, sans se rappeler réellement l'objet de leur dissimulation. L'intelligence doit connaître Allah par le biais de l'amour, alors que prise indépendamment, elle n'est qu'un instrument par le moyen duquel l'amour parvient au Créateur.

L'amour engendre le sacrifice. Un croyant qui aime véritablement son Seigneur doit être en mesure de renoncer à sa vie sur le chemin d'Allah. Les compagnons du Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) ont tout sacrifié sur ce chemin et ont atteint de la sorte la place la plus éminente dans toute l'histoire de l'humanité. Toutes les fois où le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) leur faisait une requête, ils répondaient unanimement : « *Mon père et ma mère ont été sacrifiés pour toi.* »



En conséquence, l'islam est une « religion du cœur » plutôt qu'une religion dite rationnelle parce qu'elle propose originellement d'atteindre le cœur de l'homme. C'est également « une religion d'équilibre » qui implique le plus grand aspect fondamental de cette croyance, à savoir l'équilibre existant entre les deux mondes. Etant donné qu'Allah a créé cet univers dans une parfaite harmonie, l'islam a fourni de manière analogue une voie équilibrée dans la vie de l'homme. L'islam a apporté l'équilibre entre ce bas monde et l'autre, entre le corps et l'âme, entre l'homme et la femme, entre le riche et le pauvre, entre le citoyen et le dirigeant, entre la matière et l'esprit. Grâce à l'islam, ce qui semblait s'opposer est devenu complémentaire. L'islam n'ignore pas l'autre monde au profit de ce monde d'ici-bas, ou le corps au profit de l'esprit ; en définitive, il supprime le conflit qui existe entre eux et y établit l'harmonie. A l'aide de ces ailes, l'homme peut enfin s'envoler vers des mondes plus élevés.

- *L'islam est une religion de connaissance et de sagesse* : L'islam n'est pas une religion digne de l'ignorant, mais elle est la dernière et la plus parfaite des religions révélées ; son but est de combattre l'ignorance. En outre, le Coran affirme que la connaissance est la plus importante condition pour demeurer un croyant pieux et digne :

« Parmi les serviteurs, seuls les savants craignent Allah. Allah est, certes, Puissant et Pardonneur. » (Coran, Al-Fâtir, 35 : 28)

Le Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) a dit :

« La supériorité du savant par rapport à l'adorateur est comme ma supériorité par rapport au moindre d'entre vous. » (Abû Dawud, 'Ilm, 1)

Pour autant, l'islam unit la connaissance et la sagesse ; la connaissance sans sagesse nuit plus à l'humanité que les bénéfices qu'elle pourrait en tirer. Par exemple, les connaissances en médecine, sans y intégrer la sagesse, peuvent être utilisées pour tuer plutôt que pour guérir. C'est la raison pour laquelle le Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) avait lancé cette mise en garde : *« Quiconque augmente sa connaissance sans augmenter son ascétisme et sa crainte d'Allah s'éloigne lui-même de Lui. »* (kanz al-Irfân, 62)



- *L'islam est une religion de haute moralité* : L'homme a été envisagé pour être le zénith de la création ; il est le lieutenant d'Allah sur terre. Bien qu'il ait été créé (spirituellement) hors de la terre, Allah lui a insufflé Son esprit dans son corps. Le Saint Coran attire notre attention sur ce fait en nous avisant qu'il ne faut pas permettre à nos bas instincts d'envenimer notre âme. Il nous conseille également de la purifier des vices et de se rapprocher d'Allah avec un cœur sain. Nous trouvons chez le Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) l'exemplarité de ce propos, car il est celui qui a achevé la « grande résolution » en ayant atteint le sommet de la moralité. Il a même affirmé que l'un des objectifs principaux de sa mission prophétique était de révéler les plus parfaits exemples de moralité :

« *Je n'ai été envoyé que pour parfaire la noblesse des caractères.* »
(Muwatta, al-Hulk, 7)

Le Saint Coran aussi témoigne de ce fait et le loue en ces termes :

« **Et tu es, certes, d'une moralité éminente.** » (Coran, Al-Qalam, 68 : 4)

Les compagnons du Prophète ont également témoigné de sa pudeur ; il était certes plus pudique qu'une jeune fille vierge. Afin d'éclaircir la signification de la pudeur, il disait :

« *La foi et la pudeur vont toujours de pair : l'absence de l'un implique l'absence de l'autre.* » (Suyutî, Jâmiu's-Saghîr, I, 53)

Dans les paroles suivantes, Jalâl-ud-Dîn Rumî (*qu'Allah bénisse son secret*) met en lumière l'importance de la notion de « *hayâ* » (ressentir de la pudeur en face d'un péché commis) dans sa relation avec la foi :

« *J'ai demandé à mon esprit, qu'est-ce que la foi ? Mon esprit répondit à mon cœur : la foi n'est rien, mais la bonne conduite (adab) est tout ; donc, ceux qui n'ont pas d'adab sont davantage éloignés de la miséricorde d'Allah.* »

- *L'islam est une religion de bonté et de bon comportement* : D'après le Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*), la bonté, dont le



sens approprié n'est guère significatif pour la plupart des gens, sera toutefois un critère tangible le Jour du Jugement. Le Messager d'Allah (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*), dont les aspects de sa vie demeurent supérieurs par son exemplarité, nous a laissé les meilleures références dans ce domaine. Ainsi, il mettait parfois en garde ses compagnons qui avaient commis un péché ; sa méthode consistait à les corriger sans pour autant les insulter. Au lieu de s'adresser directement aux fautifs, il s'adressait directement aux gens : « *J'ai remarqué que quelques personnes ont agi de telle ou telle façon* », ou bien il introduisait le sujet de telle manière à ce que l'identité des fautifs ne soit pas découverte.

- *L'islam est une religion de justice* : l'un des concepts fondamentaux sur lequel l'islam insiste régulièrement est celui du droit et de la justice. Conformément à ses préceptes, le péché le plus inexcusable, excepté le fait de donner des associés à Allah, est celui de violer les droits d'autrui. Le Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) traversait la plus sombre période de sa maladie ; celle qui allait le conduire à la mort. Pourtant, il avait insisté sur le sens à donner sur les droits d'autrui en allant personnellement à la mosquée. Là, il avait demandé que tout droit non respecté devait être promptement réglé. Il a dit à cette occasion : « *Ô mes compagnons ! Si, par erreur, je vous ai pris quelque chose, voici tout ce que je possède, prenez-le. Si, par erreur, j'ai frappé le dos de l'un d'entre vous, voici le mien. Qu'il me frappe à son tour et qu'il prenne ainsi sa revanche.* » (Asım Köksal, *Islam Tarihi* v. II, p.38)

Le concept islamique de justice, ainsi fondé, est parvenu au summum de la perfection et a rempli d'admiration tous ceux qui l'ont étudié. Après avoir examiné tous les systèmes de lois, le philosophe français Lafayette, qui avait eu un rôle significatif dans l'élaboration idéologique de la Révolution française, s'exprima ainsi : « *Ô Muhammad ! Nul autre, parmi les gens, n'a pu atteindre le niveau de justice que tu as exercé.* »

L'histoire de l'islam est remplie de toutes sortes d'anecdotes prouvant la place qu'occupe la justice au sein des sociétés islamiques :

« Un jour, un homme apporta un cheval du marché. Bien que l'animal était jeune et fort, il mourut trois jours plus tard. L'homme



qui avait acheté ce cheval suspecta le vendeur de l'avoir empoisonné, car auparavant, ils avaient eu un différend entre eux. Il se rendit au tribunal trois jours de suite, mais le juge était à chaque fois absent. Il prit donc son cheval mort et l'emmena chez un vétérinaire. Les constatations de ce dernier furent sans appel ; elles prouvèrent qu'effectivement les suspicions de l'homme étaient justifiées. Quand le juge revint de son voyage, l'homme qui avait acheté le cheval se présenta devant lui. Le juge lui dit : « Pourquoi n'es-tu pas venu tout de suite afin que je puisse constater les marques de ce cheval ? » Le plaignant répondit : « Monsieur le juge, cela fait maintenant trois jours que je cours sans cesse dans l'espoir de vous rencontrer, mais à chaque fois, vous demeuriez toujours absent. » Le juge dit alors : « Vous avez raison, ma mère vient de décéder et je suis parti dans ma ville natale pour être présent à ses funérailles. » Après un moment de réflexion, le juge se tourna vers son secrétaire et prononça son verdict : « Il résulte de l'absence du juge de la cour une perte pour le plaignant. Par conséquent, les dommages supportés par le plaignant seront remboursés par le juge. »

En résumé, l'islam est une religion de justice pour tout ce qui est relatif aux aspects matériels et spirituels de l'homme. Naguère, nos ascendants respectaient également la justice et se comportaient avec droiture, même s'ils n'étaient musulmans que de nom, sans pratique efficace, ou bien même s'ils n'étaient pas convertis du tout. D'autre part, les musulmans qui ne se comportaient pas de manière correcte étaient nommés « musulmans incrédules ». L'islam pratiqué de façon sincère est capable de purifier l'âme de toutes ses imperfections ; seul l'islam a le pouvoir de transformer les individus en proie à leurs bas instincts en les emmenant du plus profond niveau de l'ignominie jusqu'à la plus éminente envergure. Le Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) a dit à ce propos : « Si un serviteur d'Allah agrée l'islam et le met en pratique, toutes ses bonnes actions antérieures gardent toute leur validité et tous ses péchés antérieurs sont également effacés. Partant de ce fait, toutes ses bonnes actions seront récompensées de dix à sept cents fois (supérieur à sa valeur initiale). Cependant, son péché n'y est mentionné qu'une seule fois (dans les registres de ce serviteur) jusqu'au moment où Allah l'oublie entièrement. »



A l'aube de la révélation islamique, il y avait des gens qui étaient peu disposés à accepter les bons conseils et préféraient davantage suivre leurs bas instincts tels des esclaves de Satan. On trouve beaucoup d'exemples de ce genre au sein de l'histoire musulmane : bien que les Mecquois reconnurent la loyauté du Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*), beaucoup d'entre eux refusèrent son message de vie. Leur conscience avait compris la réalité de l'islam ; malheureusement, ils furent dominés par leurs bas instincts et tombèrent dans l'abîme de l'incroyance. De même, les juifs et les chrétiens avaient prédit depuis des siècles la venue du Prophète Muhammad mais, issus d'un peuple différent du leur et dominés par leur nationalisme et leur sectarisme, ils refusèrent de l'accepter. Les juifs, en particulier, ont surpassé tous les autres hommes par leur rejet de l'islam, étant donné qu'ils possédaient une longue histoire concernant le rejet et l'assassinat des prophètes d'Allah. L'évènement subséquent démontre clairement ce fait : un jour, le Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) avait lu aux juifs le verset coranique suivant :

« S'ils te contredisent, dis leur : « Je me suis entièrement soumis à Allah, moi et ceux qui m'ont suivi. » Et dis à ceux à qui le Livre a été donné, ainsi qu'aux illettrés : « Avez-vous embrassé l'islam ? » S'ils embrassent l'islam, ils seront bien guidés. Mais s'ils tournent le dos Ton devoir n'est que la transmission (du message). Allah, sur ses serviteurs, est Clairvoyant. » (Coran, Al-Imrân, 3 : 20)

Après leur avoir récité ce verset, il leur demanda :

« Acceptez-vous l'islam ? »

Les juifs répondirent :

« Oui, nous l'acceptons. »

Sur ces entrefaites, le Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) leur posa la question suivante :

« Acceptez-vous également que Jésus (que la paix soit sur lui) soit la parole d'Allah, Son serviteur et Son messager ? »

Ils répondirent :

« Non, qu'Allah nous préserve d'une telle erreur ! »

Par conséquent, en rejetant Jésus (que la paix soit sur lui) et ne le considérant pas comme un prophète d'Allah, ils devinrent incrédules, rejoignant ainsi les autres malheureux incrédules.

Il demanda alors aux chrétiens :

« Attestez-vous que Jésus (que la paix soit sur lui) soit la parole d'Allah et Son messenger ? »

Les chrétiens répondirent :

« Comment est-il possible que Jésus soit une créature d'Allah ? Il est le fils d'Allah. »

A une autre occasion, le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) alla dans une école de lettrés juifs et les invita à l'islam. Nuaim ibn Harith et Zaid lui demandèrent :

« Quelle religion professes-tu ? »

Le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) leur répondit :

« Je professe la religion d'Abraham »

En entendant cette réponse, ils s'exclamèrent :

« Abraham était juif ! »

Le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) leur dit alors :

« Dans ce cas, accepteriez-vous la Torah comme médiateur ? »

Les juifs hésitèrent pour finalement décliner l'offre.

Il y avait parmi eux un fameux savant nommé Abdullah ibn Salâm ; les juifs l'avaient toujours loué pour son savoir. Mais lorsqu'il embrassa l'islam, ces derniers cessèrent de le louer et commencèrent même à le maudire ; ils modifièrent par la suite tous les passages des Ecritures relatives à l'avènement du Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix). Le Saint Coran évoque cet évènement en ces termes :

« Malheur donc à ceux qui, de leurs propres mains, composent un livre puis le présentent comme venant d'Allah pour en tirer un



vil profit ! Malheur à eux, donc, à cause de ce que leurs mains ont écrit, et malheur à eux à cause de ce qu'ils en profitent ! » (Coran, Al-Baqara, 2 : 79)

« Il en est parmi les Juifs qui détournent les mots de leur sens » (Coran, An-Nisa 4 : 46)

Ces faits démontrent que les juifs et les chrétiens changèrent les principes de leur religion selon ce qui les arrangeait en détruisant de la sorte la nature authentique de leurs enseignements. De nos jours, la plus ancienne copie de la Torah remonte au 9^{ème} siècle avant Jésus-Christ et, par conséquent, une longue période sépare Moïse de l'époque où la Torah fut compilée. Ceux qui appelèrent à la réforme de l'islam ont malheureusement le même discours. Comme avant, ils dissimulent leurs desseins cachés derrière des propos agréables.

L'esprit humain est incapable d'appréhender le véritable sens de la sagesse et les desseins cachés de l'univers parce que celui-ci fut créé par l'omniscience et l'omnipotence d'Allah. Allah le Très-Haut est Celui qui connaît le mieux la nature de l'homme parce qu'Il en est le Créateur. En conséquence, les prescriptions et les restrictions divines concernant l'existence de l'homme sont en accord avec sa nature essentielle. Un esprit qui n'a pas été modelé selon la révélation divine est incapable de comprendre ces réalités puisque seul un esprit en bonne santé ne dénierait pas le fait que le Créateur est Celui qui connaît le mieux Sa création ; Allah le Très-Haut étant seul capable de le conduire vers la meilleure voie d'existence. En conséquence, nous pouvons affirmer que l'islam est la seule religion théoriquement modelée sur cette nature.

Allah le Très-Haut, par Sa bonté infinie, a révélé l'islam à l'humanité en le définissant comme religion universelle. Par le biais de l'islam, le Créateur a conçu un système idéal et accessible pour tout ce qui concerne l'existence. En tant que religion, l'islam est capable de répondre à toute question qui touche à la vie en général et qui se manifeste dans l'esprit de l'homme. Par exemple, les rêves transcendent la réalité de nos existences physiques en résidant dans notre esprit. Pourtant, l'islam évalue ces rêves en y apportant l'interprétation de leurs significations. Tout système de valeurs sur lequel sont



basés des lois qui ne tiennent aucun compte des caractéristiques inhérentes à la nature humaine sera finalement ignoré par elle. Par exemple, les Catholiques passent sous silence le besoin naturel de fonder une famille en interdisant aux moines et aux religieuses de se marier. Une telle loi rentre en conflit avec la nature humaine et la pousse, en fin de compte, à la désobéissance.

La nature humaine renferme des caractéristiques constantes et inconstantes. Les systèmes religieux qui ignorent les caractéristiques immuables de la nature humaine ne peuvent pas indéfiniment conserver leur validité, car cette nature dépasse les limites extérieures qui lui sont prescrites. Par exemple, l'Europe de l'ouest a souffert des affres d'un christianisme falsifié ; pourquoi ? Parce que ses habitants l'ont banni de leur existence puis ont restreint ce christianisme à l'intériorisation des limites de l'Eglise. Malheureusement, nombre de chrétiens ont quitté leur religion à cause des tendances non naturelles de la foi chrétienne ; croire étant une tendance naturelle, certains « chrétiens » ont fini par croire en Satan. L'islam, en revanche, prend en considération la nature divine de l'homme et est en mesure de lui assurer, avec le temps, une sérénité pérenne. Donnons un exemple : les femmes sont de nature plus émotive que les hommes ; par conséquent, dans certaines circonstances, elles ne peuvent pas être tenues légalement responsables en termes de témoignage, sans quoi la justice ne pourrait pas être appliquée.

Les commandements d'Allah empêchent les aspects négatifs de l'homme de se développer en exerçant un contrôle permanent sur ses manifestations. Au-delà de ce fait, ces commandements divins nous assistent en développant nos traits de caractère positifs. Qui plus est, l'islam nous accorde la liberté d'organiser notre existence selon nos critères circonstanciels, mais également selon des domaines de l'existence sujette au changement. Sachons que c'est pour notre bien que cette liberté nous est accordée ; à ce niveau, il n'y a pas de principe définitif puisque les aspects de la vie changent aussi. Par conséquent, l'islam est une religion réaliste qui s'adresse à la réalité de la nature humaine. Il est aussi utile de spécifier que le genre humain tend naturellement vers ce qui est positif plutôt que le contraire ; ceci à la condition que cette nature soit vraiment libre de



toute pression contextuelle afin de s'y conformer. Afin de mettre en évidence ce point particulier, le Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) affirma que tout nouveau-né est porteur d'une nature islamique. (Bukharî, Janaiz, 92)

Abû Hurayra relate :

Le Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) a dit aussi :

« *Tout nouveau-né vient au monde en conformité avec la prime nature (l'islam) et ce sont ses parents qui font de lui un juif, un chrétien ou un adorateur du feu* » (Bukharî, volume 2, livre 23, N° 467)

C'est grâce à la miséricorde d'Allah, entière et absolue, dépassant Sa colère, que la paix et la tranquillité règnent dans l'univers. Dans une forêt, on peut observer que les animaux petits et faibles cohabitent avec les forts. Eh bien, la même chose est valable pour l'homme puisqu'il est intrinsèquement le principe de l'univers. Bien que ce dernier possède à la fois des qualités positives et négatives, à condition que les premières dépassent en quantité les secondes, il y a cependant un facteur déterminant qui survient lorsque les caractéristiques négatives sont incapables de se manifester extérieurement. Or, cette nature positive est toujours corrompue par les influences sociales contextuelles comme nous l'avons considéré dans le hadith susmentionné. L'islam, par le mode de vie qu'il nous propose, agit de manière à préserver cette pure nature humaine ; par ce moyen, l'islam permet que la pureté spirituelle de l'homme puisse briller à travers elle. Toutefois, sachons tout de même qu'en islam, les aspects négatifs ne peuvent pas être entièrement effacés. Par exemple, au lieu de laisser cours aux désirs sexuels comme préconisent certains systèmes psychologiques modernes, l'islam prescrit l'organisation de l'expérience sexuelle autour des valeurs du mariage, de la famille et de la descendance. Par le biais du mariage, l'islam facilite l'expression des désirs naturels. Cet état doit être capable d'orienter la vie sexuelle en fonction du plan divin en encourageant le désir de procréer.



Concernant tout ce qui a trait aux ressources matérielles, l'islam enseigne que toute chose en réalité appartient à Allah. Les croyants sont amenés à utiliser leurs ressources pour que les autres puissent en bénéficier au lieu de se les approprier de manière égoïste. L'islam nous charge de cultiver l'estime et la coopération avec autrui plutôt que de garder les choses jalousement pour soi.

L'islam organise dans le même sens les facultés intellectuelles de l'homme en y enracinant toutes les données intellectuelles sur la base de la révélation. Sans cet appui nécessaire, la réflexion intellectuelle est capable d'emmener l'homme vers des conséquences ridicules. C'est à cause de cela que les philosophes ont toujours nié les réalités des uns et des autres : à Athènes, dans l'Antiquité, voler était un acte considéré comme appréciable dans le cas où le voleur ne se faisait pas attraper. Les voleurs étaient tolérés et non punis puisque leur larcin était considéré comme un acte hautement intelligent. Quoique le vol soit une injustice qui saute aux yeux, il ne pouvait pas être intellectuellement perçu sans que n'intervienne la révélation divine. Si de façon cognitive l'esprit humain échoue à percevoir ce qui va de soi, alors comment peut-il espérer percevoir ce qui est vrai lorsqu'il est confronté à d'autres thèmes plus complexes ? Quand la raison est acceptée comme seul juge, il y aura alors des temps où les deux côtés paraîtront justes et la justice ne prédominera pas. En voici une bonne illustration :

« A Athènes, dans l'Antiquité, un étudiant en droit qui désirait être un homme de loi s'était arrangé avec son professeur pour obtenir les compétences nécessaires. L'étudiant assurerait la première moitié des cours à la fin de sa formation, et l'autre moitié après avoir remporté sa première affaire en justice. Or, cet étudiant, après avoir terminé sa formation, déclara à son professeur que le premier acompte versé avait suffi pour honorer ses services ; il déclara en outre qu'il ne paierait pas la seconde tranche s'il venait à remporter une autre affaire.

Le professeur de droit saisit son étudiant et l'emmena au tribunal, car ce dernier avait inmanquablement rompu son contrat. Ce jour même, leur cas fut présenté devant le juge. Le professeur dit à ce dernier :



« Dans tous les cas, j'obtiendrai ma rémunération, que je perde cette affaire ou que je la remporte. » Le juge demanda : « Comment cela ? » Le professeur s'expliqua : « Si je gagne ce procès, cet étudiant me paiera le coût des études comme une obligation consécutive à votre verdict. Dans le cas où il ne paie pas, il refusera votre verdict et cela s'avère impossible. Par contre, si je perds ce procès, mon étudiant le gagnera et, en fonction de notre accord passé, je suis supposé prendre en charge le coût de ses études aussitôt qu'il aura remporté sa première affaire. »

L'étudiant, qui était un garçon compétent, dit alors : « Au contraire, que je gagne ou que je perde, je ne paierai pas. » Le juge lui demanda d'expliquer son raisonnement. L'étudiant répondit : « Si je gagne l'affaire, je ne le paierai pas car il sera contre le verdict de ce tribunal et cela n'est pas acceptable. Par contre, si je perds cette affaire et selon l'accord préalablement conclu, je ne devrais donc rien payer. »

Comme on peut le constater dans ce récit, la raison est capable de parvenir à des conclusions contradictoires avec tout autant de démonstrations présentables. Il y a donc une répercussion inéluctable quand on ne tient pas compte de la révélation. L'islam, en accentuant le sens du respect des droits d'autrui, est en mesure d'apporter une dimension différente aux relations qui peuvent exister entre adversaires. L'islam enseigne à l'homme qu'il doit davantage penser aux besoins des autres qu'aux siens. Le hadith qui dit « *N'a pas cru en moi celui qui dort le ventre plein tandis que son voisin à ses côtés a faim et il le sait* » atteste clairement de cette réalité. L'islam, en ce sens, appelle au partage, à l'humanitaire et à l'amour entre frères et sœurs. Avant l'avènement de l'islam, les Arabes étaient réputés pour leur haine, leur hostilité ; ils avaient coutume de piller les autres tribus lors d'affrontements sanglants. Leur insensibilité était telle qu'ils avaient pour habitude d'ensevelir leurs filles vivantes, étant donné que pour eux, il était déshonorant d'avoir une fille. Ils ne cessaient jamais de se quereller ; ces différends se terminaient la plupart du temps dans un bain de sang : le fort écrasait le faible et la loi favorisait toujours le fort.

Mehmet Akif, le célèbre poète turc, décrit en ces termes cette abominable condition sociale :



« Si un homme n'a plus de dents, c'est parce que ces frères les lui ont mangé. »

Pourtant, avec l'avènement de l'islam, les Arabes devinrent les individus les plus vertueux et les plus nobles du monde. Ceux-là même qui, auparavant, étaient avides de sang, atteignirent une position qui les incitait à considérer le bien d'autrui avant le leur, même si cette position devait les conduire à la mort. L'évènement suivant, relaté par Hadrat Hudayfa, démontre le niveau de bonté et de générosité que la toute première communauté avait atteint. Lors de la bataille de Yarmuk, Hudayfa se mit à la recherche de survivants sur le champ de bataille. Voici son récit :

« Je vis mon cousin Harith baigner dans une mare de sang. Je me précipitai immédiatement pour lui offrir de l'eau mais, au moment où il allait boire, la voix d'Ikrima retentit : ' De l'eau, de l'eau, pour l'amour d'Allah !'

Harith dirigea son regard vers Ikrima et retira ses mains de l'outre remplie d'eau, signifiant par ce geste que je devais la porter à Ikrima. En y parvenant, nous entendîmes la voix d'Iyash : ' De l'eau, de grâce, de l'eau !'

Tout comme Harith, Ikrima refusa de boire ; je me précipitai ensuite vers Iyash, mais il n'eut pas le temps de boire car il venait de mourir à l'instant même. Puis, je repartis en courant pour donner de l'eau à Ikrima, mais lui aussi venait d'expirer. Stupéfait, je fis la même chose à l'égard de Harith mais, malheureusement, il venait également de mourir.

Trois combattants, qui nourrissaient l'intention de devenir des martyrs, préférèrent renoncer à cette eau pour que son frère puisse d'abord en bénéficier. Ainsi donc, avant de rendre le dernier soupir, ils n'eurent pas le temps d'obtenir ce qu'ils voulaient à l'instant même, mais obtinrent ensuite le rang de martyr sans avoir pu boire une seule goutte d'eau. »

Ce récit exemplifie les normes élevées de l'éthique islamique qui s'est largement concrétisée dans la vie des premiers disciples. Ces mêmes personnes qui, au temps de l'ignorance, prenaient plaisir à



s'entretuer. Grâce à l'islam, leurs cœurs ont été enveloppés par la faveur et la miséricorde divine. Ce fait était d'une telle ampleur que, plus tard, cette époque fut référencée par les Musulmans comme « *l'Age du Bonheur* » (*Asr-al-Saadah*).

Allah le Très-Haut nous rappelle la nature de cette faveur immense dans le verset coranique suivant :

« Et rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous : lorsque vous étiez ennemis, c'est Lui qui réconcilia vos cœurs. Puis, par Son bienfait, vous êtes devenus frères. Et alors que vous étiez au bord d'un abîme de Feu, c'est Lui qui vous en a sauvé. Ainsi, Allah vous montre Ses signes afin que vous soyez bien guidés. » (Coran, Al-Imrân, 3 : 103)

Ce verset s'adresse à toute l'humanité par l'entremise du caractère exceptionnel des compagnons du Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*)

La même histoire est également vraie dans le cas des Turcs. Avant l'avènement de l'islam, ils n'avaient pas bonne réputation selon les annales de l'Histoire. Attila n'avait laissé que carnages et pleurs durant ses 7000 kilomètres de campagne. Cependant, après avoir été valorisée par l'islam, cette nation est devenue l'une des plus nobles de la terre, pleine d'amour et de miséricorde pour l'humanité. En dehors de cette miséricorde, ils s'adressaient ainsi à leurs ennemis :

« Tu es si cruel, Ô miséricorde ! Tu as rendu, pour nous, notre ennemi charmant. »

LES CINQ PILIERS DE L'ISLAM

Comme nous l'avons déjà distingué, l'islam consiste à croire et à réaliser de bonnes actions. Selon ses principes, l'homme a deux sortes d'obligations vis-à-vis d'Allah : La première est de posséder la foi, la seconde est de mettre cette foi en pratique ; les injonctions relatives à la foi étant supérieures à celles qui sont d'ordre pratique. De plus, le Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) a dit :



« *La chose que je crains le plus pour ma Communauté (Umma), c'est de donner des associés à Allah.* » (Musnad, IV, 124,126)

Les êtres humains sont divisés en deux catégories : les croyants et les non-croyants ; la foi s'enracinant dans une unité indivisible. En d'autres termes, si une personne refuse de croire à quelques principes de foi, c'est comme s'il les refusait tous. Tous les principes ont le même poids puisque l'homme n'a pas le droit d'appeler mauvais ce qu'Allah a appelé bon. Dans un état de totale faiblesse, comment l'homme peut-il rejeter l'omniscience et l'omnipotence du Créateur ? Sans l'appui de la foi, les actes ne peuvent retirer aucun bénéfice car, en islam, la foi occupe la plus haute place parmi les autres obligations.

Cependant, la foi ne peut pas s'élever sans l'accomplissement de bonnes actions, car par l'intermédiaire de celles-ci, elle est protégée de tout mal. L'islam est semblable à un arbre fruitier : La foi qui est présente dans le cœur symbolise la racine ; attester de sa foi au moyen de la langue symbolise le tronc, et les bonnes actions représentent les fleurs et les fruits de l'arbre. Etant donné que l'intention de l'arbre est de donner du fruit, parallèlement, les bonnes actions sont les conséquences essentielles de la foi. La gnose et la proximité d'Allah peuvent être obtenues par l'intermédiaire de bonnes actions. Seul le premier pilier de l'islam s'apparente à la foi seule : c'est la profession de foi. Le hadith subséquent donne l'énumération claire des cinq piliers de l'islam :

Ibn 'Umar raconte que l'Envoyé d'Allah (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) a dit :

« L'islam est fondé sur les cinq principes suivants :

- 1) Attester que nul n'a le droit d'être adoré excepté Allah et que Muhammad est l'Envoyé d'Allah.
- 2) D'offrir les (cinq) prières (obligatoires en assemblée) consciencieusement et parfaitement.
- 3) D'observer le jeûne durant le mois de Ramadan
- 4) De payer la zakat (aumône légale ou impôt purificateur)
- 5) D'accomplir le Hajj (le Pèlerinage à La Mecque). » (Bukharî, volume 1, livre 2, N°7)



Cependant, ces cinq piliers ne contiennent pas tout l'islam. Certes, ils en sont les principaux et ce sont eux qui supportent l'édifice, bien qu'il y en ait d'autres qui ont aussi leur importance. L'islam structure la vie de l'homme du berceau à la tombe : sa vie matérielle et spirituelle, sa vie publique et privée. Une étude cursive du Coran ainsi que des propos du Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) nous montrent que l'islam couvre effectivement tous les aspects de la vie. Toutefois, le hadith cité précédemment fournit aux musulmans les directives élémentaires dont ils ont besoin pour bâtir leur existence. Sans ces piliers essentiels, aucune structure n'est en mesure de tenir fermement sur ses fondations. En revanche, les autres principes supportent les principaux en élargissant la structure entière. Conformément aux nombreux autres hadiths qui élucident les principes supplémentaires, voici ce que dit par exemple celui-ci :

« L'islam est constitué de huit parts : croire en l'islam est la première part, accomplir la prière est une part, payer les dettes des pauvres est une part, jeûner est une part, accomplir le pèlerinage est une part, ordonner le bien est une part, se préserver du mal est une part, faire des efforts sur le chemin d'Allah est une part »

Les prescriptions de l'islam fonctionnent comme les deux bras d'un compas : un point est fixe et l'autre est mobile. En d'autres termes, les prescriptions obligatoires incombent à tous les croyants, tandis que leurs actes surérogatoires peuvent être librement accomplis en fonction de leurs dispositions. Les croyants qui possèdent des capacités semblables à celles d'Abû Bakr devraient accomplir davantage d'actes surérogatoires car, en effet, il serait incorrect de leur part de se conduire en musulman déficient. D'autre part, tous ceux qui ne possèdent pas de grandes capacités, contrairement à Abû Bakr, ne sont donc pas en mesure de pratiquer les préceptes islamiques comme ils le souhaiteraient. Dans ce cas, la règle majeure qu'ils doivent appliquer consiste à accomplir des actes surérogatoires qui leur permettraient, par leur renoncement au monde, de se rapprocher d'Allah ; non sans avoir, au préalable, accomplis parfaitement tous les actes d'adoration relevant de l'obligation religieuse. En agissant de la sorte,



chacun pourra demeurer digne d'être considéré comme le vice-gérant d'Allah sur terre.

En comprenant l'importance liée aux règles apparentes de l'islam, il est également important d'en comprendre ses aspects cachés. Allah le Très-Haut nous a accordé plein pouvoir pour enseigner l'islam dans une voie juste et nous a gratifié de la possibilité de le pratiquer d'une manière parfaite. Le hadith suivant, connu sous le nom de « *hadith de Gabriel* », met en valeur ce point particulier :

'Umar ibn al-Khattab (qu'Allah soit satisfait de lui) rapporte :

« Un jour que nous étions assis auprès de l'Envoyé d'Allah (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*), voici que nous apparut un homme aux habits d'une vive blancheur, et aux cheveux d'une noirceur intense, sans trace visible sur lui de voyage, personne parmi nous ne le connaissait. Il vint s'asseoir en face du Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*), plaça ses genoux contre les siens, posa les paumes de ses mains sur ses deux cuisses et dit :

« Ô Muhammad ! Informe- moi au sujet de l'islam. »

L'Envoyé d'Allah (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) lui répondit :

« L'islam est que tu témoignes qu'il n'est pas de divinité si ce n'est Allah et que Muhammad est l'Envoyé d'Allah ; que tu accomplisses la prière ; que tu verses l'aumône légale (*zakât*) ; que tu jeûnes le mois de Ramadan et que tu effectues le pèlerinage vers la Maison Sacrée si tu en as la possibilité. »

« Tu dis vrai ! » dit l'homme.

Nous fûmes pris d'étonnement de le voir interroger le Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) et approuver.

Et l'homme de reprendre : « informe-moi au sujet de la foi (*iman*). »

« C'est, répliqua le Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*), de croire en Allah, en Ses anges, en Ses livres, en Ses Apôtres, au Jour Dernier et de croire au Destin imparté pour le Bien et le Mal. »



« Tu dis vrai ! » répéta l'homme qui reprit en disant :

« Informe-moi au sujet de l'excellence (*ihsân*). »

« C'est, dit le Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*), que tu adores Allah comme si tu Le voyais, car si tu ne Le vois pas, certes Lui te voit. »

L'homme dit : « Informe-moi de l'Heure. »

Le Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) répondit :

« L'interrogé n'en sait pas plus que celui qui interroge. »

L'homme demanda alors : « Quels en sont les signes précurseurs ? »

« C'est, dit le Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*), lorsque le servante engendrera la maîtresse, et lorsque tu verras des pâtres miséreux, pieds nus et mal vêtus rivaliser dans l'édification de constructions élevées. »

Là-dessus, l'homme s'en alla. Quant à moi, je restais un moment. Ensuite, le Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) me demanda :

« Ô 'Umar ! Sais-tu qui interrogeait ? »

Je répondis : « Allah et son Envoyé en savent plus. »

« C'est l'Archange Gabriel (Djibrîl), dit le Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*), qui est venu vous enseigner votre religion. »

En résumé, l'islam est la religion de l'adoration du Dieu unique. Allah le Très-Haut dit dans le Coran :

« Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. » (Coran, Az-Zâriyat, 51 : 56)

Allah le Très-Haut ordonna à Son Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) d'informer l'humanité sur cette réalité :

Dis : « Il m'a été ordonné d'adorer Allah en Lui vouant exclusivement le culte.



Et il m'a été ordonné d'être le premier des Musulmans. »

Dis : « Je crains, si je désobéis à mon Seigneur, le châtiment d'un jour terrible. »

Dis : « C'est Allah que j'adore, et Lui voue exclusivement mon culte. »

(Coran, Az-Zumar, 39 : 11-14)

La foi en Allah n'est pas une imitation aveugle et mécanique des lois religieuses ; la foi en Allah : c'est adorer le Créateur de l'univers, Celui à qui appartient la vie et la mort, c'est d'être satisfait de Ses sentences et d'accomplir de bonnes actions conformément à Sa volonté.

Etablir une religion parmi les hommes fut un privilège accordé aux seuls prophètes. Entre toutes les religions du monde, les sources de l'islam sont celles qui ont été les mieux préservées, car Allah a fait du miracle du Coran une règle qui demeure éternellement valide. L'islam a démoli tous les mythes, toutes les superstitions et a éliminé toute trace d'obscurité. A la place de l'ignorance, il a établi la haute moralité et a porté en avant le bonheur et la paix dans le monde.

L'islam aide chacun à découvrir sa vraie personnalité en lui enseignant le secret de cette parole : *« Je l'ai exhalé de ma propre âme. »*

L'islam polit le miroir du cœur, le prépare à le guider vers Allah, l'embellit de haute moralité et, semblable à un puissant élixir, transforme la nuit de la mort en un objet de désir, à l'image d'un jeune homme qui attend anxieusement sa nuit de noces.

Mehmet Akif, considérant la triste situation des musulmans de son époque, due principalement à leur faiblesse à se soumettre aux exigences de l'islam, écrivit :

« Si les musulmans ne veulent pas être écrasés par le passage des jours,



L'EXPRESSION DE LA FOI ET SES PILIERS

Énoncer la profession de foi constitue le premier pas pour entrer en islam. C'est une formule qui porte témoignage de l'unicité et du caractère unique d'Allah et qui témoigne de l'acceptation du Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) en tant que dernier messager d'Allah. Elle est donc la racine de la religion (musulmane). Elle possède tous les secrets indispensables pour le salut de l'humanité. Elle possède également de nombreux substantifs qui démontrent aux musulmans sa (véritable) signification :

Kalima al-tayyiba : les plus belles paroles,

Kalima al-taqwa : l'énonciation de la conscience d'Allah,

Kawl al-thâbit : les paroles justes,

Maqâlid al-thamarât wa'l ard : la clé des cieux et de la terre,

Kalima al-ihlâs : l'expression de la sincérité,

Samanu'l-Janna : le prix du Paradis.

La profession de foi est l'essence même de l'islam et constitue l'enseignement de toute autre religion. Tous les détails liés à l'islam dépendent de cette essence première. À partir de cette observation, prononcer ces saintes paroles constitue la forme d'adoration la plus élevée, supérieure à toute autre forme d'adoration. Il est essentiel d'effectuer la *salât* (la prière rituelle), qui caractérise certes une forme élevée d'adoration, à certaines heures de la journée et de la nuit, alors que la profession de foi demeure essentielle en tout temps. La foi doit toujours être protégée de toutes sortes de raisonnements nuisibles telle que l'indifférence (et ce qui lui ressemble). Jeûner, prier, ainsi que d'autres formes d'adoration peuvent être reportées si un quelconque obstacle se présente. En revanche, la profession de foi ne peut pas être écartée, quelles que soient les circonstances qui se présentent.

La profession de foi consiste à dire:

« *Ashadu anlâ ilâha illallah wa ashadu anna Muhammadan abduhu wa rasuluhu* »

« *J'atteste qu'il n'y a de dieu qu'Allah et j'atteste que Muhammad est son serviteur et son messager.* »



Ce qui signifie que :

Pour entrer en islam, on doit prononcer ces paroles avec sa langue et l'accepter dans son cœur. La profession de foi contient en elle toute la sagesse coranique et toutes ses réalités. En d'autres termes, l'intégralité du Coran consiste à croire en un seul Dieu (*Tawhid*). Le verset coranique suivant exprime clairement ce fait :

« Ceci est un message (le Coran) pour les gens afin qu'ils soient avertis, qu'ils sachent qu'Il n'est qu'un Dieu unique et pour que les doués d'intelligence s'exhortent. » (Coran, Ibrahim, 14 : 52)

Tous les actes louables que peut accomplir le serviteur d'Allah sont les fruits de cette belle expression. Plus ces paroles seront affermies dans le cœur, plus le serviteur prendra du plaisir dans les actes d'adoration. D'autre part, toutes les actions qui sont susceptibles d'attirer la colère d'Allah sont les conséquences de la désobéissance à ces saintes paroles. Allah le Très-Haut déclare dans le Coran :

« N'as-tu pas vu comment Allah propose en parabole une bonne parole pareille à un bel arbre dont la racine est ferme et la ramure s'élançant dans le ciel ?

Il donne à tout instant ses fruits, par la grâce de son Seigneur. Allah propose des paraboles à l'intention des gens afin qu'ils s'exhortent.

Et une mauvaise parole est pareille à un mauvais arbre, déraciné de la surface de la terre et qui n'a point de stabilité. » (Coran, Ibrahim, 14 : 24-26)

Dans ce verset, l'expression « *il donne à tout instant ses fruits* » est développée par le Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) comme un rappel incessant de la mention des noms d'Allah (Fazaïl al-A'mal).

Commentant ce verset, Ibn Abbas (*qu'Allah soit satisfait de lui*) a dit : « *Ce verset exprime les paroles de la profession de foi. Ses racines se situent dans le cœur du croyant et ses branches se situent dans les cieux. Les bonnes actions du croyant atteignent les cieux. Les mots grossiers font partie*



de l'incrédulité ainsi que les gens qui donnent des associés à Allah. Aucune bonne action n'est acceptée en l'absence de foi. »

C'est la raison pour laquelle Allah, dans le Coran, nous informe en ces termes :

« Réussit, certes, celui qui se purifie » (Coran, Al-A'la, 87 : 14)

Le Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) a expliqué que le concept de purification cité dans le verset ci-dessus se rapporte à l'énonciation des paroles de la profession de foi (*Ash-Shahada*), prononcée avec sincérité, et en abandonnant, intérieurement et extérieurement, l'adoration des idoles. (Faza'il A'mâl, 466)

Les Rapprochés d'Allah, dont le devoir majeur consiste à purifier leur âme de toutes sortes de vices, agissent en conformité avec les directives du hadith cité plus haut. Les idoles ne sont pas toujours apparentes ; quelquefois, les âmes nourrissent des idoles cachées comme par exemple les passions charnelles. Dans le verset coranique suivant, Allah le Très-Haut condamne une telle attitude :

« Vois-tu celui qui prend sa passion pour sa propre divinité ?... » (Coran, al-Jathiya, 45 : 23)

L'un des engagements pris par le Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*), tel que mentionné dans le Saint Coran, est de purifier le cœur des hommes des maladies spirituelles et de leur dévoiler les profondes dimensions de la croyance en l'unicité d'Allah. La foi est comparable à un miroir. Si une personne se montre insouciante à l'égard d'Allah, ce miroir reste flou. Un tel miroir l'empêche de recevoir et de refléter les lumières divines. Ces lumières divines se manifestent uniquement dans le cœur d'un croyant, dans la mesure où ce cœur est attendri par la mention des noms divins (*dhîkrullah*). Le *dhîkr* est l'opposé de l'oubli. La nature ternie du cœur est effacée au profit d'un retour vers Allah effectué de manière sincère et pieuse.

Les prophètes et les rapprochés d'Allah convient chacun à recevoir la profession de foi qui leur ouvrira les portes du ciel et de la terre. Les prophètes ont partagé de la meilleure manière ces douces paroles adressées à l'humanité par le biais de l'amour et de la miséricorde. De



nombreux saints ont répondu à cet appel et ont goûté à la véritable foi qui est plus douce que le *Kawthar* (une source qui se trouve au Paradis). Ils en ont été les pionniers en portant le flambeau de la foi.

Dans cette veine poétique, considérons les vers suivants attribués à Aziz Mahmud Hudaî :

*« Obéis aux commandements d'Allah
Viens à l'union, à l'union,
Ranime ta foi,
Viens à l'union, à l'union.*

*Ne regarde pas trop loin la distance,
Ne jette pas ton cœur dans le feu,
Ne t'incline pas vers tout ce que tu vois,
Viens à l'union, à l'union.*

*Ferme les yeux à toute autre chose qu'Allah,
Espère d'Allah tout ce que tu veux,
Enlève les soucis de ton cœur,
Viens à l'union, à l'union.*

*A quoi penses-tu ?
Toi qui est déçu par le transcendant,
Un jour, tu te réveilleras,
Viens à l'union, à l'union.*

*Délaisse l'imitation aveugle,
Professe sincèrement l'unicité d'Allah,
Dévoile tous tes rêves,
Viens à l'union, à l'union.*

*Ainsi, n'adore pas les formes,
Considère leur signification,
Tâche d'être enfermé dans la Réalité,
Viens à l'union, à l'union.*

*Ne fais pas confiance à ton âme sensuelle,
Ne pense pas que tu possèdes la connaissance,
Ne te jette pas dans le feu du shirk (l'association)
Viens à l'union, à l'union.*



*Quitte les amours provisoires,
As-tu déjà mentionné le mort,
Le voyageur continue de voyager, ne sois pas en retard,
Viens à l'union, à l'union. »*

La profession de foi possède une sagesse sans limites. De plus, la terre, les cieux et tout ce qui s'y trouve confirment le message de ces saintes paroles, car Allah le Très-Haut témoigne Lui-même de Son unicité :

« Allah atteste, et aussi les anges et les doués de science, qu'il n'y a point de divinité à part Lui, le Mainteneur de la justice. Point de divinité à part Lui, le Puissant, le Sage ! » (Coran, Al-Imrân, 3 : 18)

En résumé, la profession de foi comporte quatre particularités :

1. Proclamer l'existence d'Allah
2. Proclamer les attributs d'Allah
3. Proclamer les actes d'Allah
4. Proclamer la véracité du Messager d'Allah.

Elle est le sceau de la foi islamique et se nomme « *Âmantu* ». Les six piliers de la foi est un résumé de tout ce que le système islamique comporte en matière de croyance. La traduction de la notion « d' *Âmantu* » est la suivante :

« Je crois en Allah le Très-Haut, en Ses anges, en Ses livres, en Ses prophètes, au Jour du Jugement, à la destinée qu'elle soit bonne ou mauvaise, survenant par la volonté d'Allah, l'Être suprême, et qu'il y aura une vie après la mort. Je témoigne que Muhammad est Son serviteur et Son messager. »

Lorsqu'un homme ou une femme accepte l'islam, il/elle devient musulman(e), et lorsqu'il/elle accepte les six piliers de la foi, il/elle devient un/une croyant(e). Toutefois, prononcer ces paroles avec la langue sans les accepter dans le cœur n'est pas suffisant pour devenir un croyant ; car en plus de croire en l'existence d'Allah et au fait que Muhammad soit le Messager d'Allah, il/elle a besoin de développer la compréhension de sa foi et pratiquer la droiture tout au long de sa vie. En d'autres termes, la foi doit être toujours forte et



parfaite de manière à ce qu'elle puisse le/la mener au salut. Lorsque nous parlons de « foi forte et parfaite », cela inclut également le principe d'accepter tous les attributs d'Allah.

LA FOI EN ALLAH

L'esprit de l'homme ne possède pas la capacité de comprendre pleinement la nature d'Allah, le Créateur du ciel, de la terre et de tout ce qui s'y trouve entre eux. C'est pourquoi vouloir contempler Allah produit d'étranges conceptions dans l'imaginaire de l'homme, endommageant de la sorte l'image de la foi correcte. Le Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) avait formellement interdit ce genre de contemplation :

« Contemplez Ses faveurs (Sa création, Sa puissance et Sa grandeur), mais n'essayez pas de Le contempler (puisque nul, de toute façon, ne possède les moyens de le faire). » (kitab al-Arbain)

Afin de mettre l'accent sur la nature limitée de notre esprit, les maîtres soufis ont dit à ce sujet :

« Ô mon Seigneur ! Tu es ce que Tu es, Tu es au-delà de notre perception et de nos connaissances ! »

Vouloir percevoir la nature d'Allah est au-delà de notre portée et de notre pouvoir. Cependant, il est possible pour l'esprit d'utiliser la déduction à l'aide de la notion de « cause à principe », « de l'œuvre d'art à l'artiste », « des résultats à la cause ». Si l'esprit humain, paré d'une perception claire et armé de bonne volonté, peut contempler les attributs et les œuvres d'Allah, il ne peut plus alors rejeter le fait de croire en Lui. Le rejet de la foi est la conséquence d'une mentalité altérée et d'un esprit malade. Si la pureté de l'esprit et du cœur pouvait être préservée, elle garderait sans doute l'homme du refus de croire. Même ceux qui sont nés au sein de sociétés incroyantes peuvent, à l'instar du prophète Abraham (*que la paix soit sur lui*), découvrir la véritable foi aussi longtemps qu'ils posséderont la pureté de cœur. Bien qu'Abraham (*que la paix soit sur lui*) soit né dans une société idolâtre, il fut



conduit à la vraie foi grâce à son intelligence de cœur et entra ainsi dans la croyance en l'unicité d'Allah.

Croire est plus facile que le contraire. Affirmer qu'il n'existe pas de Créateur ne résoudra pas les questions qui se posent autour de l'origine du monde, de la vie et de la mort. La condition de l'incrédule ressemble à une personne qui a faim, mais qui ne ressent pas la douleur de la faim ; ou bien à un drogué qui ne ressent pas la douleur d'un couteau tranchant. Le Coran nomme « sourdes et muettes » de telles personnes.

Allah le Très-Haut a créé la nature de l'homme et lui a insufflé le besoin de croire en Lui en recherchant la Vérité. Il n'y a point d'exception à ce dessein divin, car si cela n'arrive pas, cela est dû principalement à la cécité et au mutisme spirituels. Notre foi subconsciente est alors stoppée par le poids de la vie matérielle, à l'instar de notre incapacité à nous souvenir de nos rêves. D'autant plus qu'il existe au sein des religions divines, ainsi que chez l'homme, la notion de la croyance en Dieu. Cependant, dans ces religions, et chez l'homme en particulier, le concept de Dieu a dévié de façon significative de la foi véritable qui affirme qu'Allah est le seul Créateur de l'univers, qu'Il transcende toutes les faiblesses et les caractéristiques propres à l'homme. Au lieu de cela, il a voulu s'emparer de Ses plus beaux attributs, et ces derniers nous ont été révélés par l'intermédiaire du Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*), au-delà de toute altération. Selon l'adhésion unanime d'un certain nombre d'érudits en la matière, les plus beaux attributs sont :

L'existence d'Allah : Allah existe et Son existence ne dépend de rien. Il existe donc par Lui-même. Il n'y a aucune probabilité pour qu'Il soit non existant. Toutes choses, à part Lui, sont Ses créatures et leur existence n'est autre qu'une potentialité puisque celle-ci n'est pas liée à la nécessité d'être. Il est écrit dans le Coran :

« Allah ! Point de divinité à part Lui, le Vivant, Celui qui subsiste par Lui-même, « Al-Qayyûm ». Ni somnolence, ni sommeil ne Le saisissent. A lui appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre » (Coran, Al-Baqara, 2 : 255)



C'est donc un fait avéré qu'il existe au sein de cet immense univers un ordre impeccable et cohérent. Un tel ordre découle d'une voie délicate et équilibrée qui a surgi dès la création de l'univers. C'est un fait connu que si la terre ne possédait pas un angle de 23,5 degrés, aucune saison n'existerait. Dans ce cas précis, une partie de la terre serait en hiver et l'autre partie en été. De même, si la distance entre la terre et le soleil aurait été un peu plus éloignée, la terre entière serait devenue glacée ; ou si la distance entre les deux aurait été un peu plus courte, la terre serait réduite en cendres. Cela et d'autres faits similaires démontrent que tous les corps célestes sont sagement programmés pour que la vie soit possible sur terre.

Un tel mécanisme de perfection et de délicatesse présente un signe certain de l'Existence, de l'Unicité, de la Magnificence et de l'Omnipotence du Créateur de l'univers. Il est écrit dans le Coran :

« Et quant au ciel, Il l'a élevé bien haut. Et Il a établi la balance » (Coran Ar-Rahman, 55 : 7)

« Celui qui a créé sept cieus superposés sans que tu voies de disproportion en la création du Tout Miséricordieux. Ramène (sur elle) le regard. Y vois-tu une brèche quelconque ? » (Coran, Al-Mulk, 67 : 3)

Si un exploitant agricole voit sa plantation totalement détruite, il attribuera ce fait aux effets d'une tempête ou bien à cause de tout autre désastre naturel. Cependant, s'il souligne que sa plantation n'a été détruite que partiellement, d'un à cinq arbres par exemple, il n'attribuera pas cela à une quelconque catastrophe naturelle. En revanche, il réalisera que cette action a été commise par un être puissant et conscient. Il pensera même que cette action a été commise par l'un de ses ennemis. Dans ce cas, il doit se demander pourquoi le parfait et délicat mécanisme de l'univers peut être le fruit du hasard, alors qu'il n'est pas en mesure d'accepter qu'un acte à l'échelle minime, comme cette fameuse tempête, puisse surgir par hasard. Najib Fadl, le fameux poète turc, interpelle tous ceux qui sont tombés dans une telle ignorance :



*« Je m'aperçois que je suis enveloppé de partout,
L' enveloppé ne nécessite t-il pas un emballage ?
Qui est ce personnage grossier qui dessine ce visage d'homme ;
Quelqu'un demande t-il de regarder dans le miroir ? »*

De manière analogue, Jalâl-ud-Dîn Rumî (qu'Allah bénisse son secret) appelle à l'éveil du regard et du cœur en ouvrant largement les portes de la sagesse et de la méditation :

« Tu vois la poussière dans l'atmosphère, tu devrais plutôt observer la tempête qui l'absorbe ! »

« Tu vois la marmite bouillir, tu devrais aussi regarder le feu avec prévoyance. »

« Dis-moi, Ô imprudent ! Qu'est-ce qui est logique ? Ces logements et ces palais ont-ils eu un maçon ou pas ? »

« Dis-moi, Ô mon fils ! Qu'est-ce qui est logique ? Ces écrits sur les murs ont-ils eu un écrivain ou pas ? »

« Ô fils d'Adam ! Pourrais-tu montrer une simple chose venue d'elle-même ? Vois ce qui se passe lorsque tu déracines une plante de sa terre. Penses-tu qu'elle végète seule ? »

Pour décrire cela, le poète emploie des expressions si élégantes :

*Ce lieu est-il venu de lui-même ?
Cette caravane s'est-elle levée aussi d'elle-même ?*

*Les cheminées sur les toits te disent,
Qu'il n'y a ni feu, ni fumée.*

*Est-ce sans pouvoir,
Et par lui-même que cet univers tourne ?*

*Le jardinier devrait-il quitter de lui-même sa vigne ?
Le blé devrait-il se passer de la paille ?*

*Lorsque la terre a soif et demande de l'eau, le nuage dans le ciel dit à l'œil,
Y a-t-il une rivière qui coule de son sein ?...*

*Si quelqu'un dit qu'il n'a rien vu derrière le voile,
Son mensonge se retournera contre lui comme un serpent.*



*Satan est prêt à verser du coaltar par-dessus la lumière ;
Pour dire à la conscience : « crois seulement en toi ».*

*La langue qui sollicite Mehmedî évalue son propre cœur ;
Sans lui, la langue fonctionne que pour elle-même !*

Les hommes animés de tout sentiment et toute résolution naturellement bienveillante réaliseront de façon consciencieuse qu'il existe une chaîne de causes qui dépendent du Grand Dispensateur de toutes les causes secondaires : Allah en l'occurrence. Ils réaliseront également la nécessité de croire en Lui. Cependant, Satan déploie ses pièges en les plaçant à chaque recoin de leur être ; cela dans le but de les détourner de leurs pensées. Jalâl-ud-Dîn Rumî (qu'Allah bénisse son secret) les prévient du danger lié aux ruses de Satan :

« Ne vous laissez pas abuser par Satan en matière de foi. Satan est un voleur si expérimenté qu'il affectionne particulièrement les nuits obscures. Quand une occasion se présente, il vient frapper à votre porte. Ensuite, désirant savoir qui a frappé, vous vous approchez (de la porte) en tenant une lampe dans votre main. A chaque fois que vous voulez allumer la lampe, Satan éteint les petites brindilles utilisées pour faciliter l'allumage du feu en les saisissant. Ainsi, vous ne pouvez pas voir qui se présente devant votre porte et vous jugez que ces petites brindilles sont en fait humides. De cette manière, vous ne connaissez pas l'identité du voleur qui veut éteindre (sans cesse) votre lampe. C'est pourquoi, Satan, à cet égard, est un obstacle pour que la lampe de votre foi (brille) au sein des ténèbres de l'oubli. Par conséquent, Satan emporte les vertus de votre cœur et vous ruine pour l'avenir. Ainsi, vous serez ignorants à la fois du Créateur et de la création. »

Comme cela est stipulé dans le Coran : « **Parmi Ses serviteurs, seuls les savants craignent Allah** » (Coran, Fâtir, 35 : 28), la conscience de la Grandeur et de la Magnificence d'Allah est infiniment au-delà de toute connaissance (science). Le compte rendu suivant, attribué à Einstein, illustre cette réalité :

« Le Créateur de l'univers ne joue pas aux dés. Sa création n'est pas aléatoire et elle est indénombrable. Nous pouvons observer, avec admiration et dans la mesure du possible, l'équilibre et l'harmonie de ce monde. Je puis dire que celui qui explore les beautés de la



nature jouit d'une considération religieuse en découvrant ainsi la grandeur de Dieu. En conséquence, il m'est difficile de penser qu'un véritable scientifique ne possède pas de foi profonde. Cela peut s'articuler clairement comme suit : il est impossible d'avoir foi en une science qui ne possède pas de fondements religieux. *De ce fait, une religion sans connaissance (science) est une religion aveugle, et une connaissance (science) sans religion est déficiente.* »

Confrontés à de telles évidences, de nombreux scientifiques non musulmans finirent par embrasser l'islam ; tandis que les autres (qui n'embrassèrent pas l'islam) perçurent néanmoins qu'ils devaient admettre la Grandeur d'Allah. C'est véritablement un miracle du Coran. Allah dit :

« Et ceux à qui le savoir a été donné voient que ce qu'on t'a fait descendre de la part de ton Seigneur est la vérité qui guide au chemin du Tout Puissant, du Digne de louange. » (Coran, Saba, 34 :6)

« Nous leur montrerons Nos signes dans l'univers et en eux-mêmes, jusqu'à ce qu'il leur devienne évident que c'est cela (le Coran), la vérité. Ne suffit-il pas que ton Seigneur soit témoin de toute chose ? » (Coran, Fusillât, 41 : 53)

N'importe quel individu, en observant l'univers, peut recevoir une instruction en observant les signes innombrables mentionnés dans le verset ci-dessus. S'il n'existait dans ce monde que les animaux et les êtres humains, ils utiliseraient tout l'oxygène et le transformeraient en dioxyde de carbone ; cela les mènerait à mourir empoisonné en peu de temps à cause de la quantité croissante de dioxyde de carbone (répandue). Cependant, la Puissance qui créa l'univers a également créé le monde végétal qui possède la particularité de transformer le dioxyde de carbone en oxygène afin que la terre puisse vivre en harmonie.

D'autre part, le Créateur a rempli d'eau les $\frac{3}{4}$ de la terre. Puis il créa la grande majorité restante, c'est-à-dire $\frac{1}{4}$ de la surface terrestre, en déserts stériles et en montagnes. La partie terrestre de notre planète ne représente qu'une petite partie (de la surface globale). Cependant, Allah le Très Haut transforma cette petite partie d'une



condition à une autre afin qu'elle devienne une source qui nourrit tous les êtres vivants.

Examinons maintenant le cas d'une espèce animale : si tous les membres passés, présents et futurs de la même espèce auraient été présents sur terre au même moment, l'espace aurait manqué et toute la nourriture fournie par la terre n'aurait pas suffi pour nourrir cette seule espèce. Or, Allah les créa en fonction de l'ordre temporel et spatial, réalité valable pour toute créature vivante. En conséquence, la terre, avec tout le mystère lié au temps et à l'espace, a pu supporter des milliards et des milliards de spécimens de la même espèce. A savoir que l'existence de toutes les créatures de l'univers est sujette à un équilibre restrictif. Par exemple, il est bien connu que le platane produit des millions de graines ; et ces graines se répandent avec la complicité du vent comme si elles étaient équipées de parachutes en plumes. Est-ce que les graines d'un simple platane devraient avoir l'opportunité de devenir un nouvel arbre ? Tous les lieux fertiles du monde deviendraient alors infestés de platanes ! Le monde ne serait plus assez spacieux pour accueillir ne serait-ce qu'un arbre ! Cet exemple pourrait s'étendre à toutes les créatures. Cette réalité démontre l'existence d'un équilibre et d'une impénétrable harmonie au sein de l'univers. Du reste, l'Être Suprême a doté toutes les créatures vivantes de caractéristiques si probantes que celles qui possèdent des caractéristiques similaires créent des produits différents en se complétant réciproquement, cela dans le but de rendre la vie tout à fait possible. Par exemple, une vache ou une brebis mangent la feuille du mûrier puis produisent du lait et de la laine (=la brebis). En revanche, un ver à soie ne fabrique que de la soie. Le chevrotin porte musc tire son musc à partir de la même feuille ; l'abeille produit son miel à partir du pollen, mais l'être humain, pourtant considéré comme la plus parfaite des créatures, est bien incapable d'en produire comme le font les abeilles. Les couleurs, les odeurs, les feuilles pleines de vitalité et les fleurs à variétés diverses qui sont issues des substances de la terre possèdent tant de qualités qu'aucun chimiste n'est capable de produire une chose similaire. Alors qu'un animal est capable de transformer l'herbe en viande et en lait, l'homme, lui,



est incapable de produire un vulgaire morceau de viande, ou bien ne serait-ce que quelques gouttes de lait à partir des tonnes d'herbes diverses qu'il utilise dans les laboratoires chimiques.

En se tournant vers l'univers, tout individu doué de sensibilité doit être capable de discerner l'existence et la magnificence d'Allah. Les qualités inhérentes aux prophètes envoyés et aux hommes exemplaires, telles que la connaissance et la vertu, sont les œuvres de la grâce divine. Qui plus est, quand l'homme ou la femme observe l'univers de manière intellectuelle, il/elle comprend immédiatement qu'il est effectivement ridicule de rester incroyant en face de tant de grandeur et de magnificence. Le poète décrit ce point si agréablement :

*Tant de significations sont extraites des systèmes infinis,
Les signes d'Allah demeureront toujours dans le cœur d'Adam.*

*Quel fait extraordinaire ! La terre et le ciel n'ont pas de piliers,
Il n'y a aucune parcelle sans mesure !...*

*Avec l'espace infini au-dessus et la terre obscure en dessous,
Ô vous serviteurs ! La chose qui vous incombe est de vous prosterner
sur vos tapis [de prière].*

Assurément, cet univers infini est un signe de l'existence et de la grandeur d'Allah. L'univers est une lueur de la foi.

Le ciel possède des trous blancs et des trous noirs ; c'est une nouvelle découverte des sciences positives. Allah fait mention de ces fameux trous dans le Saint Coran :

« Non ! Je jure par les positions des étoiles (dans le firmament).

Et c'est vraiment un serment solennel, si vous saviez. » (Coran, Al-Waqi'a, 56 : 75-76)

Cette réalité que la science contemporaine vient juste de découvrir illustre la magnificence qui nous fait face. L'espace où naissent les étoiles se nomme « trou blanc », et l'espace où elles meurent se nomment « trou noir ». Une petite chose parvient à l'intérieur du trou blanc puis grandit immédiatement, devient des milliards de fois



plus grande que sa taille initiale pour enfin se transformer en une gigantesque constellation.

Parallèlement, de nombreuses étoiles qui sont infiniment plus importantes que la nôtre, meurent en étant englouties dans les trous noirs. Par conséquent, le soleil qui éclaire notre ciel sera un jour exposé à : « **Quand le soleil sera obscurci** » (Coran, At-Takwir, 81 : 1). En ce jour, le soleil mourra lui aussi. Ce jour sera le Jour du Jugement dernier ; la fin de toute chose ! Et il n'existe aucune issue de secours excepté le fait de se tourner vers Allah en se prosternant.

En résumé, tous les vigilants réalisent que ce monde, comparé à la grandeur divine, n'est guère plus qu'une poussière existant parmi des milliards et des milliards de particules présentes dans l'univers. Parmi elles se trouvent les montagnes, les plaines, les océans et les êtres humains. Face à son impuissance, l'homme n'est rien, il n'est qu'un être asservi. Cet exemple de condition humaine, le simple fait d'être une simple goutte provenant de l'océan, requiert la perception logique d'un Dieu Puissant, Existant par Lui-même, et Pourvoyeur des besoins des hommes et des bêtes. Cependant, pour saisir cette réalité, chacun a besoin d'ouvrir son cœur. Il est dit dans le Coran :

« **Que ne voyagent-ils sur la terre afin d'avoir des cœurs pour comprendre ? Car ce ne sont pas les yeux qui s'aveuglent, mais ce sont les cœurs dans les poitrines qui s'aveuglent.** » (Coran, Al-Hajj, 22 : 46)

Ibrahim Haqqi Erzurumî décrit sagement ce fait :

*Ceux qui sont conscients peuvent voir,
Mais ceux qui sont aveugles ne le peuvent pas.*

Quant à Yunus Emre :

*Le véritable chemin vous emmène au bon endroit,
L'œil véritable vous conduit à distinguer Allah,
Allah pose partout son regard,
Mais cela requiert un œil pour le discerner.*

La terre et les cieux témoignent de l'existence d'Allah en y apportant de claires évidences, et cette réalité n'a pas besoin qu'on



la décrive. Les hommes de Dieu goûtent cette vérité grâce à toutes les qualités qui se trouvent dans leurs cœurs. De même, leurs âmes perçoivent les secrets divins parce qu'ils ont quitté les secrets liés à ce bas monde. Ceux qui sont capables de gérer leur abnégation conformément au hadith « *mourrez avant de mourir* », sont appelés à croître au milieu du printemps de cette réalité, frétilant hors de l'existence métaphorique, et vivant selon l'esprit du Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*). Ils n'ont plus aucun doute sur la vérité et la réalité. L'exemple suivant exprime clairement ce fait :

Junayd al-Baghdadî, l'un des plus grands saints, demanda un jour à un groupe de gens qui couraient la raison de cette précipitation :

« Où allez vous ? Pourquoi cet empressement ? »

Ils répondirent :

« On nous a fait part qu'un savant est venu d'un certain lieu ! On raconte qu'il est capable de prouver l'existence d'Allah par mille et une évidences ! Nous allons donc pouvoir bénéficier de ses explications. Si tu le désires, tu peux venir aussi ! »

En entendant cela, Junayd al-Baghdadî leur dit en souriant :

« Il y a, dans l'univers, des évidences et des signes innombrables pour l'œil qui veut voir et pour le cœur qui veut discerner. Il y a d'innombrables témoignages qui indiquent l'existence d'Allah. Ô gens ! En dépit de toutes ces évidences, laissez donc aller ceux qui ont toujours des doutes ! (Pour moi), il n'y a pas une once de doute dans mon cœur. »

Ainsi donc, les individus qui possèdent la connaissance spirituelle expliquent ce point particulier comme suit :

« Allah n'est pas un Être caché. Néanmoins, nous pouvons dire qu'Allah est caché de notre regard parce que les êtres humains ne pourraient pas supporter de Le voir. Par exemple, admettons qu'il y ait une ampoule de cinq mille volts à l'intérieur d'une pièce ; si cette ampoule voudrait éclairer la pièce, l'œil humain serait incapable de voir quelque chose à cause de la puissance éclairante de cette



ampoule. Parallèlement, la vision d'Allah est tellement puissante qu'Il reste caché de la vue des hommes, car ils seraient incapables de Le voir avec leurs yeux biologiques. C'est la raison pour laquelle Allah avait dit au Prophète Moïse (que la paix soit sur lui) : « **Tu ne Me verras pas (directement)** » (Coran, Al-A'raf 7 : 143)

Son existence éternelle : C'est un fait indéniable et logique que toutes les créatures sont venues à l'existence à partir d'un principe initial doué de raison. Ce principe initial (ou être) n'avait nul besoin d'être créé, mais devait être capable de créer. Ce principe initial (ou cause première) est en fait Allah le Très-Haut. Il est l'Être que les hommes appellent Allah. Son Être n'a pas de commencement. C'est Lui qui est à l'origine de toutes choses. (De toute éternité), Il possède l'existence éternelle. Il est stipulé dans le Coran :

« **C'est Lui le Premier et le Dernier, l'Apparent et le Caché et il est Omniscient.** » (Coran, Al-Hâdîd, 57 : 3)

« *Au commencement, il y avait Allah, rien n'existait avant Lui* » (Bukhari)

Le Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) avait coutume de dire dans ses prières : « *Ô Seigneur ! Tu es le commencement, et rien n'existait avant Toi* (Muslim, 61), et il conseillait aux musulmans de prier en ce sens.

L'éternité : Allah n'a pas de fin. Il est éternel. Le Coran mentionne cette réalité en ces termes :

« **Et n'invoque nulle autre divinité avec Allah. Point de divinité à part Lui. Tout doit périr, sauf Son visage. A Lui appartient le jugement, et vers Lui vous serez ramenés.** » (Coran, Al-Qasas, 28 : 88)

« **Tout ce qui est sur elle (la terre) doit disparaître, Seule subsistera la Face de ton Seigneur, plein de majesté et de noblesse.** » (Coran, Ar-Rahman, 55 : 26, 27)

Rien dans ce monde ne possède l'éternité. C'est pourquoi toute chose en ce monde vit la destinée qui lui est impartie. Allah est le Seul qui possède l'éternité alors que l'ensemble de la création est



éphémère. L'épithète « c'est seulement Lui qui est éternel », gravée habituellement sur la tombe du musulman, signifie ce fait.

Le grand poète mystique Yunus Emre nous rappelle la réalité que toute chose est transitoire excepté Allah.

*Montre moi une construction,
Qui ne tombera pas en ruines
Recueille toutes les appartenances
Que tu as laissé en arrière*

Par conséquent, les hommes de Dieu n'ont que faire de ce monde ; ils soupirent davantage à s'éteindre en Allah. Ces hommes et ces femmes pétris de sagesse ne sont pas tombés dans les implications des désirs éphémères de ce bas monde, mais se sont mis en route vers le cycle de l'éternité, absorbés dans le secret du principe « mourrez avant de mourir ». Croyant que « c'est la chair qui périt et non l'âme », ils rejettent l'esclavage du corps et deviennent ainsi « voyageurs du cœur ». Ils atteignent Allah en disant :

*J'ai trouvé Celui que j'aime par-dessus tout,
Que ma vie soit enfin sacrifiée.*

L'unicité d'Allah : Le fait que l'univers se maintienne dès le début de son existence dans une harmonie parfaite et un ordre adapté est suffisant pour prouver que chaque chose est l'œuvre d'une force unique. Si cette force possédait des associés, l'harmonie et l'ordre de l'univers auraient été endommagés à cause de leurs différences. L'atmosphère chaotique qui y régnerait rendrait la vie impossible. Le Coran déclare fermement que :

Allah dit : « Ne prenez pas deux divinités, Il n'est qu'un Dieu unique. Donc, ne craignez que Moi. » (Coran, An-Nahl, 16 : 51)

Dis : « S'il y avait des divinités avec Lui, comme ils le disent, elles auraient alors cherché un chemin (pour atteindre) le Détenteur du Trône. » (Coran, Al-Isra, 17 : 42)

« S'il y avait dans le ciel et sur la terre des divinités autres qu'Allah, tous deux seraient certes dans le désordre. Gloire, donc à



Allah, Seigneur du Trône ; Il est au-dessus de ce qu'ils Lui attribuent ! » (Coran, Al-Anbiya, 21 : 22)

« Allah ne s'est point attribué d'enfant et il n'existe point de divinité avec Lui ; sinon, chaque divinité s'en irait avec ce qu'elle a créée et certaines seraient supérieures aux autres. (Gloire et pureté) à Allah ! Il est supérieur à tout ce qu'ils décrivent. » (Coran, Al-Muminun, 23 : 91)

Si l'on examine le Coran en profondeur, on peut s'apercevoir que la plus grande aptitude dispensée par Allah à Ses serviteurs consiste à croire en Ses attributs. Parmi ceux-ci, la foi en l'unicité d'Allah est la plus sensible. D'autant plus que le fait d'attribuer un associé à Allah est le péché capital qui suscite davantage la colère d'Allah. Le Coran avertit et conseille qui que ce soit de ne pas tomber dans ce genre de misère intellectuelle :

« Quiconque associe à Allah (d'autres divinités), Allah lui interdit le Paradis ; et son refuge sera le Feu. Et pour les injustes, pas de secoureurs ! » (Coran, Al-Maida, 5 : 72)

« En effet, il t'a été révélé, ainsi qu'à ceux qui t'ont précédé : si tu donnes des associés à Allah, ton œuvre sera certes vaine ; et tu seras très certainement du nombre des perdants. » (Coran, Az-Zumar, 39 : 65)

« Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne quelque associé. A part cela, il pardonne à qui Il veut. Mais quiconque donne à Allah quelque associé commet un énorme péché. » (Coran, An-Nisa, 4 : 48)

A leur origine, les autres religions révélées ont possédé les mêmes caractéristiques que l'islam mais, par la suite, elles connurent l'altération puis l'éloignement de leurs principes de base. Parmi ses religions, la manipulation exercée sur le christianisme est tout à fait remarquable : au sein de cette religion, la croyance en l'unicité d'Allah fut changée de façon terrible à la fin du 5^{ème} siècle de notre ère par le concept de trinité. Or, de nos jours, les personnes religieusement avisées ne supportent plus cette croyance déraisonnable et se sont séparées de l'Eglise. En conséquence, la papauté d'aujourd'hui a entrepris des travaux érudits afin de permettre le retour à l'expression propre de leur croyance originelle en l'unicité d'Allah.



Allah est « Un » ; et cette affirmation est suffisamment claire pour signifier que l'existence d'un second dieu est quasiment improbable. Le poète exprime cette réalité en ces termes : « *Il est Celui qui est. Il est Un à partir de Sa propre unicité. Il est l'Unique !* »

Par conséquent, la croyance en l'unicité d'Allah devrait être assez claire pour considérer que l'existence d'un second dieu n'est pas possible. L'islam exige et exhorte à croire à une telle assertion et c'est le premier pas pour entrer en islam. Les nombreuses portes de la miséricorde, de la grâce, de la bénédiction et du bénéfice d'Allah sont ouvertes pour ceux qui empruntent cette première voie méritoire. Les idolâtres firent causer à Bilal al-Habashî (qu'Allah soit satisfait de lui) les pires tortures parce qu'ils voulaient le ramener dans le giron de l'idolâtrie. Mais ce dernier, saisi d'une puissante extase de foi, leur répondit en prononçant ces mots : « *Ahad, Ahad* » (Un seul, Un seul) (Allah est Un). Plus tard, il devint le principal muezzin (l'homme qui appelle à la prière) du Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix), étant récompensé ainsi pour sa patience.

La moindre trace de déficience concernant cette question dogmatique de première importance ne peut, en aucun cas, être récupérée par des œuvres de vertu, aussi nombreuses soient-elles. Cela est semblable à la position d'une personne qui apprécie qu'on lui rende service mais qui n'apprécie nullement que l'on touche à son honneur. De même, le blasphème n'est rien d'autre qu'une violation de la Gloire d'Allah ; c'est une vilénie commise contre Sa Majesté. C'est la raison pour laquelle cet acte est considéré comme impardonnable. Ainsi donc, avoir la foi est la première chose qu'Allah souhaite de notre part, viennent seulement ensuite les œuvres de piété.

Durant la bataille d'Uhud, un homme courageux nommé Amr ibn Sabit se présenta devant le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) car il désirait embrasser l'islam. Lorsqu'il témoigna de l'intensité du combat, il demanda au Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) s'il devait premièrement participer au combat ou bien attester de sa foi au Dieu unique. Le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) lui répondit :



« Atteste en premier lieu de ta foi, puis repars au combat ! »

Amr ibn Samit suivit ainsi les recommandations du Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*). Après la bataille, le Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) vit son cadavre étendu parmi les martyrs et s'exclama :

« Il a travaillé peu, mais il a gagné beaucoup ! » (Mahmud Sami Ramazanoğlu, Uhud, Gazvesi, 35)

L'unicité divine requiert donc que l'on prononce le nom d'Allah en étant persuadé qu'Il est le Seul et Unique Allah, demeurant sans associés. C'est le déni de la dualité qui offre aux hommes le plus excellent des trônes. Yunus Emre s'en est inspiré en déclamant ces vers :

*Nous avons besoin du palais de l'unicité,
Et de l'annonce de bonnes nouvelles,
Enlève de toi toute idée de dualité,
Ainsi que ton ego, ô serviteur !*

L'unicité est un attribut appartenant à la Gloire d'Allah ; le favoriser implique le fait de voir ses prières exaucées. Le Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) avait l'habitude de conseiller à ses compagnons de favoriser (dans leurs prières) les attributs d'Allah, en particulier ce qui a trait à son unicité, pour voir leurs prières acceptées.

Ubayd ibn Samit relate que le Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) a dit :

« Que ceux qui se réveillent la nuit invoquent comme suit : *'Il n'y a pas de dieu excepté Allah. Il est Un et n'a pas d'associé. La domination est dans Ses mains, et toute louange Lui appartient. Il est le Tout Puissant. Il est exempté de toute chose indigne et Il est Grand. Toute la force et la vitalité des prières et des actes de dévotion proviennent d'Allah'.* »

Le prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) a dit aussi:

« *Quiconque dit : Ô mon Seigneur ! De grâce, pardonne-moi !' Ou toute autre invocation, ou bien s'il fait ses ablutions et invoque de la même manière, ses prières seront exaucées.* » (Bukhari, Tajahhud, 21)



Il a aussi :

« Quiconque désire l'aide d'Allah, qu'il fasse premièrement ses ablutions, puis qu'il accomplisse deux unités de prière. Qu'il loue Allah et qu'il prononce ensuite la formule qui appelle les bénédictions d'Allah sur le Prophète, ensuite qu'il fasse l'invocation suivante :

« il n'y a point de divinité excepté Allah le Clément, le Généreux. Allah, à qui appartient le vaste univers, Celui qui est exempt de toute chose indigne, Celui à qui toute louange appartient. Ô mon Seigneur ! Je Te supplie et je saisis l'occasion d'obtenir Ton pardon. Sauve-moi de tout péché. Je souhaite obtenir Ta protection contre toute sorte de richesse et de faveur. De grâce, ne permets pas que mes péchés ainsi que mes défauts puissent rester. Ô mon Seigneur ! Le Plus Compatissant et le Plus Miséricordieux, que je puisse accomplir les actions que Tu agrées ! » (Tirmidhî, Wittr, 17)

Le caractère unique d'Allah : Allah n'est égal à nul autre et ne ressemble à aucune autre créature. Il est ainsi exempté de toute représentation anthropomorphique. De nos jours, c'est l'un des points les plus controversés des religions dénaturées. Ces dernières se sont égarées en mettant de côté les attributs d'Allah les plus significatifs, comme Sa transcendance, en soutenant qu'ils sont au-delà de toute imagination ou perception. Ces religions ont attribué à Allah de nombreuses caractéristiques anthropomorphiques qui sont issues de l'imagination de ceux qui ont appuyé de telles affirmations. Par exemple : la perte de mémoire, l'épuisement, le repentir, l'oubli ou bien la confusion. Selon leurs dires, Allah aurait donné des ordres au sujet d'un certain déluge puis aurait oublié ce qu'il avait décrété ! Peu après, Allah vit le déluge en question et se serait souvenu des ordres qu'Il aurait donnés ! Puis, après s'être assuré que toutes les créatures se trouvaient bien à l'intérieur de l'arche, Allah ferma Lui-même la porte (de l'arche).

Toujours selon leurs livres, le prophète Jacob lutta contre Allah et L'aurait subjugué. En plus de ces expressions déraisonnables, il est bien connu que les juifs ont appelé Uzair « *fils d'Allah* » et que les chrétiens ont appelé le Christ « *le fils d'Allah* » (voir Coran, Tawba 9 : 30)



Le Coran fait mention de ces individus qui tentent de croire en leur propre imagination :

« Ils n’ont pas estimé Allah comme il devrait l’être alors qu’au Jour de la Résurrection, Il fera de la terre entière une poignée, et les cieus seront pliés dans Sa main droite. Gloire à Lui ! Il est au-dessus de ce qu’ils Lui associent. » (Coran, Az-Zumar, 39 : 67)

« (...) Il n’y a rien qui Lui ressemble ; et c’est Lui l’Audiant, le Clairvoyant. » (Coran, Ash-Shura, 42 : 11)

« Dis : « Il est Allah, l’Unique.

Allah, le Seul à être imploré pour tout ce que nous désirons.

Il n’a jamais engendré, n’a pas été engendré non plus.

Et nul n’est égal à Lui. » (Coran, Al-Ikhlâs, 112 : 1-4)

lorsque le Prophète entendait quelqu’un prononcer l’invocation suivante : « Ô mon Seigneur ! Tu es le Seul et l’Unique, Tu n’engendres pas et Tu n’as pas été engendré ; nul n’est semblable à Toi. Je fais appel à Ta miséricorde ; Pardonne mes péchés, je te prie, car Tu es Pardonneur et Miséricordieux », il disait :

« Il a été pardonné ! Il a été pardonné ! Il a été pardonné ! » (Abû Dawud, Salât, 179)

Yunus Emre, qui connaissait cette bonne nouvelle, avait coutume de se réfugier en Allah en prononçant les paroles suivantes :

« Allah Tout Puissant, Allah Tout Puissant,

Nul n’est comparable à Toi !

De grâce, pardonne nos péchés,

Tu es le Plus Miséricordieux !

L’existence propre d’Allah : Allah subsiste par Lui-même (*Al-Qayyûm*) et Il est éternel. Cet attribut d’existence propre et d’éternité constitue l’un de Ses Noms ; ce Nom particulier signifie substantiellement : « *Celui qui existe par Lui-même et qui n’a ni commencement ni fin* ». Allah n’a nul besoin de Sa création mais cette dernière a besoin de Lui. Le Coran dit à ce propos :



« Ô hommes ! Vous êtes les indigents ayant besoin d'Allah, et c'est Allah qui se dispense de tout ; Il est le Digne de louange. »
(Coran, Fâtir, 35 : 15)

« (...) Allah peut se passer de tout l'univers. » (Coran, Al-Ankabut, 29 : 6)

Tous ces messages divins l'attestent clairement : Allah n'a nul besoin d'agent (extérieur) pour exister. C'est la raison pour laquelle il est dit (sans cesse) qu'Allah subsiste que par Lui-même.

Si un individu ne parvient pas à percevoir cet attribut d'Allah et s'il n'y croit pas entièrement, sa foi sera considérée comme infirmée car, en ayant de telles pensées, c'est comme s'il ramenait Allah au niveau de Sa création.

Ainsi, Allah n'est pas concerné par les attributions qui appartiennent aux créatures. Néanmoins, les cœurs qui possèdent une foi mature sont enclins à invoquer sans cesse ce Nom divin. Grâce à la bénédiction liée à cette invocation, ils s'attachent, cœurs et âmes, au lien d'Allah et s'anéantissent en Lui. Par conséquent, la joie que procure au serviteur la mention des Noms d'Allah est relative à l'indépendance exercée vis-à-vis de toute chose qui est distincte de Lui.

Un compagnon du Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) avait coutume de faire l'invocation suivante :

« Ô Seigneur ! Que toute louange Te revienne ! Tu es le Plus Bienveillant, et il n'y a pas d'autre dieu que Toi ! Tu es le Créateur des cieux et de la terre, Celui qui possède la Gloire et la Bonté. Tu es le Vivant, Celui qui subsiste par Lui-même, l'Eternel. Ô mon Seigneur ! Je t'implore au moyen de Tes Noms. »

Quand le Prophète surprit ce compagnon en train d'invoquer de la sorte, il demanda à ceux qui l'entouraient :

« Savez-vous par quel moyen ce serviteur a invoqué de la sorte ? »

« Allah et Son Messager le savent mieux » répondirent-ils.

Le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) dit alors :



« Je le jure par Allah qui me maintient en vie : cette personne a invoqué Allah au moyen de Ses plus beaux Noms. Quiconque prie et invoque Allah en mentionnant Ses plus beaux Noms verra ses prières et ses demandes exaucées. » (Tirmidhî, Dawat, 63)



Les attributs d'Allah fermement établis sont les suivants :

La vie : Allah est éternellement vivant. Cette caractéristique qui Lui est propre n'existe que pour Lui-même. Allah existe de toute éternité, comme la fameuse appellation « *Hayy* » l'indique : Il est le Vivant, l'Éternel, possédant une existence absolue.

Ainsi, toute vie est un reflet relatif à cet attribut d'Allah. En conséquence, la vie d'une créature est présente et matérielle, résultant de l'union entre le corps et l'esprit. De même, la vie d'une créature est enlevée en temps utile. Cet attribut de Vivant et d'Éternel (*Hayy*) est associé pleinement à l'Être d'Allah, car Son excellence reste le fait d'être éternellement vivant et de posséder la vie absolue.

En résumé, l'existence d'Allah n'est pas la négation de la mort car celle-ci Lui appartient. Cette réalité est précisée dans le Coran comme suit :

« **Et place ta confiance dans le Vivant qui ne meurt jamais** »
(Coran, Al-Furqan, 25 : 58)

Abû Musa (qu'Allah soit satisfait de lui) raconte :

Le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) se leva parmi nous et prononça cinq sentences :

« Allah est éternellement vivant, ne sommeille jamais et le sommeil, en fait, ne lui sied guère. Il réduit et augmente la subsistance que Lui-même fournit. La prière accomplie de nuit atteint Allah avant celle qui est accomplie de jour ; et la prière accomplie de jour atteint Allah avant celle accomplie de nuit. Son voile signifie Sa Divine Gloire. Si Allah devait découvrir ce voile, Sa Face consumerait alors toute la création. » (Muslim, Iman, 293)



« *Quiconque se met à prier en implorant le pardon d'Allah et en disant trois fois : 'J'implore la miséricorde d'Allah, le Vivant, l'Eternel', celui-là sera pardonné.* »

(Ahmad ibn Hanbal, Musnad, III, 10)

Le Saint Coran dit aussi à ce propos :

« **C'est Lui le Vivant. Point de divinité à part Lui. Appelez-le donc en Lui vouant un culte exclusif. Louange à Allah, Seigneur de l'univers !** » (Coran, Gafir, 40 : 65)

Lorsqu'une chose l'inquiétait, le Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) avait coutume de faire l'invocation suivante :

« *Ô mon Seigneur ! Le Vivant, l'Eternel ! J'implore Ton aide, celle qui provient de Ta miséricorde.* » (Tirmidhi, Dawat, 91)

Ali (qu'Allah soit satisfait de lui) relate :

« *Lorsque la bataille de Badr commença, je me battis quelques temps, puis je vins en présence du Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) car je voulais savoir ce qu'il faisait. Je le trouvai en position de prosternation et disait :*

« *Ô mon Seigneur ! Le Vivant, l'Eternel ! Je cherche refuge auprès de Toi. J'implore Ton secours !* »

Je le laissai donc et repartis me battre quelques temps. Puis je revins le voir et le vis toujours prosterné en répétant les mêmes paroles :

« *Ô mon Seigneur ! Le Vivant, l'Eternel ! Je cherche refuge auprès de Toi. J'implore Ton secours !* »

Je repartis me battre puis retournai le voir encore une fois. Le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) était toujours dans la même position et la garda jusqu'à ce qu'Allah nous offrit la victoire. »

En considérant le verset coranique suivant : « **Sachez qu'Allah redonne la vie à la terre une fois morte. Certes, Nous vous avons exposé les preuves clairement afin que vous raisonniez.** » (Al-Hâdîd, 57 : 17), Ibn Abbas a dit :



« Rétablir la vie sur terre est une leçon objective que nous pouvons observer. Cependant, la signification qui suit est aussi soulignée dans le verset cité ci-dessus : Allah adoucit les cœurs durs et obscurcis afin de les amener à Lui. Il adoucit les cœurs morts en leur apprenant la sagesse. »

La connaissance (la sagesse) : Allah possède la connaissance (la sagesse) et Sa connaissance embrasse toute chose. Rien n'est au-delà de Sa connaissance. Par conséquent, Allah est Celui qui connaît le passé et le futur, et rien ne peut Lui être caché. Tout est connu et facilement observable pour Lui. Et toute la sagesse (ou la science) que les hommes ont acquise n'est qu'une infime partie de cet attribut d'Allah. Le Coran stipule à ce sujet :

« Rien, vraiment, ne se cache d'Allah de ce qui existe sur la terre ou dans le ciel. » (Coran, Al-Imrân, 3 : 5)

Dis : « Que vous cachiez ce qui est dans vos poitrines ou bien que vous le divulguiez, Allah le sait. Il connaît tout ce qui est dans les cieus et sur la terre. Et Allah est Omnipotent. » (Coran, Al-Imrân, 3 : 29)

« Et Lui, Il est Allah dans les cieus et sur la terre. Il connaît ce que vous cachez en vous et ce que vous divulguez, et Il sait ce que vous acquérez. » (Coran, Al-An'âm, 6 : 3)

« (...) Il connaît leur passé et leur futur. Et, de Sa science, ils n'embrassent que ce qu'Il veut » (Coran, Al-Baqara, 2 : 255)

C'est pourquoi nous disons : « Allah est le Plus Savant » car, comparée à la Sienna, la connaissance de l'homme est bien moindre qu'une simple tête d'épingle qui se trouverait dans l'océan de cet immense univers. Cette réalité est stipulée dans le verset coranique suivant :

« (...) Et on ne vous a donné que peu de connaissance. » (Coran, Al-Isra, 17 : 85)

En conséquence, de nombreuses portes de connaissance restent ouvertes pour tous ceux qui désirent procéder à des recherches, mais le fait est qu'il existe des murs de mystères qui dépassent l'entendement. Ces mystères seront percés quand Allah en donnera les différentes explications. La raison qui se cache derrière cette science est



de permettre au serviteur de reconnaître son incapacité à les comprendre, d'admettre sa dépendance vis-à-vis d'Allah, et enfin de se résigner à (reconnaître) Sa sagesse. Le Coran dit à ce propos :

« (...) Il se peut que vous ayez de l'aversion pour une chose alors qu'elle vous est un bien. Et il se peut que vous aimiez une chose alors qu'elle vous est mauvaise. C'est Allah qui sait, alors que vous ne savez pas. » (Coran, Al-Baqara, 2 : 216)

En réalité, les êtres humains sont d'ordinaire bouleversés par les choses qui, initialement, semblent néfastes. Ils sont incapables de percevoir la miséricorde qui se cache quelquefois derrière elles. Et, pareillement, ils s'encombrent quelquefois de choses qui viennent sous forme de bonté et ne s'aperçoivent pas du tort qui se cachent derrière elles.

On raconte qu'il y avait un homme réputé pour sa droiture appartenant à une tribu arabe. Cette tribu avait coutume de tenir compte des conseils de l'homme et agissait en accord avec ses instructions. Un matin, les hommes de la tribu se réveillèrent et constatèrent que tous leurs chiens étaient morts. Ils allèrent directement voir l'homme intègre et lui racontèrent ce qui s'était produit. Après un court moment de réflexion approfondie, il leur répondit :

« Si tout va bien, leur mort vous apportera le salut ! »

La nuit suivante, tous les coqs moururent aussi. Ils retournèrent voir l'homme et celui-ci leur répondit de la même façon que la dernière fois :

« Si tout va bien, leur mort vous apportera le salut ! »

En entendant ces paroles, quelqu'un demanda :

« Ô maître ! Les chiens sont nos gardiens, et les coqs sont nos *muezzins* (ceux qui appellent à la prière). Quel genre de salut cela peut-il nous apporter ? »

L'homme intègre répondit :

« C'est Allah qui connaît tous les secrets. Dans ce cas précis, Il a dû certainement y dissimuler une grande vérité que nous ne pouvons pas comprendre maintenant. »



La nuit suivante, aucun feu ne fut allumé et chacun se demandait ce qui allait arriver. Quant ils se réveillèrent le matin suivant, ils le réalisèrent. Cette nuit même, l'ennemi avait effectué un raid et pillé toute la région environnante. Ensuite, il s'approcha de la tribu et n'entendit ni chien et ni coq. Ne voyant également aucune lumière, il passa outre. Ainsi donc, la tribu échappa à un grand pillage et à un massacre certain (silk's Suluk).

Jusqu'à présent, nous pouvons nous apercevoir qu'un danger apparent peut s'avérer être quelque chose de favorable. Ibrahim Haqqi Erzurumî composa quelques vers relatifs à ce sujet :

*Ne demande pas pourquoi, c'est ainsi,
C'est bien comme c'est.
Observe donc la finalité ;
Voyons ce que notre Seigneur nous réserve à la fin,
Il agira de la meilleure façon !*

Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) a dit :

« Quand un serviteur est malade, Allah lui envoie deux anges et leur dit : « Allez et découvrez la manière dont ce serviteur a accueilli la maladie qui le fait souffrir. »

S'il loue Allah, ils rapportent ceci à Allah qui en est informé. Allah dit ensuite : « Si mon serviteur meurt, je me chargerai de l'introduire au Paradis. S'il s'en remet, je lui subsisterai une chair meilleure et un sang meilleur que le sien et je lui pardonnerai ses péchés. » (Mutawwa, Ayn, 5)

Ces propos attribués au Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) confirment le fait que les événements qui ne semblent pas bénéfiques extérieurement sont en réalité des épreuves (qu'Allah permet). Derrière ces épreuves se dissimulent alors les récompenses conséquentes.

Dans l'histoire de l'humanité, il y a des événements qui semblent survenir sous forme de colère pour se transformer finalement en grâce. Cependant, le contraire se produit aussi. Par exemple, les contemporains du prophète Hud (que la paix soit sur lui) avaient pris les nuages de la colère pour ceux de la pluie. Quand les pierres ont com-



mencé à tomber, ils comprirent la réalité parce qu'ils s'attendaient à ce qu'il pleuve ! Mais, pour eux, il était trop tard !

Par conséquent, il tient du serviteur de se rendre à l'évidence et de prendre conscience que c'est Allah qui connaît toutes choses. Cette reddition ne peut être actualisée que par la connaissance d'Allah ou par la contemplation mystique, puisqu'aucune science ne peut éradiquer les malheureuses conséquences liées à l'ignorance apportée dans ce cas. C'est uniquement la connaissance d'Allah qui est en mesure d'éliminer ces conséquences néfastes. En réalité, il existe beaucoup d'illettrés qui ont reçu des récompenses distinguées parce qu'ils possédaient la connaissance divine. C'est la raison pour laquelle Yunus Emre signifia que la science fondamentale n'est autre que la connaissance d'Allah :

*Vingt-neuf syllabes,
Lis-les de A jusqu'à Izzard,
Tu dis A, ô maître,
Qu'est-ce que cela veut dire ?
La science veut dire connaissance,
Cela veut dire la connaissance de soi,
Si tu ne te connais pas,
Pourquoi étudies-tu la science ?*

Allah le Très-Haut divulgue la condition de l'humanité qui tenterait de s'élever contre Sa sagesse :

« (...) **Et personne ne sait ce qu'il acquerra demain** » (Coran, Luqman, 31 : 34)

« **Dis : « Allah seul (en) a la connaissance** » (Coran, Al-Mulk, 67 : 26)

La connaissance relève du dessein d'Allah ; sachant que la connaissance absolue Lui appartient. Sa connaissance embrasse toutes choses. La connaissance d'Allah est semblable à un miroir où les choses qui s'y reflètent peuvent différer, mais le miroir rend l'image de tout ce qui y est reflété et ne subit pas de changement.

La connaissance d'Allah n'est pas le résultat d'une pensée ou d'un concept. L'ordre délicat et l'harmonie de l'univers, ce qu'aucu-



ne intelligence ou détermination ne peut contester, est la plus manifeste évidence de la connaissance infinie d'Allah. Il est bien sûr évident que l'être humain détient la capacité d'inventer des choses, certes à une échelle moindre, grâce notamment à la coopération qui existe entre différents individus. Par exemple, aujourd'hui, les systèmes de communication par téléphone cellulaire sont le résultat d'une accumulation de connaissances qui ont débuté des siècles auparavant, selon des différents critères liés à la marche de l'humanité. Les autres avancées et les diverses évolutions sont toutes aussi de même nature.

C'est ainsi que la totalité de ces inventions et de ces mystères infinis non extériorisés sont, en fait, des particularités qu'Allah a placées dans l'ordre de l'univers en raison de Sa divine connaissance. C'est ce qui nous est rapporté dans le verset coranique suivant :

« Ne connaît-il pas ce qu'Il a créé alors que c'est Lui le Compatissant, le Parfaitement Connaisseur. » (Coran, Al-Mulk, 67 : 14)



Allah l'Audiant : Allah est l'Audiant (*As-Sami*) : Celui qui entend absolument toute chose, et Son ouïe ne ressemble pas à la nôtre. Aucun son ne Lui est caché. Il entend le bruit que fait le mouvement d'une fourmi sur une pierre. Toutes les créatures ayant la capacité d'entendre sont en mesure de le faire uniquement grâce à la réverbération de cet attribut d'Allah. Elles ne peuvent rien entendre si elles sont dépossédées de cette faculté ; beaucoup d'exemples vont dans ce sens.

Allah mentionne à plusieurs reprises Son attribut d'Audiant avec celui de Clairvoyant, en rappelant de ce fait aux hommes la nature de son dessein divin. Par ce moyen, Allah les avertit de ne pas s'égarer du droit chemin.



Allah le Clairvoyant : Allah est le Clairvoyant (*Al-Basîr*) : Celui qui voit absolument toute chose. Cet attribut est un attribut conforme à Sa Divine Nature. Allah voit dûment toute chose, Il est le



Clairvoyant, et rien ne se dérobe à Son regard. Ainsi donc, comme décrit précédemment, Il est capable aussi de voir une fourmi noire sur une pierre noire au cours d'une nuit noire. Jalal-ud-Dîn Rumî (qu'Allah bénisse son secret) explique la raison pour laquelle les êtres humains ont été avisés sur la connaissance de ces attributs de « Savant » : Celui qui sait toute chose, « d'Audiant » : Celui qui entend toute chose et de « Clairvoyant » : Celui qui voit toute chose :

« Allah vous a avisé de Son attribut de Savant, de crainte que vous n'essayez d'introduire sur terre toutes sortes d'activités subversives. »

« Allah vous a avisé de Son attribut d'Audiant, de crainte que ne sortent de votre bouche des propos désagréables et grossiers. »

« Allah vous a avisé de Son attribut de Clairvoyant, de crainte que vous n'accomplissiez des actes secrets et réprouvés. »

Ainsi, Allah le Très-Haut fait connaître à Ses serviteurs leurs responsabilités dans ce domaine par le verset coranique suivant :

« Et ne poursuis pas ce dont tu n'as aucune connaissance. L'ouïe, la vue et le cœur : sur tout cela, en vérité, on sera interrogé. » (Coran, Al-Isra, 17 : 36)

Dans les vers qui suivent, Niyadhi Misri a mis en paroles cette implication :

*Un œil qui est incapable de voir,
N'est rien d'autre qu'un ennemi qui reste en place sur la tête.
Une oreille qui ne prend pas garde au conseil
Est digne d'être plombée.
Une langue qui n'a aucune familiarité à invoquer les noms d'Allah,
Que l'on n'appelle pas langue ce morceau de chair.*

On s'adressera ainsi aux serviteurs insoucians :

« Ô serviteur ! Nous as-tu reconnu durant ta vie terrestre, ou pas ? Si ce n'est pas le cas, pourquoi n'as-tu pas tenté de nous reconnaître ? Si tu l'as fait, tu étais censé agir en conséquence. »



Le noble Nahshabî a dit quant à lui, commentant les propos sus-mentionnés :

« Ô homme sans crainte ! Quand tu agis, fais-le sans la présence d'autres personnes afin qu'il devienne clair que tu crains Allah, à moins que tu ne craignes les gens ! Si tu crains Allah, tu Le craindras partout !... »

« Les véritables disciples (cheminant) sur le sentier de la vertu et de la piété sont ceux qui demeurent conscients du fait qu'Allah les observe en tout temps et en tout lieu. »

Une nuit, 'Umar ibn al-Khattab, le second calife (qu'Allah soit satisfait de lui), était en train d'effectuer une ronde dans les rues de Médine. Soudain, à l'extérieur d'une maison, il entendit une dispute entre une mère et sa fille.

La mère disait à sa fille :

« Ajoute de l'eau dans le lait que nous allons vendre demain ! »

La fille répondit :

« Mère, le calife n'a-t-il pas défendu d'ajouter de l'eau dans le lait ? »

La mère rétorqua :

« Comment le calife peut-il savoir à cette heure de la nuit que nous agissons de la sorte ! »

Mais la fille, qui craignait Allah, ne voulut pas adhérer à l'idée de sa mère et lui répondit :

« Mère, supposons un instant que le calife ne le voit pas. Mais Allah ? Il est certes facile de dissimuler cette fraude aux yeux des gens, mais comment la dissimuler du regard d'Allah qui est le Voyant : Celui qui voit toute chose ? »

Le calife 'Umar (qu'Allah soit satisfait de lui) fut (profondément) ému par les paroles qu'il venait d'entendre. Touché par la foi de cette fille pieuse, il fit en sorte qu'elle puisse épouser son fils. Ainsi, 'Umar ibn Abdul Aziz, devenu le cinquième calife, est né de l'union qui eut lieu entre le fils de 'Umar et cette dame respectable.



Par conséquent, il s'agit pour nous de réaliser que nous vivons sous la surveillance d'Allah. Il est dit dans le Coran :

« Les regards ne peuvent L'atteindre, cependant qu'Il saisit tous les regards. Et Il est Doux, le Parfaitement Connaisseur. »
(Coran, Al-An'âm, 6 : 103)

La volonté d'Allah : Allah décide et agit comme bon lui semble. Quand Il destine une chose, Son ordre est : « Soit ! », et la chose se produit. De ce fait, on ne doit jamais mettre Ses actions en doute :

« Il est le Créateur des cieux et de la terre à partir du néant ! Lorsqu'Il décide une chose, Il dit seulement : « Sois », et elle est aussitôt. » (Coran, Al-Baqara, 2 : 117)

« C'est Lui le Dominateur suprême sur Ses serviteurs ; c'est Lui le Sage, le Parfaitement Connaisseur. » (Coran, Al-An'âm, 6 : 18)

« Dis : Ô Allah, Maître de l'autorité absolue. Tu donnes l'autorité à qui Tu veux, et Tu arraches l'autorité à qui Tu veux ; et Tu donnes la puissance à qui Tu veux, et Tu humilies qui Tu veux. Le bien est en Ta main et Tu es Omnipotent. » (Coran, Al-Imran, 3 : 26)

Ces versets font donc remarquer qu'Allah en est l'Acteur Absolu. Chaque acte et chaque évènement dépendent de Sa volonté. En un mot : *« la chose qu'Il décrète se produit, tandis que la chose qu'Il ne décrète pas ne se produit pas ! »*

De plus, les actes qu'Allah approuve surviennent conformément à Sa volonté ; et les actes qu'Il désapprouve surviennent, une fois de plus, selon Sa divine permission. En fait, pour nous, ils sont synonymes d'épreuves.

Ainsi, comme l'ont indiqué les versets coraniques mentionnés plus haut, chaque évènement nécessite la condition que *« c'est Allah qui l'agrée ou le permet »*. Cette condition recouvre toute la création, aussi bien les êtres physiques que spirituels, ainsi que les prophètes. Voici un exemple concret qui eut lieu durant la vie du Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) :

« Un groupe de bédouins vinrent auprès du Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) dans le but de lui poser quelques questions.



Comme il ne savait pas comment leur répondre, et pensant leur apporter plus tard une réponse sous forme de révélation, il leur demanda de revenir le lendemain :

« Revenez me voir demain et vous obtiendrez la réponse à vos questions ! »

Mais, comme il n'avait pas dit : « si Allah le veut » (*Insha Allah*) ou bien « si telle est la volonté d'Allah », aucune révélation d'Allah ne lui parvint. Quinze jours plus tard, suite à cette longue attente, la révélation lui parvint enfin par le verset coranique suivant :

« Et ne dis jamais à propos d'une chose : « Je la ferai sûrement demain », sans ajouter : « Si Allah le veut », et invoque ton Seigneur quand tu oublies et dis : « Je souhaite que mon Seigneur me guide et me mène plus près de ce qui est correct ». (Coran, Al-Kahf, 18 : 23-24)

Comme ce verset l'illustre parfaitement, les hommes ne sont pas toujours capables, ou n'ont pas la capacité nécessaire d'agir comme ils le voudraient, car leur volonté et leur potentialité sont déficientes. En conséquence, le serviteur est censé connaître ses limites en observant dûment les droits d'Allah, et en ne tentant pas non plus de les dépasser ; de telle façon à ce qu'Allah justifie le fait qu'il peut pardonner les fautes et les vilenies commises par Ses serviteurs. Mais, en aucun cas, il ne peut pardonner à celui qui lui associe des partenaires et à celui qui enfreint les droits de Ses rapprochés. En d'autres termes, Allah pardonne à celui qu'Il agrée et n'accorde pas Son pardon à celui qui Lui déplaît. Cela est stipulé dans le Coran comme suit :

« A Allah appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre. Il pardonne à qui Il veut, et Il châtie qui Il veut Et Allah est Pardonneur et Miséricordieux. » (Coran, Al-Imran, 3 : 129)

Les amis d'Allah remettent leur volonté à la Sienne au moyen de la perception de cet attribut. Comme dans d'autres points, ils s'anéantissent en Allah. Ils savent dûment que la volonté d'Allah s'accomplira de manière parfaite et dirigent leur entourage dans cette direction.



Le Sheikh Sünbül Sinan (qu'Allah soit satisfait de lui) avait posé la question suivante à ses disciples :

« Ô mes fils ! Que feriez-vous si Allah vous donnait le droit d'organiser le monde à votre guise ? »

Chacun donna une réponse différente. L'un dit :

« J'exterminerai tous les incroyables ! »

Un autre dit :

« J'éradiquerai tous ceux qui s'adonnent à la boisson ! »

Un autre dit encore :

« J'exterminerai tous les fumeurs ! »

Parmi ses disciples, il y avait un étudiant nommé Mustafa Muslihiddin Efendi. Celui-ci avait gardé le silence. Le cheikh le regarda et lui demanda :

« Ô mon fils ! Toi, qu'est-ce que tu ferais ? »

Mustafa Muslihiddin Efendi répondit modestement :

« Ô maître ! Ce qui est injuste – Allah l'interdit ! Allah n'a-t-il pas déjà tout planifié ? Je garderai donc les choses comme elles sont. »

Cheikh Sünbül Sinan se réjouit (de cette réponse) et dit :

« Le sujet d'aujourd'hui a trouvé le cœur d'où il doit se situer. »

Depuis ce jour, Mustafa Muslihiddin Efendi fut appelé le « *Cœur des maîtres* » et, plus tard, il succéda au cheikh.

Dans les vers suivants, Ibrahim Haqqi Erzurumî déclare son engagement envers Allah comme s'il synthétisait ce point précis :

*Toutes Ses actions sont supérieures,
Toutes Ses actions sont bien accordées,
Et toutes Ses actions sont favorables ;
Voyons ce qu'Il fait,
Il fait ce qu'il y a de mieux !*

*Sur ma parole Il fait ce qu'il y a de mieux,
Sur mon serment Il fait ce qu'il y a de mieux,*



*Sur ma parole Il fait ce qu'il y a de mieux ;
Voyons ce qu'Allah a fait,
Il a fait ce qu'il y a de mieux !*

L'omnipotence d'Allah: Allah est l'Omnipotent (Al-Qadir) et le Tout-Puissant (Al-'Azîz). Il ne connaît aucune difficulté. Cela est résumé dans le verset coranique suivant :

« (...) **Allah a pouvoir sur toute chose.** » (Coran, Al-Baqara, 2 : 20)

Et dans un autre verset :

« **Quand Il veut une chose, Son commandement consiste à dire : ' Sois', et c'est.** » (Coran, Ya-Sin, 36 : 82)

Quand Allah ordonne une chose, elle se produit inéluctablement. De plus, on ne doit pas tomber dans l'erreur de considérer (ce que représente) l'omnipotence d'Allah par le biais de notre faible esprit, car notre pouvoir est extrêmement limité. Le pouvoir infini d'Allah n'est pas sujet à la limitation et à l'impuissance ; ce qui est, soit dit en passant, la particularité propre à l'être humain. Qui plus est, il n'existe aucun être qui Lui est supérieur en pouvoir, tandis que le nôtre est dépendant de ce qu'Il ordonne.

L'Histoire témoigne de la défaite de tous ceux qui se sont élevés contre Sa puissance et Son pouvoir. Nous trouvons parmi eux Nemrod, Crésus, Abû Jahl, et bien d'autres. Ils laissèrent le monde les mains vides car Allah tourna leur vie en dérision. La mort de Nemrod, en particulier, qui avait clamé (haut et fort) qu'il était de nature divine, a fourni un message relatif à la puissance divine puisqu'il mourut suite à une piqûre de moustique. La fin d'Abraha et de ses soldats fut tout aussi saisissante ; en prenant d'assaut la Ka'ba, ils comptèrent sur leurs éléphants, mais furent vaincus par les oiseaux d'Abâbil.

Jalâl-ud-Dîn Rumî (qu'Allah bénisse son secret) a dit :

« Bien que ce monde semble infini à nos yeux, Allah le considère à peine comme une particule. Ouvrez les yeux, et regardez autour de vous ; quel séisme, quelle tempête, quel déluge peut transformer ce monde et tout ce qu'il contient ! »



En vérité, le pouvoir d'Allah peut parfois se manifester par des voies extraordinaires auxquelles nous ne sommes guère habitués. Par exemple, les propriétés positives du feu, de l'eau, ou bien de n'importe quel autre élément naturel se transforment parfois en propriétés négatives, et cela, grâce à un effet de la puissance divine. Considérant ce fait, chacun est supposé y discerner la volonté divine en arrière-plan des évènements survenant dans le milieu naturel. Ceux qui sont incapables de distinguer ces réalités sont réellement enfoncés dans une perspective aveugle. Jalâl-ud-Dîn Rumî (qu'Allah bénisse son secret) s'était déjà adressé à ce type d'individus insoucieux :

« N'oubliez pas que pour Allah, ce monde n'est qu'une chose banale. Parfois, la volonté divine l'élève ; parfois, elle l'abaisse. Parfois, elle rend le monde sain ; parfois, elle le rend malsain. Parfois, elle porte le monde à droite, parfois, à gauche ; parfois, elle le transforme en jardin de roses ; parfois, elle le transforme en jardin de ronces. »

Ces réalités sont souvent approchées dans le Coran :

« Ne sais-tu pas qu'à Allah appartient le royaume des cieux et de la terre, et qu'en dehors d'Allah vous n'avez ni protecteur ni secoureur ? » (Coran, Al-Baqara, 2 : 107)

Yunus Emre, le sultan des gens sagaces et des amoureux, mit en vers l'impotence qui nous caractérise vis-à-vis d'Allah :

*Si je prends ma route sans Toi,
Nul ne peut m'aider à franchir un pas !
Tu es la puissance de mon corps,
Pour dégager ma tête !*

La Parole d'Allah : Allah possède une Parole. Il n'a besoin ni de voix, ni de lettres, ni de mots, ni de sentences à prévoir ; c'est-à-dire que le langage exprimé par Allah est exempt de mots et de sons. Son langage ne ressemble pas à celui des hommes ; et ces derniers ne peuvent s'exprimer qu'à travers le partage reçu de la part d'Allah. Yunus Emre exprime cette opinion de façon si parfaite :

*Ô le Connaisseur de l'essence des mots !
Viens et dit de Sa part d'où vient ce mot ?*

*Celui qui ne comprend pas l'essence de ce mot,
Pensera alors qu'il vient de moi !*

Allah le Très-Haut communique Ses ordres, Ses interdictions, ainsi que Ses autres volontés aux anges, aux prophètes, aux hommes, et même à toute autre créature par l'intermédiaire de l'attribut de la Parole Divine. De manière essentielle, étant donné que Sa création est maintenue en vie grâce à Sa parole « *Sois* », cette dernière dépend, dans un certain sens, de cet attribut propre à Allah. Un éclaircissement précis de cet attribut peut être considéré sous l'angle de la capacité que possèdent les hommes à s'exprimer. Yunus Emre signifiait à ce propos :

*Une parole peut stopper une guerre,
Une parole peut faire couper une tête,
Une parole peut transformer une soupe empoisonnée
En miel et en beurre !*

Tous les livres sacrés ont été révélés par l'attribut de la Parole Divine. La Révélation proprement dite fut parfois transmise par l'intermédiaire de l'Ange Gabriel (*sur lui la paix*), parfois de manière directe, dissimulée derrière de nombreux voiles. C'est, en quelque sorte, une voie de communication entretenue par Allah. Le Coran dit à ce sujet :

« Il n'a pas été donné à un mortel qu'Allah lui parle autrement que par révélation ou de derrière un voile, ou qu'Il (lui) envoie un messenger (un ange) qui révèle, par Sa permission, ce qu'Il (Allah) veut. Il est Sublime et Sage. » (Coran, Ash-Shura, 42 : 51)

« (...) Et Allah a parlé à Moïse de vive voix. » (Coran, An-Nisa, 4 : 164)

Allah a directement parlé à Moïse, ni par la langue, ni par la voix, mais au moyen de Son attribut de la Parole Divine et Eternelle. Soixante-dix personnes qui avaient accompagné Moïse pour témoigner de l'évènement, ainsi que l'Ange Gabriel (*sur lui la paix*), n'avaient ni entendu, ni même perçu le langage divin. Moïse perdit connaissance lorsqu'il fit face à la transfiguration divine. Il tomba au-delà des limites du temps et de l'espace, ne se souvenant plus de qui il



était dans ce monde et dans l'Autre. Il souhaita fortement voir Allah, mais Il lui dit : « Tu ne pourras jamais Me voir ! ».

Toutefois, lorsque Moïse insista inconsciemment pour voir Allah, on lui dit alors de regarder une certaine montagne ; dans le cas où cette montagne ne subirait pas de changement apparent, Moïse sera alors en mesure de voir Allah. Selon nos sources, le (divin) rayonnement apparut sur la montagne, dissimulé derrière de nombreux voiles. Puis la montagne éclata et Moïse perdit connaissance. Lorsqu'il reprit conscience, il fit appel à la miséricorde d'Allah, pressentant qu'il avait été trop loin. Si Moïse n'aurait pas perdu connaissance, il aurait été soufflé avec la montagne.

D'autre part, l'Ange Gabriel, l'une des plus puissantes créatures célestes, dit au Prophète Muhammad les paroles suivantes au cours de ce miraculeux voyage nocturne (*Mi'raj*) qui les emmena jusqu'au lotus situé au septième ciel :

« Ô Prophète ! Je ne peux pas aller plus loin. Au-delà de ce point, tu devras aller seul. Si j'avance encore d'un pas, je serai réduit en cendres ! »

C'est au Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) que cette généreuse opportunité fut accordée. Honoré, il le fut aussi en expérimentant cette ascension vers les cieux. Cette nuit-là, le Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*), le Sultan de l'univers, fut effectivement honoré grâce à l'union et à la relation exceptionnelle qu'il éprouva (à ce moment-là). C'est bien là une chose que nous sommes incapables de discerner.

Il est impossible de comparer l'attribut de la Parole Divine avec d'autres paroles, car il est exempt de toute imitation. La Parole Divine, telle qu'elle nous est reflétée dans ce monde, est un océan infini de sens. Cela est rapporté dans le Coran comme suit :

Dis : « Si la mer était une encre (pour écrire) les paroles de mon Seigneur, certes la mer s'épuiserait avant que ne soient épuisées les paroles de mon Seigneur, quand même Nous lui apporterions son équivalent comme renfort. » (Coran, Al-Kahf, 18 : 109)

« Quand bien même tous les arbres de la terre se changeraient en calames (plumes pour écrire), quand bien même l'océan serait un océan d'encre où conflueraient sept autres océans, les paroles d'Allah ne s'épuiseraient pas. Car Allah est Puissant et Sage. »
(Coran, Luqman, 31 : 27)

Toutes les paroles de ce monde sont autant de réflexions sur cet attribut particulier, car Allah possède à son actif les plus beaux Noms cités par d'innombrables langages. Allah a doté toute la création d'un langage issu de Sa Divine Parole, incluant également ce qui peut sembler inerte. Le Saint Coran dit :

« Les sept cieus et la terre et ceux qui s'y trouvent, célèbrent Sa gloire. Et il n'existe rien qui ne célèbre Sa gloire et Ses louanges. Mais vous ne comprenez pas leur façon de Le glorifier. Certes c'est Lui qui est Indulgent et Pardonneur. » (Coran, Al-Isra, 17 : 44)

Yunus Emre avait perçu le secret de ce verset :

*Les fleuves du Paradis
Se font remarquer par les paroles : Allah, Allah,
Les rossignols de l'islam
Chantent puissamment les paroles : Allah, Allah.*

*Les branches de l'arbre de Tuba se balancent,
Et révèlent le Coran par leur langage,
La rose du Paradis
Exhale (son parfum) en prononçant Allah, Allah.*

La Création (Genèse) : C'est l'attribut par lequel Allah crée, c'est-à-dire qu'Il crée à partir du néant ; et cette forme de création Lui appartient en propre. Les mondes innombrables sont le fruit de Sa création ; et Ses autres attributs effectifs sont également inclus dans celui de la création. Le Saint Coran dit :

« Qui a bien fait tout ce qu'Il a créé. Et il a commencé la création de l'homme à partir de l'argile. » (Coran, As-Sajda, 32 : 7)

« C'est Lui qui a créé pour vous tout ce qui est sur la terre, puis Il a orienté Sa volonté vers le ciel et en fit sept cieus. Et Il est Omniscient. » (Coran, Al-Baqara, 2 : 29)



« C'est Lui qui, de l'arbre vert, a fait pour vous du feu, et voilà que de cela vous allumez. » (Coran, Ya-Sin, 36 : 80)

« N'ont-ils point vu que les ombres de toute chose qu'Allah a créée s'allongent à droite et à gauche, en se prosternant devant Allah, en toute humilité ? » (Coran, An-Nahl, 16 : 48)

L'attribut spécifique de la Création diffère par conséquent de Ses autres attributs. Allah connaît à travers l'attribut distinctif de la Connaissance. Par l'attribut spécifique de la Puissance, il fait en sorte que les choses existent ou bien disparaissent. Par l'intermédiaire de l'attribut de la Volonté, il décide que les choses existent ou soient détruites. Puis vient l'attribut de la Création par lequel les choses viennent à l'existence.

Les mystères de l'univers sont cachés derrière l'attribut de la Création et, par conséquent, toute chose témoigne de l'existence d'Allah.



Pour résumer, Allah est connu de Ses serviteurs principalement par l'intermédiaire des attributs susmentionnés. Tous ces attributs (ou qualités), ainsi que tous les autres innombrables attributs divins ne sont pas soumis à l'instant présent mais, en fonction des spécificités liées au temps et à l'espace, ils existent de façon permanente.

Aucun attribut d'Allah n'est opposé l'un à l'autre. Cela signifie qu'Allah est vivant et ne peut connaître la mort. Il existe et ne peut connaître l'extinction. Il possède la connaissance et Sa connaissance est exemptée d'ignorance. Il pourvoit aux besoins et est libre de tout besoin. Tous les attributs d'Allah suivent ainsi cette même ligne.

D'autre part, concernant Ses attributs, Allah ne possède pas les organes communs aux êtres humains ; de même, pas un atome des attributs d'Allah n'existe chez les humains, ils en sont seulement les reflets. Par exemple, notre capacité de nous exprimer provient d'une particule issue de la réverbération de l'attribut divin de la Parole. Par conséquent, l'existence d'Allah ne ressemble pas à la nôtre, Son regard n'est pas comme le nôtre.



En un mot, le contenu de tous les attributs de cet Être Exalté présente une dimension d'éternité et de grandeur infinie. En conséquence, Sa Connaissance, Sa Puissance, Sa Parole, Sa Création, ainsi que tous Ses autres attributs sont exemptes de toute forme de similitude et d'explication. Par contre, quand il s'agit de nous, force est de constater que nous sommes limités et passagers. De cette façon, les individus qui ne se connaissent pas ne peuvent en aucun cas connaître les attributs d'Allah comme cela leur est pourtant exigé.

En conséquence, puisque nous sommes incapables de percevoir ce qui constitue la personnalité d'Allah, nous sommes aussi incapables de percevoir les caractéristiques basées sur Ses attributs.

D'autre part, un être supérieur ou un attribut particulier ne peut être ni comparé ou ni associé à un auxiliaire. Si ce type d'association venait à s'établir, ce serait seulement dans le but de dévaloriser le supérieur. Par exemple, si l'on associe un chat avec un lion, cette association démontrerait qu'en termes de puissance, la supériorité de ce chat par rapport à ses congénères serait de la même nature que celle du lion. Pareillement, si l'on associe un lion avec un chat, cette association démontrerait la poltronnerie et l'impotence de ce lion. Par conséquent, vouloir comparer Allah avec Ses créatures est synonyme d'ignorance et d'altération. De plus, cela est considéré comme une calomnie qui ne sied pas à la suprématie d'Allah. C'est la raison pour laquelle une telle pensée est appelée *polythéisme*, et l'individu qui la met en pratique est appelé *polythéiste*. Les polythéistes font l'erreur d'associer les attributs éternels d'Allah, comme par exemple « l'Audiant » ou « le Voyant », en parallèle avec leur propre capacité d'entendre ou de voir. En vue de se les approprier dans leur propre cadre de références, ils réduisent ainsi leur croyance en un monceau de pierres inertes à qui ils ont donné forme. Cependant, ceux qui ont compris cette vérité savent que les attributs reliés à l'homme sont en réalité des petits fragments de réverbération provenant des attributs d'Allah. Ils ont compris également qu'ils vivaient à une époque marquée par le néant et, notamment grâce à cette connaissance spirituelle, ils ont maintenant la possibilité de s'exclamer par la joie que procure la foi : « Nul autre qu'Allah ».



Ils ont, mentalement et émotionnellement, une saine connaissance de : « Mon Seigneur ! Tu es ce que Tu es ! »

En définitive, dénués à cet égard de toute suspicion ou d'illusion, pourvus d'un cœur sain capable d'atteindre leur Seigneur, ils trouvèrent place dans le livre des saints.

Un derviche demanda à Bayazid Bistamî :

« Ô maître ! Quels sont les noms les plus importants d'Allah ? »

Bayazid Bistamî répondit :

« Ô mon fils ! Y a-t-il un seul nom d'Allah qui ne soit pas important ! Ne sois pas imprudent ; tous les noms d'Allah sont importants. Si tu désires qu'Allah réponde à ta requête, cesse d'être préoccupé par les vanités de la vie. Les noms d'Allah ne rejaillissent pas sur les cœurs imprudents. Allah porte Son attention vers ceux qui ont un cœur éclairé par la multitude de Ses noms. »

II. CROIRE AUX ANGES : les anges sont des êtres bienveillants et immatériels. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas les voir dans leur forme actuelle. Néanmoins, ils peuvent être vus dans n'importe quelle forme qu'ils considèrent être la meilleure. Ainsi, quelques grands prophètes ont pu voir les anges dans leur forme immatérielle car ces derniers y ont été autorisés. Leur nature intrinsèque n'a besoin ni de nourriture, ni de boisson, ni de sommeil. Créés pour passer leur existence entière au service d'Allah, ils ne possèdent donc pas d'âme (*nafs*). Par conséquent, leur nature ne permet pas de désobéir à Allah. On ne peut les compter tant ils sont innombrables. On dit que les gouttes de pluie sont apportées par les anges ; chaque ange ne peut accomplir cette action qu'une seule fois jusqu'au Jour du Jugement. C'est pourquoi les gouttes de pluie ainsi que les flocons de neige ne se télescopent pas en tombant.

Les anges possèdent une valeur hiérarchique consécutive aux différentes responsabilités qu'ils exercent. Mawlana Jalâl-ud-Dîn Rumî (qu'Allah bénisse son secret) disait à ce propos :

« Les anges ont (entre eux) un rang différent, pareil à la différence existant entre la nouvelle lune et la pleine lune ; chaque ange



possède une part de lumière divine qui leur permet d'y souscrire selon leur rang. »

Il existe quatre anges importants appelés les « prophètes » des anges. Il y a Jibra'îl (Gabriel), Mika'îl (Michaël), Izra'îl (Azraël), et Israfil.

On donna à Gabriel (sur lui la paix) la responsabilité d'apporter la Révélation aux prophètes. Michaël est responsable des évènements naturels. Azraël est responsable de la finalité de notre vie. Enfin, Israfil soufflera dans la trompette à la fin des temps et au Jour du Jugement Dernier.

Les anges sont, façon de parler, semblables à l'esprit qui nous a été donné. Comme nous ne pouvons pas voir notre esprit, de même, nous ne pouvons pas non plus voir les anges. Pareillement, puisque nous ne pouvons pas nier l'existence de notre esprit, nous ne pouvons pas non plus nier l'existence des anges.

On dit que le déni des anges ressemble à celui des prophètes, car l'ange est supposé transmettre la Divine Vérité à l'humanité. Le Coran, de cette façon, nous avertit du danger que peut causer le déni existentiel de Gabriel, l'Ange de la Révélation (sur lui la paix) :

Dis : « Quiconque est ennemi de Gabriel doit savoir que c'est lui qui, avec la permission d'Allah, a fait descendre sur ton cœur cette révélation qui déclare véridiques les messages antérieurs et qui sert aux croyants de guide et d'heureuse annonce. » (Coran, Al-Baqara, 2 : 97)

Comme nous l'avons déjà évoqué, les anges ont aussi d'autres devoirs, indépendamment de leurs devoirs premiers qui consistent à servir Allah. Ces anges, missionnés pour aider les hommes de foi, ont souvent été observés dans l'histoire de l'Islam. Les compagnons du Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix), vétérans de la bataille de Badr, ont pu attester de ce fait :

« Durant les heures chaudes de la bataille de Badr, nous avons été témoins de la mort de nos ennemis sans que nos épées aient pu toucher leurs corps. »



Allah proclame cette réalité dans le Coran :

« Et ton Seigneur révéla aux anges : « Je suis avec vous : affermissez donc les croyants. Je vais jeter l'effroi dans le cœur des mécréants. Frappez donc au-dessus des cous et frappez-les sur tous les bouts des doigts. » (Coran, Al-Anfal, 8 : 12)

« Si tu voyais, lorsque les anges arrachaient les âmes aux mécréants ! Ils les frappaient sur leurs visages et leurs derrières, (en disant) : « Goûtez au châtiment du Feu. » (Coran, Al-Anfal, 8 : 50)

Certains anges ont la fonction de nous protéger et sont nommés les « Anges de *Hafaza* » ; tandis que d'autres consignent tout ce que nous faisons et sont nommés « les Scribes Respectueux » (*Kirâman Kâtîbîn*). Il y a aussi les anges Munkir et Nakir qui sont chargés de questionner le défunt immédiatement après son décès. Enfin, il y a les anges dont la fonction est de prier pour les hommes, pour qu'Allah leur pardonne et qu'ils ne s'égarerent point.

III. CROIRE AUX LIVRES D'ALLAH

Depuis Adam, le premier homme et le premier prophète (*sur lui la paix*), et précisément à partir de ce moment-là, Allah fit parvenir Ses commandements et Ses interdits par l'intermédiaire de la Révélation ; initialement sous forme de feuillets (ou rouleaux) puis, ultérieurement, sous forme de livres. En effet, de nombreuses directives furent nécessaires pour l'organisation des sociétés élargies et des problèmes grandissants auxquels les hommes étaient confrontés. Il existe quatre livres sacrés d'importance majeure : la Torah, les Psaumes (*Zabur*), l'Évangile (*Injil*) et le Coran. Dix feuillets furent ainsi donnés à Adam ; cinquante à Seth ; trente à Enoch (Idriss) ; et Abraham reçut dix feuillets. Quant aux livres majeurs : la torah fut transmise à Moïse ; Les Psaumes (*Zabur*) à David ; l'Évangile à Jésus ; enfin, le Coran fut révélé à Muhammad, le Sultan de l'univers (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*).

Les livres sacrés sont semblables à des lettres transmises par Allah à l'attention de Ses serviteurs. Ils traitent de la manière dont



les hommes doivent mener leur existence, et fournissent des instructions relatives à leur bonheur éternel. Ces livres sont le reflet de l'attribut éternel et préexistant de la Parole Divine adressée au monde perceptif des hommes. Ils présentent de la sorte un miracle de la parole aussi bien que le message qu'ils contiennent.

Le Coran, qui est le dernier livre sacré, a abrogé les précédents de manière définitive. Les raisons sont doubles : tout d'abord, bien avant la révélation du Coran, les livres sacrés ont été soit altérés dans leur version originelle, soit dissimulés, ou soit perdus. En second lieu, vouloir changer les hommes nécessite un nouveau message, complet et définitif. Toutefois, le message initial, transmis par l'intermédiaire des feuillets et des livres et lié aux principes fondamentaux de la foi, est resté le même. Un poète exprime agréablement ce fait :

*La signification des quatre livres est :
Il n'y a pas de dieu excepté Allah.*

Allah dit dans le Coran :

« A chaque communauté, Nous avons assigné un culte à suivre. Qu'ils ne disputent donc point avec toi l'ordre reçu ! (...) »
(Coran, Al-Hajj, 22 : 67)

La caractéristique majeure qui est attachée aux religions célestes est, sans aucun doute, la Révélation Divine. Cependant, de nos jours, cette caractéristique est le fait spécifique de l'islam, car toutes les religions qui lui sont antérieures ont été exposées à l'erreur humaine ; ceci est relatif notamment au sens de leur préservation, à la falsification dont ils ont fait l'objet et l'altération de leur sens originel. En réalité, l'islam est venu essentiellement pour corriger tous ces dommages. Parallèlement, le Coran, en qualité de dernière révélation, englobe l'essence originelle des textes sacrés originels, car il est la réalisation des désirs de l'humanité concernant la paix et le bonheur dans ce monde et dans l'autre. En qualité de dernière révélation, le Coran demeure sous la protection et l'autorité d'Allah, et lance le défi qu'il ne sera jamais altéré ou remplacé :

« Si vous avez un doute sur ce que Nous avons révélé à Notre Serviteur, tâchez donc de produire une sourate semblable et appe-



lez vos témoins, (les idoles) que vous adorez en dehors d'Allah, si vous êtes véridiques. » (Coran, Al-Baqara, 2 : 23)

Comme le stipule ce verset, le Coran reste inaltéré depuis des siècles et couvre tous nos principes de conduite en matière de salut :

1. *Les principes fondamentaux de la foi et des œuvres pieuses.*
2. *La nature propre à l'existence de l'homme* : les phases de création, de naissance, de vie et de mort. Ses particularités : les mouvements immatures de l'ego, les mouvements développés de l'esprit ainsi que les méthodes de purification de l'ego.
3. *l'organisation complexe de l'univers* : les sept cieux, le soleil, la lune, les étoiles, les événements naturels, la pluie, l'alternance du jour et de la nuit, la création de tout ce qui existe entre la terre et le ciel et leurs particularités.
4. *les connaissances historiques* : les prescriptions positives et négatives des nations relatives à ce monde et à l'Autre, le châtement divin, les enseignements donnés par les prophètes à leurs contemporains ainsi que les leçons du passé.
5. *Un océan de contemplation et de rappel qui procède de la pré-éternité et de l'éternité future.*

IV. CROIRE AUX PROPHETES

Les prophètes sont les guides qui ont amené (l'humanité) à trouver le droit chemin puis à y demeurer. Puisque les hommes sont enclins à s'éloigner de ce droit chemin, Allah le Très-Haut les a néanmoins préservé de la tromperie en leur envoyant des prophètes. Ainsi, par l'intermédiaire des livres sacrés et des prophètes, Allah informe les hommes de leurs implications et de leurs limites en les responsabilisant et en leur donnant à chacun une excellente opportunité. Le Coran dit à ce propos :

« Nous avons envoyé dans chaque communauté un messager, (pour leur dire) : « Adorez Allah, et écarterez vous du mal (...) »
(Coran, An-Nahl, 16 : 36)



Le but de la religion est d'aider les hommes à réduire puis à éradiquer les tendances négatives de leur ego en permettant d'accroître celles qui sont positives. Cependant, pour pouvoir réaliser cet objectif, les hommes ont besoin d'un « exemple parfait ». C'est d'ailleurs l'une des raisons pour laquelle Allah envoya des prophètes à l'humanité, pour qu'ils soient des modèles à suivre. Allah dit dans le Coran :

« Nous n'avons envoyé de messager que pour qu'il soit obéi par la permission d'Allah (...) » (Coran, An-Nisa, 4 : 64)

Le Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) incarne le zénith de la perfection :

« En effet, vous avez dans le Messager d'Allah un excellent modèle (à suivre), pour quiconque espère en Allah et au Jour Dernier et invoque Allah fréquemment. » (Coran, Al-Azhab, 33 : 21)

Ainsi, chacun est responsable de sa foi et du service qui en résulte. Bien qu'Allah ait promis le Paradis à Ses messagers, ils furent aussi responsables du bon accomplissement de leur mission prophétique :

« Nous interrogerons ceux vers qui furent envoyés des messagers et Nous interrogerons aussi les envoyés. » (Coran, Al-A'raf, 7 : 6)

Quant au Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*), il était dûment conscient de sa responsabilité (à cet égard). Avant de mourir, il demanda à ses compagnons lors du Sermon d'Adieu qui eut lieu devant plus de cent mille personnes :

« Ô gens ! On vous questionnera demain à mon sujet ; quelles seront vos paroles ? »

Les compagnons lui répondirent en masse :

« Tu as accompli ta mission : transmettre le message d'Allah. Tu nous as prêché et averti (là-dessus) ! »

Après (avoir entendu) ces mots, le Prophète : la Lumière de la vie (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) dit ensuite :

« Ô mes compagnons ! Ai-je transmis le message ?

Ai-je transmis le message ?

Ai-je transmis le message ? »



Le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) obtint leur témoignage en répétant à trois reprises sa question. Puis, il sollicita le témoignage d'Allah :

« Sois témoin Ô Seigneur !

Sois témoin Ô Seigneur !

Sois témoin Ô Seigneur ! » (Bukharî, Ilm, 37)

Puisque chaque communauté a bénéficié d'un prophète envoyé, leur nombre est par conséquent abondant. Le Noble Coran dit :

« Et il y a des messagers dont Nous t'avons raconté l'histoire précédemment, et des messagers dont Nous ne t'avons point raconté l'histoire (...) » (Coran, An-Nisa, 4 : 164)

Selon certains récits, le nombre total de prophètes envoyés a été de cent vingt-quatre mille. Le Coran n'en cite que vingt-cinq, mentionnés parmi les plus fameux. On a donné à certains une nouvelle loi canonique (*charia*), mais la plupart d'entre eux ont continué d'appliquer les lois prescrites par les prophètes antérieurs.

Les prophètes ont été investis de trois missions majeures :

1. Réciter les versets d'Allah à leur communauté respective.
2. Conduire leur communauté respective à se purifier de leur ego (*nafs*).
3. Etudier le livre divinement révélé en y apprenant la sagesse nécessaire pour conduire leur communauté dans le droit chemin.

L'existence des prophètes est essentielle pour notre bien-être à tous. Ils ont uni différents modèles de caractères vertueux en un seul corps ; de plus, ils ont harmonieusement conduit l'âme des hommes auprès de leur Seigneur. Ils ont été choisis et préparés par Allah qui les dota de caractéristiques particulières.

Ces caractéristiques sont :

La sincérité : les prophètes ont sans cesse maintenu le caractère positif de la sincérité. Leurs œuvres étaient toujours en parfait accord



avec leurs paroles. Il leur était impossible de mentir. Leur sincérité était même confirmée par ceux qui ne croyaient pas en eux. En voici quelques exemples :

Héraclius, l'empereur de Byzance, pour en savoir plus sur le prophète de l'islam, avait questionné Abû Sufyan à son sujet ; ce dernier était en ce temps-là un homme sans foi. Héraclius demanda donc à Abû Sufyan :

« N'a-t-il jamais manqué à sa parole ? »

Bien qu'Abû Sufyan s'était toujours opposé au Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*), il répondit néanmoins en sa faveur :

« Non ! Il respecte toujours sa parole ! »

Ubay ibn Khalaf était un ardent ennemi de l'islam ; à tel point qu'il avait coutume de dire au Prophète :

« Je suis (actuellement) en train d'élever un cheval puissant. Un jour, je te tuerai en le montant. »

A chaque fois qu'il entendait ces paroles, le Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) lui répondait :

« Un jour ou l'autre, c'est moi (qui finira par te tuer)- Allah ordonnera (de te tuer) ! »

Cela se passait avant l'émigration (*Hégire*).

Pendant que la bataille d'Uhud faisait rage, Ubay ibn Khalaf chercha le Prophète en disant :

« Si je n'arrive pas à le trouver aujourd'hui, je serai alors condamné ! »

Lorsqu'il s'approcha enfin du Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*), les compagnons voulurent lui trancher la tête, mais il leur cria :

« Laissez-le venir à moi ! »

Quand Ubay ibn Khalaf fut tout près de lui, le Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) prit une lance des mains d'un compagnon et la lui jeta. La lance ricocha sur le cou d'Ubay et fut suffisant pour le



faire tomber de cheval. Ce dernier fut si choqué qu'il courut à la hâte rejoindre son corps d'armée en hurlant : « Je le jure ! Muhammad m'a tué ! » Les idolâtres qui examinèrent sa blessure lui dirent :

« Ce n'est seulement qu'une égratignure ! »

Cette affirmation ne l'avait pas calmé pour autant et il se mit à dire :

« Depuis que Muhammad m'a dit à La Mecque : « Je te tuerai définitivement ! » : je le jure, même s'il me crache dessus, je mourrai sûrement ! »

Ubay continuait à hurler. Abû Sufyan le réprimanda :

« Tu n'es pas obligé de hurler comme ça, ce n'est qu'une égratignure. »

Ubay répondit :

« Sais-tu qui m'a fait cela ? C'est Muhammad. Je jure par Lât et par Uzzâ que si cette égratignure se répartissait à tous les habitants du Hedjaz, ils périraient tous. Muhammad m'avait dit à La Mecque : « je te tuerai définitivement. » En disant cela, j'ai vraiment pensé qu'il allait me tuer, rien qu'en me crachant dessus ! »

Finalement, Ubay, l'ennemi du Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) mourut un jour avant la date prévue de son retour à La Mecque.

Cet évènement nous enseigne principalement que cet ardent idolâtre, qui connaissait le Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*), croyait en la puissance de ses paroles.

La loyauté : Les prophètes furent les êtres les plus loyaux du monde. Même les non-croyants donnèrent crédit à leurs paroles. En conséquence, les idolâtres apprécièrent Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) et le surnommèrent « l'honnête, le digne de confiance ». D'ailleurs, leur confiance à son égard était supérieure à celle qu'ils accordaient à leurs parents ; à tel point qu'au temps où il avait rejoint Médine, il avait consigné les dépôts qui appartenaient à quelques idolâtres. Quoiqu'il fut un jour en danger de mort, il demanda



à Ali, son neveu (qu'Allah soit satisfait de lui) de rester à La Mecque afin de restituer les biens qui appartenaient à leurs propriétaires légitimes.

L'intelligence : Les prophètes se distinguent des autres hommes par leur intelligence et leur conscience. Ils possèdent de grandes facultés mentales, un bon jugement et de la persuasion. Ces particularités peuvent être observées de manière diverses dans la vie de chaque prophète. La vie du Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) présente de nombreux exemples relatifs à cette particularité :

Avant la révélation, les tribus de La Mecque avaient rénové la Ka'Ba. Toutefois, une controverse s'éleva au sujet de la désignation de la personne qui aura l'honneur de placer la Pierre Noire dans un coin de l'édifice. En constatant que l'affaire allait dégénérer, l'un des membres de la tribu fit la suggestion suivante :

« Cessez donc de vous disputer ! Puisque nous ne pouvons pas résoudre ce litige, désignons comme juge la première personne qui franchira la porte ! »

Au bout d'un moment, un homme finit par la franchir et un sourire couvrit leur visage parce que celui qui était entré n'était autre que Muhammad, le « *digne de confiance* ».

Après avoir été mis au fait de la dispute, il sélectionna un représentant de chaque tribu, puis étendit son manteau sur le sol et leur demanda d'y placer la Pierre Noire, chaque représentant tribal tenant un coin du manteau. Ce fut le Prophète lui-même qui la plaça pendant que les autres tenaient le manteau. Ainsi donc, chaque tribu reçut l'honneur de participer à la mise en place de la Pierre Noire. En exposant à ces hommes un bon exemple d'intelligence et de largesse d'esprit, le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) leur permit d'éviter une rivalité qui semblait inévitable.

D'autre part, la sagesse dont il fit preuve au cours des conflits que dut livrer l'islam, la prévoyance dont il fit preuve lors de la bataille de Hudaibiya, les victoires remportées à La Mecque et à Hunayn, la façon dont il traita avec les gens de Taif et la justice qu'il



leur témoignage, sont autant de manifestations des nobles vertus qui demeurent inaccessibles à l'être humain.

La communication : Les prophètes ont transmis les commandements divins à l'attention de l'humanité comme on le leur avait ordonné. Dans un souci d'intelligibilité, ils n'ont ni ajouté ni retranché quoi que ce soit de leur message.

L'innocence (pureté) : Les prophètes sont exemptés de toute notion de péché et de désobéissance. Néanmoins, ils demeureraient conscients d'être aussi des êtres enclins à la faiblesse, car ils commettaient des petites erreurs qui sont inhérentes à la nature humaine. C'est la raison pour laquelle ils n'aspiraient pas à une quelconque déité.

Il y a une autre sagesse qui sous-entend cette affirmation : si les prophètes avaient été infaillibles à tous égards, les hommes auraient eu dans leur esprit une excuse pour ne pas suivre leur exemple. Ils auraient également pensé que les prophètes n'auraient pas été capables de se conformer aux ordres divins et aux prohibitions.

En conséquence, les prophètes ne doivent pas être considérés comme des anges et le Coran aborde ce sujet dans les versets suivants :

Dis : « **S'il y avait sur terre des anges marchant tranquillement, Nous aurions certes fait descendre sur eux du ciel un Ange Messager.** » (Coran, Al-Isra, 17 : 95)

« **Et Nous n'en avons pas fait des corps qui ne consumaient pas de nourriture. Et ils n'étaient pas éternels.** » (Coran, Al-Anbiya, 21 : 8)

Outre ces cinq qualités propres aux prophètes, nous en trouvons trois additionnelles chez le Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) :

1. Le Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) est le Bien-aimé d'Allah et il est supérieur à tous les autres (prophètes). De toute l'humanité, il est celui qui a reçu le plus d'honneur.



Un poète turc, Nadjib Fadhil Kisakurek, a décrit le Prophète en ces termes :

*Ton parfum s'est infiltré depuis des temps immémoriaux,
Tu es le miel, l'existence en est un rayon.*

2. Le Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) a été envoyé à toute l'humanité ainsi qu'aux djinns. Pour ainsi dire, il est le prophète de ces deux mondes et la religion qu'il a apportée demeurera perpétuelle jusqu'à la fin du monde. D'autres prophètes furent envoyés à certaines communautés au cours de certaines périodes (de l'histoire de l'humanité) ; cependant, alors que les miracles accomplis par tous les autres prophètes avaient gardé toute leur validité à leur époque, ceux accomplis par le Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*), en revanche, ne sont pas limités dans le temps. Le Coran représente le principal miracle parmi tous les autres et le demeurera jusqu'à la fin des temps.

3. Le Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) est le dernier prophète d'Allah. Toutefois, prenant en considération ses propos : « *j'étais déjà un prophète alors qu'Adam était encore entre l'eau et l'argile* », il est, de ce fait, la cause première de la création en ayant été créé pour devenir le prophète du monde des hommes et des djinns.

Excepté toutes ces qualités, on concéda au Prophète Muhammad la station élevée de « *maqam-i-Mahmud* » (la position de gloire), qui est en fait le plus haut degré d'intercession. A cause de cela, le Jour du Jugement, le Prophète miséricordieux (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) sollicitera le pardon d'Allah en faveur de sa communauté pécheresse et obtiendra, pour elle, le pardon divin. Le verset coranique: « **(...) Si, lorsqu'ils ont fait du tort à leurs propres personnes ils venaient à toi en implorant le pardon d'Allah, et si le Messager demandait pardon pour eux, ils trouveraient, certes, Allah très accueillant au repentir, Miséricordieux.** » (Coran, An-Nisa, 4 : 64) indique quelle sera la mesure de l'importance et de l'utilité de l'intercession du Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) le Jour du Jugement.

Le récit suivant, relaté par le Prophète lui-même (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*), apporte également de bonnes nouvelles à nos cœurs :



« Le Jour du Jugement Dernier, les hommes iront vers Adam et le solliciteront pour qu'il intercède auprès d'Allah en leur faveur. Ils diront :

« De grâce, intercède auprès d'Allah pour qu'Il nous pardonne ! »

Adam leur répondra :

« Je ne suis pas en position de faire cela ; allez auprès d'Abraham ! Il est l'ami intime d'Allah. »

Ils iront donc auprès d'Abraham et celui-ci leur répondra :

« Je ne suis pas en position de faire cela ; allez auprès de Moïse ! Il est celui qui a parlé avec Allah. »

Ils iront donc auprès de Moïse et celui-ci leur répondra :

« Je ne suis pas en position de faire cela ; allez auprès de Jésus ! Il est l'esprit et la parole d'Allah. »

Quand ils iront auprès de Jésus, il leur dira :

« Je ne suis pas en position de faire cela ; allez plutôt auprès de Muhammad ! »

Puis ils viendront vers moi et je leur dirai :

« Oui, je suis en position de faire cela. »

Je demanderai ensuite la permission d'entrer dans la présence d'Allah, et cette permission me sera accordée. Quelques paroles de louanges que je ne connaissais pas me seront inspirées ; je louerai Allah par ces paroles et me prosternerai. Puis on me dira :

« Ô Muhammad ! Lève la tête ! Parle ; tes paroles seront entendues ! Demande ; tes souhaits seront exaucés ! Intercède ; ton intercession sera acceptée ! »

Puis je dirai :

« Ô mon Seigneur ! Ma communauté ! Ma communauté ! »



Allah dira :

« Ô Muhammad ! Va, et fais sortir de l'Enfer tous ceux dont la foi dans le cœur est aussi légère qu'une graine de moutarde. »

J'irai et je ferai ainsi. Ensuite, je reviendrai remercier Allah avec les mêmes paroles de louanges et me prosternerai de nouveau. Allah me dira :

« Ô Muhammad ! Lève la tête ! Parle ; tes paroles seront entendues ! Demande ; tes souhaits seront exaucés ! Intercède ; ton intercession sera acceptée ! »

Je dirai de nouveau :

« Ô mon Seigneur ! Ma communauté ! Ma communauté ! »

Allah dira :

« Va, et fais sortir de l'Enfer tous ceux dont la foi dans le cœur est aussi légère qu'une graine de moutarde. »

J'irai et je ferai ainsi. Ensuite, je reviendrai remercier Allah avec les mêmes paroles de louanges et me prosternerai.

Allah dira de nouveau :

« Ô Muhammad ! Lève la tête ! Parle ; tes paroles seront entendues ! Demande ; tes souhaits seront exaucés ! Intercède ; ton intercession sera acceptée ! »

Je dirai une fois de plus :

« Ô mon Seigneur ! Ma communauté ! Ma communauté ! »

Allah dira :

« Va, et fais sortir de l'Enfer tous ceux dont la foi dans le cœur est plus petite qu'une graine de moutarde. »

J'irai et je ferai ainsi. Puis, pour la quatrième fois, je reviendrai remercier Allah avec les mêmes paroles de louanges et me prosternerai.



Allah dira encore :

« Ô Muhammad ! Lève la tête ! Parle ; tes paroles seront entendues ! Demande ; tes souhaits seront exaucés ! Intercède ; ton intercession sera acceptée ! »

A ce moment- là je dirai :

« Ô mon Seigneur ! Je Te demande la permission de sortir de l'Enfer quiconque a dit : « Il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah ! »

Allah dira alors :

« Je jure par Ma Grandeur et Ma Gloire que j'accueillerai hors de l'Enfer quiconque a dit : « Il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah ». »
(Bukhari, Tawhid, 36)



En résumé, les prophètes possèdent des caractéristiques sans équivalent qui leur ont permis de devenir des guides pour l'humanité. Par conséquent, leur communauté respective était tenue de croire en eux et de les suivre. Allah le Très Haut a donné ce commandement :

Dites : « Nous croyons en Allah et en ce qu'on nous a révélé, et en ce qu'on a fait descendre vers Abraham, Ismaël, Jacob, et les Tribus, et en ce qui a été donné à Moïse et à Jésus, et en ce qui a été donné aux prophètes, venant de leur Seigneur : nous ne faisons aucune distinction entre eux. Et à Lui nous sommes soumis. »
(Coran, Al-Baqara, 2 : 136)

« Voilà ceux qu'Allah a guidés : suis donc leur direction (...) »
(Coran, Al-An'âm, 6 : 90)

Ceux qui obéissent à cet ordre divin obtiendront le bonheur et le salut dans ce monde et dans l'autre. Ils y obtiendront également une position honorable. Allah le Très-Haut dit dans le Coran :

« Quiconque obéit à Allah et au Messager Ceux-là seront avec ceux qu'Allah a comblés de Ses bienfaits : les prophètes, les véridiques, les martyrs, et les vertueux. Et quels bons compagnons que ceux-là ! » (Coran, An-Nisa, 4 : 69)



En revanche, ceux qui désobéissent à cet ordre divin demeureront infortunés dans les deux mondes :

« (...) **Parcourez donc la terre, et regardez quelle fut la fin de ceux qui traitaient (Nos messagers) de menteurs.** » (Coran, An-Nahl, 16 : 36)

« (...) **Quiconque ne croit pas en Allah, en Ses anges, en Ses livres, en Ses messagers et au Jour Dernier, s'égarera, loin dans l'égarement.** » (Coran, An-Nisa, 4 : 136)

Nombre d'individus imprudents ont été trompés au cours de l'histoire par l'éclat transitoire de ce monde ; de ce fait, ils se sont condamnés en s'éloignant des horizons lumineux que les prophètes d'Allah avaient mis en évidence. De plus, ils emmenèrent leur société à la destruction en tombant stupidement dans les débris redoutables de ce monde et finirent par devenir misérables. N'ayant aucune compréhension de la sagesse et du mystère de la création, ils imitèrent le comportement des animaux et durent finalement affronter la colère divine qui les anéantit. Le Coran déclare à ce sujet :

« **Que de générations avant eux avons-Nous fait périr ! En retrouves-tu un seul individu ? Ou en entends-tu le moindre murmure ?** » (Coran, Maryam, 19 : 98)

« **N'ont-ils pas parcouru la terre pour voir ce qu'il est advenu de ceux qui ont vécu avant eux ? Ceux-là les surpassaient en puissance et avaient labouré et peuplé la terre bien plus qu'ils ne l'ont fait eux-mêmes. Leurs messagers leur vinrent avec des preuves évidentes. Ce n'est pas Allah qui leur fit du tort ; mais ils se firent du tort à eux-mêmes.** » (Coran, Ar-Rum, 30 : 9)

Allah parle de ces gens insouciants qui persistent dans leur dénégation, malgré les innombrables signes divins (manifestes) :

« (...) **Que disparaissent à jamais les gens qui ne croient pas !** » (Coran, Al-Muminun, 23 : 44)

En résumé, tous les prophètes sont des personnages bénis qui guidèrent l'humanité sur le fondement de l'unicité d'Allah. Ne pas croire en l'un d'entre eux et nier sa mission prophétique établie par



le Coran excluent l'individu du cercle de la foi. Par exemple, celui qui refuse de croire en la mission prophétique de Jésus n'est pas considéré comme croyant. Tous les prophètes ont transmis les mêmes principes qui ont été les religions de l'islam. Muhammad, le dernier prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) est le maître de tous les prophètes. Le Jour du Jugement, il rassemblera sa communauté sous la « *bannière de la louange* » ; cette bannière couvrira également les prophètes antécédents qui seront accompagnés par leur communauté respective ayant cru en eux, persuadés que leur prophète était celui qui avait trouvé le droit chemin.

Il faut savoir que tous les prophètes, ainsi que leur communauté respective qui donna foi à leur message, prendront place parmi le « *peuple de Muhammad* », et ce, jusqu'à ce qu'Allah ait abrogé les commandements qu'ils avaient reçus.

« Et paix sur les messagers, et louange à Allah, Seigneur de l'univers ! » (Coran, As-Saffat, 37 : 181)

V. CROIRE EN L'AU-DELA

Allah le Très-Haut a établi cinq périodes relatives à l'existence humaine : la première est le monde des âmes ; la seconde est le laps de temps effectué dans l'utérus de la mère ; la troisième est la vie temporelle dans ce monde ; la quatrième est le laps de temps situé entre la phase intermédiaire et la tombe ; et la cinquième est l'au-delà et la vie éternelle ; soit au Paradis, soit en Enfer. On attribua au genre humain la vie temporelle comme test ; le salut et le bonheur éternel dépendent des œuvres et de la conduite de l'humanité au sein de cette vie temporelle. La croyance en l'au-delà est l'un des principes issus des six articles de foi, car elle permet aux hommes de devenir conscients du fait qu'il existe une récompense ou une punition en lien avec leurs œuvres et leurs actions ; par conséquent, ils possèdent des responsabilités au cours de leur existence temporelle. Une signification importante a été attribuée à la croyance en l'au-delà dans la mesure où cette réalité est mentionnée parallèlement à la confiance due à Allah.



Allah le Très-Haut dit :

« (...) quiconque d'entre eux a cru en Allah, au Jour Dernier et accompli de bonnes œuvres, sera récompensé par son Seigneur ; il n'éprouvera aucune crainte et il ne sera jamais affligé. » (Coran, Al-Baqara, 2 : 62)

Louant les qualités des croyants :

« Ceux qui croient en Allah et au Jour Dernier ne te demandent pas permission quand il s'agit de mener combat avec leurs biens et leurs personnes. Et Allah connaît bien les pieux. » (Coran, At-Tawba, 9 : 44)

L'au-delà (ou vie future), qui débutera après la mort, est une vie nouvelle, réelle et éternelle. Comme le stipule ce très auguste verset coranique :

« Cette vie d'ici-bas n'est qu'amusement et jeu. La Demeure de l'Au-delà est assurément la vraie vie. S'ils savaient ! » (Coran, Al-Ankabut, 29 : 64)

En prenant conscience de ce fait, n'importe quel individu ferait bon usage du temps et saisirait chaque occasion pour ne pas rester imprudent. Sa vie serait alors transformée en une vie d'adoration qu'accompagneront d'innombrables bonnes œuvres. Il vivrait entre la crainte et l'espoir en ce qui concerne son destin et sa destination finale. Son cœur pleurerait et ses yeux verseraient des larmes à cause de la crainte d'Allah et du Jour du Jugement ; Jour où chacun devra rendre des comptes.

On raconte qu'un homme pieux était allé un jour au marché et voulut acheter quelques produits dont il avait besoin. Il calcula le coût que ces achats allaient lui occasionner puis reconnut qu'il n'avait pas assez d'argent. En allant à ce marché, il réalisa de la sorte qu'il n'avait pas les moyens de terminer ses achats. Sur ces entrefaites, il se mit à pleurer et persista ainsi pendant un bon moment ; les gens qui se trouvaient autour de lui étaient surpris de le voir dans cet état. Ils essayèrent de le reconforter en lui disant que pleurer à cause de cela n'était pas une conduite correcte. Peu après, cet homme pieux recouvrit son état initial puis, sanglotant, s'adressa aux gens étonnés :



« *N'allez pas croire que ces larmes soient versées pour les choses de ce bas monde. Je me suis rendu compte que ce que j'avais prévu en termes de calcul ne correspond point avec la réalité. En conséquence, comment les calculs effectués dans ce bas monde peuvent-ils se mesurer avec le Jour des Comptes (dans l'au-delà).* »

Il n'y a aucun doute que les larmes versées au bénéfice de l'adoration d'Allah, et dans la mesure où chacun Le servira, apportera nécessairement un sourire dans l'au-delà.

C'est ainsi que l'illustre poète Yunus Emre prit une place de choix parmi ceux qui versèrent des larmes à cause de cela, invitant quiconque à le rejoindre :

*En se rappelant ce jour (le Jour du Jugement),
Versons des larmes à cause de ce jour,
C'est un jour où tout est abandonné,
Versons des larmes à cause de ce jour.*

*La terre se fend en ce jour,
Tous les morts ressuscitent,
On les interrogera au sujet de leurs mauvaises actions,
Versons des larmes à cause de ce jour.*

*Le ciel se détache en ce jour,
L'homme endure tant,
Tout le monde est effrayé
Versons des larmes à cause de ce jour.*

*L'horreur de ce jour,
Tournera les innocents vers les vieillards,
Quel dommage pour le pécheur,
Versons des larmes à cause de ce jour.*

*Ce jour est un jour de pleurs,
Les hommes sont nus ainsi que les femmes,
Laissez donc les cœurs brûler,
Versons des larmes à cause de ce jour.*

*Oh Yunus ! Marche dans le droit chemin,
Le frère : que peut-il donc faire ?*



*Le remède ne peut venir que d'Allah,
Versons des larmes à cause de ce jour.*

Dans un autre poème, Yunus s'exprime en gémissant :

*Puisse la balance des comptes être juste,
Puisse l'injustice recevoir le châtement,
Les injustes seront traités selon leurs mérites.
Que devrai-je faire, que devrai-je dire ?*

Quand la vie sur terre viendra à son terme, l'un des Archanges, nommé Israfil, soufflera dans la « trompe » (*sur*). D'abord, au premier coup de trompe, les humains seront ressuscités et se rassembleront au lieu de la Résurrection.

En ce jour ultime, la Résurrection sera un acte ordinaire pour Allah le Très-Haut parce qu'il a créé les choses à partir du néant. Le Coran exprime cette réalité comme suit :

« Et l'homme dit : « Une fois mort, me sortira t-on vivant ? »

L'homme ne se rappelle t-il pas qu'avant cela, c'est Nous qui l'avons créé, alors qu'il n'était rien ? » (Coran, Maryam, 19 : 66-67)

« L'homme, pense t-il que Nous ne réunirons jamais ses os ?

Mais si ! Nous sommes capables de remettre à leur place les extrémités de ses doigts. » (Coran, Al-Qiyama, 75 : 3-4)

« L'homme ne voit-il pas que Nous l'avons créés d'une goutte de sperme ? Et le voilà (devenu) un adversaire déclaré !

Il cite pour Nous un exemple, tandis qu'il oublie sa propre création, il dit : « Qui va redonner la vie à des ossements une fois réduits en poussière ? »

Dis : « Celui qui les a créés une première fois, leur redonnera la vie. Il se connaît parfaitement à toute création ».

C'est lui qui, de l'arbre vert, a fait pour vous du feu, et voilà que de cela vous allumez.



Celui qui a créé les cieux et la terre ne sera-t-Il pas capable de créer leur pareil ? Oh que si ! Et Il est le grand Créateur, l'Omniscient.

Quand Il veut une chose, Son commandement consiste à dire : « Sois », et c'est.

Louange donc à Celui qui détient en Sa main la royauté sur toute chose ! Et c'est vers Lui que vous serez ramenés. » (Coran, Ya-Sin, 36 : 77-83)

« Du mort, il fait sortir le vivant, et du vivant, il fait sortir le mort. Et il redonne la vie à la terre après sa mort. Et c'est ainsi que l'on vous fera sortir (à la Résurrection). » (Coran, Ar-Rum, 30 : 19)

Dis : « Soyez pierre ou fer. Ou toute autre créature que vous puissiez concevoir ». Ils diront alors : « Qui donc nous fera revenir ? »-Dis : « Celui qui vous a créés la première fois ». Ils secouent vers toi leurs têtes et diront : « Quand cela ? »- Dis : « Il se peut que ce soit proche ». (Coran, Al-Isra, 17- 50-51)

« Ô hommes ! Si vous doutez au sujet de la Résurrection, c'est Nous qui vous avons créés de terre, puis d'une goutte de sperme, puis d'une adhérence, puis d'un embryon (normalement) formé aussi bien qu'informe pour vous montrer (Notre Omnipotence) et Nous déposerons dans les matrices ce que Nous voulons jusqu'à un terme fixé. Puis Nous vous en sortirons (à l'état) de bébé, pour qu'ensuite vous atteignez votre maturité. Il en est parmi vous qui meurent (jeunes) tandis que d'autres parviennent au plus vil de l'âge si bien qu'ils ne savent plus rien de ce qu'ils connaissaient auparavant. De même, tu vois la terre desséchée : dès que Nous y faisons descendre de l'eau, elle remue, se gonfle, et fait pousser toutes sortes de splendides couples de végétaux. » (Coran, Al-Hajj, 22 : 5)

Ces versets, révélés par Allah le Très-Haut, Celui qui prend la vie et qui la donne au mort, démontrent, sans l'ombre d'un doute, que la Résurrection se produira inéluctablement. Face à cette réalité, tout individu devrait prendre en compte la déclaration suivante : *« Tu mourras comme tu as vécu »* en étant, par conséquent, préparé pour ce jour (fatidique).



Comme Yunus Emre l'a dit :

*Ô amis ! Ô frères !
Je pressens que ma mort est proche
Malgré tout, je me suis préparé à recevoir ce que j'ai mérité,
Aussi cela m'est égal de mourir.*

Ensuite, Allah le Très-Haut dit :

« **Quiconque fait un bien fût-ce le poids d'un atome, le verra. Et quiconque fait un mal fût-ce le poids d'un atome, le verra.** » (Coran, Al-Zalzala, 99 : 7-8)

« **Le jour où ni les biens, ni les enfants ne seront d'aucune utilité, sauf celui qui vient à Allah avec un cœur sain.** » (Coran, Ash-Shura, 26 : 88-89)

Inspiré par ces versets coraniques, le célèbre poète Arif Nihad composa les vers suivants :

*Ils dirent : « le bois n'existe pas en Enfer ;
Le passager emportera son propre bois ! »
Puis je compris que celui qui va au Paradis
Emportera avec lui sa rose et son lilas !*

Yunus attire aussi l'attention sur le fait que chacun doit se préparer à être emmené vers le Jour du Jugement :

*Demain l'ouvrage ne sera pas terminé
S'il n'est pas aujourd'hui achevé sur terre !*

En d'autres termes, l'au-delà est un lieu essentiel pour les gens de toutes conditions : bonnes ou mauvaises, parce que rien n'est plus naturel que de récompenser les bons et punir ceux qui en sont dignes. S'il n'y avait, dans ce monde temporel, aucune prison ou aucune autre institution établie à l'intention des criminels et des malfaiteurs, la vie aurait été insupportable ; pour cette seule raison, il est possible de croire en l'existence de l'au-delà.

Une simple observation permet de remarquer la réciprocité qui existe dans les exemples suivants : d'une part, tel homme est capable de punir l'insecte le plus insignifiant à cause d'une piqure ou d'une



morsure qu'il lui aurait occasionné ; d'autre part, tel homme est capable d'apprécier la gentillesse offerte autour d'une tasse de café et le souvenir de cet instant peut perdurer pendant des années. De ce fait, il est intolérable de croire que les actes illégaux commis durant le vivant d'un homme resteront impunis devant Allah. Il y a la tyrannie de l'oppresseur ; les plaintes des opprimés ; le blasphème de l'incroyant et la foi du croyant en ce bas monde. N'y aurait-il donc aucune récompense ou punition pour le fait d'avoir vécu ces épreuves et adopté ces comportements ? Par conséquent, le dessein divin qui amena tous les êtres sous le contrôle et le commandement de l'homme, mais également tout ce qui est relatif à sa création, aurait été alors inutile. Tout cela aurait été en conflit avec les attributs d'Allah le Très-Haut qui est Juste et Véritable ; Allah le Très-Haut ne peut pas tomber dans ce genre de déficience. Ainsi donc, afin d'accentuer l'importance du Jour des comptes, des récompenses et du châtement, Allah le Très-Haut déclare :

« L'homme pense t-il qu'on le laissera sans obligation à observer ? » (Coran, Al-Qiyama, 75- 36)

« Pensez-vous que Nous vous avons créés sans but, et que vous ne seriez pas ramenés vers Nous ? » (Coran, Al-Muminun, 23 : 115)

« Ce n'est pas par divertissement que Nous avons créé les cieux et la terre et ce qui est entre eux. » (Coran, Ad-Dukhan, 44 : 38)

« Ceux qui ne croient pas disent : « L'Heure ne nous viendra pas ». Dis : « Par mon Seigneur ! Très certainement elle vous viendra. (Mon Seigneur) le Connaisseur de l'inconnaissable : rien ne Lui échappe fût-il du poids d'un atome dans le cieux, comme sur la terre. Et rien n'existe de plus petit ni de plus grand, qui ne soit inscrit dans un Livre explicite. » (Coran, Saba, 34 : 3)

« Allah ! Pas de divinité à part Lui ! Très certainement Il vous rassemblera au Jour de la Résurrection, point de doute là-dessus. Et qui est plus véridique qu'Allah en parole ? » (Coran, An-Nisa, 4 : 87)

« Ô les croyants ! Soyez fermes en votre foi en Allah, en Son messager, au Livre qu'Il a fait descendre sur Son messager, et au



Livre qu'Il a fait descendre avant. Quiconque ne croit pas en Allah, en Ses anges, en Ses livres, en Ses messagers et au Jour dernier, s'égare, loin dans l'égarément. » (Coran, An-Nisa, 4 : 136)

« Lorsque la vue sera éblouie,
Et que la lune s'éclipsera,
Et que le soleil et la lune seront réunis,
L'homme, ce jour-là, dira : « où fuir ? »
Non ! Point de refuge !
Vers ton Seigneur sera, ce jour-là, le retour.

L'homme sera informé ce jour-là de ce qu'il aura avancé et de ce qu'il aura remis à plus tard. » (Coran, Al-Qiyama, 75 : 7-13)

Ni le Coran, ni la Tradition Prophétique (hadiths) ne font mention du moment (exact) fixé pour le Jour de la Résurrection. Néanmoins, un certain nombre de signes mineurs et majeurs qui concernent ce Jour sont mentionnés dans les premières sources. Nous pouvons résumer sommairement ces informations qui nous sont disponibles comme suit :

a. Les signes mineurs :

1. Le savoir et la connaissance diminueront tandis que l'ignorance augmentera. La consommation d'alcool et la fornication prendront explicitement place.
2. Le nombre de crimes commis pour des motifs futiles ou bien sans motif apparent s'élèvera.
3. La justice et la compétence disparaîtront ; on ne fera plus attention à ce qui est juste ou injuste, légitime ou illégitime.
4. La rébellion contre les parents et l'obéissance servile aux requêtes superflues des femmes augmentera.
5. La tricherie et la corruption s'étendront. Beaucoup de gens commenceront à se plaindre de maladies.
6. Le respect et la compassion à l'égard des gens diminueront de façon significative et les avertissements resteront inobservés.



7. L'émigration vers les villes prendra son essor et les constructions surgiront. L'incompétence et les gens pervers auront du respect et ils tiendront le pouvoir et l'autorité.
8. Les jeux d'argent, la bonne aventure et les moyens donnés à l'expansion des jeux d'argent deviendront de plus en plus variés et populaires. Les gens ne verront plus le temps passer.
9. Les pertes financières, des biens et des ressources augmentera ; les gens préféreront les intérêts mondains et matériels au bonheur vécu dans l'au-delà.

b. Les signes majeurs :

1. L'apparition d'une fumée pendant quarante jours.
2. L'apparition de l'Antéchrist (*Dajjal*).
3. L'apparition d'un animal nommé *Dhabbatu'l Ard*.
4. Le lever du soleil à l'ouest.
5. L'extension de Gog et Magog (*Yajuj et Majuj*) dans le monde.
6. La descente de Jésus (que la paix soit sur lui) sur terre.
7. La levée d'un feu puissant dans la région du Hedjaz (en Arabie).
8. L'effondrement de trois lieux situés à l'est, à l'ouest et dans la péninsule arabe.

Le Jour du Jugement commencera quand Israfil, un puissant Archange, soufflera dans sa trompe ; la Résurrection aura lieu au deuxième coup de trompe. Cet événement est décrit comme suit dans le Coran :

« Et on soufflera dans la Trompe, et voilà que ceux qui seront dans les cieux et ceux qui seront sur la terre seront foudroyés, sauf ceux qu'Allah voudra (épargner). Puis on y soufflera de nouveau, et les voilà debout à regarder. » (Coran, Az-Zumar, 39 : 68)

Outre ces explications relatives aux signes distinctifs du Jour du Jugement, il existe identiquement une classification qui concerne les différents coups de trompe exécutés par Israfil. Selon cette classification, trois coups de trompe retentiront :



1. Le coup ou le souffle dit de l'espace (*Nefhatu'l-feza*) : la terre entière restera immobile.
2. Le coup ou le souffle dit du coup-de foudre (*Nefhatu's-saika*) : toute chose périra ; aucune colline ne demeurera ; et la terre deviendra parfaitement droite et plate.
3. Le coup ou le souffle dit de la Résurrection et du Jugement : Allah le Très-Haut commandera à tous les êtres de « se lever » et tous se lèveront.

(Tefhim IV, 591)

Allah le Très-Haut déclare :

« Et on soufflera dans la Trompe, et voilà que, des tombes, ils se précipiteront vers leur Seigneur, en disant : « Malheur à nous ! Qui nous a ressuscités de là où nous dormions ? » C'est ce que le Tout Miséricordieux avait promis ; et les Messagers avaient dit vrai. » (Coran, Ya-Sin, 36 : 51-52)

D'après les propos de certains savants, les incrédules et tous ceux qui se seront rebellés contre Allah le Très-Haut, seront confrontés au châtement et à la douleur à l'intérieur même de leurs tombes. Cependant, précisons que la douleur éprouvée dans la tombe est insignifiante comparée à celle qui sera endurée en Enfer. Par conséquent, toute la durée du séjour dans la tombe est considérée comme une période de sommeil. Lorsqu'ils se réveilleront de leur sommeil, tous les pécheurs et tous ceux qui sont morts en état d'incrédulité seront confrontés à une grande peine : ils commenceront à paniquer et à crier, réclamant de l'aide ; ils diront : « Honte à nous, que nous arrive t-il donc ? » (Ömer Nasuhi Bilmen, Tefsir, VI, 2943)

Ceux qui sont condamnés au châtement diront : « Honte à nous, nous voici dans une pitoyable situation ! » Suivant ces points de vue, il y aura un intervalle de quarante années entre le premier et le second coup de trompe ; les défunts, eux, seront en état de sommeil. C'est pourquoi, au Jour du Jugement, quand ils se réveilleront de leur sommeil réalisant qu'ils devront faire face à leur châtement, ils commenceront à se lamenter en disant : « Qui nous a tiré de notre sommeil ? »



Ce qui est important de rappeler ici n'est pas le fait de connaître la date de l'avènement de ce Jour, mais plutôt le fait de rappeler que l'on doit se préparer à la mort comme s'il s'agissait du dernier jour (à vivre), tout en se préparant à rejoindre notre destination finale.

Le bas monde est un mirage trompeur alors que la vie future est incommensurable. C'est pourquoi nous devrions tous revenir à nos sens avant que la mort ne nous réclame, de manière à ce que nous ne soyons pas confrontés au châtement et que, sans rien pouvoir faire, nous ne soyons remplis de remords. Sans nul doute, chaque être humain rencontrera inévitablement Azraïl (l'Ange de la Mort) en un lieu inconnu. Par conséquent, l'homme devrait être conscient de la sagesse exprimée dans le verset coranique suivant : « **Fuyez donc vers Allah (...)** » (Coran, Az-Zâriyat, 51 : 50) et chercher Allah comme unique abri.

Les croyants sincères sont ceux qui ont investi durant leur vie en pensant au devenir de leur existence après la mort ; depuis le premier jour (où ils en ont eu conscience) jusqu'à leur propre jour dernier (la mort).

Nulle crainte et nulle tristesse pour de telles personnes quand ce Jour terrifiant surviendra !

A ce sujet, l'illustre poète Yunus Emre s'est exprimé ainsi :

*Oh ! (Allah Tout-Puissant), de grâce, puisses-Tu faire de nous
(D'être) parmi ceux qui entreront dans la divine demeure du Paradis !
Et parmi ceux qui contempleront Ta beauté
Lorsque Tu paraîtras.*

VI. CROIRE EN LA DESTINEE

La volonté d'Allah le Très-Haut est présente chez tous les êtres. Rien ne doit remplacer ce qu'Il a décrété par Sa volonté et Son pouvoir. Un seul grain de poussière ne peut se déplacer ou un seul battement d'ailes de mouche ne peut se faire sans (un effet de) Sa volonté. Puisqu'Allah possède la connaissance et la sagesse universelles, Il sait ce qui est advenu dans le passé et ce qui arrivera dans



le futur. Ce qui est déjà prédestiné à se produire dans le futur s'appelle « la destinée » (*Qadir*), puis, lorsque les événements prédestinés se réalisent enfin, cela se nomme le « Décret Divin » (*Qadha*).

On ne peut saisir correctement la signification de la destinée en prenant en compte les mesures et les connaissances propres à l'être humain. A cause de cela, il en a fait mauvais usage à de nombreuses reprises. En effet, il n'y a rien à gagner à essayer d'obtenir une profonde connaissance du concept de la destinée parce que la compréhension de l'être humain est limitée. Le Coran montre très clairement cette réalité et ne permet aucun effort pouvant être déployé pour parvenir à une meilleure connaissance (des secrets) de la destinée :

« C'est Lui qui détient les clefs de l'inconnaissable. Nul autre que Lui ne les connaît (...) » (Coran, Al-An'âm, 6 : 59)

De même qu'il est impossible de décrire à un aveugle la nature et l'aspect d'une couleur, la raison humaine, avec ses capacités limitées et son faible vocabulaire, ne peut appréhender les mystères et les caractéristiques liées à la destinée. Ce sont uniquement ceux à qui Allah le Très-Haut a donné la connaissance (de ces choses) qui peuvent recevoir une infime part de compréhension de cette réalité. Le récit suivant, mentionné dans le Saint Coran (Sourate 18 : Al-Kahf), illustre très clairement ce point :

Allah le Très-Haut avait envoyé Moïse (que la paix soit sur lui) auprès de Khidr (que la paix soit sur lui) ; ce dernier bénéficiait (et bénéficie toujours) de la connaissance d'Allah, de sorte que Moïse put (par ce biais) apprendre de lui. Cette connaissance reflète une lumière provenant de la Tablette Préservée (*Lauh-i-Mahfûz*) qui se trouve au-delà du domaine des causes et des mobiles. Moïse et Khidr (que la paix soit sur eux) entreprirent d'effectuer un voyage et expérimentèrent des manifestations du Divin. Lorsque les événements de ce récit impliquant Khidr (que la paix soit sur lui) sont attentivement analysés par la raison, on peut s'apercevoir que l'action de trouer le bateau signifie littéralement une forme d'injustice pour les propriétaires ; mais, en revanche, si l'on regarde le même événement à la lumière de sa réalité, cette action signifie la protection du bateau contre les assaillants, ainsi qu'un moyen de survie et de revenu pour le pauvre.



Par ailleurs, bien que dans le récit le meurtre de l'enfant s'apparente à un homicide, cela signifie, en réalité, la protection de la vie de ces parents pieux dans l'au-delà. En regardant une nouvelle fois extérieurement, il n'est pas logique qu'un mur ait été érigé à l'attention de ceux qui ont chassé Khidr et Moïse (que la paix soit sur eux) ; mais, en fait, cela annonçait la sauvegarde d'un espoir appartenant à deux orphelins innocents.

Toutefois, les mystères et la sagesse (qui se cachent derrière les faits) ne peuvent être découverts que par ce qu'Allah Lui-même veut dévoiler. Par conséquent, le mystère de la destinée ne peut nullement être saisi que par la seule raison ; vouloir comprendre la signification de la destinée est au-delà des capacités de l'intelligence humaine. C'est pourquoi le Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) nous a ordonné de croire en la destinée et nous a interdit d'avoir des querelles ou des disputes à ce sujet. Lorsqu'un jour il vint au milieu d'un groupe qui débattait intensément du concept de la destinée, il leur dit à ce propos :

« Etes-vous commissionnés pour entretenir un tel débat ? Ou bien vous ai-je été envoyé pour cela ? Vos prédécesseurs ont péri à cause de discussions expansives sur ce sujet précis. Vous ne devez jamais plus débattre de cette question. »

Parvenus à ce point de notre réflexion, il faut retenir ceci : ce qui est crucial de considérer n'est pas de se concentrer sur une connaissance détaillée de la destinée, mais c'est d'en comprendre le message essentiel et la subtilité qu'il dégage. Allah le Très-Haut a divisé en deux l'ensemble des attitudes qu'Il a Lui-même attribué aux êtres humains :

1. Les actes obligatoires et nécessaires.
 2. Les actes volontaires et optionnels.
1. Les actes obligatoires et nécessaires

Les actes obligatoires prennent place en dehors de notre volonté et de nos désirs propres ; ils s'inscrivent en totalité comme le résultat de la prédestination et du Décret Divin. Il est impossible de prendre



des mesures ou de changer quoi que ce soit à l'ordre des choses. La naissance, la mort, la résurrection, le sommeil, la faim, notre constitution physique, la durée de notre vie, et tous les faits similaires font partie des paramètres obligatoires et inévitables de la destinée. Ces événements et ces décrets sont appelés aussi « destinée absolue » (*Qadir-i mutlaq*), et les êtres humains ne sont point responsables de ces décrets et des actions qui en découlent inévitablement. Les yeux de l'homme sont incapables de voir, et ses oreilles sont incapables d'entendre quand de tels événements se produisent. Djalâl ud-Dîn Rumî, le célèbre poète soufi, illustre cet état stupéfiant et inexplicable comme suit :

« Quand le moment vient où les actes prédestinés doivent s'accomplir, les poissons eux-mêmes se jettent hors de la mer, et les oiseaux qui volent dans le ciel se précipitent vers les pièges qui leur sont tendus au sol. »

« S'échapper d'une destinée et d'un Décret Divin ne peut se réaliser que par l'implication d'une autre destinée et d'un autre Décret Divin. »

Le Coran parle de ces événements inévitables liés aux décrets prédestinés :

« (...) Le commandement d'Allah est un décret inéluctable. »
(Coran, Al-Azhab, 33 : 38)

Toutefois, on ne devrait pas penser que les désastres naturels et les événements qui leur sont associés soient intrinsèques à la destinée ou à un décret particulier. Dans un sens, la destinée signifie l'équilibre et la stabilité de l'univers et exprime la divine mesure de cet équilibre qu'Allah le Très-Haut annonce dans le Coran :

« Nous avons créé toute chose avec mesure » (Coran, Al-Qamar, 54 : 49)

C'est pour cette raison essentielle que le fait de critiquer l'aboutissement et la sagesse de la destinée soit synonyme d'ignorance voire de stupidité ; tout ce qui se produit conformément à la prédestination étant toujours approprié et opportun. Par exemple, le mouvement du soleil est établi de si parfaite manière que personne ne ressent de doute concernant sa mobilité ; pareillement, d'aucuns



s'inquièteraient si le soleil se rapprocherait du monde (habité) pour le brûler, ou bien s'en éloignerait pour y mettre la vie en péril.

Les musulmans et les non-musulmans pensent dans l'ensemble que le soleil se lève chaque jour à l'est et se couche à l'ouest, sans qu'il y ait de défaillance ou de défectuosité. De façon analogue, si chacun pouvait réaliser la raison et la sagesse qui se trouvent derrière chaque évènement, qu'il soit d'apparence positive ou négative, il dirait sans exception que « quel que soit le résultat, cela est parfait ». C'est, pour ainsi dire, la confirmation et la validation de dessein divin. Même les incroyants les plus radicaux de notre monde sont inconsciemment convaincus de cette réalité lorsqu'ils voient de quelle belle et harmonieuse manière les évènements prennent place au sein de l'univers établi ; au fond d'eux-mêmes, ils admirent le cours de ces évènements. Autant que le permet la Volonté Divine, chaque mystère découvert par l'homme pousse forcément les gens doués de raison, même s'ils sont incroyants, à considérer les merveilles (proposées) par le Plan Divin ; dans cette vallée éternelle qui les étonne, ils sont seuls à supporter la critique relative à la sagesse de ces mystères. Ceux qui avancent des arguments déraisonnables et qui racontent des absurdités concernant le mécanisme durable de la destinée sont ignorants du mystère lié au Décret Sacré et sont dépourvus de sagesse et de raison. Ces individus qui ne savent pas distinguer le bien du mal, le vrai du faux, la vérité du mensonge sont en fait les victimes de l'ignorance.

D'autre part, il est évident que la nature de la destinée ainsi que le Décret Divin soient inconnus. Ce sentiment de mystère est en réalité une bénédiction pour l'homme mortel parce que la vie deviendrait insupportable s'il savait ce qu'il adviendrait de lui, que ce soit en bien ou en mal. Dans un tel cas de figure, les fonctions vitales qui l'animent comme manger, boire, travailler et ainsi de suite, se dirigeraient vers un état de stagnation. Les êtres humains vivent d'espoir et ne renoncent pas à avancer même s'ils sont à l'article de la mort ; tout simplement parce qu'Allah le Très-Haut a gardé secret ce qui est relatif au destin et à son décret. Ceci est en réalité un bienfait considérable car consécutif au parfait commandement divin et impossible à l'homme de porter durant son existence terrestre.



Quand vient la question du mal, ce dernier n'émane pas de la volonté d'Allah le Très-Haut ; toutefois, Il permet l'émergence d'actes funestes considérés comme une condition requise qui doit être testée dans ce monde. Allah le Très-Haut a restreint l'émergence d'actes liés au mal, et cette restriction est une grâce pour l'humanité parce qu'elle ne permet pas au mal d'occuper totalement la vie de l'homme. Personne ne peut dire qu'il n'est pas au courant de ce fait ; pourtant, pour ainsi dire, cette restriction protège l'humanité des torts matériels et spirituels. Le cas échéant, si les hommes n'avaient pas apprécié ce niveau de protection, l'humanité entière aurait succombé à bien d'autres péchés ; parce que l'homme, consciemment ou non, aspire au mal comme il aspire aussi au bien. Allah le Très-Haut souligne cette disposition dans le Coran :

« L'homme appelle le mal comme il appelle le bien, car l'homme est très hâtif. » (Coran, Al-Isra, 17 : 11)

« Et si Allah hâtait le malheur des gens avec autant de hâte qu'ils cherchent le bonheur, le terme de leur vie aurait été décrété (...) » (Coran, Yunus, 10 : 11)

Plus l'humanité réfléchira et évaluera ses intérêts personnels, plus elle saisira la signification fournie par les versets coraniques susmentionnés. Afin de comprendre le sens de cette protection divine dont jouit l'humanité, nous pouvons donner les exemples suivants qui présentent la nature du mur divin qui se dresse contre les évènements nuisibles et malfaisants :

Considérons le comportement et les paroles d'un menteur : s'il veut persuader quelqu'un il dira : « Je te dis la vérité, que mes yeux deviennent aveugle si je mens ». Mais, en mentant, il ne devient pas aveugle et son épreuve terrestre continue comme si tout était normal. De même, beaucoup de gens font des promesses et prononcent des paroles telles que : « Si je fais ceci ou cela, que ma tête se détache (de mon corps) et que mes mains se brisent (par la même occasion) ; si j'agis de cette façon, puisses-tu me voir mort ». Ces désirs peuvent être francs et sérieux lorsqu'ils sont exprimés de cette façon mais, malgré cela, beaucoup de gens commettent des actes qui rentrent en conflit avec leurs promesses. En agissant de la sorte, ils font appel aux désirs malfaisants. En dépit du fait qu'ils tombent dans des



situations qu'eux-mêmes n'ont pas souhaités, (affirmons dans ce cas de figure) que leur tête ne sera pas détachée, que leurs mains ne seront pas brisées, et que personne ne verra leur mort. Il existe, dans la vie de l'homme, de nombreux autres exemples similaires. Dans ces circonstances précises, Allah le Très-Haut érige un mur de protection qui est la conséquence de Sa compassion et de Sa miséricorde. Ce mur se dresse entre l'homme et les actes malveillants qu'il serait tenté d'exécuter, même s'il devait accomplir quelque chose qu'il n'était pas censé faire.

Les choses mauvaises ne peuvent pas prendre place (de façon définitive) parce qu'Allah le Très-Haut protège l'humanité ; les versets coraniques précédemment cités mettent en évidence la nature de cette intelligence et de cette sagesse.

Ainsi, dans la clarté de cette réalité, les gnostiques et les croyants pieux acceptent les conséquences positives et d'apparence négative du Plan Divin et de la destinée, étant conscients de la Miséricorde et de la Compassion d'Allah le Très-Haut. Le poème suivant exprime un tel abandon à la Volonté Divine :

*Tout ce qui me vient de Toi est plaisant,
Que ce soit une rose ou une épine,
Que ce soit une robe impériale ou des vêtements de deuil,
La souffrance ou Ta grâce sont plaisantes.*

Dans le verset coranique suivant, Allah le Très-Haut nous ordonne de nous conformer à un tel état d'acceptation et de soumission :

Dis : « Rien ne nous atteindra, en dehors de ce qu'Allah a prescrit pour nous. Il est notre Protecteur. C'est en Allah que les croyants doivent mettre leur confiance. » (Coran, At-Tawba, 9 : 51)

Ce que le poète a dit à ce sujet est admirable :

*Sache que le mal ne vient pas de l'ennemi, et le bien d'un ami
Crois que tout ce qui arrive vient d'Allah le Tout-Puissant ; sache que
tout vient de Lui.*

Le Coran également nous révèle qu'Allah le Très-Haut possède une immense compassion et le montre à tous ceux qui le désirent :



« Et si Allah fait qu'un mal te touche, nul ne peut l'écartier en dehors de Lui. Et s'il te veut un bien, nul ne peut repousser Sa grâce. Il en gratifie qui Il veut parmi Ses serviteurs. Et c'est Lui le Pardonneur, le Miséricordieux. » (Coran, Yunus, 10 : 107)

En un mot, la paix du cœur et de l'esprit est dissimulée sous l'obéissance au Décret Divin. Toute œuvre qui se situe en dehors de l'acceptation des effets de la destinée demeure futile et n'apporte aucun bénéfice. Djalâl ud-Dîn Rumî, le célèbre poète soufi, exprime cette réalité de façon éloquente :

« Partout où tu iras, tu affronteras le désastre en espérant la sécurité et l'obtention du réconfort ; et la peine qui t'est destinée surviendra et te trouvera. »

« Tu devrais être conscient qu'il n'existe aucun recoin dans ce monde éphémère qui ne soit dépourvu de pièges et de dangers. Il n'y a pas d'autre voie pour trouver le bonheur que de Le découvrir dans son cœur et de trouver refuge dans Sa présence spirituelle. C'est le seul chemin (déterminé) pour atteindre le salut et le réconfort. Ne vois-tu pas que ceux qui vivent dans des lieux sûrs dans ce monde temporel et provisoire, ainsi que ceux qui affirment être les personnages les plus puissants, finiront eux-aussi par mourir. »

« Tu devrais plutôt tenter de chercher refuge dans la Miséricorde et la Protection d'Allah le Très-Haut plutôt que de tenter de te croire (quelque part) en sûreté au milieu des pièges temporels. Pour toi, Il change le poison en remède, et Il change l'eau en poison s'Il le désire aussi. »

Les actes volontaires et optionnels

Allah le Très-Haut accorda à l'humanité une volonté partielle et relative afin de différencier la volonté humaine de la Sienne. L'homme sera récompensé pour les bonnes œuvres qu'il aura accomplies consécutivement à son choix ; ou bien, le cas échéant, il sera puni si sa volonté l'a conduit à commettre de mauvaises actions. Allah le Très-Haut a fourni le dispositif permettant à l'homme d'aller dans la direction qu'il désire. Dans ce cas, Son implication est « limitée » par un tel degré d'ingérence. Il est impliqué dans ce pro-



cessus en tant que Créateur et Générateur d'actions. L'homme est le véritable acteur d'une action et, pourtant, il est parfois incapable d'en accomplir une seule malgré son intention de la réaliser. L'explication se trouve dans l'implication d'Allah le Très-Haut dans ce processus en tant que Créateur et que, parfois, Il évite à l'homme d'agir comme il le voudrait.

Comme nous l'avons développé précédemment, il n'est certes pas approprié de tenter d'obtenir plus de détails sur la nature de la destinée, hormis le fait de comprendre ce qui est lié à sa sagesse essentielle. Allah le Très-Haut possède la seule clé qui ouvre la porte mystérieuse de la destinée, car sa nature se situe au-delà du domaine de la raison humaine. Parmi ceux qui ont été récompensés du Paradis, seuls quelques-uns sont autorisés à résoudre les mystères liés à la nature de la destinée. De plus, aucune tentative permettant d'ouvrir la porte qui mène vers sa mystérieuse nature signifie le fait de mener trop loin l'investigation dans ce domaine. Bien que la nature de la destinée est gardée secrète et que l'humanité n'est pas informée de ce qui se produira dans le futur, quelques individus ignorants disent : « Ma destinée est mauvaise ». En proférant de tels propos, ces individus interprètent l'idée générale de la destinée afin d'échapper aux responsabilités qui leur incombent. En tentant donc de leur échapper et en rentrant en conflit avec le but de la création, ils se comportent de manière vulgaire et triviale.

La connaissance d'Allah le Très-Haut ne connaît ni aucune limite, ni aucune frontière. Il sait tout de ce qui s'est passé et de tout ce qui arrivera ; la connaissance de ce qui arrivera est aussi claire pour Lui que ce qui est arrivé. Comparé à nos fonctions perceptives qui sont liées à ce monde temporel et limité, nous tendons à croire que les événements futurs, connus de Lui Seul, sont prédestinés et fixés aussi par Lui. C'est aussi le résultat de notre incompetence intellectuelle et de ses limites, ainsi que notre incapacité à réfléchir au-delà des limites du temps ; lorsque le rideau du temps se lève, toute chose est clairement vue. C'est de cette façon que le Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) témoigna en faveur du Monde Eternel lors de son fameux Voyage Nocturne (*Mi'raj*) ; il décrivit son expérience de la manière suivante :



« *J'entendis le son d'une plume qui écrivait tout ce qui touche à la destinée.* » (Hakim, Mustadrak, II, 405)

Evoquant son observation du Monde Eternel, il disait :

« *J'ai vu la manière dont Abdurrahman ibn Awf fut emmené au Paradis.* »

Au cours de cette expérience, le Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) était sorti en dehors des frontières du temps et expérimenta un autre aspect de la réalité durant cette fameuse nuit de l'Ascension. Allah le Très-Haut est Celui qui possède la connaissance éternelle de la réalité dans sa vérité la plus manifeste car Il n'est pas limité par le temps et l'espace.

Ainsi, lorsque nous pensons à notre impuissance à comprendre la nature du temps, nous devrions être capables de constater qu'Allah a octroyé à Ses serviteurs une volonté proportionnelle à leurs responsabilités. En aucun cas, Allah le Bienfaisant, le Compatissant n'a accablé Ses serviteurs avec de telles responsabilités et jamais Il ne les a jugé sur de telles bases. Le fait qu'Allah tienne Ses serviteurs responsables de leurs actes et qu'ils seront jugés en conséquence prouve qu'Il a déjà accordé à Ses serviteurs leur pleine liberté de choix.

Mawlana Jalâl-ud-Dîn Rumî (*qu'Allah bénisse son secret*) lance un appel à destination de tous ceux qui ne comprennent pas ce point :

« *Si le serviteur se soumet au décret de la prédestination, Allah le récompense pour cela. La prédestination est aussi délicieuse qu'une friandise ; pour le serviteur qui s'y soumet, elle rend son visage souriant.* »

« *Si tu vas de travers, la plume écrira de travers. Si tu es sur une voie droite, la plume apportera le bonheur.* »

« *Un voleur dit à la police après avoir été appréhendé : 'Bien, ce que j'ai fait a été prédestiné par Allah'. Sur ces paroles, la police répondit : 'Bien, ce que je suis en train de faire est aussi prédestiné par Allah. Tu te conduis mal et tu accuses la prédestination ; cela ne peut pas être la mentalité d'une personne avisée.'* »



« En résumé, Satan conduit le serviteur vers le mal, tandis que l'âme le conduit au bien. Si cela n'était pas optionnel pour le serviteur, comment se fait-il que les deux, Satan et l'âme, entrent alors en concurrence ? »

« Nous, les humains, possédons une capacité dissimulée de choisir. Voyez la manière dont cette capacité fonctionne réciproquement quand nous faisons face à deux idées différentes. (Admettons que) vous émettez un jugement sur « ce qui est le mieux pour vous », que vous faites en sorte que votre esprit préfère l'un par rapport à l'autre, et que personne n'influe sur votre décision ; seriez-vous donc capable d'agir ainsi si vous n'aviez pas la possibilité de choisir ? »

« Le fait de croire que nous sommes forcés d'accomplir nos actes est une erreur manifeste. Une telle conviction signifie le déni de notre propre intelligence. Les partisans optant pour ce point de vue fataliste agissent en accord avec leur intellect, mais ils refusent de reconnaître son rôle. Ô frères ! Si un être humain n'a ni la volonté ni la possibilité de choix, existerait-il des expressions telles que « c'est mal » ou « c'est bien » ou « c'est agréable » ou « c'est mauvais ». Même les animaux possèdent une sensibilité proportionnelle à leur conscience et à leur capacité. Néanmoins, chacun a besoin d'être assez judicieux pour comprendre cette réalité ! »

« Si le libre arbitre n'avait pas été donné aux humains, ne regarderiez-vous pas directement à Allah pour être guéri en lieu et place du médecin ? La maladie est une bonne leçon pour vous apprendre ce que le mot libre veut dire. »

« Si vous pensez que vous ne possédez pas de libre arbitre, pourquoi donc planifiez-vous de faire telle ou telle chose aujourd'hui ou demain ? Pensez-vous que chacun peut planifier de faire quelque chose sans libre arbitre ? »

« Ô vous qui favorisez le point de vue fataliste ! Lorsque vous prétendez que le serviteur ne possède pas de libre arbitre tout en affirmant qu'il existe une carence de pouvoir de la part d'Allah, ne réalisez-vous pas pourquoi Allah tient Ses serviteurs responsables de leurs actes ? En tenant une telle position, vous attribuez à Allah une particularité humaine qui est l'ignorance. Pensez-vous qu'Allah, le Créateur de l'univers, est à même de tyranniser excessivement Ses serviteurs en les tenant responsables de ce



qu'ils peuvent supporter ? Réunissez-vous donc, et tachez de comprendre la sagesse qui se dissimule derrière la raison pour laquelle Allah tient Ses serviteurs responsables de ce qu'ils devraient faire ou ne pas faire ! »

« Considérez votre propre univers ; si vous pensez que c'est Allah seul qui possède le libre arbitre, pourquoi donc gardez-vous le voleur qui vous dérobe votre bénéfice (pour cet acte) ? Pourquoi regardez-vous certaines personnes comme votre ennemi, ayant un ressentiment amer envers eux ? Comment pouvez-vous assigner tel péché ou tel crime sur ceux qui n'ont pas de libre arbitre ? Ainsi donc, le libre arbitre doit être manifeste ! Autrement, les prisons ne seront plus nécessaires ! »

Il y a ici un autre point à soulever :

Surévaluer le libre arbitre et considérer l'intellect comme étant au-dessus de tout est aussi une marque d'ignorance. De cette façon, chacun est amené à comprendre la mesure de l'incompétence de la volonté humaine face à la volonté absolue d'Allah, proportionnellement à la connaissance ou à la sagesse que cette volonté humaine a acquise. Après tout, la volonté propre de l'homme, qui n'est que fragmentaire, est à peine remarquée chez les serviteurs qui se sont annihilés en Allah. Par conséquent, les paroles et les actes de ces saintes personnes, dont on dit qu'ils ont désavoué leur propre volonté, doivent être pris en compte ici dans leur contexte. En réalité, ils n'ont pas complètement éliminé leur volonté propre, mais ils la considèrent comme « *presque non existante* » si on la compare avec la volonté absolue d'Allah. En particulier, pour ces serviteurs qui se sont annihilés en Allah, ils sont devenus « *l'œil et la main d'Allah* » dans ce monde ; la volonté propre de l'homme est semblable à la flamme d'une bougie qui s'estompe sous la lumière du soleil pour finalement disparaître. L'histoire suivante devrait attirer notre attention :

On avait répandu une rumeur sur le compte de Muhammad al-Nur al-Arabî, un pieux serviteur qui vivait au cours de la dernière période de l'Empire Ottoman et qui niait le concept de libre arbitre. Le Sultan, Abdülhamid II, le convoqua à se présenter devant son cercle particulier d'apprentissage afin qu'il puisse s'exprimer sur le fond de sa pensée relative à ce sujet. Devant les membres de ce cercle, Muhammad al-Nur al-Arabî expliqua son point de vue comme suit :



« Je ne rejette pas le concept de libre arbitre chez l'homme, je dis qu'il est presque non existant chez certains individus ; les premiers saints ressentent sans cesse la présence d'Allah et leur volonté propre n'avait aucune chance de se manifester. De plus, ils agissaient toujours en fonction de la volonté d'Allah et non pas selon leur propre volonté, Allah étant Lui-même le Contrôleur absolu. Par exemple, en ce moment même, nous sommes en présence du Sultan et nous faisons ce qu'il nous dit de faire. S'il nous dit de venir, nous venons ; s'il nous dit de partir, nous partons. (Dans ce cas), il nous est impossible d'utiliser notre libre arbitre, car nous le mettrions en opposition avec la volonté du sultan qui est supérieure à la nôtre. Considérez maintenant les gens insouciantes et toutes les autres créatures extérieures, (assurément) ils sont beaucoup plus libres et indépendants dans leur volonté. »

Lorsque nous voulons connaître en profondeur ces principes fondamentaux, nous rencontrons diverses difficultés qui ont besoin d'explications. Cependant, la racine de la question se présente comme suit :

L'homme possède effectivement son libre arbitre. Ce libre arbitre ou ce pouvoir lui a été donné par Allah. Bien qu'Allah soit présent dans la formation de chaque désir, Il ne se plaît que dans le bien. Un enseignant doué d'objectivité doit faire en sorte que son élève soit muni de connaissance et préparé (à cet effet). Ainsi, si l'élève ne fait pas l'effort d'aller dans cette direction, l'enseignant alors ne peut rien faire. De manière analogue, la mission d'un médecin est de soigner son patient ; mais si le patient ne suit pas les prescriptions du médecin, c'est donc le patient qui est tenu responsable des conséquences négatives (qui suivront). Le patient, dans ce cas, ne peut pas jeter le blâme sur le médecin.

En conséquence, si nos actions sont les fruits de notre propre volonté, nous n'avons pas le droit de mettre en cause la prédestination. Une telle excuse, provenant d'un individu qui n'adore pas Allah ou qui ne suit pas les préceptes de la religion, n'est que de l'aveuglement pur et simple. Allah offre à quiconque les moyens de L'adorer, mais, en revanche, Il n'offre pas son aide à celui qui ne le désire pas.



Vouloir s'excuser de ses péchés en s'abritant de cette manière est un acte injuste, indécent, et peu sensé.

C'est la raison pour laquelle l'affirmation du témoignage : « *Il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah* » couvre de ce fait tous ces préceptes ; ceux qui approuvent entièrement ce principe de foi avec leur cœur et leur langue sont considérés comme croyants.

Il est imprudent de ne pas être informé du contenu significatif de cette profession de foi. Ces rapprochés d'Allah, qui possèdent une âme développée et mature, vivent leur existence d'une manière digne de la Grandeur d'Allah ; cette Grandeur qu'ils ressentent au plus profond de leur être. Leur existence est comme une roseraie ; ils s'enveloppent de la lumière d'Allah ; ils tentent sans cesse de s'annihiler en Lui.

Muhammad Asad al-Arbilî, un de ces rapprochés qui avait atteint cet état, disait :

« Je ne cesse jamais de vouloir parfaire ma foi. (En toute occasion) je tente d'énoncer correctement la profession de foi parce qu'il est difficile de dire : « Il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah » lorsque les idoles de ce monde sont présentes dans le cœur. Dans cette situation, quand bien même elle serait affirmée, il est peu probable qu'Allah puisse l'accepter. »

Par conséquent, la profession de foi exprimée avec ces paroles : « *Il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah* » requiert une bonne connaissance de sa signification essentielle. La profession de foi énoncée sans discernement n'apportera pas l'effet attendu bien qu'elle ne soit jamais bien loin d'apporter un profit certain. Mais la profession de foi énoncée consciencieusement assurera à l'âme d'éternelles récompenses.

Un jour, le Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) livra un sermon, disant :

« Si quelqu'un dit « Il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah » de façon sincère et sans y ajouter de choses portant à confusion, le Paradis lui est inéluctable. »

Ali (*le neveu et gendre du Prophète qui devint par la suite calife*) demanda :



« Ô Messager d'Allah ! Que signifie « sans y ajouter de choses portant à confusion » ? »

Le Messager d'Allah répondit :

« C'est l'amour de ce monde ; c'est perdre son cœur dans ce monde. »
(Ihya)

Un autre propos du Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) va également dans ce sens :

« Nul serviteur d'Allah qui aura dit : « Il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah » ne mourra sans que les portes du Paradis ne s'ouvrent pour lui ; à tel point que les paroles exprimées dans la profession de foi montent jusqu'au trône d'Allah à condition qu'il s'abstienne de commettre les grands péchés. » (Tirmidhî, Daawat, 126)

Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) a dit aussi :

« Quand le serviteur commet une faute, une tache noire s'inscrit sur son cœur. S'il se repent, la tache noire disparaît ; autrement elle s'y installe. Quand le serviteur commet un autre péché, une autre tache noire s'inscrit sur son cœur ; et finalement, son cœur devient aussi noir que la suie. »
(Tirmidhî, Tefsir, 83)

La profession de foi n'influence pas le cœur de cette catégorie d'individus. C'est pourquoi les quatre points suivants doivent être absolument évités :

1. Polémiquer avec des gens insensés.
2. Pécher excessivement
3. Converser fréquemment avec des personnes du sexe opposé ayant l'âge de se marier (ou qu'ils le sont déjà).
4. S'associer avec ceux qui ont le cœur religieusement mort.

Satan désire par-dessus tout s'imposer dans le cœur de l'homme. Si le cœur s'unit au rappel d'Allah, Satan ne peut pas s'en approcher et il s'en va. De ce fait, si le cœur s'éloigne du rappel d'Allah, Satan peut alors facilement l'approcher. Le Saint Coran dit à ce propos :



« Le moment n'est-il pas venu pour ceux qui ont cru, que leurs cœurs s'humilient à l'évocation d'Allah et devant ce qui est descendu de la vérité (le Coran) ? (...) » (Coran, Al-Hâdîd, 57 : 16)

Un individu éloigné du rappel d'Allah et submergé par son ego ressemble à un joyau tombé dans la boue. Le combat contre l'ego s'effectue en se purifiant des états négatifs et en y apportant la vertu. Ceux qui sont capables de gérer cette sorte de purification obtiennent les bénédictions d'Allah :

« Réussit, certes, celui qui se purifie. » (Coran, Al-A'la, 87 : 14)

Ainsi donc, c'est sans nul doute que cette sorte de purification débute par la profession de foi.

Abû Ali Daqqaq a dit :

« Quand le serviteur dit : « Il n'y a pas d'autre dieu », son cœur est nettoyé comme un linge mouillé qui nettoie un miroir. Puis, quand il dit : « sauf Allah », la lumière d'Allah commence à émaner dans son cœur rendu propre. Dans ce cas, il est clair que tous les efforts déployés par Satan se dissipent. »

De son côté, Hasan al-Basrî décrit les pensées de Satan comme suit :

« Je suscite les péchés parmi le peuple de Muhammad, mais leur repentance me tient en échec. Dans ce cas, je suscite quelques mauvaises choses qui ont l'apparence de bonnes choses. Dans cette perspective, la plupart d'entre eux ne s'abstiennent pas (de les commettre) car ils ne les considèrent pas comme des péchés ; par conséquent, ils ne se repentent pas non plus. »

Puis il met en garde les croyants contre les dires de Satan :

« C'est pourquoi, ces actes qui ne sont pas considérés comme des péchés sont en fait des hérésies ; c'est-à-dire que ces actes commis en conformité avec l'esprit charnel sont considérés comme étant situés dans les limites de la religion. »

Wahb ibn Munabbih a dit :

« Craignez Allah ! Vous maudissez Satan en présence des gens, mais lorsque vous êtes seuls, vous lui obéissez et le prenez pour ami. »



DEUX ASPECTS DE LA FOI

La profession de foi (*Kalima-i-Shahada*) est composée de deux parties. La première concerne l'existence et l'unicité d'Allah ; la seconde confirme la mission de Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) en tant que Messager et serviteur d'Allah.

La foi prend racine dans l'âme par l'intériorisation de ces deux parties pour n'en faire qu'une. Donc, une seule partie est insuffisante et chacun devrait être avisé au sujet de l'unité qui règne entre les deux parties en surprenant dûment l'importance de croire en la mission prophétique de Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*).

Un verset coranique dit à ce propos :

« (...) Quiconque obéit à Allah et à Son messager obtient certes une grande réussite. » (Coran, Al-Azhab, 33 : 71)

L'origine de l'univers, qui est la conséquence de l'amour d'Allah révélé à Ses créatures, montre également que l'humanité est formée par la lumière de Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui apporte la paix*).

Ainsi donc, l'essence de Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) est l'image du miroir relative au règne de l'amour. La lumière de l'amour qui soutient la création est à l'origine de la création du ciel et de la terre. Allah s'adressa au Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) en ces termes : « Ô Mon bien-aimé ! », en faisant de lui le zénith de la création. Ce zénith est si élevé qu'Allah cita le nom de Muhammad avec le Sien et le grava, dès le commencement, sur la tablette des décrets :

« Il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah, et Muhammad est Son messager »

Le prophète Adam (que la paix soit sur lui) fit appel à la Miséricorde d'Allah à cause de Muhammad lorsqu'il aperçut la formule susmentionnée gravée dans le ciel, alors que lui-même fut envoyé sur terre après avoir été chassé du Paradis. Cependant, Allah lui pardonna et lui dit :

« Ô Adam ! Parmi toutes Mes créatures, il est celui qui possède le plus Ma faveur. Quand tu adresses toutes sortes de supplications, fais-le à son



avantage. Maintenant, Je te pardonne car tu as prié dans ce sens. Si les choses auraient été différentes, Je ne t'aurais pas créé. » (Hakim, Mustadrak, II, 672 ; Bayhaki, Dalail, V, 488-489)

Dans le Coran, Allah authentifie l'honneur, la position, et la distinction qu'Il accorda à Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) :

« **Et exalté pour toi ta renommée.** » (Coran, Al-Sharh, 94 : 4)

Certains exégètes interprètent ce verset de la manière suivante :

« Ô Mon Messager ! Ton nom est mentionné avec le Mien dans la profession de foi. »

La profession de foi débute par l'expression « *Il n'y a pas d'autre divinité* » : c'est-à-dire le fait de supprimer définitivement du cœur toutes les autres idoles qui s'y logeraient.

Cette réalité est exprimée dans le Coran comme la protection du cœur contre les passions et les impulsions :

« **Ne vois-tu pas celui qui a fait de sa passion sa divinité ? (...)** » (Coran, Al-Furqan, 25 : 43)

Après avoir effacé du cœur les idoles, apparaît alors le terme « *qu'Allah* », lequel désigne substantiellement la notion de « *remplir le palais du cœur de la lumière d'Allah après avoir été purifié de toute autre chose que Lui* ». A travers l'expression qui suit : « *Muhammad est Son Messager* », l'amour du Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) est déposé dans le cœur. Ainsi, l'individu qui reçoit le mystère de cette expression trouve une place parmi les amoureux d'Allah et de Son Prophète en rejoignant les rangs de ces heureux fortunés. C'est pourquoi la profession de foi, ou l'expression de l'Unicité d'Allah et de la reconnaissance de Muhammad en tant que Messager, est la confirmation de l'ouverture du cœur et de la langue de l'individu ; devant, de ce fait, la condition islamique de base pour se lier à la communauté de foi.

Notre Seigneur a créé l'univers, les êtres humains et révélé le Coran selon des spécifications propres à Ses Noms et à Ses Attributs, les embellissant en fonction de Son ordre et de Son divin pouvoir.



Cet univers lié à l'existence, qui voyage de la pré-éternité vers l'éternité, possède une organisation délicate, un ordre impeccable et demeure une école d'unité parfaite. Gravé sur la porte de cette école de l'unité, dans le ciel et sur la terre, on trouve mentionné cette expression : « *Voyez ! En vérité, il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah.* »

Il n'existe aucune particule qui ne L'évoque et qui ne reflète pas Sa Puissance. Puisqu'il existe une connexion et une familiarité entre le Créateur et la création, chaque particule bénéficie de l'amour divin dans la mesure où sa prédisposition le lui permet. A cet égard, l'être humain a reçu la plus grande part puisqu'il représente le zénith de la création.

L'être humain est doté de connaissances divines en grand nombre et de vérité spirituelle. Son âme est embellie par l'esprit de la religion. Qui plus est, la croyance en Allah a commencé avec la naissance de l'humanité et cela continuera ainsi jusqu'à son terme. Toutefois, il y aura toujours des étourdis qui suivront leurs passions charnelles et qui refuseront toujours de croire comme cela est stipulé dans le Coran :

« (...) alors qu'Allah ne veut que parachever Sa lumière, quelle répulsion qu'en aient les mécréants. » (Coran, At-Tawba, 9 : 32)

Si la parure du rappel d'Allah prend place dans le cœur du serviteur, ce dernier n'adorera qu'Allah en vertu du verset coranique suivant :

« Les vrais croyants sont ceux dont les cœurs frémissent quand on mentionne Allah (...) » (Coran, Al-Anfal, 8 : 2)

Ainsi donc, la vraie réalité est maintenant en mesure de s'enraciner. Le Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) s'est exprimé au sujet de l'importance de cette position :

« A l'instar d'une robe devenant vieille et usée, la foi tend à le devenir aussi. Ainsi, renouvez votre foi en proclamant l'Unicité (divine) ! »

Dans le cas où le rappel d'Allah n'est pas gravé dans son cœur, le serviteur sera incapable de contrôler son inclination vers les passions charnelles. Allah dit à ce propos :



« Ne vois-tu pas celui qui a fait de sa passion sa divinité ? Est-ce à toi d'être un garant pour lui ? » (Coran, Al-Furqan, 25 : 43)

Cela signifie que la profession de foi, c'est-à-dire le fait d'en porter le témoignage, doit nous préserver du marécage des passions charnelles et nous mener à nous conformer à l'éthique du Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*). Le cas échéant, nous n'obtiendrons aucun éclaircissement, ni aucune récompense de ce côté-ci.

On raconte le cas d'un homme qui n'avait pas pour habitude de suivre les principes moraux du Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*). Une nuit, il eût un songe ; il voyait le Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) qui ne lui prêtait aucune attention. Conscient de sa triste situation, l'homme lui demanda :

« Ô Messager d'Allah ! Es-tu mécontent de moi ? »

« Non »

« Alors, pourquoi ne me prêtes-tu aucune attention ? »

« Parce que je ne te connais pas »

« Comment ne pourrais-tu pas me connaître, Ô Messager d'Allah ? Je suis un membre de ta communauté. Les savants (musulmans) disent que tu reconnais les tiens plus facilement qu'une mère reconnaît son enfant. »

« Certainement ! Cependant, je ne peux reconnaître en toi un homme qui pratique mes principes moraux. En outre, aucune mention de paix ou de bénédiction ne m'est pas parvenue de ta part. Vois ! Je reconnais les miens au degré de leur attachement à suivre mes principes moraux. »

Cet homme se réveilla tristement. Puis il se repentit immédiatement et commença à obéir aux principes éthiques du Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*). Il s'engagea à exprimer la formule appelant la bénédiction d'Allah sur le Prophète. Quelques temps plus tard, il vit de nouveau le Prophète en songe. Cette fois-ci le Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) lui dit :

« Maintenant, je te connais, et j'intercéderai en ta faveur auprès d'Allah. »



Le Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) est « le Bien-aimé parmi les bien-aimés », digne d'amour et de respect, une créature au-dessus du commun, le plus plaisant et le plus vertueux de tous les hommes, le plus gracieux et le seul véritable guide qu'a connu l'humanité. Il est celui qui transforma une société qui avait pour coutume d'enterrer vivant des nouveaux-nés sous le sable brûlant du désert en une société au cœur attendri, lui enseignant le Livre d'Allah et la sagesse qu'il renferme. Le considérer comme supérieur à tous les autres individus et l'aimer de façon incomparable est une marque de foi accomplie. Le Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) disait à ce propos :

« *Aucun d'entre vous n'est véritablement croyant tant qu'il ne m'aime pas plus que sa propre personne, ses parents, sa femme et ses enfants !* » (Bukharî, Iman, 8)

Les paroles citées ci-dessus revêtent un caractère d'avertissement et de réveil. Pour les individus qui sont éloignés de son amour, les voies qui mènent à l'éclaircissement et au développement spirituels sont alors closes. La semence de l'amour fleurit uniquement quand elle est présente dans sa terre d'amour. Cette semence est, pour l'âme, une source de bénédictions parce que sa terre d'amour transforme les âmes fossilisées en purs bijoux.

Les prophètes et les saints qui ont été éclairés par la lumière de Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) témoignent de lui de la même manière que la lune témoigne du soleil. C'est pourquoi, à l'intérieur de chaque cœur qui atteste : « *Je témoigne qu'il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah, et que Muhammad est son serviteur et messager* », un éclat divin s'allume à la manière du rayonnement de la lumière sur un miroir. Si bien que ces cœurs peuvent jouir désormais du plaisir ineffable que procure la manifestation de cette lumière.

La situation que connut Bilal al-Habashî, qui avait pris plaisir à expérimenter cette réalité, peut être citée en exemple :

« Bilal al-Habashî était un homme solitaire, n'ayant ni famille ni chose à laquelle se rattacher. Sa condition était celle d'un esclave. Pourtant, un jour, il reçut l'honneur de recueillir la lumière de la foi.



En voulant conserver cette lumière, les souffrances auxquelles il avait été exposé par la suite furent si pénibles à supporter que la résistance qu'il manifesta à cet égard demeure un exemple à suivre pour tous les musulmans engagés dans la lutte en faveur de la préservation de leur foi.

Il vit le visage et la lumière du Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*), et goûta à son amour. Toute son existence fut pour ainsi dire une part de celle de Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*). Mais son maître, lui, n'avait aucune connaissance de la lumière divine ; il entreprit de le torturer en le maintenant sur le sol, dénudé, en plein cœur du désert brûlant. Son maître fouetta son corps dénudé ; le sang jaillit de sa peau noire ; et la foule, massée autour de lui, indifférente à son sort, s'adressa à lui en ces termes :

« Sale esclave ! Revient donc (vers nous) et sauve ton âme ! »

Et lui hurlait de douleur comme un lion blessé tout en professant sa foi.

Après cela, c'est la foule qui se mit à le frapper encore et encore. N'ayant pu donner libre cours à leur colère, les gens l'attachèrent par le cou et le traînèrent de force à travers les rues de La Mecque. Bilal al-Habashî, lui, se réfugia dans l'amour du Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) et ne ressentit plus aucune douleur car l'amour du Prophète remplissait son cœur. Oui, son cœur était aussi large que le monde parce qu'au sein de ce monde matériel, il demeurait dans un état misérable et ne possédait absolument rien.

C'est la raison pour laquelle l'amour et la tendresse de Bilal al-Habashî (*qu'Allah soit satisfait de lui*) lui ont permis de passer du statut de simple esclave à celui de « sultan des cœurs ». Il devint par la suite le muezzin (l'homme qui appelle à la prière) du Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*). D'autant plus que l'amour qu'il éprouvait pour lui était sur ses lèvres au moment où il fut surpris par les affres de la mort. Il s'exclama en mourant :



C'est pourquoi nous devons prendre note de la signification des paroles suivantes que prononça le Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) :

« *L'individu tient compagnie à celui qu'il aime le plus.* » (Bukharî, Adab, 96)

Nous devons également accomplir les efforts nécessaires pour bénéficier des réalités révélées dans le verset coranique suivant :

« (...) **Prenez ce que le Messager vous donne ; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en ; et craignez Allah car Allah est dur en punition.** » (Coran, Al-Hashr, 59 : 7)

La première partie de la profession de foi, en qualité de pilier fondamental de l'islam, résume en fait les éléments caractéristiques du serviteur sincère.

Les conditions suivantes sont essentielles pour que cette profession de foi puisse prendre toute sa place dans le cœur :

1. Le cœur doit être en communion avec le Seigneur.

Cela se réalise par l'évocation d'Allah. Il est dit dans le Coran :

« (...) **N'est-ce point par l'évocation d'Allah que se tranquillisent les cœurs ?** » (Coran, Al-Ra'd, 13 : 28)

Le mot « cœur » ne désigne pas seulement un morceau de chair ; il est aussi le siège des sentiments et de la conscience. Bien que le mot « évocation », cité dans le verset coranique précédent, ne fait pas référence uniquement à la répétition des Noms d'Allah, il signifie également le fait de connaître Allah de l'intérieur du cœur. C'est exclusivement par cette voie que le cœur trouve satisfaction et peut alors se développer spirituellement ; enfin, par ce moyen, Allah accorde le bonheur aux êtres humains.

Pour tous ces cœurs qui ont déjà atteint ce but, ils demeurent constamment fascinés par l'éclat de la Beauté Divine ; ils admirent la beauté de l'existence, et sont conscients que rien ne peut surpasser la manifestation de la Perfection Divine.



2. *Accroître dans le cœur notre amour à l'égard du Messager d'Allah conduit à étreindre ceux qui sont en faveur de l'islam et, à juste titre, abhorrer ceux qui s'opposent à la religion.*

L'amour et la tendresse sont des conditions préalables pour être un croyant sincère. Par le biais de la tendresse, les actes d'adoration et les bonnes manières deviennent pour le cœur un réel plaisir et une source de bénédictions. Toutes les attitudes relatives à l'existence changent de façon positive. Tout individu, de ce fait, peut comprendre le mystère relatif au soleil levant et au crépuscule ; il discerne l'habileté du « Divin Artiste » qui a dessiné ces merveilleux tableaux ; mais qu'en est-il de la variété des couleurs qui, au sein de la nature, changent d'aspect à tout moment de la journée violettes, lilas, roses multicolores Est-ce donc issu de leur terre obscure que leurs (merveilleuses) couleurs sont mises en valeur ?

En résumé, lorsque chaque homme pose avec tendresse un regard sur lui-même et sur l'univers, il se laisse emporter par les merveilles que ces deux dimensions recèlent.

Après la foi, la plus grande réalisation consiste à entreprendre une éducation spirituelle susceptible de guider chaque être humain vers l'amour d'Allah et du Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*).

3. *Tout homme doit demeurer en communion avec les saints serviteurs d'Allah et doit également imiter leur mode d'adoration et de conduite.*

Selon les découvertes liées à la psychologie, « les comportements dynamiques et actifs ont la faculté de se répandre », c'est-à-dire que le comportement en général est aussi envahissant que les maladies contagieuses. Les compagnons, qui appartenaient auparavant à la masse des ignorants, devinrent les individus les plus vertueux du monde grâce notamment à l'inspiration, à l'éclaircissement et à l'énergie spirituelle qu'ils reçurent en fréquentant le cercle (éducatif) du Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*). Le chien mentionné dans le récit des Sept Dormants (*Ashab-al-Kahf*) fut aussi béni pour avoir été en compagnie de ces gens pieux. Le Coran (sourate 18) évoque le récit des Sept Dormants et de leur chien comme d'un évènement exemplaire.



4. *Tout homme doit traiter gentiment les créatures pour l'amour d'Allah.*

Parmi tous Ses autres attributs, Allah le Très-Haut inspire principalement à Ses serviteurs ceux de « Plus Aimable » et de « Plus Compatissant ». Celui qui aime le Seigneur doit traiter gentiment et miséricordieusement toutes les créatures. Même l'action de tuer un serpent venimeux doit être accompli de manière délicate afin d'épargner une agonie inutile à l'animal.

Ce sont ces manifestations exemplaires de la profession de foi qui sont la clé pour accéder au Paradis. A vrai dire, ils sont les dents de la clé du Paradis.

On demanda un jour à Wahb ibn Munabbih :

« La parole 'lâ ilâha illallah' 'Il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah' n'est-elle pas la clé pour accéder au Paradis ? »

Wahb ibn Munabbih répondit :

« Oui, mais la clé dispose de dents. Si tu possèdes une clé avec des dents, la porte du Paradis s'ouvrira pour toi. Le cas échéant, elle ne pourra pas s'ouvrir. » (Bukhari)

LA DECLARATION LA PLUS LOURDE (EN CONSEQUENCE) SUR LA BALANCE (AU JOUR DU JUGEMENT)

Le Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) a dit :

« Certainement, Allah choisira parmi les gens un individu appartenant à ma communauté ainsi que quatre vingt-dix-neuf registres si volumineux qu'ils pourront être vus de tous. Ces registres seront ouverts puis Allah dira :

« Peux-tu les ignorer ? Mes anges scribes ont-ils commis une injustice à ton égard ? »

L'individu répondra :

« Non, mon Seigneur ! »



Allah dira de nouveau :

« Conformément à notre point de vue, tu seras récompensé. Aucune injustice ne te sera faite aujourd'hui. »

Puis un bout de papier portant l'inscription «*Ash-hadu an lâ ilâha illallah, wa ash-hadu anna Muhammadan 'abduhu wa rasuluhu*» : « J'atteste qu'il n'y point de divinité qu'Allah l'Unique et j'atteste que Muhammad est Son serviteur et Messenger » sera ouvert et Allah dira :

« Viens, et sois prêt pour le jugement ! »

Puis l'individu dira :

« Ô Seigneur ! Quel sens peut avoir ce simple bout de papier si on le compare avec le volume de tous ces registres ? »

Sur ce, on lui dira :

« Aucune injustice ne te sera faite aujourd'hui. »

Sur l'un des plateaux de la balance seront disposés les registres, tandis que sur l'autre plateau sera disposé un simple bout de papier sur lequel figurera la profession de foi. Et le bout de papier pèsera plus lourd que la somme des registres, car rien ne peut peser (plus lourd) que le Nom d'Allah. » (Tirmidhî)

Il est dit dans un hadith authentique :

« *La meilleure des évocations est 'Lâ ilâha illallah' : 'Il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah' et la meilleure prière est de dire 'Louange à Allah'.* » (Ibn Maja, Adab, 55 ; Tirmidhî, Nasâi)

La profession de foi est la base de la croyance. Plus la profession de foi est exprimée oralement, plus la croyance se fortifie et se perfectionne.

Un autre hadith authentique relate le récit suivant :

Le prophète Moïse (que la paix soit sur lui) a dit :

« Ô Seigneur ! Enseigne-moi une chose qui me permettrait de Te louer et de T'adorer. »

Allah lui répondit :



« Dis, 'Lâ ilâha illallah' : 'Il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah'. »

Le prophète Moïse dit alors :

« Ô Seigneur ! J'aimerais que Tu me suggères quelque chose qui ait un caractère exclusif. »

Allah lui répondit de nouveau :

« Ô Moïse ! Si les sept cieux et les sept terres se trouvaient dans un des plateaux de la Balance et la parole 'Lâ ilâha illallah' dans l'autre, c'est celle-ci qui l'emporterait ! » (Nasaï)

L'armée du roi Salomon, composée de djinns et d'hommes, était rassemblée et placée en rang dans un lieu particulier : la vallée des fourmis. Le chef des fourmis dit à ses congénères :

« Ô fourmis ! Entrez dans vos demeures ; Ne laissez pas Salomon et son armée vous écraser inconsciemment. Le règne de Salomon est puissant, vous serez écrasés ! Retournez dans vos demeures ! »

Le prophète Salomon (que la paix soit sur lui), à qui Allah accorda la capacité de comprendre le langage des animaux, entendit les paroles du chef des fourmis et lui répondit :

« Non, mon règne est éphémère ! Et ma vie en ce bas monde est limitée. Le fait d'énoncer la profession de foi me procure un bonheur indicible ! »

À propos du fait de déclarer collectivement la profession de foi, Tabaranî cite ces propos du Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) que l'imam Ahmad tenait de Shaddad ibn Aws :

Un jour, le Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) rassembla ses compagnons et leur demanda :

« Y a-t-il des Gens du Livre (juifs et chrétiens) parmi vous ? »

« Non, Messenger d'Allah ! » répondirent-ils.

Là-dessus, le Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) leur demanda de fermer les portes et leur dit ceci :

« Elevez vos mains et rappelez-vous d'Allah à l'aide de cette parole « Lâ ilâha illallah » « Il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah ». »



Shaddad ibn Aws rapporte ce qui s'est passé au sein de cette assemblée d'évocation :

« Nous nous sommes souvenus d'Allah par la parole « Il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah ». Puis le Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) fit l'invocation suivante :

« Ô Seigneur ! Tu m'as destiné pour être le messager de cette déclaration. Tu m'as également ordonné de l'énoncer. Tu m'as promis le Paradis en l'énonçant car Toi, Tu ne manques jamais à Ta parole ! »

Puis le Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) dit à ses compagnons :

« Ecoutez attentivement ! Je désire vous rendre heureux ! Réjouissez-vous, car Allah vous a pardonné. » (Ahmad ibn Hanbal, Tabarani)

Dans un autre hadith sensiblement équivalent :

« La profession de foi affirmant qu'il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah est précieuse au regard d'Allah car elle y tient une position d'ordre divin. Quiconque la prononce de manière vraie et sincère peut être assuré d'être introduit au Paradis ; par contre, quiconque l'énonce uniquement de manière orale, sans que son cœur n'y adhère, son sang et ses biens seront certes préservés, mais il sera jugé dans l'au-delà pour cette attitude. » (Jam al-Fawaid, I, 23)

De plus, le Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) a dit :

« Annoncez de bonnes nouvelles à ceux qui vous succéderont ! Quiconque déclare : « Il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah » de manière sincère et de tout son cœur, entrera au Paradis. » (Jam al-Fawaid, I, 18)

Quiconque prononce cette parole : « *Lâ ilâha illallah : Il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah* » doit se tenir à l'écart de toute passion charnelle et mondaine susceptible de le mener vers l'insouciance. Au contraire, cette parole doit être en mesure de le faire progresser dans une telle dimension, le cœur uniquement rempli de la lumière d'Allah et du mystère lié à la Sagesse divine ; dans cette condition, il pourra



contempler la grandeur d'Allah, mais aussi sa propre faiblesse. Il a été dit en décrivant ce point :

« *Celui qui se connaît lui-même connaît son Seigneur.* »

Quelque chose de très important est à saisir de ce secret : La vision d'Allah est directement exposée dans le cœur et réalisée au moyen de Son amour. Un des disciples (derviche) de Bayazid al-Bistamî posa la question suivante à son maître :

« Suggère-moi une façon d'adorer qui serait susceptible de me rendre plus proche d'Allah ! »

Bayazid al-Bistamî lui donna le conseil suivant :

« Affectionne les saints serviteurs d'Allah ! Tâche de conquérir leur cœur ; car Allah vérifie l'état de leur cœur trois cent soixante fois par jour. Puisse Allah te trouver durant ces visites ! »

LA PROFESSION DE FOI ÉNONCÉE AU MOMENT DE RENDRE L'ÂME

Énoncer la profession de foi : « *Lâ ilâha illallah : Il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah* » (*Kalima-i-Tawhid*) avant de mourir est une immense grâce, un sort heureux. Cette déclaration verbale doit nécessairement conquérir notre cœur afin que nous soyons capables de la formuler au moment de mourir. La profession de foi doit être impérativement gravée dans notre cœur et nous devons vivre exclusivement selon les principes qui en découlent. Si le serviteur est ignorant des commandements d'Allah, se présentera alors une grande distance entre lui et les principes liés à la profession de foi ; et si le serviteur ne surmonte pas son ignorance, la distance s'étendra encore davantage et le simple fait de la formuler verbalement n'aura plus d'impact sur lui. Ce sera alors pour lui une grande amertume. D'autre part, pour notre bonheur éternel, chaque moment de notre vie doit être organisé selon les spécificités propres à la profession de foi. L'évènement qui suit, survenu à l'époque du Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*), illustre cette réalité de manière probante :



« Il y avait parmi les compagnons du Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) un jeune homme pieux qui se nommait Alqama. Ce dernier ne manifestait aucune tristesse lorsqu'on lui confiait quelques tâches à accomplir et ce caractère positif plaisait au Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*). Cependant, au moment de rendre l'âme, Alqama fut incapable de formuler la profession de foi. Le Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*), informé de sa situation, vint immédiatement à son chevet, car il l'aimait beaucoup. Il lui en demanda la raison et le jeune homme répondit :

« Ô Messager d'Allah ! quelque chose est verrouillé dans mon cœur. »

Le Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) demanda aux personnes qui se trouvaient autour de lui la raison qui l'empêchait d'énoncer la profession de foi. Après s'être informé à ce sujet, ils surent qu'il avait coutume de maltraiter sa mère et que cette dernière avait du ressentiment envers lui. Le Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) convoqua la mère en raison de l'amour qu'il portait pour ce jeune homme serviable et lui demanda :

« Suppose que quelqu'un fasse un grand feu et prévoit d'y jeter son fils, approuverais-tu ce qu'il a l'intention de faire ? »

La mère, affligée, répondit :

« Non, Ô Messager d'Allah, je ne puis approuver cela ! »

Le Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) lui dit alors :

« S'il en est ainsi, pardonne donc les défaillances de ton fils à ton égard ; délivre-le de tes droits maternels ! » (Tanbih al-Gafilin, 123-124)

Cette mère éprouvée pardonna à son fils, témoignant ainsi de la miséricorde et de la compassion particulière que le Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) manifesta à l'égard de son fils. Elle renonça à ses droits (de mère) pour lui. Ainsi donc, le jeune homme put énoncer la profession de foi sans se culpabiliser et rendit l'âme. »

Il existe beaucoup d'exemples de ce genre, pris dans le sens où nous faisons inconsciemment tort à notre religion et à notre devenir.



Le Coran et la Tradition du Prophète sont dissimulés derrière la Profession de foi. Puisse le Seigneur nous sauver de l'insouciance ! Puisse-t-on également être capables d'énoncer la profession de foi comme le Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) l'a lui-même affirmé :

« Quiconque déclare : « Il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah », et que cette parole fait office de dernier testament dans ce monde entrera au Paradis. » (I.Canan, Kutb al-Sitta Muhtasar, II, 204)

LE GRAND INTERCESSEUR

Au regard d'Allah, la profession de foi tient lieu de grand intercesseur pour Ses serviteurs ; elle leur tient effectivement lieu jusqu'à leur rachat. Un hadith authentique précise à ce sujet :

« Il y a sous les cieux un pôle composé de lumière divine. Quand le serviteur dit : « Il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah », ce pôle commence à trembler.

Ensuite Allah lui dit :

« Ne tremble pas ! »

Le pôle répond :

« Le serviteur qui a formulé la profession de foi n'est pas encore pardonné. Comment puis-je demeurer ainsi sans trembler ? »

Allah dit de nouveau :

« En réalité, je lui ai pardonné. »

Et le pôle se met à trembler de nouveau. » (Bazzar)

Le Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) rajouta :

« Il n'existe aucune peine pour le peuple de la profession de foi, que ce soit à l'intérieur de leurs tombeaux, ou quand viendra le Jour du Jugement. J'ai entendu de près les paroles de ces gens ; elles provenaient des tombeaux : « Grâce soit rendue à Allah qui nous a ôté la tristesse et le trouble », et ils secouaient la terre sur eux. » (Fadail al-Amal, 478)

« Il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah » entraîne l'acte de disposer d'une conscience continuelle de cette réalité en l'éprouvant au plus



profond de son cœur. La formulation « *Il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah* », formulée de manière réelle et sincère, est supérieure à toute autre forme d'adoration. Tous les messages et tous les appels exprimés par les prophètes antérieurs sont contenus dans cette déclaration. Elle est, par conséquent, l'épine dorsale de toute vraie religion. Allah le Très-Haut dit :

« Et Nous n'avons envoyé avant toi aucun Messager à qui Nous n'ayons révélé : 'Point de divinité en dehors de Moi. Adorez-Moi donc'. » (Coran, Al-Anbiya, 21 : 25)

Le flot de miséricorde qu'Allah déverse sur Ses serviteurs pour leur accorder Son pardon est illimité. Comme il est spécifié dans le Coran, Allah est en mesure de pardonner tous les péchés, hormis le fait de Lui attribuer des associés. De plus, comme le Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) l'a dit, Allah punira tous ceux qui se sont rebellés contre Lui, ainsi que ceux qui refuseront d'énoncer la profession de foi :

« Celui qui énonce verbalement ma profession de foi et qui ne choisit pas le monde au-dessus de la religion, la colère d'Allah n'aura aucun effet sur lui. Pour celui qui choisit le monde au-dessus de la religion en affirmant néanmoins : « Il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah », Allah lui dira : « Il n'y a pas de sincérité dans tes paroles ! » (Fadail al-Amal, 481)

Abû Hurayra relate :

J'ai demandé une fois au Messager d'Allah (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) :

« Au Jour du Jugement, lequel bénéficiera le plus de ton intercession ? »

Il répondit :

« Je m'attendais à ce que tu sois le premier à me poser cette question, car je connais l'intérêt que tu portes à ma tradition. Celui qui bénéficiera le plus de mon intercession en ce Jour sera celui qui prononcera les paroles : « Il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah » de façon réelle, sincère et du fond du cœur » (Bukharî)



Baraa rapporte :

Pendant la bataille d'Uhud, un homme dont le visage était couvert d'une armure vint en présence du Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*). Il voulait embrasser l'islam, mais en témoignant de l'intensité du combat, ce dernier lui demanda :

« Ô Messager d'Allah ! Dois-je regagner d'abord le champ de bataille ou bien proclamer ma foi en l'Unique ? »

Le Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) lui répondit :

« Avant toute chose, proclame ta foi puis repars au combat ! »

L'homme, qui s'appelait Amr ibn Thâbit, suivit les recommandations du Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) et se battit courageusement. Quand plus tard le Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) vit son corps gisant parmi les martyrs, il s'exclama :

« Il a travaillé peu, mais il a gagné beaucoup ! » (Ramazanoğlu Mahmud Sami, Uhud Gazvesi, 35)

LE MÉRITE ATTACHÉ A LA PROFESSION DE FOI

Le Messager d'Allah (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) a dit :

« Il existe un rideau situé entre Allah et chaque créature, mais pas pour la parole : « Il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah », ainsi que pour les bénédictions qu'un fils reçoit de son père. » (Tirmidhî)

On dit qu'il existe cinq différentes sortes de lumière et cinq différentes sortes d'obscurité :

- ⊙ L'amour de ce monde est obscurité ; pour lui, la piété est lumière.
- ⊙ Le péché est obscurité ; pour lui, la repentance est lumière.
- ⊙ La tombe est obscurité ; pour elle, dire fréquemment : « Il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah » est lumière.
- ⊙ La vie après la mort est obscurité ; pour elle, les œuvres pieuses sont lumière.



- ⊙ Le pont qui mène au Paradis est obscurité ; pour lui, la foi absolue est lumière.

Quiconque réussit à mettre ces différentes lumières en pratique sera en mesure d'atteindre le bonheur éternel.

Le Messager d'Allah (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) a dit :

« Le jour du Jugement, Allah donnera les ordres suivants : « Quiconque a prononcé : « Il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah », même si la foi dans son cœur est infime, qu'il sorte de l'Enfer ! Et quiconque a dit : « Il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah », ou qu'il se souvient de Moi, ou bien Me craint d'une manière ou d'une autre, qu'il sorte de l'Enfer ! » (Hakim)

« Si l'un d'entre vous fait ses ablutions et dit : « J'atteste qu'il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah et que Muhammad est Son serviteur et messager », les huit portes du Paradis lui seront ouvertes et il pourra entrer par la porte de son choix. » (Muslim, Taharat, 17 ; Abû Dawud, Ibn Maja)

La profession de foi est la lumière du cœur. Elle est aussi la lumière qui éclaire le visage de l'homme.

Le Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) a dit aussi :

« Lorsque vos enfants commencent à s'exprimer, faites en sorte qu'ils disent : « Il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah ». Suggérez-leur de dire « Il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah » avant qu'ils ne meurent ; pour celui qui dit : « Il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah », en tant que première et dernière déclaration ici-bas, il ne sera pas tenu responsable de ses péchés même s'il devait vivre mille ans. » (Bayhaqî)

De quelque manière que ce soit, faire profession de foi est une chose décisive dans la vie d'un homme ; à condition que lorsque la mort survient, cette réalité soit effective à cet égard et définie en fonction du degré de son accomplissement.

On relate que le prophète Abraham (que la paix soit sur lui) avait posé la question suivante à l'Ange de la mort :

« Ô Ange de la Mort ! Sous quelle apparence te montres-tu lorsque tu reprends la vie de quelqu'un ? Je désire (vraiment) le savoir. »



L'Ange de la Mort lui répondit :

« Ô prophète d'Allah ! Pourras-tu supporter cela ? »

Abraham (que la paix soit sur lui) dit à l'Ange de la mort :

« Oui, je le peux. »

L'Ange de la Mort dit alors à Abraham (que la paix soit sur lui) :

« Détourne ton visage ! »

Mais quand le prophète Abraham (que la paix soit sur lui) tourna de nouveau son visage vers lui, son aspect était devenu effrayant. Simplement le fait de le regarder était terrifiant. Suite à cette vision, le prophète Abraham (que la paix soit sur lui) perdit connaissance. En reprenant ses esprits, il vit l'Ange de la Mort arborant la même apparence que la première fois. Abraham (que la paix soit sur lui) dit à ce dernier :

« Pour celui qui est méchant, voir ton visage est suffisant, même s'il n'existe rien d'autre ! » (M. Sami Ramazanoğlu, Ibrahim Alayhi salam)

L'apparence de l'Ange de la Mort ne surprendra pas et n'effraiera pas celui qui aura vécu comme un croyant sincère.

Dans le monde d'ici-bas, le serviteur est considéré à chaque instant. Si sa foi demeure forte, il réussira les différents examens ; dans le cas contraire, il échouera.

De ce fait, les hommes sont enclins à affronter un grand nombre de difficultés, de souffrances, de malheurs, et peinent à combattre pour la foi et la vertu. Les pieux et les impies se distinguent sur ce chemin. De plus, posséder la foi en Allah n'est pas suffisant car tout croyant a besoin de progresser en l'embellissant de bonnes actions, de manière à surmonter les nombreuses épreuves de la vie.

Dans le verset coranique suivant, Allah témoigne de la nature corrélationnelle qui existe entre la foi et les épreuves :

« Est-ce que les gens pensent qu'on les laissera dire : « Nous croyons ! » sans les éprouver ? Certes, Nous avons éprouvé ceux qui ont vécu avant eux ; (Ainsi) Allah connaît ceux qui disent la vérité et ceux qui mentent. » (Coran, Al-Ankabut, 29 : 2-3)



Lorsqu'on fait référence à ce verset coranique, la foi reste une faveur tandis que l'épreuve demeure son instrument de mesure avec lequel le serviteur est tenu d'en payer le prix ; de telle manière à ce qu'il soit toujours en mesure de sauver sa foi. En d'autres termes, Allah exige ce prix pour permettre à Ses serviteurs de comprendre la valeur de leur foi en les éprouvant proportionnellement à leurs capacités.

Le Saint Coran dit à ce sujet :

« Certes, Allah a acheté des croyants, leurs personnes et leurs biens en échange du Paradis (...) » (Coran, At-Tawba, 9 : 111)

Par conséquent, ces serviteurs doivent tout sacrifier : cœur, âme, biens, etc. pour la cause d'Allah et pour atteindre la plénitude de la foi. En fait, toutes les peines, les souffrances et les douleurs vécues par les croyants dans ce monde sont inscrites comme « prix à payer » ; en revanche, elles seront largement compensées dans l'au-delà.

D'autre part, les efforts que fournissent les incroyants pour persécuter ceux qui s'efforcent de vivre selon les principes de leur religion les conduiront inévitablement vers une fin douloureuse, c'est-à-dire en Enfer.

Ces incroyants sont dignes de l'Enfer pour deux raisons essentielles :

Premièrement, ils n'ont pas la foi.

Deuxièmement, ils tyrannisent les croyants.

En résumé, le prix de la foi, c'est-à-dire le prix à payer pour devenir un croyant exempté de défauts, consiste à préserver son cœur de toute inclination susceptible de le soumettre à d'autres créatures excepté Allah. Cela veut dire aussi accomplir les efforts nécessaires pour nous permettre de passer nos différentes épreuves avec succès. De plus, tenter de s'échapper d'une action ou d'un comportement susceptible d'endommager nos chances de cultiver et de maintenir une foi menée à la perfection est également une condition requise. Ne pas observer cette condition conduit inévitablement à une destruction immédiate ; les circonstances seront telles que la repentance ne sera d'aucun secours.



LES ACTIONS PORTANT ATTEINTE À LA PROFESSION DE FOI

⊙ *Le fait de ne pas s'abandonner à Allah mais aux autres créatures.*

Allah dit dans le Coran :

« Allah vous a déjà secouru en maints endroits. Et (rappelez-vous) le jour de Hunayn, quand vous étiez fiers de votre grand nombre et que cela ne vous a servi à rien. La terre, malgré son étendue vous devint bien étroite ; puis vous avez tourné le dos en fuyards. » (Coran, At-Tawba, 9 : 25)

C'est la raison pour laquelle le serviteur devrait toujours suivre le principe suivant :

« Tu agis et nous adorons, et Ton secours nous recherchons ».

⊙ *Ne pas tenir compte des commandements et des interdits divins ainsi qu'obéir aux passions charnelles. En d'autres termes, désobéir à Allah et à Son Messager.*

Allah dit à ce propos :

« Chercherai-je un autre juge qu'Allah, alors que c'est Lui qui a fait descendre vers vous ce Livre bien exposé ? Ceux auxquels Nous avons donné le Livre savent qu'il est descendu avec la vérité venant de ton Seigneur. Ne sois donc point du nombre de ceux qui doutent. »

« Et la parole de ton Seigneur s'est accomplie en toute vérité et équité. Nul ne peut modifier Ses paroles. Il est l'Audiant, L'Omniscient. »

« Et si tu obéis à la majorité de ceux qui sont sur la terre, ils t'égareront du sentier d'Allah : ils ne suivent que la conjecture et ne font que fabriquer des mensonges. »

« Certes ton Seigneur connaît le mieux ceux qui s'égarent de Son sentier, et c'est Lui qui connaît le mieux les biens guidés. »
(Coran, Al-An'âm, 6 : 114-117)



« Ô les croyants ! Si vous obéissez à un groupe de ceux auxquels on a donné le Livre, il vous rendra mécréants après que vous ayez eu la foi. »

« Et comment pouvez-vous ne pas croire, alors que les versets d'Allah vous sont récités, et qu'au milieu de vous se tient Son Messager ? Quiconque s'attache fortement à Allah, il est certes guidé vers un droit chemin. » (Coran, Al-Imran, 3 : 100-101)

« Ô les croyants ! Si vous obéissez à ceux qui ne croient pas, ils vous feront retourner en arrière. Et vous reviendrez perdants.

« Mais c'est Allah votre Maître. Il est le meilleur des secoueurs. »

« Nous allons jeter l'effroi dans le cœur des mécréants. Car ils ont associé à Allah (des idoles) sans aucune preuve descendue de Sa part. Le Feu sera leur refuge. Quel mauvais séjour que celui des injustes ! »

« Et certes Allah a tenu Sa promesse envers vous, quand par Sa permission vous tuiez sans relâche, jusqu'au moment où vous avez fléchi, ou vous vous êtes disputés à propos de l'ordre donné, et vous avez désobéi après qu'Il vous eut montré (la victoire) que vous aimez ! Il en était parmi vous qui désiraient la vie d'ici-bas et il en était parmi vous qui désiraient l'au-delà. Et certes Il vous a pardonné. Et Allah est Détenteur de la grâce envers les croyants. »
(Coran, Al-Imran, 3 : 149- 152)





LA PRIÈRE (AS-SALÂT / NAMAZ)



« Bienheureux sont certes les croyants, ceux qui sont humbles dans leur Salat »

(Coran, Muminun, 23 : 1-2)



La prière (salât/namaz) : Premier rituel de l'islam ; la prière est le pôle de la religion ; la lumière de la foi ; l'ascension du croyant.

En islam, la prière rituelle tient une place centrale en tant que moyen d'adoration, que ce soit du point de vue intérieur ou de celui lié au domaine de la connaissance. L'homme manifeste par tous les moyens sa recherche de la vérité, voulant par ce biais se rapprocher du Créateur de l'univers. Ces manifestations sont consécutives à son inclination naturelle de croire et d'adorer. Elles sont innées et établies dans la nature de l'humanité. Ceux qui demeurent privés de la Divine Réalité et de la vérité, qui s'en détournent en déifiant un être impuissant absurde ou bizarre sont, pour ainsi dire, incapables de satisfaire leurs besoins réels. Cette réalité a été remarquée dans le passé et se remarque encore de nos jours dans les domaines où l'intelligence et la logique n'offrent aucun raisonnement. Présentement, des millions de gens vénèrent des vaches ou des êtres semblables parce que les croyances altérées continuent de garder une représentation anthropomorphique du Seigneur Éminent, l'Aimant, le Pourvoyeur de l'univers.

Cette constatation met en lumière le fait que l'homme ressent intrinsèquement le besoin de devenir un serviteur (d'Allah) et de



réaliser les conditions requises pour remplir cet objectif. De ce fait, Allah dit dans le Coran :

« Je n'ai créé les djinns et les hommes* que pour qu'ils M'adorent. » (Coran, Az-Zariyat, 51 : 56)

(En arabe, le mot « insân » signifie tous les êtres humains (hommes et femmes), mais en français, nous utiliserons le mot « homme ».)*

Ce verset définit le principe fondamental de l'homme : sa raison d'être sur Terre, ce besoin qui l'anime de ne pas renoncer au secret de la vie ; en clair, afin qu'il puisse connaître Allah.

Sa prière n'est alors qu'une inspiration de l'âme qui désire rejoindre son principe divin. Elle le rejoint dans la mesure où elle le manifeste, où ce principe se dévoile à elle au sommet de son aspiration intérieure. Chaque être possède une prédisposition essentielle qui l'invite à rejoindre son principe, puis à manifester cette connaissance formelle du divin. Cette conscience ne peut être réalisée que par ceux qui ont atteint un haut degré de sainteté. Étant donné que l'homme est pourvu d'influences naturelles nécessaires pour atteindre l'honneur et la dignité, il est de ce fait apte à trouver la paix et le salut. Grâce à la Puissance Divine, l'homme est décoré sur une toile illuminée de mille et une couleurs, se situant au zénith de l'art divin mené à sa perfection. L'homme, comparé à son Créateur, est doté de la faculté de se soumettre et d'exercer une pratique spirituelle. C'est la raison pour laquelle la notion de soumission qui concerne l'homme le place directement au rang le plus élevé. C'est ce que révèle le verset coranique suivant :

Dis : « Mon Seigneur ne se souciera pas de vous sans votre prière (...) » (Coran, Al-Furqan, 25 : 77)

C'est ainsi que le Très-Haut dévoile, par l'intermédiaire de ce verset précité, mais aussi par d'autres, que l'homme a autant besoin d'accomplir de bonnes actions que de posséder la foi. De la sorte, il sera en mesure de se rapprocher de son Créateur à l'aide d'un cœur revivifié tout en mettant sincèrement en pratique sa foi. La pratique sincère qui conduit l'homme auprès de son Créateur est sans nul doute la prière ; car la prière plonge l'homme dans l'océan



de la plénitude, étant elle-même la quintessence de toute pratique spirituelle.

Toutes les créatures qui possèdent la conscience spontanée de demeurer conforme à leur nature profonde et à leur norme intérieure sont donc de ce fait également en prière :

« N’as-tu pas vu qu’Allah est glorifié par tous ceux qui sont dans les cieux et sur la terre ; ainsi que par les oiseaux déployant leurs ailes ? Chacun, certes, a appris sa façon de L’adorer et de Le glorifier. Allah sait parfaitement ce qu’ils font. » (Coran, An-Nur, 24 : 41)

« N’as-tu pas vu que c’est devant Allah que se prosternent tous ceux qui sont dans les cieux et tous ceux qui sont sur la terre, le soleil, la lune, les étoiles, les montagnes, les arbres, les animaux, ainsi que beaucoup de gens (...) » (Coran, Al-Hajj, 22 : 18)

En effet, toute chose créée demeure dans un état constant de prière et d’adoration : le soleil, les verts pâturages et les arbres louent et glorifient Allah le Très-haut. Les oiseaux, les montagnes et les rochers L’adorent dans des voies qui nous sont inconnues. Le monde végétal adore Allah en s’élevant ; le monde animal en se prosternant ; et les objets inanimés dans une attitude qui leur sont propres : c’est-à-dire figés.

Cependant, c’est le mode d’expression symbolique stipulé par les versets coraniques précédemment cités qui évoque les différentes attitudes corporelles liées à la prière : la station debout (*qiyâm*) évoque celle des hommes et des montagnes ; l’inclination (*rukû’*) évoque celle du monde animal ; tandis que la prosternation (*sujûd*) évoque celle de la végétation dont les racines poussent en profondeur dans la terre. Dans chaque prière, l’alternance du lever et du coucher de soleil représente un cycle complet. Dans les cieux, des anges sont en station debout, d’autres en état d’inclination et d’autres en état de prosternation ; tantôt ils glorifient Allah, tantôt ils témoignent de Son Unicité. Tous les rites possèdent des principes célestes, cosmiques, liant chaque geste à une forme de célébration propre au monde sensible et spirituel. La prière est l’arcane de l’islam qui a été révélé



au Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*), puis transmis par son intermédiaire à l'ensemble de sa communauté après l'épisode de son voyage nocturne (*Isrâ*). C'est d'ailleurs au cours de ce voyage qu'il vécut cette Ascension Cosmique (*Mira'j*) qui le mena au-delà du temps et de l'espace. Selon les termes d'un hadith : « *la prière est l'ascension du croyant* », ou bien « *un entretien intime (munâjat) entre l'orant et son Seigneur* » ; l'orant reproduit les différentes formes de prières effectuées par toutes les créatures du cosmos.

Suleyman Chalabî a évoqué de manière élégante les caractéristiques attachées à la prière :

*Qui sont-ils ces orants,
Ceux-là même qui prennent l'œuvre de chacun
Tous les rites ne sont-ils pas au cœur (de la prière),
Et le rapprochement, dans la contemplation divine !*

Le Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) a dit à ce propos :

« La prière est le moyen de gagner l'approbation d'Allah et l'amour des anges. Elle est la voie des prophètes. Elle est la lumière de la connaissance divine, l'origine de la foi. Elle est la médiane de l'invocation exaucée. Elle est le moyen d'acceptation de toute œuvre. Elle donne la subsistance en abondance. Elle est le repos du corps et une arme contre l'ennemi. Elle éloigne Satan. Elle est l'intercesseur du mourant et une lanterne dans la tombe. Elle est une réponse à Munkir et Nakir. Elle est l'amie (qui demeurera fidèle) jusqu'à la fin des temps et l'ombre de l'orant le Jour du Jugement. Elle est une couronne sur sa tête. Elle est un voile entre lui et les hommes. Elle est un contrat établi devant le Créateur. Elle est un poids sur la Balance. Elle est la clé du Paradis parce que la prière est glorification, louange, vénération, récitation du Coran et invocation. En résumé, la meilleure des actions est la prière accomplie à son heure. » (Tanbih al-Gafilin, 293)

C'est pourquoi la prière est considérée comme un moment propice pour se rapprocher d'Allah, ainsi qu'une « *petite ascension* » accordée au peuple de l'islam (si on la compare à celle effectuée par le Prophète : *qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*).



Par la prière, l'adorateur peut entrer dans la présence d'Allah comme le stipule le Saint Coran à ce sujet : « (...) **Prosterne-toi et approche toi.** » (Coran, Al-'Alaq, 96 : 19).

Dans une prière véridique, le monde matériel est mis de côté. Le Créateur et Son adorateur se trouvent dans la chambre des rencontres ; l'adorateur monte vers le secret de l'univers, car la prière est comme une ascension. A un moment donné, le Prophète *Muhammad* (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) reçut l'ordre d'accomplir seul la prière, sans bénéficié de l'accompagnement (spirituel) de l'Ange Gabriel (que la paix soit sur lui).

Ainsi donc, par analogie, l'adorateur est seul face à son Créateur, ne bénéficiant d'aucun intermédiaire entre eux. Cette condition rappelle l'ascension de la Miséricorde divine (*Kabe Kavseyin*), ainsi que le Voyage Nocturne (*Isrâ*) accompli par le Prophète (Qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix). Il disait à ce sujet :

« *La prière est une lumière pour mes yeux* » (Nasaï, Ahmad ibn Hanbal)

La perfection de caractère, la paix, la tranquillité, la sécurité et la proximité ne peuvent se manifester que par le biais de la prière. La valeur de la prière dans ce monde est semblable à la contemplation de la face d'Allah dans l'au-delà ; car c'est pendant l'accomplissement de la prière que l'homme est le plus proche d'Allah. Les seuls moments de joie spirituelle sont alors présents dans l'accomplissement de la prière ; on pourrait même dire que tous les actes spirituels préparent l'homme à sa réalisation, comme l'attestent ces paroles du Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) :

« *La prière est la colonne de la religion, la lumière de la foi et du cœur, la clé du bonheur, l'ascension du croyant.* »

La nature sublime de la prière est composée de deux parties : la première concerne Allah et la seconde Sa créature. Cette description est conforme à la première sourate du Coran appelé *Al-Fatiha* (*l'Ouverture*).

Les quatre premiers versets :



- 1- **Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux**
- 2- **Louange à Allah, Seigneur de l'univers.**
- 3- **Le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux,**
- 4- **Maître du Jour de la rétribution** se rapportent exclusivement à Allah. Le cinquième verset : « **C'est Toi (seul) que nous adorons, et c'est Toi (seul) dont nous implorons secours** » concerne aussi bien Allah que le serviteur. Nous pouvons constater ici la nature de l'engagement du serviteur envers son Créateur, ainsi que l'implication d'Allah dans la manifestation de Sa divinité ; c'est-à-dire que le serviteur doit consacrer ses actes d'adoration exclusivement à Allah, conscient du fait qu'Allah est le Seul digne d'adoration. La fin de cette sourate se rapporte ensuite au serviteur. C'est ce que révèle un hadith *Qudsi* (parole dans laquelle Allah s'exprime à la première personne du singulier, exprimée par la bouche du Prophète Muhammad) : « *J'ai divisé la prière entre Moi et Mon serviteur, une moitié M'appartient, et l'autre moitié lui appartient.* » (Muslim, Salat, 38-40)

Par cela, nous comprenons que la prière est une demande, une invocation, une supplication que le serviteur adresse au Seigneur. Elle est aussi rappel et retour vers Lui.

Allah dit dans le Coran :

« (...) **Adore-Moi donc et accomplis la Salât pour te souvenir de Moi.** » (Coran, Ta-Ha, 20 : 14)

De nouveau, le secret du verset : « **Souvenez-vous donc de Moi ; je vous récompenserai (...)** » (Coran, Al-Baqara, 2 : 152) se réalise davantage dans l'accomplissement de la prière que dans toute autre forme d'adoration. Ainsi, l'union avec Allah est réalisée durant l'invocation de la prière comme cela est exprimé dans le hadith *Qudsi* suivant :



Cependant, pour bénéficier de cette condition de plénitude, le serviteur doit être dans un état de « perfection » (*ihsân*). L'Envoyé d'Allah (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) a dit :

« *Ihsân (la perfection), c'est adorer Allah comme si tu Le voyais ! Si toi tu ne Le vois pas, par contre Lui te voit !* » (Muslim, Iman, I)

C'est cette sorte de prière qui est lumière pour les yeux ; ceux qui prient de cette façon obtiennent l'agrément d'Allah et de Son messager. La prière est semblable à l'arbre glorieux qui montra le chemin à Moïse (*que la paix soit sur lui*). Elle est une consolation pour les cœurs brisés, une joie pour les cœurs fatigués par les préoccupations de ce bas monde ; elle est une nourriture spirituelle, une guérison pour l'âme, le langage de l'éclaircissement.

Quand la pression des devoirs consécutifs à la vie d'ici-bas devenait de plus en plus forte, le Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) avait coutume de dire à Bilal (le premier muezzin= celui qui appelle à la prière) :

« *Ô Bilal ! Appelle à la prière, et par cet appel reconforte nos cœurs.* »

Cela est dû au fait qu'il n'y a pas d'autre action qui puisse être comparable à l'accomplissement de la prière. L'orant n'a pas d'autre occupation durant sa prière parce qu'elle le coupe de toute autre occupation. Elle lui donne l'opportunité d'expérimenter sa véritable dimension : l'indescriptible plaisir d'être en union avec Allah le Très-Haut ; nul autre acte d'adoration ne saurait procurer ce plaisir.

Prenons un exemple : dans un marché (ou tout espace commercial), une personne qui jeûne peut être n'importe qui, un client peut-être ou bien un commerçant. Celui qui accomplit le Pèlerinage se trouve aussi dans le même cas de figure. En revanche, l'orant ne peut pas être dans la situation du client, du commerçant, ou du pèlerin, car l'accomplissement de sa prière ne peut être réalisé qu'en étant physiquement et spirituellement en relation avec le Créateur.

Les croyants exemplaires prient cinq fois par jour comme l'enjoint le Saint Coran :



« (...) Car la Salât demeure, pour les croyants, une prescription, à des temps déterminés. » (Coran, An-Nisa, 4 : 103)

Ils accomplissent également des prières surérogatoires et, progressivement, trouvent place parmi les serviteurs vertueux d'Allah. De surcroît, ils obtiennent de Sa part miséricorde et bienfaisance en atteignant la maison de la paix tel qu'ordonné dans le décret divin : « **Retourne à ton Seigneur !** »

Les musulmans qui suivent cette ligne sont dans la situation de « **Souvenez-vous donc de Moi ; Je vous récompenserai (...)** » (Coran, Al-Baqara, 2 : 152)

Ils prennent plaisir au fait que « (...) **Le rappel d'Allah est certes ce qu'il y a de plus grand (...)** » (Coran, Al-Ankabut, 29 : 45)

Cette affirmation inclut aussi bien la notion du désir ou de l'intention préalable que le rappel d'Allah proprement dit. En d'autres termes, cela signifie que la prière demeure l'acte fondamental d'adoration qui conduit le serviteur à se rapprocher de son Seigneur.

PRÉPARATION À LA PRIÈRE

La préparation à la prière est aussi importante que l'acte de prier. Par exemple, la Tradition du Prophète (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) indique la façon dont la prière est acceptée. Tout d'abord, les ablutions prescrites (*wudhû*) sont la première condition requise. Pourquoi la première ? Parce que la prière est en harmonie avec la beauté de la vie et la nature de l'homme. Les propos de l'imam Azam (Abû Hanifa), clairvoyants et lumineux, montrent à quel point il existe un réel bienfait dans l'exécution des ablutions, car sur ce point, les effectuer de manière correcte entraîne les péchés à s'écouler avec l'eau des ablutions. Nous pouvons réaliser maintenant que le bon accomplissement des ablutions est lié au succès de la prière.

Un jour, l'imam Azam avait dit les paroles suivantes à un jeune homme qui effectuait ses ablutions :

« Ô mon fils ! De grâce, évite de commettre tel et tel péché »



Le jeune homme, étonné, lui répondit :

« Comment pouvez-vous deviner que j'ai commis tel et tel péché ? »

L'imam Azam lui dit alors :

« Je peux les apercevoir à travers l'eau de tes ablutions »

En second lieu, une tradition du Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix), mise pratiquement à l'écart aujourd'hui, fait mention du bienfait de l'utilisation du *miswak* (un bout de bois composé de fibres à son extrémité et utilisé comme brosse à dents). Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) disait à ce propos :

« *La prière accomplie après s'être brossé les dents avec le miswak est soixante-dix fois supérieure (en degrés) à celle accomplie sans l'avoir employé.* » (Ahmad ibn Hanbal, Musnad, VI, 272)

« *La brosse à dents (miswak) ne nettoie pas seulement les dents, mais réjouit aussi Allah.* » (Bukhari, Sawm, 28)

Nous savons maintenant que l'acte de prier est accompli de manière complète en professant l'Unicité d'Allah, en proclamant Sa Grandeur et en faisant de Lui le sujet de nos louanges. Par conséquent, les mots qui sortent de notre bouche doivent nécessairement être préservés dans leur pureté quand la prière est en train de s'effectuer, de manière à ce que la douceur, la beauté, la transparence de la parole énoncée, soient les intermédiaires à l'accession à la sérénité et à la paix du cœur.

De nos jours, le monde de la médecine souligne l'incontestable bienfait lié à l'utilisation de la brosse à dents, du dentifrice et du *miswak*. Comme le souligne également les propos du Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) :

« *L'utilisation du miswak est préconisée contre la formation des caries, des maux de ventre et bien d'autres choses encore.* »



L'un des aspects importants lié à une prière bien préparée consiste à connaître ses conditions, ses traditions et ses obligations, conformément à ces paroles du Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) : « *les actes d'adoration fondés sur la connaissance, même s'ils sont en petit nombre, sont meilleurs que les nombreux actes d'adoration accomplis dans l'ignorance* ».

Tout en nous apprêtant physiquement à purifier notre corps, notre cœur aussi doit se purifier de tout sentiment de haine ou de jalousie. Nous devons être purs « à tous les niveaux » pour que notre prière puisse être correctement accomplie. En outre, nous devons rester vigilants pour ne pas tomber dans les pièges tendus par notre ego, par Satan, et par tous les individus diaboliques qui voudraient nous éloigner de notre phase de purification.

Les gens doués de sagesse comprennent et mettent en pratique le verset : « **Et tes vêtements, purifie-les.** » (Coran, Al-Muddathir, 74 : 4) ; ce qui signifie en substance : « *Si tu désires être en relation avec Allah, débarrasse-toi de tout ce qui est visible et invisible, purifie-toi et acquiert de bonnes qualités morales !* »

Une autre parole du Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) va dans le même sens :

« *Allongez le milieu de votre dos (comme une planche bien horizontale) et de votre ventre !* » (Jamiu's-Sagir)

Ici, allonger le milieu du dos fait référence à l'éloignement des actes prohibés ; allonger le milieu du ventre faisant référence à l'excès de nourriture.

LES CONDITIONS ATTACHÉES À LA PRIÈRE : L'HUMILITÉ OU LA RÉVÉRENCE PIEUSE (KHUSHU)

Les conditions externes de la prière rituelle sont réglementées en fonction de la jurisprudence islamique (*fiqh*). Une prière qui n'observe pas les prescriptions fixées par la loi islamique ne peut être acceptée. De plus, une prière accomplie sans humilité ne peut pas être non plus honorée. De ce fait, une prière correctement accomplie



doit allier les prescriptions extérieures et intérieures qui embellissent le cœur ; la parure du cœur peut être effective en réalisant le secret de la purification. Le Saint Coran dit à ce sujet :

« **Réussit, certes, celui qui se purifie.** » (Coran, Al- A'la : 87 : 14)

Cette préparation spirituelle est d'une importance majeure pour accomplir la prière. Dans ce cas de figure, Allah ne fait pas référence au caractère obligatoire (*fard*), nécessaire (*wajib*), ou bien à un nombre précis d'unités de prière, mais précise de façon répétitive l'importance de l'humilité, de la sincérité et de la paix qui émane de l'intention initiale (*niya*). L'importance relative à ces conditions englobe notre existence entière. Ainsi, pour l'orant, le regard spirituel porté sur la prière devient le plus important composant qu'il est tenu d'observer. Le Saint Coran dit à ce propos:

« **Bienheureux sont certes les croyants, ceux qui sont humbles dans leur Salât.** » (Coran, Al-Muminun, 23 : 1-2)

Le Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) a dit :

« *Quiconque accomplit correctement ses ablutions, prie à l'heure prescrite, se courbe et se prosterne avec humilité, sa prière s'élèvera comme une lumière éclatante et s'adressera à l'orant en ces termes : « Puisse Allah te préserver de la même manière que tu as observé mes détails ! » Et quiconque n'accomplit pas correctement ses ablutions, ne prie pas à l'heure prescrite, ne se courbe pas et ne se prosterne pas avec humilité, sa prière s'élèvera comme une forme obscure et s'adressera à l'orant en ces termes : « Puisse Allah te négliger comme tu m'as négligé ! »*

En conséquence, selon l'énoncé du décret d'Allah, sa prière deviendra un chiffon plié et jeté à la face de l'orant. » (Tabarâni)



On demanda un jour à Shah Bahauddin Naqshband :

« Comment peut-on parvenir à l'humilité dans la prière ? »

Il existe quatre conditions préalables à cela, répondit-il :

1. Le gain licite.
2. Rester vigilant en exécutant ses ablutions.



3. Ressentir la présence d'Allah lors de la prononciation du « *Takbir* » (Allah est Grand).
4. Ressentir la présence d'Allah en tout temps ; demeurer paisible et serein ; obéir à Allah après l'accomplissement de la prière. »



L'humilité est une caractéristique si importante dans la prière que le serviteur doit sans cesse la rechercher. Le Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) disait à ce propos :

« *Quand l'orant achève sa prière, on lui donne un dixième de sa récompense, ou un neuvième, ou un huitième, ou un septième, ou un sixième, ou un cinquième, ou un quart, ou un tiers, ou une moitié* » (Abû Dawud, Salat, 124)

« *Beaucoup de gens n'obtiennent même pas un sixième, ou bien même un dixième des récompenses provenant de leurs prières. Ils obtiennent seulement la part de leurs prières accomplies avec humilité.* » (Abû Dawud, Nasaï)

Cela signifie en particulier que le serviteur d'Allah recevra sa récompense qu'en fonction de la nature de l'humilité qui aura été la sienne durant l'accomplissement de sa prière.

Les véritables orants sont ceux qui se lèvent pour prier et qui effectuent leurs prières dans l'intention de recevoir l'agrément de leur Créateur. Ils s'engagent eux-mêmes dans une vie de prière, ôtant de leur cœur toute occupation matérielle, l'effectuant de manière à en comprendre les réalités spirituelles. Ils fixent du regard le point précis où ils devront se prosterner, percevant l'attention d'Allah à leur égard. Ils s'extasient et goûtent à un intense plaisir spirituel, car c'est la condition des serviteurs sincères qui possèdent un cœur sain. En d'autres termes, l'humilité demeure le fruit de la sincérité.

Au demeurant, la sincérité fournit aussi aux serviteurs la révérence pieuse et la protection divine nécessaires pour atteindre les plus hauts degrés de la foi. Le Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) disait à ce propos :



« *La Bonne Nouvelle appartient à ceux qui sont guidés dans la voie droite. C'est grâce à eux que les conflits importants disparaîtront.* » (Fadail- i Amal)

Afin que la sincérité et l'humilité s'enracinent dans le cœur en lui apportant les bénéfiques spirituels appropriés, les quatre points suivants doivent être impérativement observés lors de l'accomplissement de la prière :

1. **La présence du cœur** (*hudur al-qalb*) : les sentiments doivent être dissimulés derrière l'esprit de la prière, de la louange et de la récitation des versets coraniques. L'orant doit également se détacher de ses préoccupations mondaines, car l'âme qui ne s'en détache pas ne pourra ni se concentrer dans la prière, ni être consciente de la Présence Divine. De plus, si le serviteur saisit réellement la signification de ses paroles prononcées durant la prière, il sera alors en mesure d'atteindre la paix du cœur et de l'esprit. Les bien-aimés d'Allah s'efforcent constamment de compenser non seulement leurs prières incorrectement effectuées mais également celles qu'ils jugent non effectuées avec sérénité de cœur. Toutefois, ce fait ne signifie pas que tout le monde doit impérativement agir de la même façon, mais cela démontre l'importance que la prière nécessite une attention particulière. La paix du cœur est causée par l'effort spirituel, suscitant le désir de se réveiller spirituellement. Cet effort est réalisé en comprenant que la connaissance profonde d'Allah passe nécessairement par la prière.

2. **La compréhension du sens des mots** (*tafahum li-mânâ al-kalam*) : comprendre ce que l'on récite, c'est être conscient de ce que l'on récite. La compréhension est un facteur très important car elle se trouve derrière tout cœur paisible. Elle est le pont intermédiaire pour transférer cette condition de paix à toutes les circonstances de la vie.

3. **La révérence** (*Ta'zim*) : c'est « demeurer en position d'observation permanente » : c'est-à-dire être en présence du Créateur et maintenir cet état de présence. La pratique de la prière doit se faire en toute sérénité, en restant conscient de la présence d'Allah. Au demeurant, le serviteur se trouvant en présence d'Allah doit prendre garde à tous ses gestes et à sa manière de prier en général. L'humilité



et l'accueil de la prière vont augmenter la position de l'orant jusqu'à devenir son intercesseur. En effet, maintenir ces conditions accroît le mérite de la prière ; et une prière maintenant ces conditions intercèdera elle-même en faveur du serviteur le Jour du Jugement.

Chacun a tout intérêt de tenir compte de l'avertissement suivant :

« Si tu veux que ta prière s'apparente à un voyage (ou ascension), réfléchis et médite au sujet des bienfaits qu'Allah t'a octroyé et sur l'insuffisance de ta pratique ! Crois-tu que le degré de ta pratique équivaut à ce qu'Allah te donne ? Ton adoration est-elle suffisante pour remercier Allah ? Pense donc au Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) qui avait coutume de dire : « Ô mon Seigneur ! Je n'ai pu Te servir comme il se doit ; de grâce, pardonne-moi ! »

4. La prestance (hayba) : C'est une crainte née de l'humilité du serviteur. Cette crainte lui apporte la conscience de la Grandeur et de la Puissance d'Allah et, de ce fait, la ferveur et la piété sont en mesure de se manifester. La piété résulte de la crainte d'Allah et protège le cœur de l'ignorance. C'est effectivement issu de cette dimension que se trouve le chemin le plus efficace qui accroît la position du serviteur vis-à-vis de son Seigneur. Le Saint Coran dit à ce propos :

« (...) Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux (...) » (Coran, Al-Hujurat, 49 : 13)

Abû Dharr relate :

Un jour, le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) était sorti. C'était l'automne, la saison où les feuilles tombaient. Le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) s'exclama :

« Ô Abû Dharr ! Certes, le musulman (ou la musulmane) qui prie de manière pieuse et sincère verra ses péchés effacés, à l'instar de ses feuilles qui tombent. » (Ahmad, Targib)

5. L'espérance (raja) : Pendant la prière, l'orant est tenu de croire en la Miséricorde d'Allah, puis, une fois celle-ci achevée, il doit adresser à Allah des invocations. Si son cœur ne ressent aucune crainte, il éprouvera alors une grande tristesse et cette dernière lui



occasionnera un déséquilibre spirituel. C'est l'espérance présente dans son cœur qui sera à même d'éradiquer ce danger.

6. **La pudeur** (*haya*) : La pudeur est l'ornement qui complète les autres mérites de la prière. Le serviteur pudique s'abstiendra de pétrer des gestes familiers lorsqu'il est en présence de son Créateur. En agissant de la sorte, il deviendra de plus en plus précautionneux, attentif à l'observance des rites et conscient de l'importance que revêt la prière. De surcroît, il ne se fiera pas à ses œuvres comme l'avait déjà souligné à ce propos le Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) :

« Nul ne doit se fier à ses œuvres d'adoration (dont la prière) pour espérer recevoir le pardon de ses péchés. » (*Fadail-i Amal*, 251)

En d'autres termes, accomplir la prière seule ne garantit pas le pardon des péchés ; chacun doit prendre garde à ne pas tomber dans une ignorance imprudente. La pudeur est le meilleur moyen de conscientiser et de protéger les comportements à l'égard du Créateur ; le pardon étant une grâce divine, Allah pardonne car Il est Miséricordieux et Compatissant. Nul n'est capable de prier et de remercier le Seigneur de manière satisfaisante ; toutefois, par un effet de Sa grâce et de Sa bonté, Allah agréera les prières accomplies de manière humble et attentionnée.

En résumé, quiconque n'allie pas le rythme du corps avec la crainte du cœur sera incapable de saisir ce qui constitue la signification essentielle de la prière. Chacun doit donc s'efforcer au mieux de la saisir, tant sur le plan physique que spirituel. Toutes ces choses qui portent préjudice au corps et à l'esprit doivent être absolument écartées pour que l'esprit soit libéré de ce qui pourrait le distraire. A titre d'exemple, les propos du Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*) tiennent compte des spécificités de l'être humain dans ce domaine précis :

« Lorsque l'heure de la prière et du repas surviennent en même temps, prenez d'abord le repas. » (*Bukhari, Muslim*)



Dans leurs propos, les savants de l'islam ont particulièrement été sensibles à la manière dont le corps et l'esprit se conjuguent pendant l'accomplissement de la prière. Ils ont métaphoriquement fait remarquer que les prières accomplies par les trois catégories de personnes suivantes ne peuvent en aucun cas être acceptées :

1. Le chasseur
2. Le porteur
3. Le commerçant

Le chasseur représente celui qui promène son regard dans tous les sens alors qu'il est en prière. Le porteur représente celui qui doit renouveler ses ablutions, qui le sait et ne le fait pas. Le commerçant représente celui qui est incapable de se détacher des affaires de ce bas monde. Ces trois catégories de personnes, symboliquement parlant, sont incapables de s'imprégner totalement de leur prière, car aucune sérénité ne les habite. Ils l'accomplissent « seulement pour l'accomplir », et cela n'est pas acceptable pour Allah. Tout ce qui constitue les dimensions essentielles de l'être humain : corps, âme, esprit doit nécessairement être bien disposé avant, pendant et après l'accomplissement de la prière ; c'est la condition indispensable pour que la prière soit valable.

Un jour, le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix), en voyant un homme se gratter la barbe au cours de sa prière, dit à son entourage :

« Si la sérénité était présente dans son cœur, toutes les parties de son corps seraient immobiles. » (Tirmidhî)

Ces paroles du Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) indiquent de façon claire que l'harmonie du corps et de l'esprit doit être absolument indivisible durant l'accomplissement de la prière.

Il a dit également :

« Quand l'un de vous se lève pour la prière, accomplissez-la, gardant immobile toutes les parties de votre corps ! Ne vous balancez pas comme le



font les juifs, car l'immobilité est une condition requise pour que la prière soit valide. » (Tirmidhî)

« Sept choses découlent de Satan pendant l'accomplissement de la prière (c'est-à-dire les choses qu'il affectionne particulièrement) : le nez qui saigne, la somnolence, le doute, le bâillement, se gratter, regarder autour de soi et jouer avec un objet. » (Tirmidhî)

Ces choses empiètent réellement sur l'esprit de la prière. Inversement, si l'orant semble en apparence rempli de crainte révérencielle, bien qu'intérieurement il ne le soit pas, ce n'est là qu'une crainte tâchée d'hypocrisie. Le cœur doit absolument être préservé d'une telle condition.

L'épilogue annoncé concernant cette notion de crainte révérencielle n'est autre que cette invocation du prophète Abraham (que la paix soit sur lui) citée dans le Coran :

« Ô mon Seigneur ! Fais que j'accomplisse assidûment la Salât ainsi qu'une partie de ma descendance ; exauce ma prière, ô notre Seigneur ! » (Coran, Ibrahim, 14 : 40)

Pour pouvoir accomplir convenablement la prière, Hatem ibn Hicham suggère les points suivants :

« Tout d'abord, préparez-vous de la meilleure façon. Puis, placez la Ka'ba entre vos sourcils ; le pont Sirat sous vos pieds ; le Paradis à votre droite ; l'Enfer à votre gauche ! Entrez en présence d'Allah, partagé entre la crainte et l'espoir, imaginant Azraïl (l'Ange de la mort) prêt à recueillir votre âme ; imaginez également que vous êtes en train d'accomplir votre dernière prière sur terre ! Commencez à prier consciencieusement, disant « Allah est Grand » ! Récitez lentement le Coran en réfléchissant à sa signification ! Faites en sorte que votre âme se courbe avec révérence et se prosterne humblement. Que votre corps suive toutes les conditions requises à la bonne exécution de la prière ; laissez votre âme demeurer constamment en prosternation ; ne permettez pas la séparation de cette union, ne serait-ce que le temps d'un soupir. »

L'imam Ghazalî mena une fois une discussion au sujet de la station assise durant la prière (*tahiyat*). Il disait que cette station particu-



lière était une expression d'amour à l'égard du Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix). Il donna à ce propos un exemple d'une importance majeure : durant la prière, il est nécessaire que le cœur soit en paix, comme le démontre l'exemple suivant :

« *Au cours de la première et de la dernière station assise, il est requis d'imaginer le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) placé entre les yeux du cœur, au moment où l'on dit : Ô Prophète, que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur toi !* »

Cette salutation particulière date de l'Ascension du Prophète vers les cieux (*Mira'j*). On lui avait dit : « *Ô Messenger ! Que la paix et la miséricorde d'Allah soient sur toi dans ce monde et dans l'Autre* ». Ces paroles qu'on lui avait adressées personnellement ont été pour lui une exceptionnelle glorification.

La prière est l'ascension du croyant ; elle pourvoit aux besoins de ceux qui méditent profondément sur sa signification, héritant de ce fait de toutes les grâces divines qui y sont reliées.

Par conséquent, au cours de la prière, chaque être devrait tirer profit des bénédictions envoyées sur le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix). Chaque prière doit rappeler l'ascension du Prophète vers les cieux ; son ascension restant la mystérieuse transfiguration de l'amour d'Allah à son égard. L'attestation de foi, énoncée juste après les salutations sur le Prophète, montre à bien des égards l'importance de ces salutations qui lui sont destinées. Ainsi, la constitution de la prière est semblable à un volet de fenêtre ouvert à partir de l'islam essentiel. Les amoureux d'Allah s'approchent de Lui par le biais de ce volet, contemplant les transfigurations et les réalités sublimes inhérentes au Mystère Divin. De plus, personne n'a la possibilité d'acquérir une foi parfaite sans réaliser, à côté de la référence attachée au Nom d'Allah, le mystère lié aux bénédictions adressées au Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix), ainsi que l'énonciation de la profession de foi.

En conséquence, Allah le Très-Haut enjoint aux croyants de formuler toutes sortes de bénédictions sur le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix), pareil à un éclat de tendresse qui lui serait destiné.



Cette expression particulière est mentionnée dans un verset coranique dans lequel Allah et Ses anges adressent des salutations au Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) :

« Certes, Allah et Ses anges prient sur le Prophète ; Ô vous qui croyez, priez sur lui et adressez (lui) vos salutations. » (Coran, Al-Ahzab, 33 : 56)

En conséquence, tous ceux qui prient et qui adorent le font avec enthousiasme et ne se préoccupent pas des soucis de ce bas monde ; d'ailleurs, ils n'en tiennent même pas compte.

Jalâl-ud-Dîn Rumî (qu'Allah bénisse son secret) disait à ce sujet :

« Ces gens sortent de ce bas monde dès le moment où ils entrent en prière ; ils sont comparables à la condition des animaux de sacrifice avant qu'ils ne soient mis à mort. »

Puis, en interpellant l'orant :

« Tu pries, dressé comme une bougie dans l'alcôve de la mosquée, indiquant la direction de La Mecque. Sois attentif et tâche de saisir la signification de la toute première formulation, celle qui se trouve au début de la prière : Allah est Grand (Allahu Akbar), ce qui signifie substantiellement : Ô Seigneur ! En Ta présence nous nous sacrifions ! Et en plaçant nos mains près de nos oreilles, nous abandonnons toute chose pour nous diriger vers Toi !

Le fait de dire : 'Allah est Grand' au début de la prière est équivalent à dire 'Allah est Grand' en perpétrant un sacrifice. Dire 'Allah est Grand' au début de la prière, c'est avoir abattu toute empreinte de sensualité. »

« A ce moment-là, ton corps ressemble à celui d'Ismaël et ton âme à celle d'Abraham (Que la paix d'Allah soit sur eux). Quand ton âme s'exclame : 'Allah est Grand', ton corps s'éloigne des choses sensuelles et passionnelles ; et quand tu dis : 'Au Nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux' (Bismillahi Rahmani Rahim), ces choses-là sont sacrifiées. »

« Le Jour du Jugement, les croyants seront placés en rang devant Allah ; ils commenceront à rendre compte de leurs actions et feront appel à Lui. »



« *Se tenir dans la prière et pleurer à cette occasion équivaut à se tenir devant Allah au Jour du Jugement Dernier, au moment de sortir du tombeau. Allah te questionnera et te demandera : 'Comment as-tu employé ton temps ici-bas ?', 'Qu'y as-tu gagné et que M'as-tu rapporté ?'. Sache qu'il y aura beaucoup d'autres questions de ce genre. »*

« *En station debout (qiyam), le serviteur récite le Coran. Il est couvert de confusion puis s'incline, ne pouvant plus demeurer dans cet état à cause de la honte qu'il ressent, En s'inclinant, il glorifie Allah : 'Gloire à mon Seigneur, l'Immense' (Subhana Rabbi al'Azim). Ensuite, Allah ordonne au serviteur : 'Lève la tête et réponds aux questions !' Honteux, le serviteur lève la tête ; ne supportant pas non plus cette condition, il se prosterne face contre sol. Puis il lève de nouveau la tête et se prosterne une nouvelle fois, incapable de soutenir un tel état. Ensuite Allah lui dit : 'Lève la tête et réponds ; je te questionnerai sur tout ce que tu as accompli durant ta vie terrestre'. La parole qui lui est adressée est si puissante qu'il ne peut la supporter, puis il s'assoit sur ses genoux fléchis. Allah lui dit : 'Je t'ai accordé de nombreux bienfaits, qu'est-ce que tu en as fait ? Ai-je reçu des remerciements de ta part pour cela ? En outre, Je t'ai offert des biens matériels et spirituels, quels en ont été les bénéfiques ?' Puis le serviteur tourne son visage à droite, salue l'âme du Prophète, ainsi que les anges et formule l'invocation suivante : « De grâce, intercédez auprès d'Allah pour moi, je ne suis qu'un pauvre serviteur (littéralement : qui est dans la boue de la tête aux pieds). »*

« *Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) lui répond alors : 'Le temps propice au secours et au réconfort est terminé. Les bonnes résolutions devaient être prises dans ce bas monde. Tu n'as accompli aucune bonne action ; tu n'as pas mis en pratique ta foi ; tu as perdu ton temps !' Ensuite le serviteur tourne son visage à gauche et sollicite l'aide de ses proches. Ces derniers lui répondront : 'Ne nous demande pas de t'aider. Qui sommes-nous donc ? C'est à toi de répondre à ton Seigneur' ! »*

« *Le serviteur n'est secouru ni d'un côté ni de l'autre et il est désemparé. Ayant abandonné tout espoir de recevoir de l'aide, il fait appel à Allah et cherche refuge auprès de Lui. Ouvrant les mains, il implore son Créateur : 'Ô mon Seigneur ! dit-il, j'ai abandonné tout espoir venant de qui que ce soit. Seigneur ! Tu es le Premier et le Dernier, l'Unique vers lequel tes serviteurs*



font appel ; le Dernier vers lequel ils se tournent. Je me réfugie en Toi. Je me réfugie au sein de Ta compassion et de Ton infinie miséricorde'. »

Rumî poursuit :

« Considère de façon positive les différents signes de la prière. Sois conscient de ce à quoi tu feras face. Rassemble-les ensemble et tâche de bénéficier physiquement et spirituellement de ta prière. (Lorsque tu te prosternes), ne pose pas la tête comme un oiseau qui picore graine après graine ! Prend garde à cette parole du Prophète : 'Le plus mauvais des voleurs est celui qui dérobe quelque chose de la prière'. » (Hakim, Mustadrak, I, 353)

« Tout homme qui prie avec humilité et qui sollicite Allah en ayant conscience de Son amour se verra offrir de Sa part ce merveilleux complément : 'Je suis à ton service'. »

Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) a dit aussi à propos de l'humilité dans la prière :

« Deux personnes sont en train de prier séparément au même endroit et en même temps ; pourtant, il existe une grande différence entre eux, comme la différence qu'il y a entre le ciel et la terre. » (Ihya)

De plus, le Coran fait remarquer que les vrais croyants sont ceux qui accomplissent correctement et avec humilité leur prière : **« Et qui sont réguliers dans leur Salât. »** (Coran, Al-Ma'arij, 70 : 34)

Il est également stipulé dans la même sourate : **« (Ceux) qui sont assidus à leur Salât »** (Coran, Al-Ma'arij, 70 : 23)

Les sages ont interprété ce verset comme suit :

« L'intention explicite de ces versets consiste à exprimer ce que signifie l'esprit de la prière. A première vue, cet esprit n'est pas seulement une manifestation extérieure voire mécanique qui demeure figée ; mais c'est cet esprit qui permet au serviteur de s'incliner et de se prosterner. Prier dans un tel esprit : c'est se souvenir d'Allah à chaque instant. »

Jalâl-ud-Dîn Rumî (qu'Allah bénisse son secret) donne également une interprétation métaphorique de ce verset :



« Cet état de prière est maintenu en tout temps par le serviteur. Il demeure humble et bienséant au cours de sa vie, préservant de ce fait son âme et ses paroles. C'est là le chemin emprunté par ceux qui aiment vraiment Allah. »

Rumî poursuit :

« La prière effectuée cinq fois par jour nous éloigne des œuvres mauvaises. Les bien-aimés d'Allah, eux, sont constamment en prière ; le feu qui brûle à l'intérieur de leur cœur ne peut pas les apaiser et ils ne peuvent pas se contenter des cinq prières quotidiennes. »

« La prière de l'amoureux d'Allah est semblable à la condition d'un poisson dans l'eau. A l'instar du poisson qui ne peut vivre en dehors de l'eau, l'âme de l'amoureux ne peut rester en paix sans demeurer en état de prière continue. La vie du poisson est dépendante de l'eau, tandis que la vie de l'amoureux est dépendante de son état de prière continue. Par conséquent, l'expression 'visite moi peu' ne concerne pas les amoureux d'Allah puisque leur âme demeure toujours assoiffée. »

« Si l'amoureux est séparé de l'objet de son amour, ne serait-ce qu'un instant, cela lui semblera des milliers d'années. S'il passe des milliers d'années en sa compagnie, cela lui semblera un instant. C'est pourquoi l'amoureux d'Allah demeure constamment en prière et c'est par ce biais qu'il peut rencontrer Allah. S'il manque, ne serait-ce qu'une unité de prière, c'est comme s'il en avait manqué des milliers. »

« Ô homme sage et avisé ! L'union qui s'établit entre toi et Allah au cours de la prière ne peut pas être comprise que par la seule intelligence. Elle ne peut être comprise que par le sacrifice de l'intelligence au profit de la revivification du cœur. C'est ainsi que l'on parvient à la proximité du Très Rapproché. La revivification du cœur est proportionnelle à l'orientation (qibla) qu'emprunte le croyant. »

Rumî développe le sens de cette orientation comme suit :

« La couronne et la ceinture sont l'orientation des rois ; l'or et l'argent sont l'orientation des mondains ; les idoles sont l'orientation des païens ; le cœur et l'âme sont l'orientation des gens d'esprit ; l'alcôve de la mosquée est l'orientation des ascètes ; les tâches inutiles sont l'orientation de l'in-



souciant ; manger et dormir sont l'orientation du paresseux ; la connaissance et la sagesse sont l'orientation des êtres humains.

L'union éternelle est l'orientation de l'amoureux ; la Face d'Allah est l'orientation du sage ; la richesse et la prospérité sont l'orientation des mondains ; les conditions fournies par les ordres religieux sont l'orientation des derviches ; les désirs mondains sont l'orientation de la passion ; tandis que placer sa confiance en Allah est l'orientation des gens du confinement.

Nous devons prendre conscience que la direction vers laquelle nous nous tournons lorsque nous prions n'est pas la Ka'ba matérielle, mais l'endroit exact où elle est située. Si la Ka'ba était déplacé à un autre endroit, elle ne serait plus l'orientation requise pour l'accomplissement de la prière. »

En conséquence, nous devons orienter notre cœur vers Allah tout en orientant notre corps vers la Ka'ba, car Allah est l'orientation de notre cœur.

D'autre part, disposer d'une intention parfaite est indispensable pour pouvoir accomplir la prière d'une manière humble, étant en accord avec ce que disait le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) : « *Les actes ne valent que par leurs intentions* ». Ces paroles nous invitent à réaliser la nature de la présence qui nous accompagne durant notre prière. Cela requiert l'examen des désirs de notre cœur, ainsi que la séparation de toute aspiration contraire à l'approbation d'Allah.

Dès le début de la prière, en proclamant 'Allah est Grand' (*Allahu Akbar*), le serviteur doit donc être en mesure de ressentir la présence d'Allah. Dès qu'il lève les mains au niveau des oreilles pour commencer la prière, toute chose est mise en arrière ; le serviteur ressent alors le plaisir incommensurable que procure la présence d'Allah dans son cœur. En effet, il réalise qu'il a quitté ce monde éphémère au profit du monde futur dès le moment où sa prière a été engagée. Il fixe du regard le point précis où il posera le visage lors de la prosternation ; il sait qu'il est en présence d'Allah, qu'il est un être dénué de puissance, qu'il a besoin de Lui. Ce serviteur prend place parmi les autres serviteurs et Allah lui adresse ce compliment particulier : 'Quel bon serviteur !'. Il récite également le Noble Coran



avec application, tachant d'en comprendre le sens et d'appliquer ses enseignements dans sa propre vie. Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) a dit :

« *Réciter le Coran, c'est parler avec Allah.* » (Abû Nuaim, Hilya, 7,99)

C'est pourquoi l'âme doit demeurer vigilante lors de la récitation du Coran.

Ensuite, en s'inclinant (*rukû*), le serviteur médite sur la Grandeur d'Allah tout en prononçant ces paroles : 'Gloire à mon Seigneur, l'Immense' (*Subhana Rabbi Al 'Azim*). Puis, en prononçant : 'Gloire à mon Seigneur, le Très-Haut' (*Subhana Rabbi Al A'la*) au cours de la prosternation (*sujûd*), le serviteur ressent de nouveau la grandeur d'Allah (car c'est pendant la prosternation que le serviteur est le plus proche d'Allah).

S'il prend vraiment conscience de cette réalité, son âme se prosternerait en même temps que son corps. En accomplissant cela, il obtiendrait le bénéfice associé au verset coranique : « (...) **Prosterne-toi et rapproche-toi.** » (Coran, Al-'Alaq, 96 : 19), il se réjouira d'être uni à Allah et tâchera de prendre sa place parmi les amoureux qui désirent ardemment recevoir Son amour.

Ensuite, quand vient la fin de chaque cycle de prière (composé de deux unités), le serviteur, assis bien droit, conserve cette attitude révérencieuse, percevant la mesure de son impuissance et appelant la miséricorde d'Allah sur lui.

Au moment de compléter sa prière, le serviteur tourne la tête à droite puis à gauche, en adressant simultanément ces paroles aux deux anges (chargés d'inscrire ses actions) : « Que la paix et la miséricorde d'Allah soient sur vous » (*Assalamu alaykum wa rahmatullah*). En conséquence, sa joie est parfaite parce qu'il est uni avec Allah par la prière, partageant également ce sentiment avec les deux anges présents de chaque côté de ses épaules. Lorsque la prière est acceptée par Allah, ces deux anges renvoient les salutations qui leur ont été adressées.

Une telle prière, accomplie avec cet esprit, est largement récompensée dans la vie future comme cela est stipulé dans le Coran :



« Paix sur vous, pour ce que vous avez enduré ! Comme est bonne votre demeure finale ! » (Coran, Ar-Ra'd, 13 : 24)



Des qualités exigeantes telles que l'humilité, la bienséance et l'union avec Allah dans l'accomplissement de la prière ne sont pas hors de portée des hommes. En effet, le plaisir spirituel éprouvé pendant l'accomplissement de la prière ne doit pas être simplement considéré comme un « élément décoratif ». Les prières du Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix), tel qu'il nous les a enseignées, présentent des caractéristiques qui transcendent une pareille appréciation. De surcroît, les prières représentatives de ses compagnons et des bien-aimés d'Allah qui les ont suivis sont pour nous, en quelque sorte, semblables à des conseillers spirituels.

LA PRIÈRE DU PROPHÈTE MUHAMMAD

(qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix)

On raconte que lorsque le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) était en prière, les gens qui l'entouraient avaient l'habitude d'entendre comme un son qui sortait de sa poitrine et qui ressemblait à des pleurs. Ali (qu'Allah soit satisfait de lui) avait observé ce phénomène et s'en est souvenu :

« Pendant la bataille de Badr, j'ai vu le Prophète alors qu'il priait sous un arbre. Il priait et il pleurait en même temps. Le plus surprenant, c'est qu'il est resté toute la nuit ainsi » (Fadail al-Amal, 299)

Il était parfois dans un tel état que de sa poitrine sortaient des sonorités semblables à une marmite en ébullition.

Aïcha (qu'Allah soit satisfait d'elle), son épouse, disait à ce propos :

« Nous avions coutume d'entendre des sons qui sortaient de la poitrine du Prophète ; elle laissait entendre le bruit d'une marmite en ébullition. »
(Abû Dawud, Salat, 157 ; Nasaï, Sahv, 18)

Aïcha a dit aussi :



« *Le Prophète avait coutume de converser avec nous. Mais quand venait l'heure de la prière il était tout autre, comme s'il ne nous avait jamais connus, et il se tournait vers Allah.* » (Fadail al-Amal, 299)

C'est pourquoi il est nécessaire de profiter de la bénédiction attachée à ce type de prière afin qu'elle puisse devenir l'objectif principal de nos âmes. Pourtant, force est de constater que cet objectif est loin d'être atteint ; dans tous les cas, il faut toujours s'efforcer d'aller dans ce sens. En d'autres termes, nous devons admettre que la prière du Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) est un exemple idéal pour nous. Plus nous nous approcherons de cet idéal, plus les bénéfices que nous recevrons seront conséquents.

Il faut souligner ici qu'aucune œuvre humaine ne peut être accomplie de manière parfaite sans qu'elle n'ait été préalablement expérimentale. Ainsi en est-il de la prière. D'abord, elle s'apparente à une forme d'imitation ; ensuite, l'orant prend le temps nécessaire pour améliorer sa condition et atteindre la perfection ; à l'instar de l'artiste qui a besoin de temps et d'expérience pour produire une œuvre parfaite. Toutefois, celui qui ne peut pas effectuer parfaitement sa prière ne doit pas perdre espoir : il doit néanmoins continuer et persévérer dans cette voie jusqu'à ce qu'il atteigne enfin la perfection. A l'image d'un homme qui doit tamiser des tonnes de terre pour obtenir un gramme d'or, l'orant doit persévérer dans son effort pour atteindre la perfection et la paix dans la prière.

Éprouver un sentiment particulier au cours de la prière est une réelle nécessité. Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) a décrit ce sentiment comme suit :

« *Priez comme si c'était votre dernière prière ! Ne dites rien qui pourrait vous désoler par la suite ; ne penchez pas vers les choses que les insouciants désirent !* » (Ibn Maja, Zuhd, 15)

Les compagnons du Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix), ainsi que tous ces saints d'Allah qui les suivirent, ont constamment tendu vers cet objectif reconnu par cette parole susmentionnée.



LA PRIÈRE DES PREMIERS MUSULMANS

‘Umar ibn al-Khattab, le second calife (qu’Allah soit satisfait de lui) fut mortellement blessé par un zoroastrien (adorateur du feu) qui s’avérait fort protestataire. ‘Umar avait perdu beaucoup de sang et se trouvait dans un état critique, puis il perdit connaissance. En dépit de cette situation, quand vint l’heure de la prière, un homme se pencha à son oreille et lui dit :

« Ô ‘Umar ! C’est l’heure de la prière. »

Étonnamment, il se réveilla puis accomplit sa prière. Une fois achevée, ‘Umar déclara :

« Tout individu qui n’accomplit pas la prière n’a pas sa place en islam. » Après avoir prononcé ces paroles, il perdit de nouveau connaissance et expira peu de temps après.

Ali, le quatrième calife (qu’Allah soit satisfait de lui) blêmait de plus en plus quand il était en prière, car c’était un homme qui était détaché de tout sentiment lié à ce monde d’ici-bas. Au cours d’une bataille, alors qu’une flèche l’avait blessé en perforant son corps, il pria pour qu’un homme puisse venir la lui ôter. Quand plus tard on lui retira la flèche, il ne ressentit aucune douleur.

Un jour, on lui demanda la raison d’une telle attitude :

« Ô Commandeur des croyants ! Pourquoi ton visage blêmit-il et ton corps s’agite t-il quand vient l’heure de la prière ? »

Ali leur répondit :

« Parce que c’est le moment d’accomplir un acte d’adoration que ni la terre et ni le ciel ne peut porter. Et puis, je ne sais jamais si je serais capable de l’accomplir parfaitement. »

Quand ils étaient en prière, tous les compagnons du Prophète (qu’Allah le bénisse et lui accorde la paix) possédaient ce sentiment de respect et de crainte.



Hasan, le petit-fils du Prophète, blêmissait sans arrêt quand venait le moment d'effectuer les ablutions rituelles. Un homme, l'ayant remarqué, lui demanda :

« Ô Hasan ! Pourquoi blêmis-tu toujours au moment d'effectuer tes ablutions ? »

Hasan lui répondit :

« Parce que c'est le moment où je vais entrer en présence d'Allah, le Tout-Puissant, le Glorieux, le Très-Haut. »

Hasan avait aussi coutume de faire l'invocation suivante avant d'entrer dans la mosquée :

« Ô mon Seigneur ! Voici ton serviteur (qui se présente) à Ta porte. Ô mon Seigneur ! (Toi) le Plus Miséricordieux ! Ton serviteur se présente devant Toi rempli de péchés. Tu as ordonné à Tes pieux serviteurs de pardonner les mauvaises actions perpétrées par les pécheurs, car Tu es Celui qui pardonne, le Généreux. Ô mon Seigneur ! De grâce, pardonne mes péchés et montre-moi quelque miséricorde à cause de Ta générosité et de Ta compassion ! »

De même, Zayn al-Abidin pâlisait constamment à chaque fois qu'il s'apprêtait à effectuer ses ablutions rituelles ; ses jambes tremblaient même quand il entrait en prière. A ceux qui le questionnaient à ce sujet, il répondait :

« Réalisez-vous vraiment en quelle présence je m'apprête à entrer ? »

Un jour, sa maison prit feu pendant qu'il priait, mais lui ne l'avait pas remarqué. Une fois sa prière achevée, on le mit au courant de la chose :

« Pourquoi n'as-tu pas remarqué ce qui s'est passé ? »

Zayn leur répondit :

« Le feu présent dans le monde futur m'a détourné de la pensée du feu de ce bas monde. »

Muslim ibn Yasar éprouvait le même sentiment durant la prière. Alors qu'il priait un jour dans une mosquée à Basra, celle-ci s'effon-



dra. Ne s'apercevant de rien, il continua de prier. Peu après, on lui demanda :

« La mosquée s'est effondrée ! Et cela t'a laissé indifférent ! Pourquoi t'es-tu conduit de cette façon ? »

« S'est-elle vraiment effondrée ? » leur demanda t-il étonné.

Sufyân-at-Thawrî se trouvait une fois en pleine extase. Il s'isola pendant sept jours, ne mangeant ni ne buvant quoi que ce soit. On avertit alors son maître spirituel, ce dernier demanda :

« Est-il conscient des heures de prières ? »

« Oui, il en est conscient, et il les accomplit correctement » lui répondit-on.

Le maître s'exclama :

« Qu'Allah soit remercié parce qu'il n'a pas permis que Satan s'attaque à lui ! »

Un ami d'Allah raconte :

« J'avais accompli la prière de midi en compagnie de Dhul-Nun al-Misri, l'ayant lui-même dirigée. Je me rappelle qu'au moment précis où il a dit : 'Allah est Grand' (Allahu Akbar), le mot 'Allah' était si puissant que j'ai cru que son âme allait quitter son corps. Puis quand il a dit : 'Grand' (Akbar), mon cœur se brisa en mille morceaux. »

Amir ibn Abdullah avait coutume de s'isoler du monde extérieur et de dire :

« Je préfère qu'une flèche me perce le corps plutôt que d'avoir la conscience des choses qui se passent autour de moi au moment même où je suis en prière. »

Tous les individus qui ne sont pas en mesure de prier comme le faisait les compagnons du Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) sont si éloignés de la joie que cela procure qu'ils émettent même des doutes sur la nature transcendante de la prière. Puisqu'ils sont dépourvus de l'intelligence nécessaire pour comprendre la raison pour laquelle les gens prennent plaisir à commettre des vilenies, ils ne peuvent pas non plus connaître les joies spirituelles attachées à la



prière. En dépit de tout, il est difficile pour ces individus de concevoir la nature de cette joie parce qu'ils sont incapables d'apprécier ce genre de plaisir. Ces gens imprudents pensent que les hommes peuvent oublier le regard qu'ils posent sur chaque chose en rendant compte des engagements et des dialogues entretenus avec l'objet de leur amour. En revanche, ils sont incapables de percevoir le fait que l'on peut prendre plaisir à prier, ce qui signifie (spirituellement parlant) dialoguer avec Allah le Bien-Aimé. Quel aveuglement et quelle privation sont-ce là !

En réalité, la prière véridique conduit le serviteur vers la perfection et la connaissance d'Allah. De plus, pour ces serviteurs, l'accomplissement de la prière est considéré comme un acte aisé, puisqu'en possédant une foi forte et ancrée, leurs cœurs sont embellis par l'amour d'Allah. La prière leur procurant une joie exceptionnelle, ils sont à même de demeurer constamment en prière, même s'ils ne le sont pas physiquement.

Uways al-Qarani désirait sans cesse demeurer en prière. Un jour, l'un de ses amis lui rendit visite. Uways était en prière. L'ami attendit patiemment qu'il l'achève, mais celle-ci se prolongeait interminablement. Au bout d'un moment, il se dit en lui-même :

« Ô mon âme ! Tu es venu rendre visite à Uways et bénéficier ainsi de sa spiritualité. Ce que tu vois est donc une circonstance exceptionnelle ! Voilà le meilleur conseil qui puisse t'être donné ! Les actes parlent plus que les paroles ! Si tu parviens à tirer une leçon de ce que tu as vu, elle sera suffisante jusqu'à la fin de ton existence ! »

En effet, c'est une leçon silencieuse et généreuse que cet homme a reçue, car peu de temps après, il quitta les lieux non sans y avoir bénéficié des effets de la Grâce Divine.

Quant à ceux qui démentent ce point de vue, Allah dit à leur sujet :

« (...) Certes la Salât est une lourde obligation, sauf pour les humbles. » (Coran, Al-Baqara, 2 : 45)

A la suite de ces exemples précités, un point très important doit être souligné ici : il nous est possible de parvenir au niveau (spirituel)



des bien-aimés d'Allah en faisant en sorte que toute la dimension de notre être (corps, âme et esprit) s'engage sérieusement pour atteindre ce but. Parfois, Satan nous incite à renoncer à la prière parce qu'il est certes difficile de prier avec humilité. Voilà un piège qui peut certainement nous détourner du droit chemin. C'est vrai qu'il est mieux de prier sans qu'il y ait l'humilité requise que de ne pas prier du tout. Il y a une grande différence entre ces deux dimensions : ceux qui ne prient pas encourent de lourdes conséquences ; tandis que ceux qui prient, même de manière imparfaite, bénéficieront des bienfaits de la Bonté Divine qui les guideront à parfaire l'accomplissement de leurs prières jusqu'à ce qu'Allah en soit pleinement satisfait. Si seulement nous pouvions accomplir une seule prière de ce type ! Nous entrerions à coup sûr (directement) dans la présence d'Allah.

LES CINQ PRIÈRES QUOTIDIENNES OBLIGATOIRES

Les obligations de base ont été transmises au Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) par l'intermédiaire de l'Archange Gabriel (que la paix soit sur lui). Cependant, les cinq prières quotidiennes obligatoires lui ont été directement présentées lors de cette fameuse nuit où il entreprit ce merveilleux voyage vers les cieux (*Mira'j*).

A l'origine, il s'agissait de cinquante prières quotidiennes. Ayant eu connaissance de cela, Moïse (que la paix soit sur lui) dit au Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) :

« Ô Messager d'Allah ! J'ai déjà essayé avant toi d'agir de la même façon avec les enfants d'Israël, mais sans succès. Ta communauté ne pourra pas non plus porter cette responsabilité ! »

Cette nuit-là, le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) invoqua Allah à cinq reprises afin que le nombre de prières quotidiennes soit réduit à cinq par jour.

De nouveau, Moïse (que la paix soit sur lui) dit au Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) :



« Ta communauté ne pourra pas soutenir non plus (le poids de) ces cinq prières quotidiennes ! »

Le prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) lui répondit :

« Je ne puis en demander davantage ! »

C'est donc à partir de cet évènement qu'Allah a fixé à cinq le nombre de prières quotidiennes prescrites.

Cependant, Allah fit preuve de miséricorde et écouta la requête du Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix). Le Très-Haut lui annonça de bonnes nouvelles le concernant et qui concernaient aussi la réduction du nombre de prières quotidiennes :

« Ô Prophète ! Allah respecte Sa parole. Tu auras la récompense de cinquante prières pour en avoir accompli cinq. » (Ibn Maja, Ikametu's-Salah, 194)

Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) transmet ensuite à sa communauté tout ce qui a trait aux cinq prières quotidiennes :

Allah le Très-Haut a dit : « J'ai ordonné à ta communauté l'accomplissement de cinq prières quotidiennes. Voici l'engagement que Je prends : A tous ceux qui accomplissent leurs cinq prières quotidiennes à l'heure prescrite, Je leur garantis le Paradis. Par contre, il n'y a pas d'engagement de Ma part pour tous ceux qui n'accomplissent pas ces prières. »

(Ibn Maja, Ikametu's-Salah, 194)

Allah le Très-Haut a dit aussi :

« Allah a ordonné à Ses serviteurs d'accomplir les cinq prières quotidiennes. Au Jour du Jugement, Allah garantit l'accès au Paradis à ceux qui accomplissent fidèlement leurs prières. Par contre, Allah ne garantit pas l'accès au Paradis à ceux qui accomplissent leurs prières avec légèreté, ceux qui ne s'en soucient pas vraiment, et ceux qui présentent des imperfections pendant leur accomplissement ; Allah les traitera comme Il l'aura décidé ; Il pourra tout aussi bien les punir que leur accorder Son pardon. » (Ibn Maja,

Ikametu's-Salah, 194)



Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) posa un jour la question suivante à ses compagnons dans le but de leur expliquer l'importance que revêt l'accomplissement des cinq prières quotidiennes :

« *Que pensez-vous si l'un de vous avait devant sa porte une rivière où il se laverait cinq fois par jour, lui resterait-il quelque chose de sa saleté ?* »

« *Il ne lui resterait rien* » répondirent-ils.

Le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) dit alors :

« *Tel est l'impact des cinq prières quotidiennes par lesquelles Allah efface les péchés.* » (Bukhari, Mawaqit, 6)

Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) annonça cette bonne nouvelle par d'autres paroles :

« *Les périodes comprises entre les cinq prières quotidiennes et les deux prières du Vendredi accomplies consécutivement en assemblée expient les péchés mineurs tant que les péchés majeurs sont évités. Ceci est valable indéfiniment.* » (Muslim, Taharat, 14)

« *Tout musulman qui, à l'heure prescrite de la prière, fait correctement ses ablutions puis accomplit sa prière avec humilité, verra tous ses péchés expiés sauf s'il commet un péché capital. Ceci est valable indéfiniment.* » (Muslim, Taharat, 7)

Il est nécessaire ici de signaler l'importance que revêt l'accomplissement des cinq prières quotidiennes parce que ce sujet dissimule une sagesse profonde et significative. La manière dont elles sont réparties tout au long de la journée présente des facteurs bénéfiques pour le corps et pour l'esprit. Par conséquent, l'accomplissement de ces prières doit absolument se faire de manière rigoureuse et sincère (tant au niveau de sa préparation qu'à celui de sa pratique). Le Saint Coran dit à ce sujet :

« **Glorifiez Allah donc, soir et matin ! A Lui toute louange dans les cieux et la terre, dans l'après-midi et au milieu de la journée.** » (Coran, Ar-Rum, 30 : 17-18)



Commentant ce verset, Abdullah ibn Abbas considère qu'il enveloppe les cinq prières quotidiennes :

« Les mots 'soir et matin' se réfèrent aux prières de l'aube, du crépuscule et de la nuit ; les mots 'l'après-midi' et 'au milieu de la journée' se réfèrent aux deux prières de la journée (à midi et au milieu de l'après-midi). »

Il existe d'autres versets coraniques qui font mention des prières prescrites.

Safiri attache une grande importance aux cinq prières quotidiennes et décrit la condition de ceux qui ne les accomplissent pas :

« Les anges nomment 'Ô grands pécheurs !' Ceux qui ont abandonné la prière du matin ; 'Ô désavantagés !' ceux qui ont abandonné la prière de midi ; 'Ô rebelles !' Ceux qui ont abandonné la prière de l'après-midi ; 'Ô ingrats !' ceux qui ont abandonné la prière du soir ; 'Ô perdants !' ceux qui ont abandonné la prière de la nuit. »

D'autre part, tout ce qui est relatif aux différentes règles liées à la prière prescrite ou additionnelle que le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) avait coutume d'appliquer doit être scrupuleusement observé. Ce sont ici les fonctions essentielles des cinq prières quotidiennes à laquelle s'ajoutent les prières optionnelles (ou surérogatoires) effectuées durant les heures de la journée et de la nuit.

Les descriptions du Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) sont nombreuses à ce sujet :

« Les deux unités de prière effectuées avant la prière de l'aube (Fajr) ont plus de valeur que ce bas monde et tout ce qu'il renferme. » (Muslim, Salat-al-Musafirin, 96)

« Le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) avait coutume d'effectuer quatre unités de prière avant la prière de midi (zuhr) et deux après. » (Tirmidhî, Cuma, 66)

« Puisse Allah accorder Sa Miséricorde envers ceux qui effectuent quatre unités de prière (ra 'ka) avant la prière prescrite de l'après-midi ('asr). » (Tirmidhî, Salat, 201)



« Hâtez-vous d'effectuer les deux unités de prière surérogatoires après avoir accompli la prière obligatoire du soir (*maghrib*) comme si elles devaient s'élever ensemble. » (Rezin)

La description suivante fait référence aux quatre unités de prière effectuées avant la prière de la nuit (*'icha*) :

« Il existe une prière qui se situe entre l'appel à la prière prescrite (*adhan*) et l'appel à son accomplissement (*iqama*). » (Bukharî, Azan, 16)

Il est bien connu que le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) effectuait toujours de façon systématique les deux unités de prière surérogatoires après avoir accompli la dernière prière prescrite (*'icha*).

L'un des aspects les plus importants de la prière consiste à l'accomplir à son heure prescrite.

Toutes les fois que l'on demandait au Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) :

« Quelle est la meilleure œuvre d'adoration ? »

Il répondait : « La prière accomplie à son heure. » (Bukharî, Mawakitu's-Salah, 5)

Par conséquent, il est nettement préférable que les prières prescrites soient accomplies en leur temps imparti. Le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) disait à ce propos :

« Allah est satisfait de ceux qui accomplissent leurs prières aux heures prescrites. Il pardonne même à ceux qui les accomplissent vers la fin de leur temps imparti. » (Jamu'l-Fawaid, I, 163)



Indépendamment des cinq prières quotidiennes, on trouve également la prière du vendredi (*jumu'a*). Cette prière obligatoire est accomplie en assemblée et remplace la prière de midi (*zuhr*). Elle est aussi accompagnée d'un sermon (*khotba*). Tous les musulmans parvenus à l'âge adulte doivent y prendre part, exception faite aux



voyageurs. Cette prière n'est pas une obligation pour les femmes, mais elles peuvent toutefois y participer si elles le désirent. Le Coran souligne l'importance que revêt la Prière du Vendredi :

« Ô vous qui avez cru ! Quand on appelle à la Salât du jour du Vendredi, accourez à l'invocation d'Allah et laissez tout négoce. Cela est bien meilleur pour vous, si vous saviez ! » (Coran, Al-Jumu'a, 62 : 9)

LES PRIÈRES OPTIONNELLES OU SURÉROGATOIRES

Il est dit dans un fameux hadith *Qudsi* (paroles exprimées par le Prophète Muhammad tel qu'il les a reçues par Allah) :

« Quiconque montre de l'inimitié à un seul de Mes dévoués serviteurs, Je lui déclare la guerre. Mon serviteur ne s'approche de Moi que par ce que J'aime le plus, par les devoirs religieux que Je lui ai enjoint, et Mon serviteur ne cesse de se rapprocher par des œuvres surérogatoires jusqu'à ce que Je l'aime. Quand Je l'aime, Je suis l'oreille par lequel il entend, l'œil par lequel il voit, la main par laquelle il frappe et le pied avec lequel il marche. Qu'il Me demande (quelque chose), et Je lui donnerai sûrement, et qu'il Me demande refuge, Je le lui accorderai sûrement. Aucune chose ne Me fait hésiter plus que de prendre l'âme de Mon fidèle serviteur ; il déteste la mort et Je déteste le blesser. » (Bukharî, Rikak, 38)

Par conséquent, les musulmans pieux, selon la tradition du Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix), effectuaient davantage de prières surérogatoires en période de troubles, durant le dernier tiers de la nuit, ou en cas de besoin. Ils effectuaient ces prières en plus de celles qui leur étaient prescrites et demeurent parmi ceux que le Coran loue en termes élogieux :

« (...) Leurs visages sont marqués par la trace laissée par la prostration (...) » (Coran, Al-Fath, 48 : 29)

Prier leur procurait un plaisir immense et les prières surérogatoires qu'ils effectuaient le leur apportaient. Bien qu'il n'ait jamais commis de péché, le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) avait coutume de prier des nuits entières, jusqu'à avoir les pieds enflés ; pareillement, il récitait le Coran jusqu'à l'épuisement.



Par conséquent, les prières surérogatoires n'ont pas pour vocation d'embarrasser ce qui est relatif aux prières prescrites ; au contraire, elles sont présentes pour les fortifier. Accomplir ces prières selon leurs règles appropriées est ici le point majeur à relever. Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) a dit :

« Les premières des actions pour lesquelles un serviteur d'Allah sera jugé le Jour de la Résurrection seront ses prières. Si elles sont en ordre, alors il aura prospéré et réussi ; et si elles sont incomplètes, alors il aura failli et perdu. Si quelque chose manque à ses prières obligatoires, le Seigneur (Glorifié et Exalté) dira : « Voyez si mon serviteur a des prières surérogatoires qui puissent parfaire celles qui étaient défectueuses de ses prières obligatoires. Alors, le reste de ses actions sera jugé de la même manière. » (Tirmidhî, Salât, 188)

En conséquence, vouloir considérer les prières obligatoires comme suffisantes est en fait une grave erreur, étant donné qu'il est pratiquement impossible de les accomplir dûment et parfaitement. Nous avons beau essayer de leur donner du poids, reconnaissons qu'en les accomplissant nous commettons tout le temps des erreurs. Nos insuffisances dans l'accomplissement des prières obligatoires doivent être complétées par les surérogatoires, dans le cas où les premières ont été manquées ou effectuées incorrectement. Néanmoins, cela ne veut pas dire qu'il faille abandonner les obligatoires au profit des surérogatoires ; c'est tout le contraire, il suffit pour nous de les observer entièrement. A ce propos, la pratique du Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) nous en a donné l'exemple. D'autre part, les croyants qui n'accomplissent pas leurs prières obligatoires aux heures prescrites ne doivent pas seulement tenter de compléter celles qui ont été imparfaites, mais ils doivent aussi accomplir des prières surérogatoires à n'importe quel moment de la journée, de la nuit, au cours de la matinée, au lever du soleil ou bien tard dans la soirée. Il existe d'autres prières de ce type qui peuvent être exécutées lors de moments propices.



Rabia ibn Ka'b al-Aslamî relate:



J'avais coutume de passer la nuit en compagnie du Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) et, à cette occasion, je lui rendais maints services comme lui apporter de l'eau pour qu'il puisse effectuer ses ablutions. Il me dit un jour :

« *Que souhaiterais-tu de ma part ?* »

« *Je souhaiterais être avec toi au Paradis.* » répondis-je.

« *Que souhaiterais-tu d'autre ?* » me demanda t-il de nouveau.

« *Seulement ce que je viens de te dire* » répondis-je une nouvelle fois.

Le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) dit alors :

« *S'il en est ainsi, aide-moi en accomplissant autant de prières que possible !* » (Muslim, Salât, 226)

Une autre parole du Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) va dans le même sens :

« *Rien ne peut davantage aider un serviteur à s'approcher d'Allah que la prosternation effectuée dans la solitude. Ce sont principalement les prières surrogatoires qu'il accomplit chez lui et venant de sa propre initiative qui lui permettront d'être plus proche d'Allah.* (Ibn Mubarak)

Chaqîq al-Balkhî a dit :

« Nous avons cherché cinq choses et nous les avons trouvés dans cinq choses :

1. L'abondance des moyens de subsistance se trouve dans la prière du matin.
2. La clarté dans le tombeau se trouve dans les prières accomplies durant la nuit.
3. Les réponses aux questions posées au défunt par les deux anges se trouvent dans la lecture du Coran.
4. Le succès d'avoir traversé le pont situé entre ce bas monde et le Paradis se trouve dans le jeûne et l'aumône.
5. Le refuge au Jour du Jugement se trouve dans le rappel d'Allah effectué dans la solitude.



Il existe plusieurs sortes de prières surérogatoires. En voici quelques unes prises parmi les plus importantes :

La prière dite de duhâ : c'est une prière réalisée entre le lever du soleil et la prière de midi. Elle se compose de deux unités de prière (*ra'ka*).

Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) a dit :

« Le fait de dire « Gloire à Allah » est une aumône ; le fait de dire « Louange à Allah » est une aumône ; le fait de dire « Il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah » est une aumône ; le fait de dire « Allah est le Plus Grand » est une aumône ; ordonner le bien est une aumône ; interdire le mal est une aumône. Mais effectuer la prière de duhâ remplace tout cela. »
(Muslim, Salât al-Musarifin, 81)

Aïcha, l'épouse du Prophète, rapporte :

« J'ai vu une fois le Prophète effectuer la prière de duha et, depuis ce jour, je n'ai jamais cessé moi-même de l'effectuer. » (Bukharî, Muslim)

La prière dite d'awabin : Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) a dit à ce sujet :

*« Quiconque prie entre la prière du soir (*maghrib*) et la prière de la nuit (*'icha*) accomplit la prière d'awabin. »* (Ibn Mubarak, al-Raqaik)

La prière dite tahiyyat al-masjid : C'est une prière qu'on effectue en entrant à la mosquée en guise de salutation. Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) a dit à son sujet :

« Quand l'un d'entre vous entre à la mosquée, qu'il fasse deux unités de prière avant de s'asseoir. » (Bukharî, Salât, 60)

La prière dite de tarawih : Cette prière se déroule pendant le mois du Ramadan, après la prière de la nuit (*'icha*). Aïcha (qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit :

« Pendant le mois de Ramadan, l'Envoyé d'Allah était encore plus absorbé par les actes d'adoration que les autres mois. Les dix derniers jours



de Ramadan, il l'était encore davantage que les jours précédents. » (Muslim, Itikaf, 27)

Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) a dit :

« Quiconque accomplit des prières nocturnes pendant le mois de Ramadan, qui, avec une foi sincère et pleine d'espoir, désire recevoir les récompenses qui y sont attachées, obtiendra le pardon de ses péchés. » (Bukharî, Iman, 27)

La prière de tarawih est bien une prière essentielle qui est accomplie durant le mois de Ramadan. Elle se compose de vingt unités de prière. C'est également une prière qui dure un certain temps et c'est la raison pour laquelle il est important de l'observer dûment.

La prière dite de consultation (al-istikhara) : C'est une prière qui se réalise avant d'aller se coucher. Elle relève de la consultation divine concernant des décisions importantes à prendre ; la réponse venant la plupart du temps à travers un rêve.

Jabir ibn Abdallah a rapporté :

« Le Messager d'Allah nous enseignait la consultation dans toutes les décisions à prendre comme il nous enseignait le Coran. » (Bukharî, Tahajjud, 28)

La Prière dite du besoin (hadjah) : C'est une prière que le serviteur adresse à Allah lorsqu'il fait face à un quelconque besoin. Elle lui permet de se réfugier en Allah et de Lui exprimer ses souhaits :

Le Messager d'Allah (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) se présenta à nous et dit :

« Que celui qui a un besoin auprès d'Allah fasse préalablement ses ablutions, qu'il accomplisse ensuite deux unités de prière et qu'il fasse l'invocation suivante :

'Il n'y a pas de dieu en dehors d'Allah, le Clément, le Noble. Gloire à Allah, Maître du Trône immense. Louange à Allah, le Maître de l'univers. Mon Seigneur ! Je Te demande les choses qui conduisent à Ta miséricorde et les choses qui permettent d'accéder à Ton pardon. Je Te demande de



gagner tout bien et d'être à l'abri du péché. Je Te demande de me pardonner tous mes péchés, de dissiper tous mes soucis et de satisfaire tous mes besoins qui rencontrent Ton agrément'. » (Tirmidhî, Witr, 17)

La prière dite de fin de nuit (tahajjud) : C'est une prière qui est réalisée entre la prière de la nuit ('*icha*) et celle de l'aube (*sobh*). Étant donné que chaque moment possède sa particularité, il y a par conséquent certains moments qui sont plus précieux que d'autres, plus propices à l'adoration. La nuit fait partie de ces moments que le Coran et les propos du Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) décrivent comme inestimable.

L'immense valeur qu'Allah attribue à la période nocturne est incalculable et les secrets qui s'y rattachent sont très nombreux. Allah dit : « **Et par la nuit quand elle couvre tout !** » (Coran, Ad-Duha, 93 : 2). Le secret lié au serment d'Allah concernant la nuit est une fenêtre divine qui permet à notre cœur de contempler un nombre incalculable de réalités. La nuit nous invite à la prosternation devant l'Être suprême, avec amour et reconnaissance ; elle nous invite aussi à nous réjouir au lieu d'être allongés sur des lits moelleux. De plus, les prières supplémentaires effectuées la nuit revêtent une importance majeure puisqu'elles permettent une relation directe avec Allah. Le désir d'effectuer des adorations nocturnes est proportionnel à l'amour divin régnant dans le cœur de l'orant. On peut dire que prier la nuit est semblable à une conversation entretenue avec le Bien-Aimé ; se réveiller quand les autres dorment signifie appartenir au cercle intime de l'amour et de la miséricorde. Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) avait coutume de prier la nuit jusqu'à avoir ses pieds enflés. On lui demanda une fois :

« Ô Messenger d'Allah ! Pourquoi t'infliges-tu tant de souffrance alors qu'Allah t'a déjà pardonné tes péchés passés et futurs ? »

Il avait répondu à cela : « Ne dois-je pas être un serviteur reconnaissant ? » (Bukharî, Tahajjud, 6)

Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) a dit encore :



« La meilleure prière à accomplir après celle prescrite est la prière effectuée au milieu de la nuit. » (Muslim, Siyam, 202-203)

« Deux unités de prière effectuées la nuit valent mieux que ce monde et tout ce qu'il renferme. Si j'étais certain que cela ne chargerait pas ma communauté, je les lui imposerais. » (Fadail al-Amal, 257)

« Au cours de la nuit se trouve une heure pendant laquelle le musulman demande à Allah quelque bien de ce monde et de l'autre, et Allah le lui accordera. » (Tirmidhî, Witr, 16)

« Si l'homme réveille son épouse la nuit et ensemble effectuent deux prosternations, ils seront inscrits au nombre des invocateurs d'Allah et dans les registres. »

(Abû Dawud, Tatawwu, 18)

« N'avez-vous jamais considéré la valeur des prières nocturnes ! C'était la coutume de vos pieux prédécesseurs. L'adoration de nuit permet de se rapprocher d'Allah, d'expié les péchés, de préserver le corps des maladies et de se prémunir des œuvres mauvaises. » (Tirmidhî)

« Puisse Allah montrer de la miséricorde envers celui qui se réveille la nuit pour prier et qui réveille aussi sa femme dans le même but. Puisse Allah montrer de la miséricorde envers la femme qui se réveille la nuit pour prier et qui réveille aussi son mari dans le même but ! » (Abû Dawud, Witr, 13)

Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) demanda un jour à Abû Dharr :

« Te prépares-tu toujours préalablement avant d'entreprendre un voyage ? »

« Bien sûr, Ô Prophète ! répondit Abû Dharr.

« Bien, d'après toi, que se passera t-il le Jour du Jugement ? Prends garde à ce que je vais te révéler ; devrais-je te révéler ce dont tu bénéficieras le Jour du Jugement ? » Dit le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix).

« Oui, Ô Messager d'Allah ! » répondit Abû Dharr.

Le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) lui dit alors :



« Jeûne un jour de grande chaleur à cause du Jour du Jugement. Effectue de nuit deux unités de prière pour être préservé de la solitude du tombeau. Rends- toi à la Ka'ba une fois dans ta vie. Accorde l'aumône aux personnes nécessiteuses lors des évènements majeurs qui surviendront à la fin des temps. Prononce des paroles justes ou bien préserve ta langue des paroles injustes ! » (Ibn Abi'd-dunya, Kitab al-Tahajjud)

Toujours sur ce sujet, le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) dit un jour à Abû Hurayra :

« Ô Abû Hurayra ! Si tu désires que la Miséricorde d'Allah t'accompagne dans la tombe et durant le Jour de la Rétribution, réveille-toi la nuit et offre des prières pour l'amour d'Allah. Ô Abû Hurayra ! Si tu pries au coin de ta demeure, celle-ci brillera comme une constellation et deviendra une étoile pour les habitants de ce monde. » (Ihya al-Ulumiddin, I, 1023)

Abdallah ibn Omar avait fait un songe. Il demanda à sa sœur Hafsa, qui était aussi la femme du Prophète, de lui transmettre la description de ce rêve et de l'interpréter. Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) lui donna l'interprétation suivante :

« Abdallah est un homme important. Toutefois, il deviendrait remarquable s'il priait la nuit ! »

Depuis ce jour, Abdallah ne délaissa jamais plus la prière nocturne ?

(Bukhari, Tahajjud, IV, 360)

Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) a dit :

« L'Archange Gabriel a dit : 'L'honneur du croyant est sans aucun doute associé à la prière nocturne'. » (Hakim, Musradrak, IV, 360)

« Le serviteur qu'Allah aime particulièrement est celui qui quitte son lit chaud et douillet afin d'effectuer la prière de Tahajjud. Allah est satisfait de ce serviteur et en fait part aux anges :

'Qu'a Mon serviteur à désirer prier à cette heure de la nuit ?'

Les anges répondirent :

'C'est par désir d'atteindre Ta Grâce et Ta Bénédiction ; il craint également Ton châtement.'



Allah dit alors :

'Je lui accorde donc ce qu'il désirait de Moi, et Je le protège de tout ce qu'il craint'. » (Fadail al-Amal, 299)

En outre, de nombreux versets coraniques rappellent cette dimension essentielle qu'est l'évocation d'Allah pendant la nuit :

« Et célèbre Sa gloire, une partie de la nuit et à la suite des prosternations (prières). » (Coran, Qaf, 50 : 40)

« Glorifie-Le une partie de la nuit et au déclin des étoiles. » (Coran, At-Tur, 52 : 49)

« (Ceux) qui passent les nuits prosternés et debout devant leur Seigneur. » (Coran, Al-Furqan, 25 : 64)

Allah décrit les caractéristiques de ceux qui seront épargnés du châtement divin et qui entreront au Paradis :

« Ils dormaient peu, la nuit, et aux dernières heures de la nuit, ils imploraient le pardon (d'Allah). » (Coran, Ad-Dariyat, 51 : 17-18)

Rajoutant à cet acte d'honneur, Allah cite ces croyants comme supérieurs aux incrédules :

« Est-ce que celui qui, aux heures de la nuit, reste en dévotion, prosterné et debout, prenant garde à l'au-delà et espérant la miséricorde de son Seigneur Dis : 'Sont-ils égaux, ceux qui savent et ceux qui ne savent pas ?' Seuls les doués d'intelligence se rappellent. » (Coran, Az-Zumar, 39 : 9)

En décrivant le profil type de l'adorateur nocturne, Allah le Très-Haut met en garde les croyants imprudents qui n'agissent pas en conséquence :

« Et prosterne-toi devant Lui une partie de la nuit ; et glorifie-Le de longues heures pendant la nuit.

Ces gens-là aiment la vie éphémère (la vie sur terre) et laissent derrière eux un jour bien lourd (le Jour du Jugement). » (Coran, Al-Insan, 76 : 26-27)



La seconde partie de la nuit a plus de valeur que la première, dit-on. On interrogea le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) à ce sujet :

« Dans quelle partie de la nuit les actes d'adoration sont-ils plus propices à être acceptés ? »

Ceux qui sont effectués la seconde partie de la nuit » répondit-il. (Abû Dawud)

Cependant, il faut reconnaître qu'il n'est pas facile de se livrer à des actes d'adoration nocturnes ; c'est la raison pour laquelle il est nécessaire d'observer quelques règles. Rajoutant le profond désir de les accomplir à cette période précise, il est conseillé de prendre la veille au soir un repas léger et de ne pas se coucher trop tard ensuite. On relate que le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) avait coutume de dissuader les gens de ne pas aller se coucher avant la prière prescrite de la nuit (*'icha*) ; il les dissuadait tout autant de ne pas tenir de longues conversations après l'avoir accomplie. (Bukharî, Maqawit as-Salât, 23)

Un musulman devrait toujours avoir l'habitude de ne pas veiller trop tard la nuit afin de pouvoir se réveiller tôt. Il existe cependant des exceptions, à la condition que celles-ci ne retardent pas l'accomplissement des dévotions nocturnes.

'Umar ibn al-Khattab, le deuxième calife, a dit :

« Il arrivait parfois que le Messager d'Allah discutait jusqu'au lever du jour avec Abû Bakr des affaires concernant les musulmans. Et moi, je restais en leur compagnie. » (Tirmidhî)

Ces principes sont nécessaires pour que les adorations nocturnes s'accomplissent parfaitement, car en éliminant le caractère contraignant du réveil, ils défont les nœuds que Satan a noués durant le sommeil.

Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) a dit :

« Lorsque l'un de vous s'endort, Satan noue trois nœuds sur sa nuque. Il est inscrit sur chacun d'eux : Que ta nuit soit longue ! Endors-toi. S'il s'éveille et invoque Allah, un nœud se dénoue ; quand il fait ses ablutions,



le deuxième nœud se dénoue ; et après la prière, tous les nœuds seront dénoués. Ainsi, il deviendra vigoureux et sera doué d'une âme bonne ; sinon, il deviendra paresseux et sera doué d'une âme mauvaise. »

(Bukharî, Tahajud, 12)

Les dévotions nocturnes sont des actes d'une telle valeur qu'ils se classent immédiatement derrière l'accomplissement des prières nocturnes. Toutefois, rappelons aux adorateurs nocturnes qu'ils ne doivent pas s'enfler d'orgueil à cause de cette activité. Si tel est le cas, ils perdraient tout bénéfice ; ils devraient plutôt être attentif à cette parole du Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) :

« Beaucoup pratiquent l'adoration nocturne, mais ne récoltent rien. Ils restent justes éveillés. » (Ahmad ibn Hanbal, Musnad, II, 373)

LA PRIÈRE EN COMMUN

Accomplir la prière en commun est une tradition prophétique confirmée. Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) la pratiquait assidûment, excepté à la fin de sa vie quand son état de santé ne le permettait plus.

Le récit suivant est un exemple remarquable illustrant parfaitement l'importance que revêt l'accomplissement de la prière en assemblée :

Un aveugle, nommé Abdallah ibn Mektum, vint au Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) en disant :

« Ô Messager d'Allah, tu connais ma situation, il y a beaucoup de palmiers sur la route qui mène à la mosquée et je n'ai personne pour me guider, puis-je avoir la permission de prier chez moi ? »

Le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) lui demanda :

« Entends-tu l'appel à la prière ? »

« Oui » répondit l'aveugle.

Le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) lui dit alors :

« Répond donc à cet appel même si tu dois te rendre à la mosquée en rampant. » (I.Canan, Kutub al-Sitte, VIII, 256)



Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) a dit aussi :

« *Ceux qui malgré l'obscurité se rendent à la mosquée auront de l'ombre le Jour du Jugement là où elle fera défaut.* » (Ibn Maja)

« *La prière en commun est supérieure à la prière individuelle de vingt degrés.* »

(Bukharî, Adhan, 30)

« *La prière accomplie par deux personnes est supérieure à celle accomplie par une seule personne ; la prière accomplie par trois personnes est supérieure à celle accomplie par deux personnes ; plus le nombre de personnes est élevé, plus Allah est satisfait.* »

(Abû Dawud, Nasaî, Imamat, 45)

« *Ceux qui accomplissent en commun la prière de la nuit ('icha) sont considérés comme ayant passé la première partie de la nuit (en prière) ; et ceux qui accomplissent en commun la prière de l'aube (sobh) sont considérés comme ayant passé la deuxième partie de la nuit (en prière).* » (Muslim, Masjid, 260)

« *Ceux qui accomplissent régulièrement en assemblée leurs cinq prières quotidiennes passeront comme le tonnerre le pont situé entre ce monde et le Paradis. Allah les ressuscitera et les rassemblera pour le Jugement ; ils seront parmi la seconde génération de musulmans apparue après l'avènement du Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix). Ceux qui assistent jour et nuit aux prières en assemblée recevront la récompense de mille martyrs.* » (Jamu'l-Fawaid, 246)

« *Restez correctement alignés lorsque vous priez en assemblée, car c'est un signe de prière sans défauts.* » (Abû Dawud, Salât, 93)

Prier en commun permet à la foi d'augmenter. Prier est aussi le miroir de la communauté musulmane ; cette communauté de foi est préservée par l'assistance de ses fidèles aux prières communes. Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) a dit :

« *Quand l'un de vous fait bien ses ablutions et se dirige vers la mosquée dans le but de prier, il est semblable à celui qui, étant en état de consécration (ihrâm) se rend à la Ka'ba dans le but d'accomplir le pèlerinage. Il*



sera récompensé pour chaque pas qu'il accomplira sur son chemin et ses péchés lui seront pardonnés. » (Fadail al-Amal, 275)

« Quiconque prie en assemblée pendant quarante jours sans discontinuer se verra octroyer deux privilèges : Le premier est la délivrance de l'Enfer ; le second est la distance qui le séparera de l'hypocrisie. » (Muslim, Tirmidhî)

Allah le Très-Haut demandera au Jour du Jugement :

« Où sont mes voisins ? »

Les anges demandèrent :

« Ô Seigneur ! Qui sont Tes voisins ? »

Allah le Très-Haut leur répondra :

« Ceux qui se rendent régulièrement aux mosquées. »

Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) a dit :

« La mosquée est la demeure de tout croyant sincère. Allah lui garantira la facilité, la commodité et la miséricorde au moment de franchir le pont qui le mènera au Paradis. » (Tabaranî)

Pour le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix), être présent à la mosquée était une chose si importante qu'il avertissait tous ceux qui négligeaient cet aspect, les mettant en garde contre ses conséquences négatives. Il disait à ce propos :

« Quiconque, sans excuse valable, n'accomplit pas la prière à la mosquée alors qu'il entend l'appel à la prière ne sera pas acceptée. »

Les compagnons lui demandèrent :

« Ô Messenger d'Allah ! Qu'est-ce qu'une excuse valable ? »

C'est la maladie ou la crainte d'un danger. » (Abû Dawud, Ibn Maja)

Dans le cas où un groupe de gens n'a pas la possibilité de rejoindre l'assemblée présente à la mosquée, ils doivent accomplir ensemble leur prière là où ils se trouvent. Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) a dit à ce sujet :



« Si, dans un village ou à la campagne, on y trouve un groupe de personnes qui n'accomplissent pas leur prière ensemble, c'est Satan qui s'imposera à eux. Accomplissez vos prières en commun, et faites de votre mieux pour vous unir à l'assemblée (des croyants), car le loup dévore la brebis isolée. » (Abû Dawud, Ahmad, Nasai)

Assister en assemblée à la prière de l'aube et de la nuit est donc quelque chose de fondamental. Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) a dit à ce sujet:

« Celui qui accomplit la prière de l'aube (sobh) en commun, c'est comme s'il avait adoré la première partie de la nuit ; et celui qui accomplit la prière de la nuit ('icha) en commun, c'est comme s'il avait adoré toute la nuit. » (Muslim)

« Si les gens connaissaient la valeur de l'appel à la prière (adhan) et du premier rang (lors de la prière commune), ils s'en disputeraient les bénéfices ; s'il n'y avait que le tirage au sort pour les départager, ils l'auraient certainement fait. S'ils connaissaient la valeur qu'il y a d'arriver de bonne heure à la prière commune, ils trouveraient un sujet de contestation entre eux. S'ils connaissaient la valeur de la prière de l'aube et de la nuit, ils iraient les accomplir en rampant. » (Bukhari, Muslim)

C'est la raison pour laquelle le croyant doit toujours offrir son cœur à la prière et ses oreilles à l'écoute de son appel ; la participation à la prière commune commence par la réponse donnée à son appel. Les compagnons du Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) cessaient toute activité terrestre quand l'appel à la prière retentissait. Ils voulaient, par ce biais, être bien disposés pour l'accomplir convenablement. Les travaux manuels cessaient et les langues se taisaient, car les chemins n'étaient empruntés que pour aller aux mosquées. Leurs cœurs, remplis de l'amour d'Allah, suivaient le chemin indiqué par le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix).

« Quand vous entendez l'appel à la prière, répétez les paroles prononcées par le muezzin ! Dites la formule qui appelle la bénédiction d'Allah sur moi ! Celui qui la prononce, Allah lui garantira dix bienfaits en retour. Cette distinction est tellement élevée qu'une seule personne en bénéficiera,



et je souhaite (vivement) être cette personne. Et quiconque désire mon intercession, je la lui garantis. » (Muslim, Salât, 11)

Par conséquent, quiconque se rend à la mosquée sans véritablement goûter, avec plaisir, à la signification profonde et spirituelle de la prière n'obtiendra aucun avantage en retour.

Souvenons-nous de cette parole du Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) :

« En se rendant à la mosquée, l'individu ne récoltera que le fruit de son intention. » (Abû Dawud)

D'autre part, le fait de se trouver en groupe aide l'individu à se préserver (de tout mal), et à agir de façon à coordonner son existence sujette au désordre.

Cette parole du Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) : *« Ne craint-il pas, celui qui lève la tête avant l'imam, qu'Allah change sa tête en une tête d'âne ? »* (Bukhari, Muslim) fait remarquer que les individus habituellement désordonnés dans leur existence peuvent faire preuve de discipline pendant la prière et ont, par son intermédiaire, la possibilité de se tenir dûment devant Allah. Il est également vrai, le cas échéant, que l'ordre et la stabilité ne pourront pas être établis durant l'accomplissement de la prière.

Pour clore ce sujet, disons que tout croyant devrait avoir le cœur attaché aux mosquées ; car, selon un hadith, parmi les sept personnes qui seront à l'ombre d'Allah le jour où il n'y aura plus d'ombre que la Sienne, se trouvera l'homme dont le cœur est attaché aux mosquées. (Abû Hurayra)

LA PRIÈRE COMME UNIQUE REFUGE

La prière est considérée comme la plus exceptionnelle forme d'adoration. Elle l'est davantage quand le croyant désire se réfugier en Allah. Ainsi, quand celui-ci fait face à l'épreuve, à la souffrance, à la peine ou au mal, il garde la possibilité de se réfugier en Allah par



la prière. Ceci est une tradition que le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) a constamment mise en pratique. Hudhayfa a dit :

« A chaque fois que le Prophète faisait face à une difficulté, il se réfugiait immédiatement dans la prière. » (Ahmad, Abû Dawud)

Quant à Abû Darda :

« Le Prophète allait toujours à la mosquée lorsqu'un orage éclatait et y restait jusqu'à ce que le calme soit revenu. Il avait aussi coutume de prier durant les éclipses de lune ou de soleil. »

Donnons plus de détails au sujet des éclipses :

« Le jour où Ibrahim (le fils du Prophète) décéda était un jour où parut une éclipse de lune. Troublés par cette coïncidence, quelques compagnons se dirent les uns les autres :

« Le fils du Prophète est mort un jour d'éclipse de lune ! »

Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) désapprouva leurs propos et leur dit :

« Ni une éclipse de lune ou de soleil n'est responsable de la mort (de mon fils) ! » (Muslim, Kusuf, 29)

Un jour où une éclipse de soleil s'était manifestée, la fille d'Abû Bakr demanda à Aïcha :

« Est-ce le Jour du Jugement qui se présente ou alors un signe de courroux ? »

« Oui, (c'est comme tu le dis) » répondit Aïcha.

Amr ibn al As relate:

« C'était un jour où il y eut une pleine éclipse de soleil. Le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde paix) se leva pour accomplir la prière. Il se tint debout si longtemps que nous pensâmes à ce moment-là qu'il ne s'inclinerait jamais. Finalement, il s'inclina (en position de ru'ku) et resta dans cette position si longtemps que nous pensâmes qu'il ne lèverait plus la tête. Puis, il la leva et garda cette position si longtemps que nous pensâmes qu'il



ne se prosternerait plus. Enfin il se prosterna, et recommença de même à la seconde unité de prière. Nous le vîmes pleurer à chaque fois qu'il se prosternait. Ensuite, il fit l'invocation suivante :

« Ô Seigneur ! N'as-Tu pas promis de ne pas les châtier tant que je serais parmi eux ? N'as-Tu pas promis de ne pas les châtier à condition qu'ils implorent Ton pardon ? »

L'éclipse de soleil était terminée, et tout redevint normal lorsque le Prophète acheva sa prière. » (Nasai, Abû Dawud)

Ce récit révèle le fait qu'une éclipse n'est pas seulement qu'une manifestation ordinaire de la nature, mais qu'elle a pour but de nous rappeler la grandeur et la puissance du Créateur. C'est également un avertissement d'Allah, un signe annonçant l'imminence du Jour du Jugement ; le ciel qui s'obscurcit en plein jour démontre que le soleil et la lune obéissent à Allah et reflètent manifestement la nature de l'atmosphère qui règnera pendant ce Jour. Les hommes doivent prendre garde aux éclipses, sachant que toute chose est éphémère dans ce monde, étant prêts à entrer dans le monde futur ; sachant également qu'une éclipse peut ne plus se reproduire.

Ce type d'avertissement existe dans d'autres domaines : Par exemple, les « lignes de défaut » (rupture planétaire de roche) en font partie. Allah peut reprendre la vie de Ses serviteurs sans utiliser cet intermédiaire. Cependant, Il les expose devant le regard de Ses serviteurs pour que ces derniers prennent conscience de la fragilité de la vie d'ici-bas, pour qu'ils demeurent vigilants et prêts pour l'au-delà. Les inondations, les tempêtes, les maladies incurables sont autant d'avertissements à prendre au sérieux. Un poète déclama les vers suivants :

*La mort s'est approchée de moi,
En s'excusant d'un mal de tête !*

Néanmoins, il faut ici insister une nouvelle fois sur le fait que si ces événements ne se produisaient pas, les hommes tomberaient négligemment dans les griffes de la mort et périraient. En conséquence, Allah le Très-Miséricordieux guide Ses serviteurs à travers



les manifestations divines, les préparant à affronter les réalités incontournables avant que les dés ne soient jetés. Hadrat Nadr relate :

« *Le ciel s'assombrit en plein jour. Je courus chez Anas et lui demanda : 'Y a-t-il eu quelque chose de semblable à l'époque du Prophète ?'*
Anas répondit :

'Qu'Allah nous en préserve ! Nous courions à la mosquée même si le vent se mettait à souffler un peu plus fort'. »

Ils agirent de la sorte parce que la prière est un bouclier qui protège des afflictions, des calamités, et du feu de l'Enfer. Allah le Très-Haut dit à ce sujet :

« Ô les croyants ! Cherchez secours dans l'endurance et la Salât. Car Allah est avec ceux qui sont endurants. » (Coran, Al-Baqara, 2 : 153)

La dynastie de Pharaon en Egypte est bien connue dans l'Histoire. Pharaon était un homme réputé pour sa tyrannie et son arrogance. Il détenait un grand pouvoir et était un contemporain du prophète Abraham (que la paix soit sur lui). Il avait coutume de capturer toute jolie femme qui s'introduisait dans son pays et, par la même occasion, faisait assassiner son conjoint (dans le cas où elle était mariée).

C'est dans ce contexte qu'Abraham et sa femme Sarah quittèrent la ville d'Urfa (dans l'actuelle Turquie), après la mort de Nemrod. Ils franchirent la frontière et parvinrent au pays de Pharaon. Sitôt, les sbires de ce dernier demandèrent à Abraham l'identité de la femme qui l'accompagnait. Abraham leur répondit qu'elle était sa sœur en religion, espérant, par cette ruse, les induire en erreur. Les hommes de Pharaon laissèrent Abraham libre, mais emmenèrent Sarah au palais. Le recueil de Bukharî apporte les précisions suivantes :

« *Quand Sarah entra dans le palais, elle effectua aussitôt ses ablutions (rituelles) et accomplit deux unités de prière. Elle sut trouver refuge en Allah ; et Allah prit soin d'elle. Pharaon, qui tenta par la suite de s'approcher d'elle, dut finalement s'y résigner, car Sarah, assurément, jouissait de la protection divine. Devant cette réalité, Pharaon resta figé et effrayé, puis*



il finit par la libérer ; de plus, il lui offrit, en cadeau, son esclave Hajar. Pharaon s'exclama devant les hauts dignitaires du palais qui le regardaient avec perplexité : 'Cette femme est un djinn. Si elle était restée ici plus longtemps, j'aurais sûrement péri. Je lui ai donné mon esclave Hajar afin qu'elle ne me fasse aucun mal'. »

Voilà ce qui a résulté de deux unités de prière accomplies par Sarah !

C'est pourquoi le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) exhortait sans cesse sa famille à persévérer dans la prière lorsqu'une difficulté ou une calamité surgissait ; il leur demandait aussi de se souvenir et de réciter le verset coranique suivant :

« Et commande à ta famille la Salât, et fais-la avec persévérance. Nous ne te demandons point de nourriture : c'est à nous de Te nourrir. La bonne fin est réservée à la piété. » (Coran, Ta-ha, 20 : 132)

Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) a dit aussi :

« Lorsqu'ils faisaient face à une tribulation ou à une infortune, les prophètes qui m'ont précédé patientaient grâce à la prière. » (Fadail al-Amal, 249)

« Allah prête assistance à ma communauté à cause de la sincérité et des prières offertes par les défavorisés. » (Nasai, Jihad, 43)

Allama Sharani disait :

« Un pays où la prière n'est pas observée endure toutes sortes de problèmes et de calamités. (En revanche), un pays où l'on observe la prière en est préservé. Ne permettez pas que l'on dise : 'Moi, j'effectue mes prières, mais si les autres ne prient pas, cela ne me regarde pas' ; car lorsqu'une société est exposée au trouble ou au malheur, elle y inclut tout ce qui la compose. »

On questionna un jour le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) à ce sujet :

« Allons-nous périr alors qu'il y a des gens pieux parmi nous ? »

« Oui, lorsque la méchanceté prévaudra » répondit-il. (Muslim, Filan, 1)



Par conséquent, tout croyant qui possède cette faculté fondamentale doit ordonner le bien et prohiber le mal. D'autre part, adhérer au principe de la prière est le seul moyen d'être soulagé du poids qui repose sur nos épaules ; car ce sont nos actions irréfléchies qui attirent sur nous l'avertissement divin et ses conséquences inhérentes. En d'autres termes, le rachat des péchés n'est possible que par l'intermédiaire de la repentance et de la prière. Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) avait dit à un pécheur repentant alors qu'ils priaient ensemble : « Allah t'a pardonné tes péchés ». (Muslim, Abû Dawud, Bukharî)

LA PRIÈRE RÉGULIÈRE

L'injonction coranique relative à la prière n'est pas l'expression : « Priez ! », mais plutôt : « Accomplissez la prière ! (*Salât*). Une prière accomplie convenablement est en mesure de refouler les penchants sensuels du croyant en lui procurant à la place une sensation d'extase. Le Saint Coran dit à ce propos :

« (...) Et accomplis la Salât. En vérité, la Salât préserve de la turpitude et du blâmable. Le rappel d'Allah est certes ce qu'il y a de plus grand (...) » (Coran, Al-Ankabut, 29 : 45)

La prière préserve des méfaits, peu importe le moment où elle est accomplie. Dans le cas contraire, cela signifierait que la personne ne prie pas régulièrement. Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) s'est exprimé à ce sujet :

« Celui qui ne réfrène pas ses méfaits évidents et équivoques s'éloigne d'Allah. » (Jam'al-Fawaid, I.339)

Par conséquent, la révérence pieuse est la dimension la plus importante à observer durant l'accomplissement de la prière.

LA PRIÈRE INCORRECTE

Une prière accomplie incorrectement est une prière où l'intervention de Satan est manifeste ; elle est semblable à un coup porté



sur la personne qui l'effectue. Le Saint Coran affirme cette réalité de façon concrète :

« Malheur donc, à ceux qui prient, tout en négligeant (et retardant) leur Salât, qui sont remplis d'ostentation, et refusent l'ustensile (à celui qui en a besoin). » (Coran, Al-Maun, 107 : 4-7)

Les exégètes du Coran ont identifié trois formes de négligence dans la prière :

1. Etre peu soucieux quand vient l'heure de la prière prescrite et la différer.
2. Ne pas ressentir la dimension spirituelle de la prière durant son accomplissement.
3. Ne pas tenir compte des règles qui lui sont propres.

Mawlana Jalâl-ud-Dîn Rumî (qu'Allah bénisse son secret) a dit :

« J'ai demandé à ma raison : 'qu'est-ce que la foi ?' ; elle se pencha à l'oreille de mon cœur et me répondit : 'la foi consiste en bons usages'. »

Le plus important de ces usages est la révérence due au Seigneur ; sa meilleure manifestation dans l'adoration étant la prière. La négligence des règles, spécifications et contenu de la prière est un compromis que Satan utilise pour éloigner les bienfaits qui se rattachent à sa réalisation. Le penchant que possède l'individu enclin à la négligence lui permet d'avoir recours à cette action ; bien entendu, une prière affaiblie par Satan ne peut être acceptée.

Il y a des gens qui prétendent être de grands défenseurs de l'islam, mais en réalité, ils ne perçoivent pas l'importance de la prière ; d'ailleurs, ils ne s'en soucient guère. Ils méconnaissent tout ce qui est relatif aux préceptes coraniques et prophétiques ; ils déconsidèrent tous les conseils qui leur sont liés et demeurent indifférents à ce que représente la prière. Ils ignorent ce que signifient la révérence pieuse et les instructions relatives à la prière ; ils accomplissent leurs prières comme s'ils voulaient s'en débarrasser au plus vite. Puisse Allah nous préserver d'une telle indifférence ! Ces gens ressemblent à ceux qui font faillite, ne



laissant derrière eux qu'un sentiment de faiblesse. Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) a dit à ce sujet :

« Beaucoup d'entre eux prient, mais n'obtiennent en retour qu'effort et insuffisance. » (Nasai)

« Allah ne peut pas apprécier les autres bonnes qualités que possèdent ceux qui ne prient pas régulièrement. » (Tabaranî)

Puis de nouveau, le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) qualifie de « *vol* » la négligence de sa propre prière :

« Parmi les gens, le pire voleur est celui qui dérobe quelque chose de sa prière. » (Ahmad, Hakim)

Comme le vol en question est commis de la part de Satan lui-même, le « *voleur* » ne récolte qu'un sentiment de lassitude. Ce dernier devrait se remémorer cette parole d'Allah :

« Malheur donc, à ceux qui prient tout en négligeant (et retardant) leur Salât » (Coran, Al-Maun, 107 : 4,5)

Comme le suggère ce verset coranique, les croyants paresseux ne peuvent en aucun cas s'approcher de la prière, car tous ceux qui sont incapables de terrasser leur moi rebelle ne pourront jamais pénétrer l'esprit de la prière et ne pourront jamais en tirer bénéfice. Quiconque prie sans en observer scrupuleusement les règles, sans se rendre compte qu'il se tient en présence de la Majesté Divine, conservant des soucis mondains dans son esprit, n'est pas réellement en train de prier ; sa prière reste là où elle se trouve, c'est-à-dire ici-bas.

Par conséquent, la prière qui devrait permettre à leur foi d'augmenter a fini par leur causer un manque évident ; leurs prières ne leur apportant rien d'autre que d'éternels tourments.

Le Saint Coran dit à ce propos :

« Les hypocrites cherchent à tromper Allah, mais Allah retourne leur tromperie (contre eux-mêmes). Et lorsqu'ils se lèvent pour la Salât, ils se lèvent avec paresse et par ostentation devant les gens. A peine invoquent-ils Allah. » (Coran, An-Nisa, 4 : 142)



LE CAS DE CEUX QUI DÉLAISSENT LA PRIÈRE

Un rapproché d'Allah adressa l'avertissement suivant à tous ceux qui, parmi les croyants, délaissent la prière :

« Ceux qui délaissent la prière en raison de leur attachement aux choses mondaines seront ressuscités et rassemblés avec Qarun (un homme arrogant qui appartenait au peuple de Moïse). Ceux qui délaissent la prière en raison du pouvoir que leur procure la souveraineté et la gestion des affaires terrestres seront ressuscités avec Pharaon. Ceux qui délaissent la prière en raison de leur position influente seront ressuscités avec Haman (le ministre de Pharaon). Enfin, ceux qui délaissent la prière en raison de leur amour démesuré pour le profit commercial seront ressuscités avec Ubay ibn Khalaf (un ennemi notoire du Prophète). »

Les individus qui délaissent la prière ont une vie improductive ; leurs visages ne reflètent en rien la beauté éclatante de la lumière céleste. Aucune de leurs actions n'est récompensée ; ils sont privés de l'affection des pieux ; toute leur expérience n'est que douleur et résume cette fameuse maxime : *'tu mourras de la même manière que tu as vécu'*. Leurs tombeaux se transformeront en fosse de l'Enfer d'où la colère d'Allah le Très-Haut se manifesterà à leur rencontre. Ils seront questionnés avec vigueur et seront finalement jetés en Enfer. Comme décrit dans un fameux hadith rapporté par Bukharî : lorsque la prière matinale était terminée, le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) avait coutume de demander à ses compagnons de lui faire partager les rêves ou les songes que ces derniers avaient pu faire au cours de la nuit. Ceux qui avaient fait un songe en parlaient au Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) et celui-ci en donnait l'interprétation. Un jour, il leur posa la même question puis leur dit :

« J'ai fait un songe. Deux personnes sont venues à ma rencontre et m'ont ensuite emmené. » Ensuite il leur raconta la suite du songe en décrivant à ses compagnons les caractéristiques propres au Paradis et à l'Enfer, en particulier toute la souffrance qui régnait dans l'Aby-me. Voici un récit qui révèle la condition d'un homme en Enfer :



« Un homme était sans cesse frappé à la tête avec une pierre ; cette pierre le frappait si fort qu'elle rebondissait à chaque fois. Le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) demanda aux deux personnes (qui l'avaient emmené) :

« Qui est cet homme ? »

Ils lui répondirent :

« Cet homme préférait le sommeil à la prière prescrite et abandonna la récitation du Coran alors qu'il le faisait auparavant. »

Le but de Satan est d'éloigner le serviteur d'Allah de la prière pour être certain de l'éloigner aussi de Sa miséricorde ; Satan sait que « celui qui ne prie pas n'a pas de religion ». (Tabaranî)

De plus, les croyants perspicaces se protègent des pièges tendus par Satan, prennent garde au bon accomplissement de leurs prières, font au mieux pour compenser celles qu'ils n'ont pas pu effectuer en leur temps imparti. Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) a dit à ce sujet :

« Quiconque oublie d'effectuer sa prière doit immédiatement la faire dès qu'il s'en souvient. Il n'y a pas d'autre moyen de réparer (cette faute). » (Muslim, Masajid, 314)

Au cas où le message véhiculé par cette parole n'est pas observé, le serviteur connaîtra une triste condition dans l'au-delà.

LA PRIÈRE COMME MOYEN DE DISCERNEMENT

Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) donne le conseil suivant à celui qui vient d'entrer en islam :

« La prière est le symbole de l'islam. Quiconque effectue la prière à l'heure prescrite, avec un cœur entier et étant attentif au moindre de ses détails, sera considéré comme un véritable croyant. » (Fadail al-Amal, 255-256)

Il avait coutume d'enseigner à toute personne qui avait embrassé l'islam. Il lui apprenait tout ce qui concerne la prière, lui enseignait que la prière est le pilier de la religion musulmane, que la prière distingue le croyant de l'incrédule. Les compagnons considéraient l'aban-



don de la prière comme un acte d'incrédulité. Quand venait l'heure de la prière, Abû Bakr (qu'Allah soit satisfait de lui) disait souvent : « Ô peuple ! Levez-vous ! Par la prière, éteignez le feu qui est en vous ! » La prière n'est pas seulement une façon de différencier le croyant de l'incrédule, mais elle différencie également les croyants selon leurs différents niveaux (spirituels). Abû Hurayra rapporta le hadith suivant :

« Deux hommes appartenant à la tribu d'Udaa vinrent en présence du Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) car ils désiraient embrasser l'islam. Plus tard, au cours d'une bataille, l'un des deux hommes mourut martyr. L'autre homme mourut aussi, mais de mort naturelle. Je vis en songe que ce dernier était entré au Paradis avant celui qui était mort martyr. Je m'étonnai de cela et m'exclamai : 'le rang de martyr n'est-il pas supérieur ? Ne devait-il pas entrer au Paradis en premier ?' J'en parlai au Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) qui me répondit : 'Ne vois-tu pas la valeur de la récompense qu'a obtenu le second des deux ? Il a jeûné durant le mois de Ramadan l'année qui a suivi la mort du premier, et a offert plus de six mille unités de prière'. » (Ahmad, Ibn Maja)

Saisissant l'occasion de parler de ce sujet, le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) dit aux compagnons :

« Le second n'a-t-il pas adoré davantage que le premier ? »

« Certainement » répliquèrent-ils.

« Ne s'est-il pas prosterné plus que lui ? »

« Certainement » répondirent-ils.

Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) leur dit alors :

« Pourtant, il y a une grande différence entre eux, aussi grande que la différence qu'il y a entre le ciel et la terre. »

Le privilège de la prière est défini par cette autre parole du Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) :

« Allah n'a pas enjoint une chose qui puisse être supérieure à la foi et à la prière. S'Il fallait enjoindre quelque chose de supérieur à cela, il l'enjoindrait aux anges ; considérant que certains anges s'inclinent, et d'autres se prosternent nuit et jour. »



« *La prière est la plus haute aspiration (jihâd).* »

« *Lorsque le serviteur se lève pour la prière, Allah se tourne vers lui ; dès qu'il l'a accompli, Allah s'éloigne (de lui).* » (Fadail al-Amal, 256)

« *Si, du ciel, se produit un bouleversement ou tout autre malheur, les gens présents à la mosquée en seront protégés.* » (Fadail al-Amal, 256)

« *La prière est la clé du Paradis.* » (Tirmidhî, Taharat, 3)

« *La prière est le sacrifice de tout croyant pieux.* » (Kuzai, Musnad, I, 181)

« *Celui qui néglige la prière, c'est comme s'il perdait santé et famille.* » (Nasai, Ahmad)

En conséquence, vu l'importance de la prière, l'islam recommande qu'elle soit accomplie dès le plus jeune âge. Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) nous conseille donc d'être très attentifs à cela :

« *Ordonnez à vos enfants de prier dès l'âge de sept ans. A dix ans, (s'ils ne l'accomplissent pas), frappez-les doucement. A cet âge, séparez-les dans les couches.* » (Abû Dawud)

RÉSUMÉ

En résumé, il convient de dire que, bien souvent, la prière débute par une détresse du cœur, due essentiellement à une épreuve ou à une quelconque affliction ; puis cette détresse progresse jusqu'à l'expérience de la joie que représente la célébration des deux fêtes (*Aïd*). Si nous voulons dans le cas présent établir une liaison symbolique, nous pouvons affirmer que les croyants qui prient régulièrement dans ce bas monde seront hautement récompensés dans l'au-delà. En effet, prier signifie se diriger vers la perfection en vue d'obtenir la récompense divine.

⊙ La prière procure les avantages physiques suivants :

La prière requiert d'effectuer des mouvements physiques qui sont reconnus être sains pour le corps. Elle organise le déroulement de la journée et régularise toute l'existence.



⊙ La prière procure les avantages spirituels suivants :

Lorsqu'elle est correctement accomplie, la prière procure la joie d'être en présence d'Allah, la sérénité dans les moments de méditation, le réconfort en période de crainte, le soutien du caractère spirituel de l'âme ; elle procure également la persévérance dans la foi, et les bonnes relations avec l'Être Suprême.

⊙ La prière procure les avantages sociologiques suivants :

Le sens de l'amitié, la conscience de vivre ensemble, la connaissance des uns et des autres, le renforcement du lien fraternel.

Fort de tous ces avantages, aucune excuse n'est valable pour délaisser la prière. Les combattants qui furent au cœur des champs de bataille devaient même prier à tour de rôle ; les femmes aussi sont concernées et ne peuvent pas présenter d'excuses, excepté à des moments particuliers qui concernent exclusivement la gent féminine.

Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) était si scrupuleux dans ce domaine qu'il avait déclaré avant de mourir :

« Appliquez-vous dans la prière ! »

Soyons véritablement conscients du sens à donner à la prière et tenons compte de ce conseil. Les âmes qui y sont attentives et qui discernent l'importance que revêt la prière connaîtront les joies les plus chères de leur existence ; car en sortant de ce monde transitoire, elles s'unissent à Allah pendant la prière.

Le croyant sincère doit posséder les caractéristiques suivantes s'il désire que sa prière soit acceptée par Allah :

- ⊙ Demeurer ferme et résolu dans la pratique de la prière ;
- ⊙ Croire que la richesse est un droit pour les plus démunis quand celle-ci peut les soulager de leur misère ;
- ⊙ Croire en la réalité du Jour du Jugement ;
- ⊙ Craindre le mécontentement de son Seigneur ;
- ⊙ Préserver sa pudeur ;
- ⊙ Respecter les contrats et les dépôts ;



- ⊙ Rester ferme et résolu dans le témoignage ;
- ⊙ Préserver le caractère sacré de l'adoration ;

Un tel croyant demeurera parmi les honorés dans les Jardins de la Félicité. (Maarij, 70 : 23-35)

« Ô Allah ! Puisse nos prières être accomplies en toute sagesse et selon leur véritable sens. Considère-les comme une ascension (*mira'j*) qui mène vers Toi ! Puisse nos prières être pour nous un sujet de joie ! Puissent-elles être le plaisir de notre âme dans ce monde et dans l'autre ! »

Amin !

**L'ABLUTION MINEURE (OU PETITE ABLUTION),
L'ABLUTION MAJEURE (OU GRANDE ABLUTION),
L'ABLUTION SÈCHE (OU LUSTRATION PULVÉRALE)**

**1. L'ABLUTION MINEURE (WUDHU)
ET SES CONDITIONS REQUISES (FARD) :**

- ⊙ Laver le visage
- ⊙ Laver les mains et les bras jusqu'au coude.
- ⊙ Passer les mains mouillées sur la tête, du front jusqu'à la nuque.
- ⊙ Laver les pieds jusqu'aux chevilles.

Les actes volontaires (*sunna*) effectués par le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) pendant l'accomplissement de l'ablution mineure :

- ⊙ Formuler l'intention que ces gestes soient destinés à la pureté et à l'adoration.
- ⊙ Prononcer la formule « *Bismillahi Rahmani Rahim* », « Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux ».
- ⊙ Commencer par se laver les mains jusqu'aux poignets.



- ⊙ Se brosser les dents avec le *miswak*, ou à défaut se les nettoyer avec les doigts.
- ⊙ Faire l'ablution du début jusqu'à la fin sans s'arrêter.
- ⊙ Se concentrer sur les endroits requis pour l'ablution.
- ⊙ Se rincer la bouche trois fois.
- ⊙ Se gargariser ensuite (sauf durant le jeûne).
- ⊙ Aspirer l'eau trois fois par les narines puis la rejeter.
- ⊙ Laver trois fois les endroits du corps requis.
- ⊙ Commencer à se laver du côté droit.
- ⊙ Commencer à se laver les pieds et les mains par le bout des doigts.
- ⊙ S'essuyer la barbe avec les mains humides.
- ⊙ Bouger la bague au doigt afin qu'il ne reste aucun endroit sec.
- ⊙ Frotter à l'aide des doigts humides les cannelures et la cavité des oreilles.
- ⊙ Passer les mains de la nuque jusqu'au cou.
- ⊙ Passer la paume de la main humide sur toute la tête.
- ⊙ S'assurer que l'eau pénètre bien les régions situées entre les doigts des mains et des pieds.

2. L'ABLUTION MAJEURE DU CORPS (GHUSL= BAIN OU DOUCHE) ET SES CONDITIONS REQUISES (FARD) :

- ⊙ Se gargariser la gorge.
- ⊙ Se rincer les narines.
- ⊙ Se laver tout le corps.

Les actes volontaires (*sunna*) effectués par le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) pendant l'accomplissement de l'ablution majeure :



- ⊙ Formuler l'intention que cet acte soit destiné à la pureté et à l'adoration.
- ⊙ Prononcer la formule « *Bismillahi Rahmani Rahim* », « Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux ».
- ⊙ Nettoyer toute saleté visible sur le corps.
- ⊙ Laver les parties intimes.
- ⊙ Effectuer l'ablution mineure avant de se laver entièrement le corps.
- ⊙ Se nettoyer trois fois tout le corps et s'assurer que l'eau recouvre toutes ses parties.
- ⊙ Laver premièrement la tête ; puis les deux épaules en commençant par la droite ; frictionner ensuite tout le corps.
- ⊙ Laver les pieds en dernier.

3. L'ABLUTION SÈCHE (TAYAMMUM)

Cette ablution s'effectue avec du sable, une pierre, ou de la terre pure quand l'eau fait défaut.

L'ablution sèche et ses conditions requises (*fard*) :

- ⊙ Formuler l'intention que cet acte soit destiné à la pureté et à l'adoration.
- ⊙ L'utilisation d'une terre pure, d'une pierre ou du sable. Poser les mains ouvertes sur l'objet et s'essuyer respectivement le visage et les mains jusqu'aux coudes. Répéter une nouvelle fois l'opération.

Les actes volontaires (*sunna*) effectués par le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) pendant l'accomplissement de l'ablution sèche :

- ⊙ Dire d'abord « *Bismillahi Rahmani Rahim* », « Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux ».
- ⊙ Faire correctement tous les gestes prescrits.
- ⊙ Ne pas interrompre l'opération.



- ⊙ Passer la main sur la face externe de l'avant bras, ensuite sur la face interne, de haut en bas.
- ⊙ Poser les deux mains ouvertes
- ⊙ Frotter les deux mains jusqu'aux poignets.

4. LES CONDITIONS REQUISES DE LA PRIÈRE

L'accomplissement de la prière requiert douze conditions. Certaines d'entre elles possèdent des caractéristiques externes et sont nommées « *les conditions de la prière* » ; d'autres ont des caractéristiques internes et sont nommées « *les piliers de la prière* ».

Les conditions de la prière :

- ⊙ *Le nettoyage des impuretés invisibles ou propreté morale* : il s'agit des impuretés invisibles à l'œil nu. On s'en débarrasse en accomplissant l'ablution mineure, majeure ou sèche.
- ⊙ *Le nettoyage des impuretés visibles ou propreté corporelle* : Il s'agit des impuretés visibles à l'œil nu. Ces matières peuvent se trouver soit sur le corps, soit sur les vêtements, soit à l'endroit où l'orant va accomplir sa prière.
- ⊙ *La propreté du vêtement* : Couvrir les parties intimes du corps pour que la prière ne puisse pas perdre sa validité. L'homme doit se couvrir du nombril au genou ; tandis que la femme doit couvrir tout son corps à l'exception du visage, des mains et des pieds. A cette occasion, si seulement un quart du corps se dévoilait, la prière perdrait sa validité.
- ⊙ *Se tenir debout face à la Ka'ba* : S'orienter vers la bonne direction pour la prière (*qibla*), en direction de La Mecque. Si, pour une raison ou une autre, cette direction viendrait à changer, la prière deviendrait caduque.
- ⊙ *Le facteur temps* : Les prières obligatoires doivent impérativement être accomplies aux heures prescrites. En aucun cas, elles ne peuvent être avancées ou reportées.



- ⊙ **L'intention** : Formuler l'intention de prier par le cœur et la langue. Dans le cas d'une prière en commun, l'imam doit émettre l'intention de la diriger ; l'assemblée, en retour, doit approuver cette intention.

Les piliers de la prière

- ⊙ **Takbir** : Formuler l'intention d'accomplir la prière. Lever les deux mains à hauteur des oreilles et dire « *Allahu Akbar* », « Allah est le plus Grand ».
- ⊙ **La station debout** : Les croyants en bonne santé doivent commencer leur prière en station debout ; le cas échéant, ils sont autorisés à prier assis ou allongés.
- ⊙ **La récitation** : Réciter au moins trois versets du Coran en posture debout.
- ⊙ **L'inclination** : Se courber les mains placées sur les genoux, et dire trois fois « *Subhana Rabbî al Adhim* », « Gloire à mon Seigneur, le Sublime ».
- ⊙ **La prosternation** : le front, le nez, la paume des mains, les genoux et l'extrémité des doigts de pied doivent toucher le sol ; dire trois fois « *Subhana Rabbî al A'la* », « Gloire à mon Seigneur, le Très-Haut ».
- ⊙ **S'asseoir droit (dos vertical)** : Cette position marque la fin de la prière ; réciter à ce moment la formule de bénédiction appelée « *at-Tahiyat* ».

D'autres conditions liées à la prière

- ⊙ Débuter la prière en disant « *Allahu Akbar* », « Allah est Grand ».
- ⊙ Réciter la première sourate du Coran (*Al-Fatiha*) à chaque unité de prière (les obligatoires et les surrogatoires).
- ⊙ Réciter au minimum trois courts versets du Coran après la récitation d'*Al-Fatiha*. Cela doit être fait au cours des deux



premières unités de toute prière obligatoire ou surérogatoire.

- ⊙ Poser le front et le nez simultanément sur le sol.
- ⊙ Effectuer deux prosternations à chaque unité de prière.
- ⊙ Accomplir correctement tous les gestes.
- ⊙ S'asseoir dos vertical après avoir accompli soit deux, trois, ou quatre unités de prière.
- ⊙ Formuler la bénédiction appelée « *at-Tahiyyat* » lors de cette station assise.
- ⊙ Se relever ensuite et poursuivre la prière.
- ⊙ Réciter à haute voix la sourate d'ouverture (*al-Fatīha*), puis des passages du Coran pendant les prières dites de « *tarawih* » et de « *witr* » (au cours du mois de Ramadan).
- ⊙ Réciter l'invocation appelée « *qunūt* » (dévotion) lors de la dernière des trois unités de prière que comporte le « *witr* » (accomplie tout à la fin de la prière de la nuit).
- ⊙ Formuler les prières spéciales à l'occasion des deux Fêtes (*Aïd al-Fitr ; Aïd al-Adha*).
- ⊙ Conclure la prière par les salutations adressées aux anges (en tournant la tête à droite puis à gauche).
- ⊙ Effectuer la prosternation dite « de l'oubli » (*sajdatus-sahw*) dans le cas où une erreur s'est produite pendant l'accomplissement de la prière.
- ⊙ Se prosterner lorsqu'un verset coranique évoque la prosternation.

Les caractéristiques optionnelles de la prière réalisées par le Prophète Muhammad (*qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix*)

- ⊙ Lever les mains au niveau des oreilles en commençant la prière ; idem avant la récitation de l'invocation dite « *qunūt* » au cours de la prière de « *witr* » ; mettre la main droite sur la gauche, juste en dessous du nombril ou de la poitrine (les femmes mettent les mains sur la poitrine).



- ⊙ Avant de réciter la sourate d'ouverture (*Al-Fatiha*), prononcer la formule dite « *subhanaka* » dans la première unité de chaque prière : « *A'oudhou billahi mina chaytani rajim* », ce qui signifie : « Je cherche refuge auprès d'Allah contre Satan le lapidé ».
- ⊙ Dire « Amin ! » à voix basse (selon l'école juridique hanafite) après la récitation de la sourate d'ouverture (*Al-Fatiha*) ; ceci est valable pour toutes les prières accomplies seul ou en assemblée.
- ⊙ Dire « *Allahu Akbar* », « Allah est Grand », avant et après chaque geste effectué entre les différentes sections de la prière.
- ⊙ Dire une fois pendant l'inclination (*ruku*) : « *sami' allahu liman hamidah* », « Allah entend celui qui le loue » ; puis encore une fois « *Rabbana wa laka'l hamd* », « Ô notre Seigneur, à Toi les louanges. »
- ⊙ Dire trois fois pendant l'inclination (*ruku*) : « *Subhana Rabbiya al-'Adhîm* », « Gloire à mon Seigneur, le Sublime » ; et trois fois « *Subhana Rabbiya al A'la* » « Gloire à mon Seigneur, le Très Haut » pendant la prosternation (*sujud*).
- ⊙ Pendant l'inclination, placer la paume des mains sur les genoux ; maintenir les coudes droits et le niveau de la tête perpendiculaire au dos.
- ⊙ Mettre simultanément les genoux, les mains et le visage sur le sol durant la prosternation (le visage étant placé entre les mains).
- ⊙ Mettre les mains sur les genoux pendant la posture assise ; prononcer la formule dite « *at-Tahiyyat* » lors de cette première posture, puis la formule dite « *as-Salah 'ala nabiyyi* » (la bénédiction sur le Prophète) lors de la seconde posture.
- ⊙ Tourner respectivement la tête à droite, puis à gauche à la fin de la prière tout en disant « *Assalamu 'aleykum wa rahmatullah* », « Que la paix et la miséricorde d'Allah soient sur vous ! ».

De bonnes habitudes à prendre



- ⊙ En station debout, se concentrer sur le point précis de prostration ; (se concentrer sur) les pieds en station inclinée ; (se concentrer sur) les mains placées sur les genoux en station assise ; (se concentrer sur) les épaules durant les salutations finales.

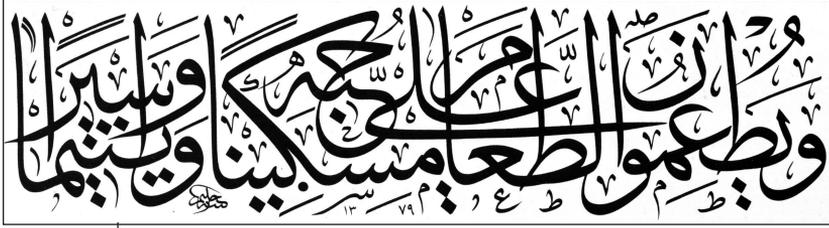
La prosternation dite « de l'oubli » (*sajdatus sahw*)

- ⊙ Cette prosternation est réalisée lorsqu'une ou plusieurs conditions requises ont été oubliées ou accomplies incorrectement. Il s'agit de les compenser en effectuant deux prosternations supplémentaires, de réciter la formule dite « *at-Tahiyyat* », puis celle nommée « *as-Salât ala nabiyyi* » (la bénédiction sur le Prophète) avant de conclure la prière. Oublier de réciter « *al-qunut* » durant la prière de « *witr* » ; s'incliner avant la récitation des versets coraniques ; ne pas s'asseoir dos vertical ; ne pas se prosterner quand un verset qui l'exprime est mentionné ; tous ces faits et gestes nécessitent l'accomplissement de la prosternation de l'oubli. Néanmoins, oublier d'effectuer la prosternation de l'oubli et terminer la prière de la sorte ne nécessite pas de la recommencer entièrement.





ZAKAT ET INFAQ



« Et offrent la nourriture, malgré son amour, au pauvre, à l'orphelin
et au prisonnier »

(Coran, Al-Insan, 76 : 8)



L'homme est la plus merveilleuse création d'Allah. D'autre part, les distinctions naturelles ou dominantes entre les individus telles que la race ou la nation, la force ou la faiblesse, la santé ou la maladie, l'instruction ou l'ignorance, la richesse ou la pauvreté, ne modifient en rien les valeurs essentielles qu'Allah leur a octroyées. Ces valeurs servent à établir l'ordre et l'harmonie au sein de la société. Grâce à ces distinctions, chaque individu a la possibilité de profiter de l'autre de diverses manières. En particulier, les différentes conditions financières liées à la richesse ou à la pauvreté possèdent, comme deux réalités opposées, une place significative au sein de l'ordre sociétal. Allah le Très-Haut a créé un monde dans lequel les individus s'enrichissent ou s'appauvrissent parfois de manière temporaire, ou parfois de manière permanente. Le but de ces conditions d'existence consiste pour eux à être spirituellement testés lorsqu'ils sont amenés à affronter différentes situations. En conséquence, ces deux conditions possèdent une signification importante et une sagesse profonde pour tous ceux qui désirent en comprendre le sens. Seulement, être riche n'est pas nécessairement une qualité et être pauvre n'est pas nécessairement un défaut ; c'est le fait de la prédestination voulue par Allah le Très-Haut et la manifestation de Son immense sagesse. Le Saint Coran dit à ce propos :

**« Est-ce eux qui distribuent la miséricorde de ton Seigneur?
C'est Nous qui avons réparti entre eux leur subsistance dans la vie**



présente et qui les avons élevés en grades les uns sur les autres, afin que les uns prennent les autres à leur service. La miséricorde de ton Seigneur vaut mieux, cependant, que ce qu'ils amassent.

Si les hommes ne devaient pas constituer une seule communauté (mécréante), Nous aurions certes pourvu les maisons de ceux qui ne croient pas au Tout Miséricordieux, de toits d'argent avec des escaliers pour y monter;

(Nous aurions pourvu) leurs maisons de portes et de divans où ils s'accouderaient, ainsi que des ornements. Et tout cela ne serait que jouissance temporaire de la vie d'ici-bas, alors que l'au-delà, auprès de ton Seigneur, est pour les pieux. » (Coran, Az-Zukhruf, 43 : 32-35)

« Allah dispense largement ou restreint Ses dons à qui Il veut parmi Ses serviteurs. Certes, Allah est Omniscient. » (Coran, Al-Ankabut, 29 : 62)

Comme nous le montre ces versets, la répartition des richesses n'est pas la même pour tous. Est-ce donc une injustice ? Etant donné que la responsabilité liée à l'utilisation des richesses est accordée selon nos propres capacités, la réponse est donc non. Ceux dont la fortune est plus importante auront en conséquence une charge de responsabilités plus lourde que ceux qui possèdent moins de richesse ; tous seront alors jugés selon les implications qu'ils auront eues. C'est pourquoi un certain équilibre actif est établi afin de permettre à la société de fonctionner correctement.

En islam, le versement de l'aumône légale (ou impôt purificateur= *zakat*) a été prescrit pour éviter aux hommes de travailler de manière obséquieuse et d'amasser des richesses qui pourraient les conduire à l'avarice, à l'égoïsme et à l'orgueil. Ce versement a été aussi prescrit pour que le pauvre ne puisse pas développer des sentiments négatifs à l'égard du riche, tels que la jalousie et la haine. Grâce au paiement sur le pourcentage de la richesse totale, l'équilibre social qui allie la justice, le respect mutuel et l'amour entre le riche et le pauvre est maintenu au moins pendant une année. Il convient de garder à l'esprit que ni le pauvre ni le riche ne possède la connaissance nécessaire pour savoir s'il doit demeurer en perma-



nence riche ou pauvre dans certaines circonstances. Le pauvre ne doit pas accepter de vivre uniquement de charité comme si cela devrait être sa condition normale, mais il doit s'efforcer sans cesse de l'améliorer. De même, le riche doit s'efforcer de dépenser ses biens de manière à obtenir la satisfaction d'Allah, en ne cherchant pas seulement à les accumuler. Attirons l'attention sur le fait que tout ce qui est dépensé dans le sentier d'Allah sera de nouveau récupéré conjointement dans ce monde et dans l'autre.

Le rôle des gouvernements n'est certes pas négligeable puisqu'il peut faciliter les conditions dans lesquelles vivent les peuples, notamment en les soustrayant à tout ce qui les tient dans une pauvreté chronique. Pareillement, il peut empêcher le riche d'exploiter le pauvre, l'abus de pouvoir et son influence, ou les pratiques commerciales illégales. Puisque l'on offre des primes pour aider les hommes d'affaires, il devrait aussi y avoir des programmes qui favorisent l'accès aux services d'éducation, de formation, de santé de base ainsi que l'accès aux services sociaux. Par conséquent, verser la *zakat* est l'un des devoirs essentiels de l'islam puisqu'il est relatif aux droits d'autrui, particulièrement à l'égard des bien-aimés d'Allah et de Ses serviteurs.

Par Sa sagesse et Sa connaissance, Allah le Très-Haut éprouve Ses serviteurs en fonction de leurs ressources. Il tiendra les riches responsables de la manière dont ils ont utilisé leurs biens légaux ou illégaux, payant la part du pauvre ou accomplissant d'autres œuvres de charité. Ce commandement est pour eux un sérieux défi pour tester si oui ou non ils sont en mesure de remplir leurs obligations envers les membres les moins fortunés de la société, les aidant ainsi à obtenir les nécessités de base pour assurer leur existence. S'ils passent ce test avec succès, ils seront hautement récompensés au Paradis. Le Saint Coran dit à ce sujet :

« Et dépensez de ce que Nous vous avons octroyé avant que la mort ne vienne à l'un de vous et qu'il dise alors : <Seigneur ! Si seulement Tu m'accordais un court délai : je ferais l'aumône et serais parmi les gens de bien. Allah cependant n'accorde jamais de délai à une âme dont le terme est arrivé. Et Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites. » (Coran, Al-Munafiqun, 63 : 10-11)



D'autre part, les pauvres sont éprouvés aussi de manières diverses. Allah le Très-Haut ne leur demande point de verser ou de s'acquitter de quoi que ce soit, mais il les maintient davantage dans leur condition de pauvreté. Leur épreuve consiste à demeurer patient, à ne pas se plaindre sans raison valable, à ne pas être en rébellion contre la société, à ne pas accaparer ce que d'autres ont légitimement gagné, à préserver leur pureté et leur droiture. S'ils passent cette épreuve avec succès, ils seront également récompensés dans l'au-delà et leurs souffrances endurées dans ce monde seront effacées, puis remplacées par le séjour de la béatitude éternelle qui leur permettra d'acquérir de merveilleuses richesses.

L'injonction de s'acquitter de la *zakat* est mentionnée vingt-sept fois dans le Coran et est liée avec l'injonction d'accomplir la prière quotidienne (*salât*). Cela illustre le fait que ce commandement revêt une importance majeure. En revanche, l'injonction coranique qui mentionne ce fait séparément n'y est citée qu'une seule fois ; Allah le Très-haut affirme que ceux qui Le prient de façon conforme rempliront naturellement leurs obligations.

En islam, les commandements sont divisés en deux domaines particuliers :

1. *Huququllah* : les droits que nous devons accorder personnellement à Allah comme la prière quotidienne.
2. *Huququlibad* : les droits que nous devons accorder à autrui comme la *zakat*.

Par conséquent, nous devons user de libéralité en dépensant de ce que l'on a reçu et être toujours enclins à le faire (toutes ces choses occupant les places les plus distinguées au sein de leur catégorie). Bien que la religion musulmane évalue de manière séparée l'accomplissement de toute injonction et que l'ignorance d'une injonction n'affecte en rien les autres, le cas de l'aumône-due est en tout point différent. En effet, si un croyant décide de ne pas s'en acquitter, ses prières ne seront alors pas exaucées. Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) a dit :



« Si un croyant prie, mais ne s'acquitte pas de l'aumône, ses prières n'auront aucune valeur. » (Munawî, Kunûz al-Haqâik, p. 143)

De surcroît, Abû Bakr, le premier calife de l'islam (qu'Allah soit satisfait de lui), considérait comme apostats les individus qui refusaient de verser la *zakat*, même s'ils accomplissaient la prière rituelle. Il avait déclaré la guerre à ceux qui ne la versaient pas parce qu'il considérait que la *zakat* était le droit du pauvre sur le riche.

Allah le Très-Haut dit dans le Saint Coran :

« **Et dans leurs biens, il y avait un droit au mendiant et au déshérité.** » (Coran, Ad-Dhâriyât, 51 : 19)

« Lorsque vous vous acquittez de l'aumône, vous vous acquittez des droits que possèdent les pauvres sur votre richesse. » (Tirmidhî)

Si les riches s'acquittent de ce qu'ils doivent aux pauvres, le reste de leur richesse sera ainsi une bénédiction pour eux. Autrement dit, la fortune des riches est purifiée de tout mal. En agissant ainsi pour le bien des pauvres et en faveur des couches défavorisées de la société, les riches sont apaisés et peuvent jouir de leur richesse à leur guise, sachant que les pauvres ont également été satisfaits de leur côté (en ce qui concerne leurs besoins). Le verset coranique suivant témoigne de ce fait :

« **Prélève de leurs biens une aumône (sadaqa) par laquelle tu les purifies et les bénis, et prie pour eux. Ta prière est une quiétude pour eux. Et Allah est Audiant et Omniscient.** » (Coran, At-Tawba, 9 : 103)

Plus que toute autre chose, la répartition de l'aumône satisfait le pauvre et apporte un bénéfice au riche parce que tous deux sont bénis dans les deux mondes.

Zakat signifie littéralement « nettoyage » ou « purification ». La *zakat* nettoie les maladies du cœur humain ; elle nettoie la richesse par le droit d'autrui et la purifie. En fait, le rôle des prophètes était similaire : ils amenaient les hommes à se purifier de leurs maladies spirituelles. De plus, l'aumône offerte avec disposition et générosité de cœur contribue à établir un lien d'amour et de sincérité entre le ri-



che et le pauvre. Le riche considère généralement le pauvre comme un être insignifiant et sans valeur ; il le méprise et le juge simplement à cause de sa pauvreté. D'autre part, le pauvre garde du ressentiment et de la jalousie à l'égard du riche ; ce type de relations est toujours celui qui prévaut dans la plupart des sociétés du monde. Cependant, toutes les religions divinement révélées contiennent toutes sortes d'injonctions appelant à veiller sur son prochain, en particulier tout ce qui est lié aux marques d'amour et de miséricorde envers les plus faibles. Si de nos jours, chaque personne riche paierait son aumône obligatoire, il n'y aurait plus de gens nécessiteux au sein de la société. Par conséquent, nous devrions toujours garder à l'esprit que cette réalité reste l'exigence minimale qu'un musulman doit être en mesure d'honorer (en payant cette aumône) ; puisqu'en effet, le croyant qui possède une foi parfaite en Allah ne cesse jamais d'offrir des aumônes spontanées (*sadaqa*).

A l'époque du calife omeyyade 'Umar ibn Abdulaziz, les gouverneurs ne trouvaient pas assez de gens pauvres pour que les aumônes collectées soient réparties ; ils demandèrent donc au calife ce qu'ils devaient faire de ces aumônes, sachant que chaque riche avait payé la somme exacte qu'il devait. Cette période de l'histoire musulmane fut reconnue comme ayant été la plus brillante après celle des quatre premiers califes de l'islam.

Jalâl-ud-Dîn Rumî (qu'Allah bénisse son secret) a donné une description fascinante de la manière de venir en aide aux pauvres :

« Bien qu'ils (les pauvres) soient remplis de connaissance, ils ressemblent à une maison pleine de fumée (la pauvreté et le besoin) : ouvrez l'une de ses fenêtres en les écoutant (parler des problèmes qu'ils rencontrent). (Mathnawî, III, 485)

En conséquence, l'islam est en mesure de soigner les fractures sociales qui émanent aussi bien de la pauvreté que de la richesse. D'autre part, les systèmes non islamiques ont été incapables de remporter des succès conséquents dans ce domaine parce qu'ils n'ont pas traité ce délicat problème de manière profonde. Nombre de systèmes sont allés même jusqu'à l'extrême en limitant sévèrement l'accès à la richesse personnelle et/ou à la propriété privée alors qu'ils les ont



eux-mêmes affectionnées. De plus, ils dénigrent le droit des pauvres à solliciter l'aide des riches, les entraînant par conséquent à une vie de mendicité permanente. L'islam a traité ce problème en avisant les riches des bénéfices qu'ils pourraient obtenir de leurs aumônes secrètes ou publiques. L'islam recommande également aux pauvres la patience ; ils doivent éviter d'être un fardeau permanent pour la société et faire de leur mieux pour gagner leur subsistance.

En réalité, l'aumône obligatoire est l'une des plus hautes valeurs que l'islam a introduite dans l'humanité. Les difficultés et les souffrances endurées par les pauvres, les indigents, les orphelins et les veuves sont désormais réduites grâce à l'institution de la *zakat* et de toute offrande à vocation charitable. C'est également grâce à l'islam que les esclaves ont pu goûter à leur liberté rachetée par les sources de la charité. Affranchir des esclaves sans aucune compensation en retour était vivement encouragé ; cela était considéré comme un acte digne qui permettait en outre la rémission des péchés.

Afin de réduire la pauvreté, la *zakat* dispose d'une autre fonction très importante : elle empêche les gens de se noyer dans le marais des perpétuels paiements d'intérêts. Si les nécessiteux demeurent sans assistance, ils seront forcés d'emprunter à des taux d'intérêts élevés. Le fait d'emprunter semble chose facile d'un premier abord, mais en réalité, ce n'est qu'un moyen de profiter des plus pauvres. Grâce à l'aumône, le pauvre n'a plus besoin d'emprunter pour que ses besoins essentiels soient satisfaits ; ceux qui perçoivent des intérêts sur les prêts contractés par des gens défavorisés profitent en réalité de leur situation précaire, voire désespérée ; tandis que ceux qui prodiguent l'aumône aux nécessiteux partagent de fait leur fardeau ; ils n'attendent rien en retour, désirant simplement leur venir en aide afin de gagner la satisfaction d'Allah le Très-Haut.

Sans détenir la garantie de s'offrir les avantages d'une banque, les pauvres sont forcés de se tourner vers des compagnies de prêt. Puis, après un certain temps, quand le remboursement du prêt ne peut plus être honoré, le montant initial est alors doublé ou triplé jusqu'à ce que seul l'intérêt soit remboursé. De ce fait, l'emprunteur devient définitivement endetté.



Les avares ne sont jamais satisfaits de ce qu'ils amassent ; plus ils amassent, plus leur avarice augmente. En revanche, ceux qui s'acquittent de l'aumône ne développent aucune forme d'avarice ; ils se contentent de peu de choses. Par contre, les gens qui dévorent l'intérêt développent un attachement excessif à l'argent et n'ont que faire de détruire la vie des autres du moment qu'ils puissent augmenter leur fortune. Ces exemples sont largement visibles au sein des grands centres d'affaires du monde entier.

Le verset coranique suivant est un avertissement clair concernant les taux d'intérêts :

« Allah anéantit l'intérêt usuraire et fait fructifier les aumônes. Et Allah n'aime pas le mécréant pécheur. » (Coran, Al-Baqara, 2 : 276)

Ainsi, tous ceux qui mêlent les taux d'intérêts avec leurs affaires seront privés du bienfait d'Allah ici-bas et dans l'au-delà. Cette faillite peut très bien se produire ici-bas, car ceux qui font des grandes fortunes par le biais des intérêts ou par tout moyen illégal perdront très vite leur richesse accumulée ; un malheur, une maladie, un gaspillage ou une dépense insensée pourrait en peu de temps consumer leur fortune. Tout le mal qu'apporte l'intérêt n'est pas seulement d'ordre personnel, il détient également un effet destructeur sur le tissu social. A travers les intérêts obtenus sans réel travail profitable ou sans investissement rentable, les riches deviennent encore plus riches et les pauvres le deviennent encore davantage (creusant ainsi le fossé) ; les premiers détruisant en conséquence l'harmonie qui devrait exister au sein de toute société. Consécutivement à ces résultats dévastateurs, ces individus perdent l'occasion d'acquérir la richesse et la félicité spirituelles.

D'autre part, la répartition de la *zakat* établit l'ordre et l'harmonie sociale ; cette répartition pourrait apporter de nombreuses bénédictions non seulement ici-bas, mais aussi dans l'autre monde.

Le récit qui suit met en évidence le véritable principe de générosité et de solidarité sociale :

« Un jour, un mendiant demanda l'aumône à Ali (qu'Allah soit satisfait de lui). Ce dernier se tourna aussitôt vers ses fils Hassan et Hussein et leur dit :



« Allez voir votre mère et rapportez les six dirhams que nous possédons. »

Ils partirent aussitôt et rapportèrent la somme en question, puis Ali la donna au mendiant. Il fit ce geste malgré le fait que cet argent lui était nécessaire pour acheter de la farine. Dès qu'Ali eut franchi le seuil de sa maison, un homme désirant vendre son chameau s'approcha de lui et dit :

« Je te cède ce chameau pour cent quarante dirhams. Prends-le et tu me paieras ultérieurement. »

Quelques temps plus tard, un autre homme vint auprès d'Ali et lui proposa d'acheter l'animal deux cents dirhams, payable comptant. L'affaire fut conclue. Ali (qu'Allah soit satisfait de lui) donna donc cent quarante dirhams au premier propriétaire du chameau, et le reste de l'argent, soit soixante dirhams, à son épouse Fatima (qu'Allah soit satisfait d'elle). Ali profita de cette occasion pour dire à son épouse :

« Ceci est la promesse d'Allah rapportée par Son Prophète : *'Quiconque accomplit une bonne action recevra en récompense dix fois sa valeur supérieure'*. Nous avons donné six dirhams et Allah nous en a rendu dix fois plus ». »

Il récita à cette occasion le verset coranique suivant : « **Quiconque viendra avec le bien aura dix fois autant (...)** » (Coran, Al-An'am, 6 : 160)

Rajoutant à cette bonne nouvelle, le verset suivant sous-entend que le fait de donner la part du pauvre et d'agir de manière charitable ouvrent les portes de la miséricorde et permettent d'éviter les infortunes :

« **Y a-t-il d'autre récompense pour le bien, que le bien ?** » (Coran, Ar-Rahman, 55 : 60)

Le récit suivant est tout aussi éloquent :

Des voleurs étaient entrés violemment dans une boutique. Le propriétaire, qui était un vieil homme, n'avait pas pu leur résister et leur remit tout l'argent qui était dans son coffre. Mais, avant que le



coffre ne fût ouvert, l'un des voleurs se souvint du vieil homme. Tenant fermement son arme à la main, il se tourna vers ses compagnons et leur dit :

« Vous ne volerez pas cet homme tant que vous ne m'aurez pas tué en premier. »

Ses amis furent surpris de ce comportement imprévu et lui demandèrent à leur tour :

« Nous avons pillé tant de boutiques, parcouru tant de lieux pour cela ; pourquoi donc serait-ce différent maintenant ? Pourquoi ne pouvons-nous pas aussi lui dérober son argent ? »

L'homme leur répondit :

« Savez-vous qui est ce vieillard ? Il est celui qui a aidé ma famille quand je passais mon temps à boire, à jouer de l'argent et à négliger ma famille. Il a veillé sur elle comme un père compatissant et a financé l'éducation de mes enfants. De grâce, n'insistez pas davantage et laissons cet homme en paix. »

C'est ainsi que tous les voleurs s'excusèrent auprès du vieil homme puis quittèrent la boutique sans emporter un seul centime.

Ce récit est un bel exemple qui dévoile la façon dont la charité est capable d'éloigner le mal.

En termes d'aide apportée aux pauvres et de solutions liées aux problèmes qu'ils rencontrent, la figure du Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) est tout à fait significative. En effet, il voulait faire de la générosité la particularité inhérente à chaque musulman et disait à ce propos : « *La main qui donne est supérieure à la main qui reçoit.* » (Bukhari, Zakat, 18)

Il avait coutume de louer les bienfaiteurs, tel qu'il est rapporté dans le hadith suivant :

« *Il ne peut pas y avoir de sentiments envieux, excepté dans deux cas : Un homme à qui Allah a donné la richesse et qui la dépense dans la voie droite ; et un homme à qui Allah a donné la sagesse (= la sagesse religieuse),*



qui prend ses décisions en conséquence et qui les enseigne aux autres. »
(Bukharî, volume 2, livre 24, n° 490)

L'invocation qui suit est également un exemple significatif de l'amour qu'il portait aux pauvres et à tous les êtres fragiles de la société :

« Ô Seigneur ! Fais-moi vivre pauvre, fais-moi mourir pauvre et ressuscite-moi le Jour du Jugement parmi les pauvres. »

Son foyer était aussi un refuge pour les pauvres ; quelques parties de sa maison furent consacrées aux émigrants connus sous le nom de « *Muhajiruns* » (= les émigrés de La Mecque).

Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) a dit aussi :

« Les pauvres entreront au Paradis quarante ans avant les riches car ils ne possèdent rien en propre qu'ils ne puissent décrire. » (Tirmidhî, Kitab al-zuhd)

« En vérité, c'est le riche qui deviendra pauvre (car il sera peu récompensé) le Jour du Jugement, sauf celui qui a reçu d'Allah la richesse et qui l'a distribuée en aumône à sa droite, à sa gauche, devant lui et derrière lui, accomplissant de bonnes actions par son entremise. »

En conséquence, l'islam enseigne que la pauvreté ou la richesse ne sont pas une vertu dans leur nature fondamentale, mais la vertu réside dans la façon dont une personne se comporte. Quelqu'un de pauvre peut également contribuer de manière positive à la vie sociale et ce dernier mériterait qu'on le considère véritablement. Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) disait à ce sujet que lorsqu'un pauvre n'avait pas les moyens d'offrir des aumônes, sa bonne conduite et ses bonnes paroles seraient considérées comme une aumône. L'argent et les biens matériels ne sont pas les valeurs les plus importantes ; bien se comporter en leur possession ou en leur absence est la chose qui demeure primordiale.

Chaque personne devrait se comporter comme un être humain plein de dignité, quelle que soit sa condition, qu'il soit riche ou pauvre. Aucune de ces conditions n'est mauvaise en soi, du moment que



le croyant se conduit avec sagesse. Bien entendu, nous ne sommes pas en train de suggérer que la pauvreté est quelque chose de convenable ; ce que nous voulons mettre en évidence ici, c'est que la pauvreté est une réalité inéluctable de l'existence et que le musulman qui se trouve dans cette condition doit se conduire de façon digne tout en essayant d'y échapper.

Derrière la part du pauvre et les actes de charité se dissimule une sagesse profonde et significative : empêcher le contrôle excessif des énormes capitaux qui se trouvent entre les mains de quelques individus. Si tel est le cas, cela engendre habituellement le traitement abusif des pauvres. Si la richesse devient un instrument d'offense et d'amour propre, alors les riches doivent s'attendre à de terribles conséquences. Tous les individus vivant au sein de la société, toutes classes confondues, ont besoin les uns des autres tant sur le plan matériel que spirituel parce qu'ils sont tous une part de la sagesse et du dessein d'Allah le Très-Haut. Toutes choses appartiennent à Allah, y compris les biens matériels ; les hommes en disposant symboliquement, mais pas concrètement.

Allah le Très-Haut dit dans le Coran :

« Ô hommes, vous êtes les indigents ayant besoin d'Allah, et c'est Allah, Lui qui se dispense de tout et Il est Le Digne de louange. » (Coran, Fatir, 35 : 15)

Comme cela est précisé dans ce verset, l'homme ne possède rien en réalité. C'est lui qui a besoin d'Allah, fusse-t-il très riche. Nous nous plaçons tous sous la souveraineté d'Allah et vivons grâce aux moyens de subsistance qu'Il nous accorde. Cependant, l'homme croit qu'il dispose des choses dans leur sens réel mais, en fait, cela résulte de la sagesse divine qui lui est inconnue, oubliant qu'il est éprouvé par ce qu'il possède.

Salomon (que la paix soit sur lui), qui avait une fortune colossale et un royaume jamais égalé dans toute l'histoire de l'humanité, perdit soudainement son royaume et tous ses biens ; mais il finit par se repentir et Allah lui rendit tout ce qu'il possédait auparavant. Un bien-aimé d'Allah disait qu'il ne fallait pas courir après les moyens de subsistance mais seulement après le Pourvoyeur (de ces moyens).



La prospérité est semblable à un gage de confiance qui a été accordé à l'homme et destiné à l'éprouver durant une période définie. Il ne lui est pas permis d'utiliser cette prospérité selon son bon plaisir, mais seulement comme Allah le Très-Haut, le Réel Détenteur de toute richesse, lui ordonne de l'utiliser. Dans le cas où ces richesses sont employées en opposition avec la volonté d'Allah, elles causeront inévitablement la corruption de l'homme et cela l'entraînera de surcroît à commettre l'injustice envers ses semblables.

Lorsque la prospérité est idolâtrée sans aucune restriction, elle dispose d'un énorme potentiel pour occasionner le mal ; elle devient une épreuve lorsqu'elle est idolâtrée comme une fin en soi au lieu d'être utilisée comme un moyen.

Ces individus déplaisants sont décrits dans le Saint Coran comme suit :

« Ô vous qui croyez ! Ceux qui dévorent, les biens des gens illégalement et [leur] obstruent le sentier d'Allah. A ceux qui thésaurisent l'or et l'argent et ne les dépensent pas dans le sentier d'Allah, annonce un châtiment douloureux, le jour où (ces trésors) seront portés à l'incandescence dans le feu de l'Enfer et qu'ils en seront cautérisés, front, flancs et dos : voici ce que vous avez thésaurisé pour vous-mêmes. Goûtez de ce que vous thésaurisiez. » (Coran, At-Tawba, 9 : 34-35)

Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) nous a dûment avertis des dangers potentiels de la cupidité comme par exemple la thésaurisation égoïste des richesses.

« Pas un jour ne passe sans que les serviteurs d'Allah le Très-Haut ne se réveillent à l'aube et ne soient visités par deux anges. L'un d'entre eux dit : 'Ô Allah ! Accorde-lui davantage de biens pour qu'il puisse le dépenser (à bon escient)'; et l'autre dira subséquemment : 'Ô Allah ! Apporte la ruine à celui qui refuse de dépenser (à bon escient)'. » (Muslim, Zakat, livre 005, n°2205)

D'autre part, le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) avait coutume de complimenter tous ceux qui dépensaient pour le bien de la communauté ; il disait que la charité conduit l'homme au Paradis, tandis que la cupidité le conduit directement en Enfer.



« *La générosité est un arbre du Paradis dont les branches s'étendent vers le monde d'ici-bas. Quiconque saisit l'une de ses branches, celle-ci le conduira au Paradis. En revanche, la cupidité est un arbre de l'Enfer dont les branches sont dans ce monde d'ici-bas. Quiconque saisit l'une de ses branches, celle-ci le conduira en Enfer.* » (Bayhaqî, Shaab-al-Iman)

Ce sont là des avertissements du Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix), énoncés sans ambiguïté et qui concernent la fin terrible que connaîtront les gens cupides. Ces avertissements sont valables également pour tous ceux qui ne s'acquittent pas de leurs responsabilités financières vis-à-vis de la société, en l'occurrence le versement de l'aumône-due ou bien, pour les gens concernés, de l'aumône appelée « *'ushr* » (= 1/10^{ème} des récoltes que les paysans doivent verser aux pauvres en guise d'aumône).

Tous ces versets coraniques et hadiths précités apportent la confirmation que l'amour des richesses demeure dans le cœur d'individus capables de voler les droits des plus pauvres. Confrontés clairement à ces avertissements divins, nous devons donc être extrêmement prudents lorsque nous remplissons nos obligations envers les pauvres puisqu'il nous faut donner, selon nos possibilités, plus de 2,5 % de notre capital global, ce qui est le minimum requis par l'islam. Le verset coranique suivant nous donne une indication supplémentaire concernant ces principes de bienfaisance :

« (...) **Et ils t'interrogent : <Que doit-on dépenser (en charité) ? >**

Dis : <L'excédent de vos biens.> (...) » (Coran, Al-Baqara, 2 : 219)

Les compagnons du Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) avaient parfaitement compris ce que signifiait la charité car ils rivalisaient entre eux dans ce domaine. Alors que le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) sollicita l'aide de ses compagnons durant la bataille de Tabuk, 'Umar ibn Al-Khattab (qu'Allah soit satisfait de lui) apporta la moitié de ses biens, pensant à cet instant que son offrande était supérieur à ceux des autres. Mais il se trouva que c'était Abû Bakr (qu'Allah soit satisfait de lui) qui offrit toute sa fortune pour la cause de l'islam. Quand le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) demanda à ce dernier : « Qu'as-tu laissé pour les besoins



de ta famille ? » Abû Bakr répondit : « Je leur ai laissé Allah et Son Messager ».

L'évènement qui suit illustre de façon singulière la conception soufie de la charité :

Un *faqih* (= un spécialiste de la jurisprudence islamique) demanda un jour à Shibli, le célèbre soufi, de lui indiquer le montant de la zakat que doit verser tout musulman. Cette question lui fut posée parce qu'en ce temps-là quelques savants musulmans (très attachés aux formes legalistes de la religion) pensaient que les soufis ne connaissaient pas la loi islamique ; à travers cette question, ce *faqih* voulait tester la connaissance de Shibli à ce propos. Shibli dit au *faqih* :

« Désires-tu que je te réponde selon l'école de pensée des *fuqahas* (=pluriel de *faqih*), ou bien selon celle des *faqirs* (= les soufis) ? »

Le *faqih* répondit : « Selon les deux écoles. »

Shibli lui répondit en ces termes :

« Selon les juristes musulmans (*fuqahas*), une année totale doit se dérouler avant que le capital obtenu ne soit imposable. Ainsi, pour deux cents dirhams, il faut donc verser 1/40^{ème} de cette somme, soit cinq dirhams. Par contre, les soufis doivent donner les deux cents dirhams et remercier Allah de les avoir dégagés de cette responsabilité (en détenant ce capital). »

La réponse donnée par Shibli déplut profondément au *faqih* qui répondit sarcastiquement :

« C'est par l'intermédiaire des savants musulmans que nous avons appris l'islam (et non des soufis). »

Shibli lui donna une réponse qui brisa son fort préjugé :

« C'est par l'intermédiaire du plus proche compagnon du Prophète (= Abû Bakr) que nous (=les soufis) avons appris l'islam. Il a mis toute sa fortune à disposition du Messager d'Allah (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) et remercia le Très-Haut (de l'avoir délivré d'une si lourde responsabilité). » (Mektub, 34 üçüncü Yüzyıl)



En termes de charité, le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) a montré la voie puisqu'il incarne la meilleure référence en ce domaine. Le récit suivant, tiré de sa vie, reflète cet exemple probant :

« Un jour, le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) avait sacrifié un mouton et l'avait offert à sa famille. Aussitôt, les gens de sa maison distribuèrent (aux nécessiteux) la quasi-totalité de la viande. Lorsque le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) demanda à son épouse Aïcha (qu'Allah soit satisfait d'elle) ce qui restait du mouton, elle répondit : « Il ne reste qu'une épaule (le reste ayant été distribué). » Le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) comprit le sens de cet acte de charité d'une autre manière en disant : « Cela signifie qu'excepté ce morceau d'épaule, le reste du mouton nous appartient. » Voulant dire par là qu'en offrant la presque totalité de la viande aux nécessiteux, nous avons offert de ce que nous possédons déjà dans l'au-delà afin de bénéficier des récompenses éternelles accordées par Allah le Très-Haut. D'autre part, la portion que nous avons gardée pour notre propre consommation satisfera non seulement notre appétit pour peu de temps, mais son bénéfice ne se prolongera pas dans l'au-delà. Comparé au bénéfice qui y est obtenu, le plaisir éphémère n'est que chose superflue.

S'il arrivait au Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) d'avoir un peu d'argent chez lui, il ne pouvait jamais s'endormir sans l'avoir préalablement donné en aumône.

Cela était l'une des marques éloquentes de son niveau spirituel et pourtant il n'a jamais imposé un tel degré de charité à qui que ce soit. Il a plutôt conduit l'ensemble de la communauté musulmane à une voie d'équilibre en incitant à donner selon les possibilités de chacun. Par exemple, bien qu'il ait accepté toute la fortune d'Abû Bakr, il avait recommandé à l'un des ses compagnons d'en offrir qu'une partie et de garder le reste pour ses propres besoins. (Mahmud Samî Ramazanoğlu, *Tebûk seferi*, p.66)

En d'autres termes, l'islam n'exige pas que les gens donnent tout ce qu'ils possèdent ; mais il les encourage à donner selon leurs capacités matérielles et spirituelles, et seulement après avoir effectué ce



qui leur est prescrit. Cependant, Abû Dharr, un illustre compagnon, déduisit à partir de l'exemplarité du Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) qu'il est illégal d'économiser de l'argent (ou quelque bien que ce soit) sans pouvoir l'utiliser pour le bien de la communauté.

L'exemplarité d'Abdurrahman ibn Awf était conforme à celle du Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) : il désirait nourrir les pauvres alors que lui-même souffrait de la faim. Il ne prêtait aucune attention aux difficultés auxquelles il faisait face et s'efforçait de soulager plus malheureux que lui. Abdurrahman ibn Awf, comme tant d'autres compagnons, ont embelli leurs cœurs avec le sentiment profond que les biens matériels qu'ils possédaient n'étaient en réalité qu'un gage de confiance accordée par la Céleste Volonté.

En résumé, tous ceux qui désirent atteindre la félicité éternelle doivent savoir qu'ils ne sont pas les véritables possesseurs de leurs biens ; mais ils en gardent la responsabilité de la part d'Allah le Très-Haut, le véritable Possesseur.

Un jour, tous devront rendre des comptes sur la manière dont ils ont géré ce qui leur a été confié. En témoigne ce verset coranique qui précise de manière claire notre affirmation :

« **Puis, assurément, vous serez interrogés, ce jour-là, sur les délites.** » (Coran, At-Takatur, 102 : 8)

Réalisant pleinement les terribles conséquences qu'engendrerait cet avertissement préalable, les mystiques soufis n'oublient jamais qu'utiliser des biens « *halal* » (= religieusement légal) les accrédirait, tandis que les biens « *haram* » (= religieusement illégal) les discréditerait. Ainsi les gens fortunés qui dépensent leur argent pour satisfaire leur ego (= leur moi empirique) et leurs vils désirs sont en train de porter en réalité le combustible destiné à les brûler. Certes, travailler durement et acquérir des choses nécessaires à la vie sont de grandes valeurs ; la vraie bonne action est effectivement d'agir de la sorte, mais sans que le cœur ne soit dominé par l'amour de la richesse et que celle-ci soit offerte en aumône. Si tel n'est pas le cas, la richesse est semblable au travail d'un coursier portant des choses pour les autres mais qui n'en sera jamais propriétaire. De même, les biens qui



ne sont pas dépensés dans le sentier d'Allah le Très-Haut le seront ultérieurement, mais l'entière responsabilité appartiendra à celui qui les emploiera en premier. La manière intentionnelle de gagner de l'argent doit être prise en compte comme le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) nous l'a enseigné : « le meilleur des hommes est celui dont on bénéficie le plus. » (Tabaranî, Majmúat'u, VI, 58)

En bref, gardons notre argent dans la poche, pas dans le cœur.

Nous devons également savoir que la prière du pauvre ou du délaissé, adressée en faveur du bien-être du riche, est en réalité une source de paix pour lui. Cette prière est une aide spirituelle que le pauvre lui offre. La pauvreté, disons-le une fois de plus, n'est pas une honte parce qu'elle peut être la manifestation de la miséricorde divine dans l'au-delà. Le riche généreux et le pauvre distingué qui font face patiemment aux difficultés de la vie sont tous deux égaux sur le plan spirituel ; en obtenant la satisfaction d'Allah le Très-Haut et en atteignant le zénith de la condition humaine, ils réalisent ainsi le plan divin qui leur est destiné. D'autre part, l'islam condamne fermement le riche qui se montre fier et vaniteux. De plus, les gens qui font semblants d'être pauvres afin d'obtenir des biens dont ils n'ont nul besoin sont également dépréciés par l'islam. Le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) avait coutume de chercher refuge auprès d'Allah le Très-Haut contre l'affliction liée à la richesse et à la pauvreté : « Ô Allah ! disait-il, je cherche refuge auprès de Toi contre le châtement du feu (de l'Enfer), contre les tourments du feu (de l'Enfer), contre le châtement et les tourments de la tombe, contre l'affliction que procure l'abondance et la pauvreté. » (Bukharî, livre 35, n° 6534)

En conséquence, les véritables riches sont ceux qui sont toujours satisfaits de ce qu'Allah le Très-Haut leur a accordé selon Sa volonté. Si quelqu'un veut réellement devenir riche, il doit pour cela partager tout ce qu'il possède avec d'autres ; l'intention qui caractérise le bon musulman, c'est d'être en tout point bénéfique pour la société qui l'entoure, non seulement par ses paroles mais aussi par ses actions. En d'autres termes, il doit utiliser tous ses membres pour le bien de la société.



Offrir la part du pauvre et accomplir tout acte de charité sont en réalité l'expression d'une profonde gratitude envers Allah. En retour, Allah le Très-haut promet davantage de faveurs à ceux qui reconnaissent Sa générosité, comme cela est stipulé dans le Saint Coran :

« Si vous êtes reconnaissants, très certainement J'augmenterai [Mes bienfaits] pour vous. Mais si vous êtes ingrats, Mon châtiement sera terrible » (Coran, Ibrahim, 14 :7)

Le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) confirma cette promesse dans le hadith suivant :

« Ô fils d'Adam ! Donne à autrui ce que tu voudrais que l'on te donne. » (Bukharî, Muslim)

Malheur à ceux qui disent : « Si je possède tout cela, c'est grâce à mes propres efforts », tout en méprisant le pauvre ; une fin terrible les attend, semblable à celle qu'a connue Qarun et relatée dans le Coran :

Qarun était un homme qui vivait à l'époque de Moïse (que la paix soit sur lui). Au début, il était empreint de bonté mais en devenant riche, il ne sut plus protéger la pureté de son cœur et perdit toutes ses qualités quintessentielles. Sa fortune fit de lui un être fier et arrogant, comme l'exprime le Saint Coran :

« En vérité, Coré [Qarun] était du peuple de Moïse mais il était empli de violence envers eux. Nous lui avons donné de trésors dont les clefs pesaient lourd à toute une bande de gens forts. Son peuple lui dit: <Ne te réjouis point. Car Allah n'aime pas les arrogants. » (Coran, Al-Qasas, 28 : 76)

Qarun fit la sourde oreille, n'écoutant ni son peuple, ni les avertissements de Moïse. Quand ce dernier lui demanda de payer l'aumône, il oublia qu'il devait sa réussite à Moïse (que la paix soit sur lui) et lui dit :

« N'es-tu pas en train de convoiter mes biens ? Je les ai acquis par moi-même. »

Le Saint Coran continue de relater l'histoire :

« Et recherche à travers ce qu'Allah t'a donné, la Demeure dernière. Et n'oublie pas ta part en cette vie. Et sois bienfaisant comme



Allah a été bienfaisant envers toi. Et ne recherche pas la corruption sur terre. Car Allah n'aime point les corrupteurs».

Il dit: «C'est par une science que je possède que ceci m'est venu». Ne savait-il pas qu'avant lui Allah avait fait périr des générations supérieures à lui en force et plus riches en biens? Et les criminels ne seront pas interrogés sur leurs péchés! Il sortit à son peuple dans tout son apparat. Ceux qui aiment la vie présente dirent: «Si seulement nous avions comme ce qui a été donné à Coré (Qarun). Il a été doté, certes, d'une immense fortune». Tandis que ceux auxquels le savoir a été donné dirent: «Malheur à vous! La récompense d'Allah est meilleure pour celui qui croit et fait le bien». Mais elle ne sera reçue que par ceux qui endurent.

Nous fîmes donc que la terre l'engloutît, lui et sa maison. Aucun clan en dehors d'Allah ne fut là pour le secourir, et il ne pût se secourir lui-même. Et ceux qui, la veille, souhaitaient être à sa place, se mirent à dire: «Ah! Il est vrai qu'Allah augmente la part de qui Il veut, parmi Ses serviteurs, ou la restreint. Si Allah ne nous avait pas favorisés, Il nous aurait certainement fait engloûtir. Ah! Il est vrai que ceux qui ne croient pas ne réussissent pas.» (Coran, Al-Qasas, 28 : 77-82)

Quelle fin terrible pour ceux qui se perdent dans l'amour des biens de ce monde et qui oublient la vie future ! Cette histoire est tragique parce qu'elle illustre la perte du bonheur éternel et du sens de la richesse véritable au profit de l'ambition mondaine.

Un poète décrivit la fin dramatique de Qarun en ces termes :

*Quel genre de richesse est-ce là, Ô Qarun !
Elle a fait de toi un mendiant dépourvu de miséricorde.*

A présent, Qarun séjourne dans l'autre monde, il a perdu tout ce qu'il possédait et est devenu un mendiant. Cet autre monde appartient à ceux qui ont craint Allah le Très-haut et qui L'ont pieusement et sincèrement servi. Le verset subséquent fait clairement référence aux causes qui provoquent la perte des récompenses futures :

« Cette Demeure dernière, Nous la réservons à ceux qui ne recherchent, ni à s'élever sur terre, ni à y semer la corruption. Cependant, l'heureuse fin appartient aux pieux. » (Coran, Al-Qasas, 28 : 83)



Jalal-ud dîn Rumî (qu'Allah bénisse son secret) se demandait jusqu'où la faillite des personnes cupides pouvait aller. Selon lui, les richesses de ce monde d'ici-bas doivent être employées dans l'unique but de servir Allah le Très-Haut ; l'homme ne doit pas en être esclave, de peur qu'il aille dans le monde futur les mains vides.

Toujours selon Rumî, la plupart des gens deviennent esclaves des choses de ce bas monde. Pareils à des serpents, ils attendent aux pieds de la richesse en s'humiliant jusqu'au point de demeurer dans une position méprisable qui les mènera les mains vides dans l'au-delà. Quand la richesse n'est pas employée dans le sentier d'Allah, elle ne possède aucune valeur.

Un exemple similaire à celui de Qarun existe parmi les compagnons du Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) :

Il y avait un homme pauvre nommé Thalabah et qui était fortement attaché aux choses de ce monde. Un jour, il vint auprès du Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) pour lui demander de prier en sa faveur afin qu'il devînt riche. Le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) refusa poliment sa requête en disant :

« Peu de biens pour lesquels tu remercies Allah est meilleur que beaucoup de biens pour lesquels tu ne Le remercies pas assez. »

Thalabah renonça quelques temps à son désir, mais sentit bientôt celui-ci revenir plus intensément. Il retourna donc auprès du Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) et réitéra sa demande :

« Ô Messager d'Allah ! Prie Allah afin que je devienne riche ! »

Le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) lui répondit :

« Ne suis-je pas un bon exemple pour toi ? Je jure par Allah que même si ces montagnes se transformeraient en montagnes d'or ou d'argent, et qu'elles me suivraient partout où j'irai, je n'en voudrais pas. »

Suite à ces paroles, Thalabah tenta de renoncer avec force à ce désir, mais en vain. Il ne put abandonner l'idée de devenir riche et d'avoir la possibilité d'assister les pauvres dans leurs besoins, espé-



rant recevoir ainsi de la part d'Allah le Très-Haut les récompenses appropriées. Mais les sollicitations de l'ego l'avaient dominé.

Il retourna une nouvelle fois auprès du Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) et lui dit ;

« Je jure par Allah qui t'a envoyé comme prophète que s'Il fait de moi un homme riche, je protégerai le pauvre et remplirai toutes mes obligations. »

Devant cette insistance, le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) fit l'invocation suivante :

« Ô Seigneur ! Accorde à Thalabah ce qu'il désire de Toi. »

Par la suite, Allah le Très-Haut fit de Thalabah un homme riche. Bientôt, des troupeaux entiers de bétail couvrirent les collines de Médine. Celui que l'on appelait « l'oiseau de la mosquée » commença à négliger ce lieu et vint de moins en moins souvent à la prière communautaire. Il continua de la sorte jusqu'à ce qu'il vienne uniquement à la prière (communautaire) du Vendredi.

Ayant été averti de cette situation, le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) dit à propos de Thalabah :

« Comme il est dommage que Thalabah ait détruit ainsi sa vie (une vie empreinte de piété avant qu'il ne devienne riche). »

L'ignorance et l'insouciance de cet homme ne s'arrêtèrent pas pour autant et continuèrent jusqu'au jour où deux fonctionnaires, mandatés par la Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix), lui rendirent visite afin de collecter l'aumône-due. (A cette époque, les fonctionnaires de l'état collectaient les aumônes et les dispensaient aux pauvres de façon équitable).

« Ce que vous faites n'est qu'un vol perpétré en plein jour. » dit Thalabah aux fonctionnaires.

Il n'avait même pas donné le minimum prescrit dont le Coran fait mention. Il oublia toutes les promesses qu'il avait formulées, notamment celle de consacrer sa fortune aux pauvres et aux nécessiteux. Il devint hypocrite, un homme dont les paroles et les actions furent sans cesse en contradiction.



Le Saint Coran donne la description du profil psychologique de ce type d'individu :

« Et parmi eux il en est qui avaient pris l'engagement envers Allah: <S'Il nous donne de Sa grâce, nous payerons, certes, la Zakat, et serons du nombre des gens de bien>. Mais, lorsqu'Il leur donna de Sa grâce, ils s'en montrèrent avares et tournèrent le dos en faisant volte-face. » (Coran, At-Tawba, 9 : 75-76)

Thalabah, ayant ignoré les avertissements du Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) et ayant été trompé par l'éclat des biens de ce bas monde, finit par devenir un homme misérable dans l'au-delà, méritant ainsi d'être éternellement pauvre. En conséquence, il mourut malheureux ; le conseil du Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) résonnant encore dans ses oreilles :

« Peu de biens pour lesquels tu remercies Allah est meilleur que beaucoup de biens pour lesquels tu ne Le remercies pas assez. »

Jamais il ne prit garde aux avertissements répétés du Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) concernant les dangers de la richesse et mourut dans de terribles tourments. Il détruisit de manière insensée son bonheur éternel, l'échangeant contre une joie éphémère qu'il croyait sans fin. (Ahmed Shahin, Tahirin Şeref Levhaları, p.27)

Beaucoup d'exemples vivants démontrent que l'homme aime intrinsèquement les richesses de ce monde d'ici-bas. L'ego trouve en effet une grande satisfaction à amasser des biens en abondance. Toutefois, tant qu'il sera abusé par sa pensée satanique, l'ego ne sera jamais satisfait de ce qu'il a. Le hadith suivant exprime succinctement la nature cupide de l'homme :

« Si le fils d'Adam possédait une vallée remplie d'or, il souhaiterait en acquérir une deuxième. La terre seule est capable de lui remplir la bouche. » (Bukharî, Muslim)

Il devient ce qu'affirme le hadith suivant :

« Celui qui dit 'je ferai telle chose demain' a en fait tout perdu. »

L'histoire de Thalabah n'est pas seulement un exemple type de la nature cupide de l'homme, mais elle est également un exemple si-



gnificatif de ce qui se produit lorsque les règles relatives à la prière et aux supplications ne sont pas respectées. Quand la nature de la destinée d'un individu est sous l'emprise de la contrainte, ce genre de conséquences est alors inévitable.

Le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix), bien qu'il fût au courant du sort réservé à Thalabah, continua pourtant de prier en sa faveur et montrer à sa communauté un exemple vivant de cupidité lourde de conséquences.

C'est la raison pour laquelle nos demandes adressées à Allah le Très-Haut ne doivent pas être mues par notre esprit, mais par cette formule : « Si cela est conforme à Ta volonté, si cela est bon pour nous, accepte donc nos supplications ». Dans le cas contraire, nous serions blessés parce que nous ne connaissons pas le mal qui se dissimule derrière la soi-disante faveur que nous espérons recevoir. Les supplications, les invocations, comme donner l'aumône, peuvent changer complètement la destinée incertaine de l'homme (*qadir-i-mukayyad*). Cependant, lorsque nous supplions Allah le Très-Haut, appuyés par les désirs de notre ego et la rationalité de notre esprit, nous n'avons pas à insister pour savoir si ce que nous disons dans nos supplications est bon pour nous ; il est toujours préférable d'y ajouter à la fin : « Ô Seigneur ! De grâce, que mon désir soit satisfait s'il est un bien pour moi. »

Utiliser nos ressources en conformité avec les commandements divins élimine les dangers liés à la cupidité. C'est une obligation pour amener le bien-être des individus et des sociétés dans ce monde d'ici-bas et dans l'au-delà.

D'IMPORTANTES RÈGLES RELATIVES AU PAIEMENT DE LA ZAKAT (= AUMÔNE LÉGALE)

La part du pauvre correspond à 2,5% de l'épargne effectuée sur une année lunaire. Les préceptes coraniques relatifs à cette part concernent principalement l'année lunaire, ce qui représente 355 jours. De nos jours, la plupart des pays utilisent le calendrier solaire de 365 jours. Par conséquent, cette différence de dix jours doit



s'ajouter au taux prescrit de la *zakat*, ce qui correspond approximativement à 2,6% du capital global. De plus, dans les pays où l'inflation est élevée, la valeur de la *zakat* doit être calculée selon une valeur stable. Dans certains pays, le taux d'inflation est proche de 100%. En conséquence, quand nous versons la *zakat* en fonction de la fixation initiale de notre capital, les bénéficiaires ne recevront que la moitié de la somme.

Verser l'aumône légale aux seuls individus est également une règle importante. Les établissements bénéficiant de donations comme les mosquées, les écoles, les hôpitaux, n'ont pas le droit de recevoir cette aumône. En revanche, toutes sortes de dons charitables peuvent en tout temps contribuer à les aider. Nous devons également savoir que la nourriture que nous offrons aux pauvres ne sera pas acceptée (par Allah) tant qu'ils ne l'aurent pas reçu en mains propres. Le Saint Coran définit clairement les diverses catégories de personnes susceptibles de recevoir la *zakat* ; de cette façon, chacun pourra vivre dignement, comme des êtres humains, à l'abri de ceux qui veulent les avilir davantage. L'islam a aussi pour but d'empêcher les gens d'avoir recours à la mendicité pour subvenir à leurs besoins.

Un jour, un villageois vint auprès du Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) et le sollicita pour une aide financière. Cependant, en s'apercevant que l'homme était sain et robuste, il lui demanda :

« Que possèdes-tu ? »

L'homme répondit :

« Je possède en tout et pour tout qu'un sac de coton et un bol. »

Le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) lui donna alors le conseil suivant :

« Vend ces deux objets, et avec le produit de la vente achète toi une hache. Puis va en forêt et coupe du bois et ainsi tu assureras ta subsistance. » (Abû Dawud, Kitâb al-zakât)

Ce musulman suivit le conseil du Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) et, peu de temps après, il sortit de sa pauvreté.



L'islam est la religion du juste équilibre. Elle n'interdit pas aux nécessiteux de solliciter de l'aide, mais les encourage néanmoins à s'auto-suffire. Pour ceux qui font de la requête et de la mendicité une habitude, le Coran dit à leur propos :

« Il en est parmi eux qui te critiquent au sujet des Sadaqats (aumônes): s'il leur en est donné, les voilà contents; mais s'il ne leur en est pas donné, les voilà pleins de rancœur. » (Coran, At-Tawba, 9 :58)

De tels individus perdent en fait leur dignité parce qu'ils souhaitent une vie facile. Le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) n'appréciait guère ce genre de personnes et leur conseillait toujours d'aller travailler. Un jour, un homme vint auprès de lui et réclama qu'on lui versât l'aumône légale. En guise de réponse, le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) déclara :

« Allah le Très-Haut n'a pas laissé les bénéficiaires de la *zakat* à la volonté du peuple, ni même à celle des prophètes. »

Puis il nomma huit catégories de personnes et rajouta :

« Si tu fais partie de l'une de ces catégories, prends la part d'aumône qui te revient. » (Bayhaqî, Sunalnu'l Kubrâ, VII, 6)

Le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) était très appliqué quand il répartissait le produit de la *zakat*. En ce temps-là, il collectait personnellement l'aumône légale versée par les hommes riches et la dispensait aux catégories de personnes spécifiées dans le Saint Coran. Cette réalité exemplaire ne nous empêche nullement d'offrir notre aide de la manière qui nous convient le mieux, mais cela ne revêt pas un caractère obligatoire. En revanche, nous pouvons utiliser notre argent à tout moment (ou nos biens quels qu'ils soient) à des fins charitables. Le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) a toujours refusé de donner la *zakat* à ceux qui n'en étaient pas dignes ; par contre, il était toujours libéral et donnait sans cesse la charité, ne rejetant ainsi personne. Le Saint Coran dit à ce propos :

« Quant au demandeur, ne le repousse pas. » (Coran, Ad-Duha, 93 : 10)

Le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) disait que cette réalité est le fruit issu des nobles caractères que le Musulman doit néces-



sairement posséder, notamment le fait de ne pas ignorer tous ceux qui ouvrent leurs mains vides (c.-à-d. qui sollicitent de l'aide), ne serait-ce qu'en leur offrant une simple datte. (Bukharî, Kitab al-zakat)

Profondément inspiré par ce hadith, mon père, Mûsâ Efendi, donnait même la charité à ceux qui en faisaient un commerce. Il disait à ce propos : « Nous ne devons jamais nous lasser de donner et toujours continuer de le faire, car l'habitude de donner se perdra très vite et nous finirons par devenir avares.

L'islam est la religion de l'harmonie et de l'équilibre ; d'une part, en conseillant au riche de donner généreusement au pauvre et d'accomplir des bonnes actions à son égard ; et d'autre part, en incitant le nécessiteux à travailler de ses propres mains pour ne pas avoir recours à la mendicité. D'aucuns penseront que toutes ces exhortations à user de libéralité pourrait susciter l'émergence d'une classe sociale composée de parasites vivant de la charité des gens riches. Toutefois, afin de modérer l'abus que cela pourrait engendrer, les demandes d'aide sont autorisées en islam en cas d'extrême difficulté ; solliciter de l'aide n'est certes pas facile car derrière cette réalité se cache la dégradation du statut social et de la dignité humaine. De plus, le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) exhorta un grand nombre de ses compagnons à ne jamais dépendre de qui que ce soit (au moment où il avait accepté leur engagement).

Ainsi donc, les bons musulmans ont le devoir de quérir ceux qui sont réellement dans le besoin et qui n'osent pas demander de l'aide par crainte d'exprimer ouvertement leurs difficultés. Dans le hadith suivant, rapporté par Abû Hurayra, le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) a défini le pauvre comme celui qui ne possède pas les moyens matériels pour répondre à ses besoins quotidiens :

« Le pauvre n'est pas celui qui interpelle les gens et qui les sollicite pour un peu de nourriture, ou bien pour une datte ou deux, mais le pauvre est celui qui n'a pas assez de biens pour satisfaire ses besoins vitaux et dont la condition n'est pas connue des gens. Ainsi, il est à même de recevoir quelque chose en charité, ce qui lui évite de mendier. » (Bukharî, vol.2, livre 24, n°557)



Dans ce hadith, le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) nous avise que les pauvres qui interpellent les gens de cette manière peuvent effectivement recevoir de quoi pourvoir à leurs besoins essentiels, mais il est préférable de prendre d'abord en considération les pauvres qui ne demandent jamais rien et qui supportent patiemment leur condition. C'est dans ce sens que le verset coranique suivant met en valeur l'importance que revêt le don charitable :

« Aux nécessiteux qui se sont confinés dans le sentier d'Allah, ne pouvant parcourir le monde, et que l'ignorant croit riches parce qu'ils ont honte de mendier- tu les reconnaîtras à leur aspects - Ils n'importunent personne en mendiant. Et tout ce que vous dépensez de vos biens, Allah le sait parfaitement. » (Coran, Al-Baqara, 2 : 273)

Si nous comprenons bien le sens de ce verset, nous devrions en déduire que ceux qui donnent la charité devraient préalablement enquêter sur les conditions matérielles d'existence des bénéficiaires. Si tel n'est pas le cas, il n'est pas certain que ces derniers soient dignes de recevoir l'aumône-due; en outre, les donateurs devront verser l'équivalent de leur aumône à d'autres personnes rentrant dans les conditions d'attribution puisque leur premier don n'est pas recevable. Cependant, s'il s'avère que les donateurs se soient trompés, l'erreur commise est non seulement pardonnée, mais de plus, ils ne sont pas tenus de reverser l'aumône-due.

En second lieu, nous devons donner au nécessiteux la garantie que nous allons lui verser cette aumône car, pour être effective, il doit la recevoir en propre. Au moment de verser l'aumône, il est très important de suivre le principe suivant :

D'abord, notre corps possède un droit sur nous ; puis les membres de notre famille, les proches et ainsi de suite, selon la proximité liée aux liens du sang. Les lois islamiques relatives à l'héritage considèrent ces liens comme des règles essentielles. Ceux qui détiennent des droits ont aussi des priorités différentes. La première d'entre elles concerne les personnes qui sont proches par les liens du sang et dont la nécessité revêt un caractère urgent.



Au moment de choisir les bénéficiaires de nos aumônes, nous devons prendre en considération l'urgence de leurs besoins en même temps que le lien de parenté qui nous unit à eux. Dans le cas où un proche parent ou un étranger présente le même besoin urgent, le premier d'entre eux a la priorité sur le second. Dans le cas contraire, c'est l'étranger qui doit en être le bénéficiaire. Préférer ses proches n'implique en aucun cas le fait de négliger ceux qui vivent véritablement dans de misérables conditions. Les principes susmentionnés démontrent que l'islam est une religion de miséricorde, une force qui favorise l'équilibre de l'existence. Le plus beau fruit de la foi en Allah est sans aucun doute ce témoignage de miséricorde offert aux autres. Un cœur dépourvu de miséricorde n'est pas vivant mais réellement mort.

La formule appelée « *baslama* » (Bismillahi-r Rahmani-r'Rahim), prononcée par tous les musulmans avant de commencer chaque nouvelle action, donne préférence aux noms d'Allah qui sont en rapport avec Sa miséricorde : « **Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.** » (Coran, Al-Fatiha, 1 :1)

La première sourate du Coran met également en valeur les attributs liés à Sa miséricorde : « **Louange à Allah, Seigneur de l'univers. Le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux,** » (Coran, Al-Fatiha, 1 : 2-3)

En outre, les récits relatant la vie des soufis regorgent de faits où leur miséricorde s'exerça à l'égard de la création. A de nombreuses reprises, le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) insista fortement sur ce témoignage de miséricorde à offrir aux autres pour que nous puissions nous-mêmes atteindre la miséricorde infinie d'Allah. L'un de ses propos mentionne que notre miséricorde doit même embrasser toute la création :

« *Faites miséricorde aux habitants de la terre et Celui qui est au ciel vous fera miséricorde.* » (Abû Dawud, Adab, 58)

L'accomplissement des injonctions islamiques relatives aux finances, telles que la *zakat* ou aumône légale, les diverses aumônes offertes spontanément, ainsi que l'impôt spécifique nommé « *'ushr* » sont les plus importantes clés permettant de recevoir cette miséricorde.



‘USHR OU LA TAXE IMPOSÉE SUR LES RÉCOLTES

‘*Ushr* est une taxe prescrite par la loi islamique qui oblige les agriculteurs à verser une part de leur récolte. Par ailleurs, c’est l’une des injonctions de l’islam qu’ils ont beaucoup tendance à oublier. ‘*Ushr* signifie en langue arabe $1/10^{\text{ème}}$ = un dixième. Cela signifie qu’un dixième de la récolte devra être offert aux nécessiteux dans le cas où celle-ci s’est accomplie sans moyen d’irrigation. Dans le cas où l’agriculteur utilise des moyens d’irrigation, il ne devra verser que $1/5^{\text{ème}}$ de la récolte.

Tous ceux qui ne s’acquittent pas de cette taxe sont aussi coupables que ceux qui ne s’acquittent pas de la *zakat*. Partager un peu de sa récolte signifie donc remercier Allah pour Sa providence. Ceux qui n’accordent aucun droit au pauvre, au voyageur, ou bien à un quelconque bénéficiaire de cette taxe, sont en fait en train d’usurper son droit. Cette part qui doit lui revenir est en réalité une grâce venant d’Allah.

D’après un récit bien connu, près de Sanaa au Yémen, vivait un homme qui était fort généreux. Il possédait de nombreux jardins remplis de palmiers-dattiers et une multitude de champs qui avaient l’habitude de produire de bonnes récoltes. Lors de chaque moisson, il avait coutume de s’acquitter largement de la taxe prescrite à cet effet (*‘ushr*). Après sa mort, ses enfants usèrent de cupidité et se dirent entre eux :

« Notre famille est très nombreuse et les récoltes ne seront pas abondantes. Cette année donc, moissonnons avant que les pauvres n’en entendent parler ; comme cela, nous garderons toutes les récoltes pour nous. »

Ayant décidés d’un commun accord d’agir de la sorte, ils se rendirent dans leurs jardins le lendemain matin. Une fois sur place, ils ne le reconnurent pas et se demandèrent les uns les autres : « Sommes-nous venus au bon endroit ? » Hélas, tous leurs jardins avaient été frappés par la foudre et complètement saccagés.

Que retenir de ce récit ? Simplement le fait que c’est la générosité de cet homme qui a permis à la bénédiction d’Allah de se répandre sur ses jardins, permettant ainsi d’abondantes récoltes.



Le récit suivant est tirée du Saint Coran. Il met en valeur les graves conséquences qui résultent de l'avarice et de la négligence à suivre les prescriptions relatives au « *ushr* » :

« Nous les avons éprouvés comme Nous avons éprouvés les propriétaires du verger qui avaient juré d'en faire la récolte au matin, sans dire 'si Allah le veut'.

Une calamité de la part de ton Seigneur tomba dessus pendant qu'ils dormaient, et le matin, ce fut comme si tout avait été rasé.

Le lendemain matin, ils s'appelèrent les uns les autres : 'Partez tôt à votre champ si vous voulez le récolter'.

Ils allèrent donc, tout en parlant entre eux à voix basse : 'Ne laissez aucun pauvre y entrer aujourd'hui'.

Ils partirent de bonne heure, décidés à user d'avarice (envers les pauvres), convaincus que cela était en leur pouvoir.

Puis, quand ils le virent (le jardin), ils dirent : 'vraiment, nous avons perdu notre chemin'(...) » (Coran, Al-Qalam, 68 : 17-26)

Allah le Très-Haut nous enseigne la leçon suivante : les gens ingrats qui ne partagent pas avec d'autres ce qu'Allah leur a donné connaîtront une fin terrible, même dans ce bas monde. Puisque le Très-Haut connaît les secrets du cœur, rien ne peut être caché de Sa parfaite connaissance.

Les vers suivants, composés par Djalâl ud-Dîn Rumî (qu'Allah bénisse son secret), définissent de manière claire cet amour de la richesse qui provoque autant de cruauté que de cupidité :

« Il rêve de richesse et a peur du voleur qui est prêt à lui dérober son sac (d'or). Au moment où la mort lui tire l'oreille et l'entraîne vers l'assoupissement, il s'effondre en se moquant de ses craintes. » (Mathnawî, III, 2640-41)

Le verset coranique suivant indique également le degré de culpabilité et de regret que connaîtront les gens cupides lorsque, se réveillant d'un long sommeil, ils seront ressuscités dans l'au-delà :



« Et dépensez de ce que Nous vous avons octroyé avant que la mort ne vienne à l'un de vous et qu'il dise alors : « Seigneur ! Si seulement Tu m'accordais un court délai : je ferais l'aumône et serais parmi les gens de bien ». » (Coran, Al-Munafiqun, 63 : 10)

A cet instant, il sera trop tard pour saisir l'opportunité qui avait été offerte ici-bas. Bien que ce verset coranique fasse allusion à ceux qui n'auront pas assumé leurs devoirs financiers à l'égard de la société, il suggère également que nous devons dès maintenant saisir cette occasion qui nous est présentée ici-bas pour que notre générosité soit conséquente.

INFAQ OU LA DÉPENSE DANS LE CHEMIN D'ALLAH

La dépense dans le chemin d'Allah (*infaq*) est mentionnée plus de deux cents fois dans le Coran. Cette insistance montre que le véritable croyant est celui qui dédie sa vie et ses biens à Allah. Dès les premiers temps où il commença à prêcher l'islam, le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) avait coutume de rencontrer secrètement les habitants de Médine. A deux reprises, il rencontra les groupes de croyants venus de cette ville et obtint des serments de leur part. Lors de la seconde rencontre, à Aqaba, Abdullah ibn Rawaha demanda au Prophète :

« Ô Prophète ! Que fixes-tu comme conditions, au nom d'Allah et en ton nom, pour que tu puisses accepter notre serment ? »

« Ma condition, au nom d'Allah, c'est que vous L'adoriez et que vous ne Lui donniez pas d'associé. Ma condition, en mon nom, c'est que vous me protégiez de la même manière que vous protégez votre vie et vos biens. »

Les gens de Médine lui demandèrent :

« Si nous agissons ainsi, quelle sera notre récompense ? »

« Le Paradis » répondit le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix)

Heureux de cette perspective, les habitants de Médine se dirent les uns les autres :



« Quelle bonne affaire et de plus profitable ! Jamais nous ne briserons notre serment et nous désirons que tous fassent de même. »
(Ibn Kathîr, tafsir, II, 406)

Peu après cet évènement, Allah le Très-Haut révéla le verset suivant :

« Certes, Allah a acheté des croyants, leurs personnes et leurs biens en échange du Paradis. Ils combattent dans le sentier d'Allah : ils tuent, et ils se font tuer. C'est une promesse authentique qu'Il a prise sur Lui-même dans la Thora, l'Évangile et le Coran. Et qui est plus fidèle qu'Allah à son engagement ? Réjouissez-vous donc de l'échange que vous avez fait : Et c'est là le très grand succès. »
(Coran, At-Tawba, 9 : 111)

Par quel moyen Allah achète-t-il notre vie et nos biens ? Par le martyre ; offrir notre vie pour Allah veut dire en fait la lui céder.

Sumayya, la première femme martyre de l'islam, offrit sa vie dans le chemin d'Allah. Elle acquit sa part au Paradis et règne actuellement dans le cœur des croyants, espérant recevoir le Jour de la Rétribution sa récompense distinguée. A l'instar de cet exemple, nous devons nous aussi pratiquer la charité de tout notre cœur.

Lors de la bataille des Dardanelles (Gallipoli), l'armée turque ne possédait pas assez de munitions pour combattre l'ennemi ; c'est en sacrifiant volontairement leurs vies que les soldats parvinrent à la victoire. Il y a de nombreux exemples similaires dans l'Histoire qui montrent des hommes et des femmes sacrifiant leur vie et leurs biens dans le chemin d'Allah, faisant de tous ces martyrs des vainqueurs.

Vendre ses richesses à Allah ne peut être accompli que par le biais du don charitable. Allah le Très-Haut, considérant les caractéristiques des croyants qui Le craignent, dit :

« C'est le Livre au sujet duquel il n'y a aucun doute, c'est un guide pour les pieux. Qui croient à l'invisible et accomplissent la Salat et dépensent [dans l'obéissance à Allah], de ce que Nous leur avons attribué » (Coran, Al-Baqara, 2 : 2-3)



La charité se manifeste de plusieurs façons. Elle commence d'abord en donnant ce qui est à portée de main. Donner ne serait-ce qu'une moitié de dattes est considéré comme un acte de charité, car la plus petite aumône généreuse (*sadaqa*) protège le croyant du feu de l'Enfer. Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) considère tous les musulmans comme étant riches dans le sens où ils ont la possibilité de donner quelque chose d'une manière ou d'une autre. C'est la raison pour laquelle il nous enseigne que glorifier Allah, ordonner le bien, aider ceux qui souffrent de l'injustice, conseiller les croyants, rendre heureux le cœur des musulmans, enlever de la chaussée un objet qui pourrait nuire aux passants et ainsi de suite, sont des actes considérés comme charitables. Selon l'islam, la véritable richesse se trouve dans le cœur du musulman ; la richesse des individus est seulement proportionnelle à ce qu'ils ressentent. Le sourire des « riches de cœur » est aussi considéré comme un acte charitable ; ces derniers sont heureux et répandent le bonheur autour d'eux parce qu'il n'y a pas de plus grand bonheur que de répandre le bonheur autour de soi. En revanche, il n'y a pas de guérison possible pour les « pauvres de cœur ». En d'autres termes, la véritable richesse ne repose pas sur l'abondance des biens, mais elle réside dans le cœur. Étant donné que les vrais musulmans sont naturellement riches de cœur, leur libéralité est donc sans limites. La charité est l'expression parfaite de la sensibilité du croyant relative à ses sentiments de miséricorde et d'abnégation.

Les récits tirés de la vie des compagnons sont remplis d'exemples qui expriment le renoncement et le sacrifice de soi. L'un des plus remarquables concerne un épisode de la vie de 'Umar ibn al-Khattâb (qu'Allah soit satisfait de lui) :

« Lorsque son armée ouvrit Jérusalem à l'islam, il partit accompagné de son serviteur afin de recevoir les clés de la ville, montant un chameau qu'ils conduisaient successivement. A l'approche de la cité, ce fut au tour du serviteur de monter sur l'animal, mais ce dernier refusa parce qu'il ne voulait pas que son maître entre à pied dans Jérusalem. Mais 'Umar, qui était un homme riche de cœur, insista auprès de son serviteur et franchit à pied le seuil de la cité. »



Un autre exemple probant est manifeste dans la vie d'Ali (qu'Allah soit satisfait de lui), quatrième calife et gendre du prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) :

« Ce jour-là, tous les membres de sa famille jeûnaient, mais ils ne possédaient presque rien pour rompre leur jeûne. Quand vint le soir, un indigent, en situation de grande précarité, se présenta devant eux et leur mendia un peu de nourriture. Malgré le peu de moyens dont ils disposaient, ils lui en offrirent et allèrent se coucher affamés. Le lendemain, au crépuscule, quand le moment de rompre le jeûne approcha, un orphelin se présenta devant eux et leur réclama à manger. De nouveau, ils donnèrent ce qu'ils avaient. Le jour suivant, ils purent obtenir suffisamment de nourriture (pour assurer la rupture du jeûne), mais un esclave s'approcha et leur demanda l'aumône. Une fois de plus, ils donnèrent ce qu'ils avaient, accomplissant le même acte de charité. »

C'est ainsi que la famille d'Ali montra le plus bel exemple de bienfaisance et d'abnégation.

Cette générosité de cœur a été l'apanage des compagnons jusqu'à leur dernier souffle. Durant la bataille de Yarmuk, un homme voulut offrir de l'eau à trois compagnons qui avaient été blessés pendant le combat. Pourtant, chacun d'eux refusa de boire, prétendant que son compagnon de lutte était plus dans le besoin que lui-même. L'eau circula entre eux, mais personne n'y toucha. En définitive, ils moururent tous sans en avoir bu une seule goutte.

En termes de charité et de don de soi, voici donc présentées les plus parfaites caractéristiques ; elles sont appelées « *îsar* » en langue arabe. En réalité, le sens de ce mot est plus fort que donner la charité, il signifie davantage « *préférer les droits d'autrui à ses propres droits* » ; c'est donner aux autres ce dont on a besoin. Force est de constater que ce genre de bienfaisance n'existe pratiquement plus dans les sociétés modernes d'aujourd'hui ; simplement parce que les gens ne comprennent plus le sens réel et l'implication d'une telle générosité. Pourtant, en réfléchissant à ce que pourrait être le monde si chaque individu considérait le bonheur d'autrui avant le sien, nous nous apercevriions que nous sommes capables de vivre le Paradis sur terre. Ainsi donc, il



va sans dire que les musulmans sont incités à s'acquitter de leur aumône obligatoire (*zakat*) et d'augmenter le nombre de leurs actes charitables. Pour cela, il est préférable que les dons soient versés aux institutions et/ou aux organisations qui travaillent de façon professionnelle, avec des gens sincères qui travaillent ardemment dans un esprit de dévouement. La communauté musulmane (*Umma*) a également le devoir de fonder des hôpitaux, des asiles de nuit (dortoirs) à l'intention de tous ceux qui vivent dans la précarité.

En résumé, donner généreusement la charité doit être la caractéristique essentielle du croyant, celle-ci étant clairement définie dans le verset coranique suivant :

« Qui dépensent dans l'aisance et dans l'adversité, qui dominent leur rage et pardonnent à autrui - car Allah aime les bienfaiteurs » (Coran, Al-Imran, 3 : 134)

Ja'far as-Sâdiq, autre figure emblématique issue de la descendance du Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix), avait manifesté durant son existence toutes les qualités énoncées ci-dessus. Il possédait un esclave qui s'occupait de divers travaux domestiques. Un jour, cet esclave lui apporta du potage et, malencontreusement, le renversa sur lui. Son vêtement complètement abîmé, Ja'far fixa du regard son esclave. Celui-ci, s'étant aperçu du mécontentement de son maître, prononça ces paroles :

« Ô maître ! Dans le Coran, Allah le Très-Haut décrit les croyants comme des gens sachant retenir leur colère ». Puis il récita le verset coranique susmentionné. Prêtant attention à ces paroles, Ja'far lui répondit : « J'ai retenu ma colère. »

Ensuite, l'esclave récita la seconde partie du verset et dit :

« Allah le Très-Haut déclare que les bons croyants pardonnent volontiers les fautes. »

Ja'far lui répondit : « Je t'ai pardonné (ta faute). »

Puis l'esclave dit à son maître :

« Allah dit dans le Coran qu'Il aime ceux qui donnent avec générosité. »



A l'écoute de ces agréables paroles, Ja'far dit à son esclave :

« Va, tu es désormais un homme libre, je t'ai affranchi. »

Ainsi donc, Ja'far mit en pratique les injonctions relatives au verset coranique susmentionné et laissa de la sorte un bon exemple pour le reste de la communauté musulmane (*Umma*).

Comme l'a dit un jour le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix), une femme pécheresse fut pardonnée parce qu'elle avait donné de l'eau à un chien assoiffé ; elle alla au Paradis à cause de cet acte simple et miséricordieux. En revanche, une femme alla en Enfer parce qu'elle avait laissé un chat mourir de faim.

Tous ces faits revêtent une importance majeure : ils indiquent au croyant la façon de se conduire envers son prochain. Un croyant digne de ce nom doit être miséricordieux, désintéressé et généreux envers les autres. En termes de dons, la véritable générosité consiste à abandonner tout ce qui nous est le plus cher ; par contre, donner en charité des choses sans valeur est un acte purement indigne.

Durant la période appelée « *l'Epoque du Bonheur* », celle du Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix), les compagnons sans ressources logeaient à la mosquée. On les appelait « les Gens de la Banquette » (*Ahl as-Suffa*) ; incapables de subvenir à leurs besoins, leur seul devoir consistait à étudier l'islam. Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) et quelques compagnons aisés pourvoyaient à leurs besoins essentiels, y compris tout ce qui concernait leur subsistance. Un jour, quelques personnes leur avaient fait parvenir des dattes pourries en guise de nourriture ; affamés, ces nécessiteux n'eurent pas d'autre choix que de les manger. Peu après ce triste évènement, Allah le Très-Haut révéla le verset suivant :

« Ô les croyants ! Dépensez des meilleures choses que vous avez gagnées et des récoltes que Nous avons fait sortir de la terre pour vous. Et ne vous tournez pas vers ce qui est vil pour en faire dépense. Ne donnez pas ce que vous-mêmes n'accepteriez qu'en fermant les yeux ! Et sachez qu'Allah n'a besoin de rien et qu'Il est digne de louange. » (Coran, Al-Baqara, 2 : 267)



Dans un autre verset, Allah le Très-Haut indique que pour être proche de Lui, il est nécessaire de donner en charité tout ce qui nous est le plus précieux :

« Vous n’atteindrez la (vraie) piété que si vous faites largesses de ce que vous chérissez. Tout ce dont vous faites largesses, Allah le sait certainement bien. »

(Coran, Al-Imran, 3 : 92)

Au moment de la révélation de ce verset coranique, les compagnons du Prophète (qu’Allah le bénisse et lui accorde la paix) rivalisèrent entre eux en donnant ce qu’ils avaient de plus cher. Ceux d’entre eux qui écoutèrent le Prophète (qu’Allah le bénisse et lui accorde la paix) ressentirent profondément dans leur monde intérieur le sens de ce verset ; ils estimaient être capables de donner ce qu’ils avaient de plus inestimable.

Soudain, un compagnon se leva : c’était Abû Talha, celui dont le visage était illuminé par la lumière de la foi. Il possédait près de la mosquée du Prophète un grand jardin abritant six cents palmiers-dattiers et aimait beaucoup cet endroit. Il avait coutume d’y inviter le Prophète Muhammad (qu’Allah le bénisse et lui accorde la paix) et d’y obtenir une bénédiction particulière. Abû Talha lui dit un jour :

« Ô Messenger d’Allah ! Ce jardin est ce qui m’est le plus cher dans cette ville et tu le sais. Je te l’offre présentement pour l’amour d’Allah ; tu peux en disposer comme tu le souhaites et même le céder aux pauvres si tu le désires. »

Après avoir prononcé ces paroles, Abû Talha se rendit dans le jardin pour mettre à exécution la remarquable décision qu’il avait prise. En y parvenant, il trouva sa femme assise à l’ombre d’un arbre, mais lui refusa d’y entrer. Sa femme lui demanda :

« Ô Abû Talha ! Qu’attends-tu ainsi à l’extérieur ? Viens ! »

Abû Talha répondit :

« Je ne peux plus entrer dans ce jardin ; d’ailleurs, tu devrais aussi prendre tes affaires et sortir. »



« Pourquoi, Ô Abû Talha ? Ce jardin n'est-il pas le nôtre ? »

Abû Talha lui répondit :

« Non, il ne l'est plus, car à partir de ce jour, il appartient aux pauvres de Médine. »

Et il lui annonça la bonne nouvelle contenue dans le verset coranique précité, lui relatant avec enthousiasme le don charitable qu'il venait d'accomplir.

Sa femme lui demanda :

« L'as-tu offert de notre part ou seulement de la tienne ? »

Abû Talha répondit :

« De ma part et de la tienne. »

Puis il l'entendit prononcer ces douces paroles :

« Qu'Allah soit satisfait de toi, Ô Abû Talha ! Je pensais souvent à la même chose quand je voyais les nécessiteux qui nous côtoyaient sans cesse, mais je n'avais pas le courage de t'en parler. Puisse Allah agréer notre charité. Je vais quitter moi aussi ce jardin et venir te rejoindre. »

Il n'est certes pas difficile de décrire le climat de bonheur qui régnerait sur la terre si cette qualité morale était enracinée dans le cœur des gens. Les commentateurs du Coran ont expliqué que le terme arabe « *al-birr* » signifie « bonté pieuse », « droiture », ou bien « plus haut degré de charité ». Il couvre un champ plus vaste en incluant les notions de Paradis, de miséricorde et d'approbation divines à notre égard. Ce même terme est cité et commenté dans un autre verset coranique :

« La bonté pieuse ne consiste pas à tourner vos visages vers le Levant ou le Couchant. Mais la bonté pieuse est de croire en Allah, au Jour dernier, aux Anges, au Livre et aux prophètes, de donner de son bien, quelque amour qu'on en ait, aux proches, aux orphelins, aux nécessiteux, aux voyageurs indigents et à ceux qui demandent l'aide et pour délier les jougs, d'accomplir la Salat et d'acquitter la



Zakat. Et ceux qui remplissent leurs engagements lorsqu'ils se sont engagés, ceux qui sont endurants dans la misère, la maladie et quand les combats font rage, les voilà les véridiques et les voilà les vrais pieux ! » (Coran, Al-Baqara, 2 : 177)

En conséquence, les croyants qui atteignent le degré de « *al-birr* » obtiennent en fait toutes les autres qualités. Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) avait insisté sur ce point en disant : « *Quiconque met en application ce verset dans sa vie, Allah lui garantit une foi parfaite.* » (Nasafi, Madârik al-Tanzîl, I, 249)

Force est de constater que de nos jours la fraternité et la solidarité sont des valeurs oubliées. En revanche, la haine et l'inimitié ont largement augmenté au sein de nos sociétés, causées principalement par l'ignorance et l'indifférence que soulève la notion de pauvreté dans le monde. Afin de lutter contre ces sentiments négatifs, il est urgent qu'il y ait à l'échelle mondiale une puissante mobilisation en faveur de la charité. Nous devrions nous-mêmes nous mettre à la place de l'indigent puisqu'en réalité, lui donner la charité équivaut à remercier Allah le Très-Haut pour les faveurs dont Il nous a gratifié.

Le fameux soufi Aziz Mahmud Hudayî (1543-1628) avait coutume d'inviter les souverains à participer aux grandes campagnes de solidarité. Il écrivit un jour une lettre adressée à Murat III, le sultan de l'époque :

« De même que votre grand-père Soliman le Magnifique fit acheminer au peuple d'Istanbul l'eau provenant des sources lointaines, vous devez également fournir aux nécessiteux le bois nécessaire pour cet hiver. »

La lutte contre la précarité et la mobilisation en faveur de la charité ne sont pas uniquement des valeurs qui nous sont propres, mais elles le sont aussi pour notre famille. De même que nous éduquons nos enfants à la pratique de la prière dès leur plus jeune âge, nous devons aussi les éduquer à donner en charité et les inciter à partager les soucis d'autrui. C'est une obligation que nous devons remplir quand nos enfants sont petits, car dans le cas contraire, en devenant adultes, ils seront incapables de donner ou de partager quoi que ce soit. Nos enfants doivent grandir en gardant à l'esprit que tout bien appartient à Allah.



Ceux qui désirent être justes en islam ne doivent jamais cesser d'être généreux et bienveillant dans le chemin d'Allah, même s'ils ont peu de moyens. Nous devons épauler tous ceux qui vivent dans de misérables conditions ou, au moins, prier pour leur bien-être. En islam, partager affectivement les épreuves que rencontrent les pauvres est considéré comme un acte d'adoration envers Allah le Très-Haut. Nous devons également garder à l'esprit qu'en ces temps de grande difficulté, le plus grand acte de charité à accomplir consiste à promouvoir la formation de personnes qualifiées qui seront aptes à œuvrer dans des organismes à vocation humanitaire. C'est à nous que revient l'opportunité de financer de tels projets pour qu'un grand nombre d'organismes de ce genre puissent se développer. Un grand penseur a dit :

« La différence entre les pays développés et les pays en voie de développement, c'est un ensemble de personnes bien éduquées. »

Assurément, le monde a soif de telles personnes. Quand l'islam est vécu dans de mauvaises conditions et que les musulmans souffrent de l'injustice, nous pouvons être certains que cela est dû au déficit d'individus hautement vertueux. Que devons-nous faire ? D'abord, secouer notre paresse et montrer par nos actions ce que signifie être musulman. Agir de la sorte n'est possible qu'en se sacrifiant pour le bien des autres.

Fonder des institutions à but humanitaire et charitable institutionnalise en quelque sorte cet esprit de sacrifice et les actions charitables qui leur sont appropriées. C'est aussi dédier nos biens au service d'Allah, les rendant de la sorte perpétuels. La perfection en islam peut être atteinte en montrant de l'amour et de la miséricorde envers Sa création, en affichant également un visage souriant. Sacrifier notre vie et nos biens dans le chemin d'Allah, c'est en quelque sorte « acheter son billet pour le Paradis ». Les enfants et les biens matériels ont la plus sérieuse faculté de nous empêcher à suivre ce chemin divin. C'est la raison pour laquelle Allah le Très-Haut nous avertit de ces dangers dans le Saint Coran :

« Vos biens et vos enfants ne sont qu'une tentation, alors qu'auprès d'Allah est une énorme récompense. » (Coran, At-Tagabun, 64 : 15)



« Ô vous qui avez cru ! Que ni vos biens ni vos enfants ne vous distraient du rappel d'Allah. Et quiconque fait cela... alors ceux-là seront les perdants. » (Coran, Al-Munafiqun, 63 : 9)

« Craignez Allah, donc autant que vous pouvez, écoutez, obéissez et faites largesses. Ce sera un bien pour vous. Et quiconque a été protégé contre sa propre avidité... ceux-là sont ceux qui réussissent. » (Coran, At-Tagabun, 64 : 16)

« Si vous faites à Allah un prêt sincère, Il multipliera pour vous et vous pardonnera. Allah cependant est très Reconnaissant et Indulgent. » (Coran, At-Tagabun, 64 : 17)

Comme le laisse entendre ces versets, le pauvre et le faible sont une source d'épreuves pour le riche en termes de devoirs. Les prières du pauvre en faveur du riche lui ouvriront les portes du Paradis, car grâce à la bienfaisance, la richesse matérielle ne peut plus être une cellule cancéreuse qui ronge le corps. C'est pourquoi toutes les institutions à vocation charitable et humanitaire sont en même temps des monuments de miséricorde et les meilleurs endroits où peuvent s'exercer la charité. Ces institutions sont un pont entre les favorisés et ceux qui ne le sont pas ; par le biais de ce genre d'institutions, les sentiments d'amertume et de haine qui existent entre ces deux franges de population ne trouvent plus de sol fertile pour pouvoir croître.

Il est important aussi de signaler que nos ancêtres, les Ottomans, établirent par milliers ce genre d'institutions. Bien que beaucoup d'entre elles fussent pillées tout au long de l'histoire contemporaine, 26 798 demeurent encore en activité de nos jours. Les Ottomans, qui ont pratiqué l'islam de manière sincère, témoignèrent au monde entier de la miséricorde infinie prônée par la religion musulmane. En ce temps-là, cette miséricorde était si absolue qu'elle ne s'était pas seulement limitée aux êtres humains, mais s'était également étendue aux animaux. En effet, quelques unes de ces institutions charitables avaient été dédiées aux animaux blessés ou qui n'avaient pas la force d'émigrer durant l'hiver. Il y avait également un réseau d'institutions qui couvrait la société et gérait toutes sortes de problèmes sociaux.



En d'autres termes, les institutions à vocation charitable sont la manifestation de toutes les responsabilités qui incombent aux musulmans à l'égard de la société ; elles résultent de la conviction profonde qu'il faut aimer la création pour l'amour du Créateur.

Toutes les facilités de la vie sont des dépôts qu'Allah a accordé à l'homme pendant un temps déterminé. Les biens matériels, la descendance filiale et la santé sont des dépôts qui lui ont été confiés et doivent être employés dans le chemin d'Allah. Si tel est le cas, ces dépôts lui apporteront bénédictions et récompenses dans l'au-delà. Lorsque les compagnons du Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) entendirent le commandement d'Allah relatif aux aumônes, ils lui apportèrent promptement tout ce qu'ils possédaient. Le verset coranique : « **Ne savent-ils pas que c'est Allah qui accueille le repentir de Ses serviteurs, et qui reçoit les Sadaqats (aumônes)** » (Coran, At-Tawba, 9 : 104) les motiva grandement à donner de tout leur cœur.

Nous devons réaliser que la charité ne peut être donnée que matériellement puisque tout ce qu'Allah nous a offert, en termes de biens matériels, doit être utilisé dans son chemin. A titre d'exemple, les compagnons du Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) firent don de leurs personnes et de leurs biens pour inviter les gens à l'islam. Ils atteignirent les confins de la Terre pour répandre la religion d'Allah. Qusam, fils d'Abbas (l'oncle du Prophète) et Muhammad, fils d'Othman (calife et gendre du Prophète) représentèrent tous deux l'archétype de l'homme charitable qui consacre son existence à propager l'islam. Ils voyagèrent jusqu'à Samarkand (dans l'actuelle Ouzbékistan) dans le but d'y répandre la lumière de l'islam. Résultant de leur sacrifice, cette contrée a fait naître quelques-uns des plus grands savants de l'islam tels que Bukharî, L'Imam Qâsânî, l'Imam Tirmidhî, Shâh Naqshband, et bien d'autres.

De la même manière, vivre et pratiquer l'islam aujourd'hui est la plus haute forme de charité que nous pouvons entreprendre. Grâce à notre témoignage, nous serons à même de présenter l'islam à toute âme comme un mode de vie.



LES CONVENANCES LIÉES AUX DÉPENSES

En s'acquittant de la *zakat* ou bien en donnant une simple aumône (*sadaqat*), il est très important de le faire de manière conforme (à l'esprit de l'islam). Celui qui donne doit remercier celui qui reçoit puisque, à travers l'aumône, le donateur remplit son devoir et bénéficie des récompenses divines liées à cet acte. Il est également protégé des calamités et du mal en général parce que son acte charitable devient un bouclier efficace contre toutes sortes de dangers.

Le Saint Coran nous enseigne à ce sujet :

« Ô les croyants ! N'annulez pas vos aumônes par un rappel ou un tort, comme celui qui dépense son bien par ostentation devant les gens sans croire en Allah et au Jour dernier. Il ressemble à un rocher recouvert de terre ; qu'une averse l'atteigne, elle le laisse dénué. De pareils hommes ne tireront aucun profit de leurs actes. Et Allah ne guide pas les gens mécréants. » (Coran, Al-Baqara, 2 : 264)

Outre le fait de préconiser la charité, ce verset nous enseigne très clairement tout ce qui y est attaché. En d'autres termes, si le donateur déprécie le pauvre, le méprise, agit durement contre lui, Allah ne donnera aucune valeur à ses actes charitables.

En décidant d'aider quelqu'un dans la difficulté, il n'est pas question de le faire attendre ; l'aide apportée doit être mue par et pour l'amour d'Allah.

Abû Dharr relate que le Messager d'Allah (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) fit un jour l'observation suivante :

« Trois groupes de personnes à qui Allah ne parlera pas le Jour de la Résurrection, ne les regardera pas, ne les purifiera pas, et ils auront un châtiment douloureux. »

Le Messager d'Allah (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) répéta trois fois ces paroles.

Abû Dharr remarqua :

« Ces gens ont échoué et sont assurément perdus ; mais qui sont-ils, Ô Messager d'Allah ? »



Le saint Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) répondit :

« Celui qui laisse trainer par fierté la partie inférieure de son vêtement, celui qui se rappelle de ses devoirs, celui qui vend des marchandises en usant de faux serments. »

Toutes ces réalités démontrent que ceux qui se départissent de leurs obligations vis-à-vis des pauvres en blessant leurs sentiments subiront la punition d'Allah le Très-Haut ; même s'ils se montrent charitables, leurs mauvais penchants constituent néanmoins un grave péché. Allah le Très-Haut voit dans le cœur des gens et les évalue ensuite.

Djalal-ud-Dîn Rumî (qu'Allah bénisse son secret) a dit :

« Offrez votre vie et vos biens et transformez-les en actes charitables afin de vous offrir le cœur des gens. Les supplications qu'ils adresseront en votre faveur illumineront votre tombe obscure. »

Toujours selon les propos de Djalal-ud-Dîn Rumî (qu'Allah bénisse son secret), les pauvres sont une opportunité pour les riches d'exprimer leur gratitude envers Allah. Bénéficiant des faveurs divines, ces derniers peuvent à leur tour refléter la générosité d'Allah envers les plus pauvres de manière à ce que leur cœur ne soit plus jamais brisé :

« Etant donné que le pauvre est le miroir de la générosité, prenez donc garde ! Le souffle est nuisible pour la surface du miroir. » (Mathnawî, 2748)

Les pauvres sont comparables à un miroir, car en tournant leurs visages vers les personnes généreuses, ils les invitent à donner en charité pour l'amour d'Allah ; c'est ainsi qu'une voie de salut s'ouvre pour les riches par l'intermédiaire des pauvres. De plus, cela amène les plus pauvres à développer un sentiment d'amour et de respect envers les personnes plus favorisées en raison de leur générosité. En ce sens, l'amour et la miséricorde résident dans le cœur des favorisés au même titre que la réussite des nécessiteux. En d'autres termes, Allah le Très-Haut permet que les pauvres fassent office de miroir pour les riches afin que ces derniers puissent considérer la teneur de leur générosité. Djalal-ud-Dîn Rumî (qu'Allah bénisse son secret) donne une description de la fin terrible qui attend le riche sans-cœur :



« Ces riches qui ont bon cœur et qui ont perdu leur vie en Allah sont devenus la manifestation de Sa générosité ; ils possèdent eux-mêmes une part de cette générosité divine et ont annihilé leur propre existence par pure générosité. Il en est tout autrement pour ceux qui ont attaché leur cœur aux biens d'ici-bas, la pauvreté spirituelle sera leur héritage. Certes, ils possèdent beaucoup de biens matériels, mais le tableau sans vie de leur regrettable situation demeure. Ce sont des gens insouciantes qui ne perçoivent aucune réalité et qui n'ont aucune âme ; ne vous approchez pas d'eux et ne les prenez pas pour amis ! Ne jetez pas vos os à la gueule des chiens ! De telles personnes sont en fait esclaves de leurs intérêts ; ils ignorent ce qu'est la soif spirituelle ! »

Djalal-ud-Dîn Rumî (qu'Allah bénisse son secret) nous avise donc qu'il ne faut pas se lier d'amitié avec eux :

« Ne posez pas votre assiette de nourriture en face d'un défunt, car de telles personnes finiront mendiantes dans l'au-delà. Le derviche désirant du pain est semblable à un poisson qui demeure sur la terre ferme : il a la forme du poisson mais s'est échappé de la mer. Il aime Allah par amour du gain ; son âme n'est pas éprise de Sa perfection et de Sa beauté. » (Mathnawî, I, 2750- 55)

Que pouvons-nous retenir de cela ? En somme, ne nous laissons pas abuser et ne nous éloignons pas des moyens de subsistance qui seront les nôtres dans l'au-delà ; le charme des choses d'ici-bas, comme la bonne chère et les boissons coûteuses, ne doit pas s'enraciner dans notre cœur. Si nous désirons gagner le Paradis, il faut que le pauvre gagne aussi notre générosité.

Donner l'aumône en secret est également un principe important : c'est aussi ne pas révéler l'identité des bénéficiaires. En effet, quand les aumônes sont ouvertement données aux pauvres, ces derniers perdent alors tout sentiment de réserve et auront tendance à demander aux autres. Devenus paresseux, ils perdront le goût de travailler (pour subvenir à leurs besoins).

En second lieu, le fait de donner ouvertement l'aumône amènera un sentiment de fierté et de vanité aux donateurs ; en revanche, l'aumône donnée secrètement est bénéfique aussi bien pour les bénéficiaires que pour les donateurs. Toutefois, lors de moments particu-



lièrement propices et à titre d'exemple, il est nécessaire de donner ouvertement l'aumône afin d'inciter d'autres personnes à le faire. En ce sens, les gens ordinaires sont encouragés à agir de cette manière. Le Saint Coran dit à ce sujet :

« Si vous donnez ouvertement vos aumônes, c'est bien ; c'est mieux encore, pour vous, si vous êtes discrets avec elles et vous les donniez aux indigents. Allah effacera une partie de vos méfaits. Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites. » (Coran, Al-Baqara, 2 : 271)

Les commentateurs du Coran ont déduit de ce verset que les aumônes présentant un caractère obligatoire doivent être données ouvertement, tandis que les aumônes à caractère surrogatoire doivent être données secrètement.

Donner l'aumône de la main droite est la meilleure façon de la donner ; de manière à ce que la main gauche ne puisse pas en avoir connaissance. Comme le stipule un hadith, de telles personnes seront à l'ombre du Trône d'Allah le Jour du Jugement.

Nos ancêtres les Ottomans ont toujours agi dans ce sens. Par exemple, Fatih Sultan Mehmet dit le Conquérant inscrivit les clauses suivantes dans sa charte fondatrice :

« Je suis Fatih Sultan Mehmet, le conquérant d'Istanbul. J'ai cédé cent trente-six maisons de commerce, acquises grâce à mes efforts. J'ai transformé ces maisons de commerce en fondation charitable et voici les conditions qui leur sont désormais associées :

Dans le réfectoire que j'ai fait construire dans le complexe proche de la mosquée, les veuves des martyrs et leurs enfants, ainsi que tous les gens pauvres d'Istanbul, trouveront de quoi se nourrir. Cependant, les gens qui ne peuvent pas venir au réfectoire pour telle ou telle raison, la nourriture leur sera livrée à domicile dans des conteneurs fermés et de nuit pour que les bénéficiaires ne ressentent pas d'humiliation par cette démarche. »

Comme stipulé dans cette charte, en établissant des règles qui servirent sa profonde détermination, ce sultan les mit en œuvre de manière sensible dans le but de protéger les sentiments et l'honneur des nécessiteux (dont il avait la charge).



En conséquence, ses sujets ne se comportaient pas seulement bien avec lui, mais ils l'aimaient profondément. Ils avaient coutume de mettre leurs aumônes dans des enveloppes et les déposaient dans des troncs prévus à cet effet (ces « troncs de charité » avaient un orifice à leur sommet ce qui permettait aux donateurs d'y déposer leurs offrandes). Les nécessiteux se servaient en fonction de leurs besoins ; ces troncs étaient placés à l'intérieur des mosquées en signe de discrétion afin qu'ils ne ressentissent pas de honte devant les autres.

Voici donc la règle type du bon comportement à adopter puisque le donateur ne connaît pas l'identité du bénéficiaire. En ce sens, le premier est préservé de l'orgueil par l'intermédiaire du second, et celui-ci est préservé du sentiment de dépendance vis-à-vis du premier. Après la foi en Allah, le principal but de la religion consiste à engendrer des individus susceptibles de posséder un comportement exemplaire et capables de produire une société pacifique. Une telle société ne peut être réalisée que par des individus au cœur miséricordieux, charitable et sociable ; ce que préconisent fortement les préceptes de l'islam.

Nous vivons tous dans le royaume d'Allah grâce aux moyens de subsistance qu'Il nous a accordé par Sa bonté. Par conséquent, ceux qui négligent les actes d'adoration qui exigent un sacrifice financier ne savent pas que toutes choses appartiennent à Allah et qu'ils sont en train de conserver ce qui Lui appartient en propre. Dans le chemin du Bien-aimé, l'amour croît à travers le sacrifice. Selon le degré de son amour, l'adorateur est parfois prêt à sacrifier sa vie pour plaire à son Bien-aimé. Ainsi donc, puisque la charité est donnée pour l'amour d'Allah, le Très-Haut déclare dans le Coran qu'Il est Celui qui prend la charité de la main du pauvre :

« Ne savent-ils pas que c'est Allah qui accueille le repentir de Ses serviteurs, et qui reçoit les Sadaqats (aumônes), et qu'Allah est L'Accueillant au repentir et le Miséricordieux. » (Coran, At-Tawba, 9 : 104)

Dans le but d'appuyer cette vérité, le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) a dit :

« Assurément, lorsqu'un homme fait l'aumône, Allah la reçoit en premier avant même que le bénéficiaire ne puisse la recevoir en mains propres, puis Il la lui donne. » (Munawî, Kanz al-Hakâik)



De plus, l'aumône donnée sincèrement pour Allah demeure sa plus importante particularité. En effet, les donateurs ne doivent en aucun cas se sentir supérieurs aux bénéficiaires ; ils ne devraient même pas s'attendre à leur reconnaissance, car ces sentiments négatifs effaceront les excellentes récompenses liées à leurs dons charitables. Au contraire, ces donateurs devraient plutôt remercier leurs bénéficiaires parce que c'est uniquement par ce moyen qu'Allah sera en mesure d'accepter les dons offerts en guise d'adoration.

Evoquant le verset coranique suivant, Ali et Fatima (qu'Allah soit satisfait d'eux) nous ont enseigné les nobles voies liées aux actes de charité, à l'instar d'un code de conduite que nous devons tous suivre :

« Et offrent (les vertueux) la nourriture, malgré son amour, au pauvre, à l'orphelin et au prisonnier, (disant) : «C'est pour le visage d'Allah que nous vous nourrissons : nous ne voulons de vous ni récompense ni gratitude. Nous redoutons, de notre Seigneur, un jour terrible et catastrophique». Allah les protégera donc du mal de ce jour-là, et leur fera rencontrer la splendeur et la joie (...) » (Coran, Al-Insan, 76 : 8-11)

Si tous les donateurs possédaient de tels sentiments, les bénéficiaires en profiteraient également ; leur sincérité et leurs bonnes intentions rejailliraient immanquablement dans le cœur des pauvres. S'il s'avère que ces derniers ne sont pas dignes de recevoir la charité, ils devront nécessairement se réformer (en quittant leur mauvaise voie). Le récit suivant, narré par le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix), illustre cette transformation positive :

« Un homme avait dit un jour : 'Je me résous ce soir à faire une aumône'. Puis il partit avec son aumône et (inconsciemment) la mit dans la main d'un voleur. Le lendemain, comme on parlait de cette aumône faite à un voleur, le même homme dit : 'Ô Allah ! Louange à Toi qui m'a fait donner l'aumône à un voleur ; je vais faire une autre aumône'. Puis il partit avec son aumône et la déposa (inconsciemment) dans la main d'une prostituée. Le lendemain, on parla de cette aumône faite la veille à une prostituée. Le même homme dit encore : 'Ô Allah ! Louange à Toi qui m'a fait donner l'aumône à une prostituée ; je vais faire encore une aumône'. Puis il partit



avec son aumône et (inconsciemment) la mit dans la main d'un riche. Le lendemain, on parla de cette aumône faite au riche. Le même homme s'écria alors : 'Ô Allah ! Louange à Toi qui m'a fait donner l'aumône à un voleur, à une prostituée et à un riche'. Peu de temps après, cet homme vit en songe quelqu'un lui dire : 'L'aumône que tu as faite au voleur servira peut-être à lui enlever dorénavant le désir de voler. Celle que tu as faite à la prostituée la portera peut-être à s'abstenir du péché charnel, et quant à celle faite au riche, il y verra peut-être un exemple à imiter en dépensant (en aumônes) une partie des biens qu'Allah lui a donnés'. » (Bukharî, zakat, vol 2, livre 24, n°502)

Il est intéressant de constater que ce cas de figure clairement significatif était présent dans la vie d'un ami d'Allah, en l'occurrence Sami Efendi. Le récit suivant a été relaté par Musa Efendi :

« Un jour, alors que nous roulions en voiture, un homme nous fit signe de stopper. Une fois la voiture arrêtée, l'homme vint vers nous et dit : 'Ô hadji, père, donnez-moi un peu d'argent pour que je puisse acheter des cigarettes, pour l'amour d'Allah'. Les amis de Sami Efendi qui l'accompagnaient ne voulurent pas lui donner d'argent ; mais notre cheikh fit la remarque suivante : 'puisque'il a sollicité notre aide, il est préférable de lui donner ce qu'il demande'. Le pauvre homme, ému par ces paroles, changea d'avis et décida d'acheter du pain plutôt que des cigarettes. Ayant reçu un peu d'argent, ce dernier nous quitta avec grand plaisir. Piqué par la curiosité, l'un des compagnons du cheikh se mit à suivre cet homme pour savoir ce qu'il allait faire de cet argent. A sa grande surprise, l'homme acheta du pain comme il l'avait dit. »

Voici donc un exemple concret qui démontre que l'aumône donnée pour l'amour d'Allah est capable de changer le cœur de celui qui la reçoit. De surcroît, avant de donner l'aumône, il est préférable que nous sondions nos sentiments plutôt que d'entreprendre des investigations à l'encontre de ceux qui bénéficieront de nos dons.

Ô Seigneur ! Puisse Ton infinie miséricorde devenir le trésor éternel de nos cœurs. Amin



LES SPÉCIFICATIONS RELATIVES À LA ZAKAT

Le paiement de la *zakat* renferme cinq conditions spécifiques :

1. Être musulman, être sain d'esprit, être affranchi, avoir atteint l'âge de la maturité.
2. Être en possession d'un excédent de richesse appelé « *nisâb* », indispensable pour les premières nécessités de la vie (logement, nourriture, moyen de locomotion)
3. Les biens doivent être croissants en valeur.
4. Les biens doivent subir le passage d'une année lunaire.
5. La validité de la propriété ou de la richesse totale.

Le type de biens à partir desquels la *zakat* est exigée a été défini comme suit :

Le minimum requis change en fonction de la propriété. La limite requise pour les ovins et les caprins est de quarante têtes ; elle est de trente pour les bovins et de cinq pour les camélidés. Quand le versement de la *zakat* se fait en or, le poids requis doit être de 81 grammes minimum ; concernant l'argent, le poids requis est de 561 grammes minimum. Lorsque la quantité totale de la richesse atteint le niveau exigé, la *zakat* doit être versée selon les règles du droit musulman.

LES BÉNÉFICIAIRES DE LA ZAKAT

Allah le Très-Haut a défini clairement les catégories de personnes susceptibles de recevoir la *zakat* :

« Les aumônes ne sont destinés que pour les pauvres, les indigents, ceux qui y travaillent, ceux dont les cœurs sont à gagner (à l'Islam), l'affranchissement des jugs, ceux qui sont lourdement endettés, dans le sentier d'Allah, et pour le voyageur (en détresse). C'est un décret d'Allah ! Et Allah est Omniscient et Sage. » (Coran, At Tawba, 9 : 60)

1. Les pauvres : Du point de vue islamique, est reconnu pauvre celui qui ne peut pas s'acquitter de la *zakat*. Par conséquent, n'ayant



pas les moyens de s'en acquitter, il peut donc la recevoir même s'il perçoit des revenus en travaillant.

2. Les indigents : Est reconnu indigent (*miskîn*) celui qui n'a pas suffisamment de quoi se nourrir pendant une journée entière. Une telle personne vit dans une profonde précarité, semblable aux 'sans domicile fixe'.

3. Les percepteurs de l'état qui collectent la zakat.

4. Ceux dont les cœurs sont enclins à la Vérité.

5. Les esclaves : Concernant ce point, la zakat fut versée afin de procéder à l'affranchissement des esclaves. Mais aujourd'hui, on ne fait plus l'acquisition légale d'esclaves.

6. Ceux qui sont surendettés : Lorsque le montant des dettes est supérieur à la rentrée d'argent.

7. Ceux qui combattent dans le chemin d'Allah, les étudiants et ceux qui n'ont pas les moyens de se rendre en pèlerinage (*Hajj*).

8. Les voyageurs : Ceux qui ont perdu leur argent durant leur voyage et qui n'ont reçu aucune aide extérieure. Ces personnes peuvent bénéficier de la *zakat* même si elles possèdent des ressources là où elles vivent.

D'autre part, il existe d'autres catégories de personnes qui ne sont pas habilités à recevoir la *zakat* ; il s'agit du père, de la mère, des grands-parents, du fils et de la fille. Les proches parents doivent être pris en charge dans un autre cadre que celui de la *zakat* obligatoire. De plus, les riches et les non-musulmans ne peuvent pas non plus en bénéficier.

'USHR : L'AUMÔNE PRÉLEVÉE SUR LE PRODUIT DES RÉCOLTES

Les exploitants agricoles sont tenus de verser une aumône prélevée sur le produit de leurs récoltes. Selon l'école juridique hanafite, cette aumône est fixée à 1/10^{ème} de leurs rentrées totales. Dans le



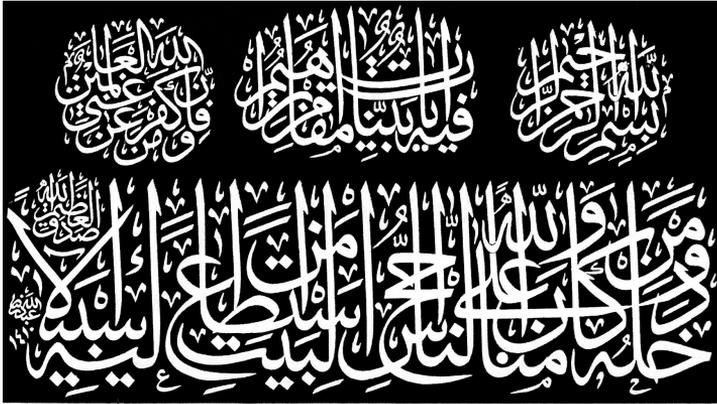
cas où une partie de la surface exploitable rapporte plusieurs récoltes dans l'année, l'aumône devra être versée en conséquence. Les tuteurs d'une personne aliénée ou les exécuteurs testamentaires d'un défunt doivent également s'en acquitter. Cette aumône particulière doit être versée à partir des produits résistants et pouvant être entreposés tels que le blé ou l'orge ; en revanche, les produits périssables, tels que les fruits et les légumes, ne sont pas soumis à cette aumône. Si la terre est irriguée par des moyens naturels, comme les fleuves et l'eau de pluie, le montant de l'aumône appelée « *'ushr* » est également fixé à 1/10^{ème} des rentrées totales. Toutefois, dans le cas où l'exploitant doit payer pour pouvoir irriguer ses terres, il ne devra verser par conséquent qu'1/5^{ème} de ses récoltes globales. Cette aumône est uniquement prélevée sur les récoltes et non sur les produits déjà traités : à titre d'exemple, les olives et les graines, transformées en huile, ne sont pas concernées. Cette aumône est uniquement prélevée lorsque les moissons sont terminées, non pas avant que celles-ci ne commencent. Cependant, il est possible de la verser au moment de la moisson, lorsque la récolte est avancée ; dans le cas où une partie de la récolte est exécutée avant la moisson, une partie de l'aumône devra s'effectuer plus tard : c'est comme si l'on rassemblait dix kilos de raisins et que l'on donnait un kilo supplémentaire après la pleine moisson.

En résumé, toutes ces différentes sortes d'aumônes démontrent que l'islam n'a pas pour vocation d'abandonner les pauvres et les nécessiteux à la merci de la loi, parce que chaque musulman est tenu de remplir ses obligations financières comme une part de l'adoration due à Allah le Très-Haut. De cette façon, l'islam est à même de créer une société juste et équilibrée.





LE PÈLERINAGE À LA MECQUE



« Là sont des signes évidents, parmi lesquels l'endroit où Abraham s'est tenu debout ; et quiconque y entre est en sécurité. Et c'est un devoir envers Allah pour les gens qui ont les moyens, d'aller faire le pèlerinage de la Maison. Et quiconque ne croit pas... Allah se passe largement des mondes. »

(Coran, Al-Imran, 3 : 97)



Le pèlerinage (*Hajj*) est le cinquième pilier de l'islam. C'est une prescription qui a continuellement fait renaître le cœur des croyants depuis Adam, le premier prophète (que la paix soit sur lui) jusqu'à Muhammad, le Prophète Ultime (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix). Le pèlerinage est un merveilleux moyen qui encourage l'adoration et la réalisation du secret de cette parole : « *Mourrez avant de mourir* ».

Le pèlerinage n'est pas une invention récente de l'islam, car avant son avènement, le rite du pèlerinage était déjà établi à La Mecque. Malheureusement, les Arabes de l'époque l'avaient transformé en une sorte de cérémonie immorale. La tribu de Quraysh, qui jouissait d'un rang éminemment respectable au sein des autres tribus arabes, avait coutume d'y accomplir des actes de dévotion qui étaient conformes à l'esprit du pèlerinage authentique. Toutefois, les autres tribus arabes, aussi bien les hommes que les femmes, venaient à la Ka'ba pour y effectuer, dénudés, des circumbulations (*tawaf*). C'était à la tribu de Quraysh que revenait le soin de couvrir leur nudité. Lorsque ce service n'était pas appliqué, les gens continuaient à pratiquer leurs actes de dévotion tout en étant dénudés. Ces derniers avaient aussi coutume de sacrifier des animaux et de répandre leur sang sur les murs de la Ka'ba. Puis, au lieu d'utiliser à bon escient leur viande sacrificielle, ils préféraient la brûler. L'islam a éradiqué toutes ces choses que pratiquaient les Arabes durant les rites du pèlerinage ainsi que bien d'autres superstitions encore.



Selon la conception islamique, se souvenir d'Allah est le principe majeur dissimulé derrière tout acte d'adoration ; le but étant de solliciter Son pardon et de glorifier Sa Parole. L'islam, en éliminant les superstitions accumulées par les Arabes au fil du temps, a purifié le pèlerinage en lui redonnant sa pureté originelle.

Le pèlerinage possède de nombreux bienfaits à l'adresse des croyants, que ce soit dans ce monde ou dans l'autre. En effet, quand vient le temps béni du pèlerinage, l'infinie miséricorde d'Allah se manifeste au sein de ces terres sacrées. Tous ces musulman(e)s, engloutis dans la miséricorde et la bonté d'Allah, se côtoient dans une atmosphère d'amour et de respect, établissant entre eux des liens fraternels. A travers le pèlerinage (*Hajj*), nous prenons davantage en considération ce que signifie la soumission des prophètes Abraham et Ismaël (que la paix soit sur eux), et nous pouvons apprécier également ce que fut la certitude de leur foi en Allah. Comme le relate le Saint Coran, Abraham (que la paix soit sur lui) reçut l'ordre de sacrifier son fils pour l'amour d'Allah et se soumit à Sa volonté. De la même manière, Ismaël (que la paix soit sur lui) lapida Satan qui voulait l'encourager à se révolter contre son père, échappant ainsi à être lui-même sacrifié. Il y a un très bel enseignement à tirer de ces événements : Ismaël mettant Satan hors de nuire nous incite à lapider notre ego et nos bas instincts.

Le pèlerinage, c'est aussi un gigantesque rassemblement composé de peuples et de nations toutes distinctes les unes des autres, évoquant par son caractère cosmopolite, la réalité du Jour Dernier ; dans ce lieu, tous les hommes et toutes les femmes seront réunis devant le Tribunal Divin, sans aucune discrimination fondée sur l'appartenance ethnique ou nationale. Cette scène stupéfiante brisera les barrières de races et de nationalités, faisant de l'humanité un symbole de fraternité où le lien de la foi sera le plus fort des liens existants.

Durant le pèlerinage, tous les musulmans portent le même vêtement blanc sans coutures, remplaçant ainsi leurs vêtements habituels, symbolisant la séparation de l'âme du vêtement de l'ego et l'élévation de celle-ci par-dessus les faiblesses inhérentes à l'être humain, en l'occurrence les vils désirs de la chair.



Les lieux où s'accomplissent les rites du pèlerinage possèdent également une place particulière dans le cœur des musulman(e)s. En conséquence, ces lieux sont une manifestation des signes manifestes du Divin, que ce soit en termes de grâce ou bien de spiritualité. On y trouve le rappel de la miséricorde et des bontés infinies d'Allah. Le Saint Coran donne la description de la sainteté de ces climats divins, pareil à des signes d'Allah et, alternativement, comme des lieux qui Lui appartiennent.

Le second objectif du pèlerinage consiste à vivre ce que les compagnons et le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) ont eux-mêmes vécu au sein de ces saintes contrées. Arrosées par les larmes de tous les amis d'Allah, depuis Adam (que la paix soit sur lui) jusqu'à Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix), elles renferment de nombreux souvenirs liés à la vie du Saint Prophète et de ses compagnons. Tous ceux qui accomplissent consciencieusement les rites du pèlerinage suivent en réalité les pas de leurs saints prédécesseurs. Dans ces saintes contrées, chacun garde le souvenir des supplications qu'exprimaient les prophètes antérieurs, tel Abraham (que la paix soit sur lui) s'exprimant ainsi :

« Notre Seigneur ! Fais de nous Tes Soumis (Musulmans), et de notre descendance une communauté soumise à Toi. Et montre-nous nos rites et accepte de nous le repentir. Car c'est Toi certes l'Accueillant au repentir, le Miséricordieux. » (Coran, Al-Baqara, 2 : 128)

Nous répétons, dans ce sens, les mêmes invocations et recevons les bienfaits d'Allah quand nos supplications sont exaucées.

Les musulman(e)s brûlent toujours du désir de visiter ces lieux saints ; les poètes y ont écrits leurs plus beaux vers. L'un d'entre eux, s'adressant à la brise matinale, déclama les vers suivants :

« Ô brise matinale ! Si tu passes un jour par ces terres sacrées, transmets mes salutations au Prophète des hommes et des djinns. »

En conséquence, tous ceux qui n'ont pas l'occasion de visiter ces lieux peuvent envoyer leurs salutations par l'intermédiaire des vents. De ce fait, ils accompagnent de leurs meilleures supplications ceux qui y sont allés.



Les amis d'Allah, en particulier, impuissants à maîtriser l'amour qu'ils ressentent pour ces lieux, s'y rendent continuellement et y prient au moyen du miracle de « *tayy al-makan* », terme qui signifie que toutes les longues distances ont été raccourcies à leur intention, ayant constamment la possibilité d'y parvenir en quelques secondes. Certains de Ses amis ont même miraculeusement porté les croyants qui n'avaient aucun moyen de se rendre en pèlerinage. Le récit suivant est bien connu des soufis ; il raconte la façon dont le grand maître Aziz Mahmûd Hudâi se tourna vers le soufisme. En ce temps-là, il était juge à Bursa, une ville importante à l'époque ottomane. Un jour, un cas intéressant lui fut exposé ; une femme se présenta devant lui en se lamentant :

« Ô honorable juge ! Chaque année, mon mari à l'intention d'aller en pèlerinage, mais à cause de notre pauvreté, il ne peut jamais entamer ce voyage. Cette année pourtant, il désirait vraiment s'y rendre mais, une fois de plus, sa tentative a échoué. Quelques jours avant que ne débute la période prescrite du pèlerinage, il disparut puis réapparut cinq ou six jours plus tard. Il prétendit s'être rendu en Terre Sainte et d'y avoir obtenu son titre de « pèlerin ». Comment est-il possible de devenir pèlerin en si peu de temps ? Je veux divorcer de ce fieffé menteur. »

Afin de vérifier l'authenticité de cette histoire, Hudâi convia le mari à se présenter devant la cour et de s'expliquer sur les propos de sa femme. Le mari répondit :

« Honorable juge ! Tout ce que ma femme a dit de moi est vrai. Je suis vraiment parti en pèlerinage et j'y ai même rencontré d'autres personnes originaires de Bursa. Comme ils y retournaient, je leur ai confié quelques-uns de mes biens. »

Le juge fut profondément choqué et demanda à l'homme :

« Comment est-il possible qu'en moins d'une semaine tu aies pu te rendre en pèlerinage et en revenir ? Même avec les moyens de locomotion les plus rapides, ce voyage prendrait des mois ! »

L'homme répondit :



« Monsieur le juge ! J'étais triste à l'idée de ne pas pouvoir me rendre en pèlerinage. Je suis allé rendre visite à un ami d'Allah, Mehmet Efendi, et je lui ai raconté ma situation. Ensuite, il me demanda de fermer les yeux ; quand je les rouvris, je me tenais devant la Ka'ba ! »

Le juge, qui n'avait jamais entendu une telle histoire auparavant, démentit la sincérité de ces paroles et n'accepta pas le témoignage de l'homme. Cependant, ce dernier, restant immobile à cause de l'influence exercée par cet extraordinaire voyage, interpella le juge en ces termes :

« Ô juge ! Satan n'est-il pas l'ennemi d'Allah ? Ne peut-il pas lui aussi se rendre à l'autre bout du monde en une fraction de seconde ? »

Le juge, Aziz Mahmûd Hudâî, ayant trouvé cet argument plausible, remit son verdict à plus tard ; il voulait attendre le retour des pèlerins qui attesteraient si oui ou non ils avaient aperçu l'homme en question. Quelques semaines plus tard, les pèlerins furent de retour. Hudâî leur demanda si cet homme se trouvait bien parmi eux, accomplissant les devoirs inhérents au pèlerinage. A sa grande surprise, ils le confirmèrent et affirmèrent que cet homme y était bien présent.

Après cet évènement des plus intéressants, Hudâî alla rendre visite à Mehmet Efendi, un célèbre soufi de l'époque ; par son intermédiaire, il fit connaissance du grand maître soufi Uftâda. Quelques temps plus tard, Hudâî devint son disciple et finit par adopter son héritage spirituel. Consécutivement aux enseignements spirituels d'Uftâda, il atteignit un niveau spirituel très élevé et devint lui-même un grand maître soufi. Son mausolée, qui se trouve à Üsküdar (un quartier d'Istanbul), demeure toujours de nos jours assidûment fréquenté.

En résumé, ce n'est pas uniquement pour contempler le sable du désert qu'il faut aller en pèlerinage, mais pour visiter la maison d'Abraham et de ses descendants. Il faut y aller pour voir le lieu où naquit le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) et où l'islam se répandit. Il faut y aller pour respirer le même air qu'il res-



pira ; et, comme le précise le Saint Coran, pour suivre les traces de ses pas afin d'y apercevoir ses signes : « **La première Maison qui a été édifiée pour les gens, c'est bien celle de Bakka (La Mecque) bénie et une bonne direction pour l'univers.** » (Coran, Al-Imran, 3 : 96)

De plus, ceux qui regardent ces lieux bénis avec les yeux du cœur peuvent y discerner les bienfaits d'Allah ; leur amour à Son égard est la marque de Ses bienfaits qui coulent dans leurs veines. Partout où ils posent le regard, ils discernent des signes qui leur permettent de goûter à cette joie spirituelle qui mènent à l'effacement de leurs personnes. Ainsi, ils se rappellent d'Allah en permanence, proclamant Ses attributs et Lui rendant gloire. Ils y passent le plus clair de leur temps, armés du plus grand respect pour ces lieux, attentifs aux signes divins qu'exprime le verset coranique suivant : « **Voilà ce qui est prescrit. Et quiconque exalte les injonctions sacrées d'Allah, s'inspire en effet de la piété des cœurs.** » (Coran, Al-Hajj, 22 : 32)

En conséquence, le pèlerinage n'est pas seulement un ensemble d'actes d'adoration pratiqués de manière physique, il est par-dessus tout un acte spirituel. « *Al Hajj al-Mabrûr* ». Un bon pèlerinage, selon la définition du Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix), consiste à accomplir, du début à la fin, des actes emprunts de beauté et de vertu, incluant une sincère repentance des péchés et des supplications adressées à Allah. Solliciter le pardon d'Allah est la plus haute forme d'adoration ; les cœurs accèdent ainsi aux bienfaits attachés à la miséricorde divine. Le pèlerin promet à Allah d'observer les plus hautes normes morales et spirituelles sitôt rentré chez lui. L'invocation suivante, tirée du Saint Coran et émise par Abraham (que la paix soit sur lui) lors de la construction de la Ka'ba, nous est offerte en exemple :

« **Notre Seigneur ! Fais de nous Tes soumis et de notre descendance une communauté soumise à Toi. Et montre-nous nos rites et accepte de nous le repentir. Car c'est Toi certes l'Accueillant au repentir, le Miséricordieux.** » (Coran, Al-Baqara, 2 : 128)

En accomplissant le pèlerinage le cœur rempli d'amour, les musulmans réalisent qu'ils sont en train de marcher là où le Prophète a marché et, de ce fait, ce sentiment leur procure une ineffable sensation d'exaltation. A titre d'exemple, ils peuvent imaginer le Prophète



(qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) en train de délivrer son sermon, invitant les incroyants à embrasser l'islam. Le maître des mondes (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix), s'adressant aux Mecquois du haut de cette colline, leur disait ces paroles :

« Si je vous dis que l'ennemi approche, qu'il se trouve derrière ces collines et s'apprête à vous attaquer, me croiriez-vous ? »

Les Mecquois répondirent :

« Nous serions prêts à te croire même si de nos yeux nous ne le verrions pas. Tu es Muhammad, le digne de confiance (*Muhammad al-Amîn*), nous ne douterons jamais de tes paroles. »

Le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) leur dit alors :

« Puisque vous êtes prêts à me croire pour cela, vous devez aussi me croire quand je dis qu'il n'y a qu'un seul Dieu qui a créé ce monde. Les idoles que vous adorez sont faites de pierre, de terre ou de bois. Laissez-les donc et croyez en un seul Dieu (*Allah*). Sachez que c'est Allah qui m'a envoyé vers vous en qualité de prophète. »

En entendant ces paroles, Abû Lahab, l'oncle du Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix), ainsi que d'autres incroyants rétorquèrent :

« Est-ce pour entendre cela que tu nous as fait venir ? » Puis ils s'éloignèrent de lui sans avoir accepté l'invitation d'embrasser l'islam bien qu'ils agréèrent la sincérité de cet appel ; ils étaient soumis à leurs vils désirs et suivirent les voies tortueuses de leurs ancêtres.

Cependant, le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) n'adhéra jamais à leur attitude hostile et fit de son mieux pour transmettre les vérités divines au cœur de l'humanité, à l'instar de l'eau de la vie que l'on offre à l'assoiffé. Durant l'accomplissement du pèlerinage, il existe une réelle chance de considérer toutes ces initiatives courageuses entreprises par le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix).

A la Mecque, dans la maison d'Arqam (*dar al-Arqam* : un compagnon du Prophète qui a enseigné secrètement l'islam aux premiers musulmans), nous pouvons entendre les diverses réflexions tirées de



l'enseignement coranique du Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) ; nous pouvons tendre nos coupes et les remplir des bénédictions laissées par l'exemplarité des compagnons quand ils émigrèrent à Médine. Au moment de visiter la grotte de Thawr, nous partageons les trois nuits spirituelles pendant lesquelles le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) et Abû Bakr (qu'Allah soit satisfait de lui) demeurèrent ensemble, nous joignant ainsi à leurs conversations. A travers l'union spirituelle réalisée entre ces deux hommes naquirent les fondements de la chaîne initiatique de la voie Naqshbandi (*silsila*). A l'intérieur de cette caverne, nous sommes en mesure d'y goûter la douceur de la foi vécue avec amour et exaltation. A Médine, nous considérons tout ce qui est lié à la vie du Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix), puis lorsque nous retournons à La Mecque, nous voyons les feux allumés par les compagnons, destinés à effrayer les Mecquois avant que ne commence la conquête de la ville. Nous pouvons entendre comme si l'appel à la prière (*adhan*) était de nouveau effectué par Bilal ; comme si, pour la première fois, cet appel retentissait juste après la prise de La Mecque, porté jusqu'à la porte de la Sainte Ka'ba. Nous pouvons entendre le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) réciter ce verset :

Et dis : « la Vérité est venue et l'erreur a disparu. Car l'Erreur est destiné à disparaître. » (Coran, Al-Isra, 17 : 81)

Après avoir considéré tous ces éléments, nous pouvons désormais interioriser dans nos cœurs ces signes extérieurs et réaliser que la Ka'ba de notre cœur a été bel et bien polluée par les idoles de nos vils désirs. Par le pouvoir spirituel que nous obtenons en effectuant le pèlerinage, nous sommes en mesure de renverser ces idoles, de garder notre cœur purifié et de l'offrir à Allah Seul. En ce sens, notre cœur est le lieu où se manifestent les signes divins. Du plus fragile au plus fort des croyants, les devoirs liés au pèlerinage renferment un vaste trésor d'expressions du Divin et vécus selon leurs diverses capacités perceptives. Qui plus est, le pèlerinage est un acte total d'adoration susceptible d'ouvrir aux musulmans l'accès à une multitude de bénédictions spirituelles. A travers le pèlerinage, le croyant s'expose à une pluie de grâces divines et se débarrasse des chaînes de l'ego (*nafs* = l'âme instigatrice).



A Arafât, les musulmans se rassemblent par centaines de milliers afin d'implorer leur Seigneur. Ce vaste rassemblement nous rappelle aussi le Jour de la Résurrection lorsque l'humanité entière se tiendra devant le Créateur. Tous, aujourd'hui, sont vêtus de la même façon et demeurent égaux entre eux ; tous sont faibles et tous ont besoin de la Miséricorde Divine. Par conséquent, c'est en pratiquant dans ce monde la pensée de l'au-delà que tous se préparent pour ce jour. C'est aussi la réalisation de l'au-delà dans ce monde ainsi que la préparation en vue de ce Grand Jour. Les musulmans offrent à Allah leurs plus ardentes prières et se repentent de leurs péchés. Les croyants, par ce moyen, ouvrent une nouvelle page pour le reste de leur existence, promettant à Allah de Lui obéir et de Lui être soumis. Arafât est le microcosme du Jour de la Résurrection ; les hommes ont la tête et les pieds nus, vêtus seulement de deux pièces de tissu, le premier couvrant le haut du corps et l'autre le bas. Nul ne regarde autour de lui, chacun songe à sa propre destinée. Arafât est un lieu de pardon et de refuge. Surgissant dès l'aube par petits groupes, les musulman(e)s qui se retrouvent présents dans ce lieu sont une véritable mémoire vivante qui rappelle les temps anciens, aussi ancien que l'histoire de l'humanité elle-même. Le premier homme, notre père Adam (que la paix soit sur lui) et la première femme, notre mère Eve, mangèrent du fruit défendu, furent ensuite chassés du Paradis et se dispersèrent en différents endroits du monde. Par la suite, Adam se repentit et sollicita le pardon d'Allah pour l'amour de Muhammad (qu'Allah le bénisse et accorde la paix), car il savait que ce dernier possédait un rang éminent auprès d'Allah. Adam et Eve furent tous deux pardonnés ; un ange, envoyé par Allah le Très-haut, guida Adam jusqu'à La Mecque, tandis que Eve, qui se trouvait à ce moment-là dans la région de Djeddah, bénéficia du même événement que son mari. Tous deux se retrouvèrent dans la plaine d'Arafât, au jour dit « *de 'arafa* » (le jour qui précède la station d'Arafât), au cours de l'après-midi. Ils pleurèrent à cause de leurs péchés et, ensemble, demandèrent pardon à Allah. A cause de Son amour et de Sa miséricorde infinie pour l'humanité, Allah agréa leurs supplications et accepta que leur descendance puisse supplier de la même façon et au même moment chaque année jusqu'au Jour du Jugement. Allah fit la promesse de répandre de manière absolue



Son pardon et Son salut à l'égard de tous ceux qui suivront en cela l'exemple d'Adam. C'est la raison pour laquelle, depuis ce jour, les pèlerins montent à la plaine d'Arafât pour solliciter le pardon d'Allah. Suite à leurs retrouvailles, Allah le Très-Haut ordonna à Adam et Eve de demeurer à La Mecque. En souvenir de cet évènement, La Mecque est appelée « *Ummul Qurâ* », ce qui signifie « la Mère des cités ». En conséquence, nous pouvons constater la nature des aspects universels de l'islam durant l'accomplissement du pèlerinage. A La Mecque, tous les hommes et toutes les femmes, sans distinction de race, de nationalité ou de position sociale, sont frères et sœurs ; ils se rappellent qu'ils sont tous issus du même père et de la même mère, en l'occurrence d'Adam et de son épouse Eve. Là, le riche, le pauvre, le souverain, le simple citoyen, l'érudite, l'illettré, tous se tiennent au même endroit, vêtus de la même façon. Bien qu'il y ait de nombreux problèmes d'ordre politique et social au sein des sociétés musulmanes, l'atmosphère de paix et de fraternité qui règne dans ces lieux sacrés est réellement attachante. En effet, les croyants y démontrent leur amour mutuel et leur esprit de sacrifice qui demeurent un exemple pour l'ensemble de l'humanité. Confrontées à la manifestation de cet amour, de nombreuses institutions ou organisations internationales pourraient y puiser des exemples concrets. Nous pouvons même prétendre qu'aucune autre religion ne peut parvenir à harmoniser avec succès autant de différentes races et nations. C'est parce qu'à la place du profit matériel, l'islam place la religion et la spiritualité à la base de la fraternité ; toute autre fraternité ou solidarité fondée sur le profit matériel est certaine de s'effondrer à cause de la soif de pouvoir et de richesse qu'elle engendre. C'est lorsque les âmes sont éduquées dans l'amour et le renoncement de soi que la fraternité peut atteindre sa véritable dimension.

Muzdalifa, faisant référence dans le Coran à « *Mash'ar ul-Haram* » (le rassemblement sacré), est un lieu débordant de manifestations d'amour et de miséricorde divine. C'est un lieu où les cœurs oublient toutes choses, excepté la Puissance et le Royaume d'Allah, s'abandonnant aux manifestations de la Grâce Divine. Dès que les journées de « *Adaq* » (offrandes votives) sont terminées, les pèlerins sacrifient des animaux (*kurban*) afin de glorifier le nom d'Allah en



souvenir du sacrifice spirituel d'Abraham (que la paix soit sur lui). Désirant l'imiter dans ses faits et gestes, les pèlerins bénéficient largement du même statut spirituel qu'il possédait lui-même. Ceux qui ont reçu cette bénédiction et qui ressentent les brises d'Abraham à travers leur sacrifice, récitent volontairement cette invocation tirée du Saint Coran, appelée la proclamation d'Abraham :

« Je tourne mon visage exclusivement vers celui qui a créé (à partir du néant) les cieus et la terre ; et je ne suis point de ceux qui Lui donnent des associés. » (Coran, Al-Anam, 6 : 79)

Dis : « En vérité, ma salât, mes actes de dévotion, ma vie et ma mort appartiennent à Allah, Seigneur de l'univers. A Lui nul associé ! Et voilà ce qu'il m'a été ordonné et je suis le premier à me soumettre. » (Coran, Al-Anam, 6 : 162-163)

Sur le chemin menant de Bâbil (Babylone) à Damas, le grand prophète Abraham (que la paix soit sur lui) prononça les paroles suivantes :

Et il dit : « Moi, je pars vers mon Seigneur et Il me guidera. Seigneur, fais-moi don d'une progéniture d'entre les vertueux. » (Coran, As-Saffat, 37 : 99-100)

Ce verset coranique indique qu'il existe un voyage qui mène notre cœur vers Allah, le Meilleur des amis. Le Saint Coran continue de décrire la façon dont Abraham reçut l'exaucement de ses supplications :

« Nous lui fîmes donc la bonne annonce d'un garçon longanime (Ismaël). Puis quand celui-ci fut en âge de l'accompagner, Abraham dit : « Ô mon fils, je me vois en songe en train de t'immoler. Vois donc ce que tu en penses ». Ismaël dit : Ô mon cher père, fais ce qui t'es commandé : tu me trouveras, s'il plaît à Allah, du nombre des endurants ».

Puis quand tous deux se furent soumis (à l'ordre d'Allah) et qu'il l'eut jeté sur le front, voilà que Nous l'appelâmes : « Abraham ! Tu as confirmé la vision. C'est ainsi que Nous récompensons les bienfaisants ».

C'est là certes, l'épreuve manifeste. Et Nous le rançonnâmes d'une immolation généreuse. Et Nous perpétuâmes son renom



dans la postérité : « Paix sur Abraham ». Ainsi récompensons-Nous les bienfaisants ; car il était de Nos serviteurs croyants. » (Coran, As-Saffat, 37 : 101-111)

Abraham (que la paix soit sur lui), divinement averti, prit Hajar et son fils Ismaël puis les emmena à La Mecque (où ils s'établirent). Ensuite il fit demi-tour et retourna auprès de Sarah, son autre épouse. Abraham (que la paix soit sur lui) viendra de temps à autre rendre visite à sa famille et à son fils. Au cours de l'une de ces visites, Abraham (que la paix soit sur lui) vit La Mecque en songe et se vit en train d'immoler son fils Ismaël. Abraham eut des doutes au sujet de la véracité de cette vision ; était-ce un songe divinement inspiré ou bien une tentation de Satan ? Cependant, il fit le même songe à trois reprises et fut finalement convaincu de son origine divine. Les deux premiers songes eurent lieu au cours des deux jours précédant la période de « *l'Aïd al-Adha* » (la Fête du Sacrifice), tandis que le troisième eut lieu le premier jour de l'Aïd. Selon les sources les plus anciennes, Allah le Très-Haut demanda à Abraham de Lui offrir son fils en sacrifice suite à la promesse qu'il avait tenu. Allah le mit ainsi à l'épreuve : Allait-il tenir sa promesse ou pas ? Il la tint effectivement. En conséquence, il demanda à Hajar de laver Ismaël puis de répandre du musc sur lui. Abraham (que la paix soit sur lui) dit à sa femme qu'il allait emmener son fils chez un ami ; il demanda également à Ismaël d'emporter avec lui un couteau et de la corde, puis Abraham dit à son fils :

« Ô mon fils ! Il me faut accomplir un sacrifice pour Allah ».

Ils atteignirent un lieu appelé Arafât, l'endroit même où les pèlerins sont rassemblés pour le jour de 'Arafa. Sur ces entrefaites, Satan, qui attendait un moment propice, s'approcha de notre mère Hajar déguisé en homme et lui tint ces propos :

« Sais-tu où Abraham a emmené ton fils ? »

Elle répondit :

« Chez son ami ».

Satan rétorqua :

« Non, il a pris ton fils et l'a emmené pour l'immoler. »



Hajar répliqua :

« Non, c'est impossible, il a tellement d'amour pour son fils. »

Satan donna l'explication suivante :

« Abraham va l'offrir en sacrifice parce qu'Allah le lui a ordonné. »

Hajar, pleine de confiance en Allah, dit à Satan :

« Si c'est un ordre d'Allah, c'est donc une bonne chose et nous croyons en Lui. »

Satan, s'apercevant qu'il avait échoué dans sa tentative d'ébranler notre mère Hajar, se dépêcha de rejoindre Ismaël (que la paix soit sur lui) dans le but de le tenter aussi. Satan lui posa les mêmes questions :

« Sais-tu pourquoi ton père t'a emmené ? »

Ismaël répondit :

« Pour accomplir l'ordre d'Allah. »

Satan le provoqua :

« Sais-tu que ton père est prêt à t'offrir en sacrifice ? »

En entendant ces paroles, Ismaël se mit à invectiver Satan :

« Va t-en maudit ! Ma famille et moi suivons avec amour les commandements de notre Seigneur. »

Puis, il prit des pierres et les lança sur Satan. Ce dernier se dépêcha de rejoindre Abraham pour le tenter :

« Ô vieil homme ! Où donc as-tu emmené ton fils ? Satan t'a trompé ; ces songes ne venaient pas d'Allah mais de Satan. »

Abraham (que la paix soit sur lui) répondit :

« Ô Satan ! Éloigne-toi de moi immédiatement ! » Puis il ramassa sept cailloux et les lui lança trois fois de suite en différents endroits.

C'est à partir de cet évènement que la coutume consistant à lapider Satan prit place dans les rites du pèlerinage ; les pèlerins devant imiter le geste accompli par notre père Abraham (que la paix soit sur lui).



Quand de Mina ils atteignirent Arafât, il y eut une grande agitation parmi les anges. Ces derniers se dirent les uns les autres : Nous rendons gloire à Allah ! (comme il est étrange qu'un prophète prenne un autre prophète pour l'offrir en sacrifice).

Abraham (que la paix soit sur lui) expliqua à son fils la raison de leur excursion et de l'ordre d'Allah qui le concernait :

« Ô mon fils ! Dans une vision, l'ordre m'a été donné de t'offrir en sacrifice pour Allah. »

Ismaël (que la paix soit sur lui) répondit :

« Ô mon père ! Est-ce bien Allah qui t'a ordonne de m'immoler ? »

Abraham répondant par l'affirmative, Ismaël dit alors :

« Père ! Agis comme on te l'a ordonné. Par Allah, tu me trouveras parmi les patients. »

Ainsi, Ismaël (que la paix soit sur lui) montra qu'il était prêt à offrir sa vie en sacrifice afin d'obéir à l'ordre d'Allah.

Selon le récit, au moment où Abraham mit le couteau sous la gorge de son fils, l'Archange Gabriel (que la paix soit sur lui), réalisant la gravité de la situation, devint plus agité et plus préoccupé que d'ordinaire. A ce moment précis, la seule chose qui comptait pour lui fut d'ôter l'acuité du couteau. La miséricorde et l'aide d'Allah vinrent à point nommé puisque Abraham démontra qu'il était capable de sacrifier son fils le plus cher pour l'amour d'Allah. En substitution, Allah lui envoya un bélier du Paradis. Abraham et Ismaël (que la paix soit sur eux) immolèrent le bélier et rendirent grâce à Allah.

Par conséquent, lorsque des musulmans sacrifient des animaux pour Allah, ils doivent se souvenir de cet événement marquant. Le but principal est de montrer que nous-mêmes avons pris exemple sur la parfaite soumission du prophète Abraham (que la paix soit sur lui) et de mettre en pratique cet enseignement dans nos vies. Le cas échéant, sacrifier un animal ne possède aucune valeur aux yeux d'Allah si la signification spirituelle de cet acte est ignorée. Afin de mettre en valeur cette réalité, le Saint Coran nous dit :



« Ni leur chair, ni leur sang n'atteindront Allah, mais ce qui L'atteint de votre part, c'est la piété » (Coran, Al-Hajj, 22 : 37)

Après avoir offert leurs sacrifices à Allah, les pèlerins se rasent la tête en signe d'appartenance (à Allah). Avant l'avènement de l'islam, lorsqu'un maître voulait affranchir son esclave, il lui rasait la tête en souvenir de son ancien statut. Les musulmans, en conséquence, ont répété cette tradition pour montrer leur appartenance à Allah et l'obéissance à Ses commandements. En d'autres termes, se raser la tête signifie symboliquement la consécration de l'existence à la volonté d'Allah.

Mina, le lieu où Abraham et Ismaël (que la paix soit sur eux) lapidèrent Satan, est un lieu sacré qui témoigne de leur foi et de leur soumission. La lapidation de Satan symbolise également la lapidation de notre « Satan intérieur » (notre ego = *nafs*). Cela rappelle aussi la manière dont Abraham, Ismaël et Hajar (que la paix soit sur eux) le lapidèrent avec succès, ne cédant en rien à ses tentations.

Jadis, la lapidation était synonyme de malédiction. Les gens maudissaient leurs ennemis de cette façon. L'attribut de Satan, en langue arabe, est « *rajîm* », ce qui signifie « le lapidé » ; en d'autres termes « le maudit ».

Il existe un autre sens au mot « lapidation ». Ce terme nous renvoie à un évènement lié à l'histoire de l'islam. Ledit évènement met en scène un individu : Abraha, un général chrétien qui voulut détruire la Ka'ba. Comme le relate le Saint-Coran, Abraha, envieux de la position qu'occupait la Ka'ba, prit d'assaut La Mecque à la tête d'une importante armée composée également d'éléphants. Malgré cela, Allah le Très-Haut la détruisit en y envoyant une nuée d'oiseaux qui laissèrent tomber de minuscules cailloux sur elle. La puissante armée d'Abraha fut vaincue à cause de ces cailloux. Depuis lors, la lapidation est aussi pratiquée en souvenir de cet évènement.

En résumé, lapider Satan signifie à la fois le maudire et purifier notre cœur de ses influences. Selon une tradition authentique (*hadith*), le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) a dit que cet acte n'est rien d'autre que l'affermissement du souvenir d'Allah. (Mishkat, Tirmidhî)



D'après une autre tradition, le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) a décrit le pèlerinage (*Hajj*) comme représentant la lapidation de Satan, la course entre les collines de Safâ et de Marwa, ainsi que la circumambulation rituelle autour de la Ka'ba. L'accomplissement de ces actes de dévotion a pour but de se souvenir d'Allah. (Tirmidhî, Nasâi)

Safâ et Marwa sont les deux collines entre lesquelles Hajar tenta désespérément de trouver de l'eau pour elle et pour son fils Ismaël qui mourait de soif. Allah le Très-Haut, par Sa grande miséricorde, fit jaillir à leur intention une source nommée zamzam ; Hajar et son fils purent enfin se désaltérer ; cette source abondante abreuve encore de nos jours les pèlerins. Afin de préserver intact le souvenir de cet évènement, la course (*sa'y*) entre ces deux collines font partie intégrante des rites du pèlerinage. C'est la raison pour laquelle Allah le Très-Haut dit dans le Saint Coran :

« Safâ et Marwa sont vraiment parmi les lieux sacrés d'Allah (...) » (Coran, Al-Baqara, 2 : 158)

La Ka'ba est un centre très important devant lequel les musulmans se tiennent pour accomplir leurs dévotions rituelles. C'est un lieu sacré où bat le cœur de ces croyants. A l'instar du cœur qui est le lieu où se manifestent les grâces divines à l'intérieur de la sphère humaine, la Ka'ba est le lieu où s'exercent les manifestations divines relatives à l'existence en général. En d'autres termes, la Ka'ba siège à l'endroit où le cœur se situe dans le corps humain.

A la Ka'ba se trouve la station d'Abraham (que la paix soit sur lui) ; Abraham est appelé « *khalilullah* » (ami d'Allah) par les musulmans. Allah le Très-Haut a ordonné aux pèlerins d'effectuer les prières circumambulatoires derrière l'endroit désigné à cet effet. En ce sens, ils sont en mesure de suivre les traces de ses pas en se soumettant à la volonté d'Allah.

La Pierre Noire est également respectée par tous les musulmans. Nous pouvons les observer en train de l'embrasser et de la saluer, manifestant par ces actes leur volonté de servir Allah, de renoncer au désir animal de l'ego et de triompher des tentations de Satan. Cette



Pierre bénie symbolise également le début et la fin du pèlerinage. Bien que toutes les pierres de la Ka'ba aient été replacées après maintes restaurations, la Pierre Noire est toujours restée au même endroit, fixée dans un coin et ce, en dépit des millions de lèvres qui l'ont embrassée et des millions de mains qui l'ont touchée. Ainsi, bien qu'elle soit une pierre ordinaire, elle est devenue le symbole des manifestations d'amour envers la Ka'ba. 'Umar ibn al-Khattab (qu'Allah soit satisfait de lui) pouvait témoigner en personne de cette réalité :

Abdullah ibn Sarjis rapporte :

J'ai vu 'Umar ibn al-Khattab embrasser la Pierre et dire : « *Par Allah, je sais que tu es une pierre qui ne peut faire ni bien ni mal. Cependant, si je n'avais pas vu le Messager d'Allah t'embrasser, je ne t'aurais pas embrassé.* » (Muslim, livre 007, N° 2914)

En résumé, ornée de toutes ces caractéristiques, la Ka'ba est sans aucun doute le reflet du Royaume Divin, ainsi qu'une source de miséricorde par laquelle les bienfaits d'Allah coulent en abondance. Les attributs divins de miséricorde et de pardon se manifestent davantage dans ce lieu que dans n'importe quel autre. La Ka'ba est la source de l'Illumination Divine et le soleil qui éclaire nos cœurs.

L'ÉDIFICATION DE LA KA'BA

D'après les sources définies dans les livres de religion, Adam et Eve furent séparés juste après leur désobéissance, ce qui avait entraîné leur chute. Plus tard, ils se retrouvèrent à Arafât et marchèrent ensemble en direction de l'ouest. Après un certain temps, Adam (que la paix soit sur lui) pria Allah de lui envoyer la colonne de lumière autour de laquelle il avait coutume de L'adorer au Paradis quand il accomplissait des circumbulations. Allah le Très-Haut accéda à sa requête et la colonne de lumière apparut ; Adam se mit alors à adorer Allah comme il avait coutume de le faire.

Cette colonne de lumière disparut à l'époque du prophète Seth (que la paix soit sur lui), ne laissant derrière elle que la Pierre Noire. Toutefois, il construisit la Ka'ba en forme de pilier de lumière en



plaçant la Pierre Noire près d'elle. Ce que nous appelons de nos jours « *Hajar al-Aswad* » est en réalité cette pierre. A l'époque de Noé (que la paix soit sur lui), au moment où le Déluge prit fin, la Ka'ba resta enfouie sous le sable durant une longue période. Plus tard, le prophète Abraham (que la paix soit sur lui), obéissant à l'ordre d'Allah, se mit en chemin et parvint jusqu'à l'édifice englouti. Il laissa sa femme Hajar et son fils Ismaël s'établir aux alentours et, accompagné de son fils, localisa les fondations de la Ka'ba qui avait été établies par Seth et la reconstruisit. Lorsque tout fut terminé, il s'adressa à Allah en ces termes :

Et quand Abraham supplia : « Ô mon Seigneur, fais de cette cité un lieu de sécurité et fais attribution des fruits à ceux qui parmi ses habitants auront cru en Allah et au Jour Dernier (...) »
(Coran, Al-Baqara, 2 : 126)

En réponse à cette supplication, nous pouvons affirmer que la plupart des croyants présents à La Mecque apprécient la douceur de la foi et la saveur des aliments.

La Ka'ba fut rebâtie onze fois. La première fois par les anges ; la seconde fois par Adam (que la paix soit sur lui) ; la troisième fois par Seth (que la paix soit sur lui) ; la quatrième fois par Abraham (que la paix soit sur lui) ; la cinquième fois par la tribu d'Amâlîka ; la sixième fois par la tribu de Jurhumî ; la septième fois par Qusai ; la huitième fois par la tribu de Quraysh ; la neuvième fois par Abdullah ibn Zubayr qui vécut au temps de la période dite des « *tâbi'un* », peu après la mort du Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix). Elle fut rebâtie une dixième fois par Hajjâj le tyran ; et la onzième fois par le sultan ottoman Murat IV.

Les Ottomans ont toujours montré un profond respect pour les lieux saints de l'islam. Les manières raffinées qui sont l'apanage de ce respect furent admirablement tangibles durant le règne de Murat IV. En ce temps-là, la Ka'ba subit une inondation et ses murs furent sérieusement endommagés. Afin d'entreprendre des travaux de restauration, Ridvan Agha, l'architecte en chef de l'Empire, se rendit sur place. Ayant effectué les recherches nécessaires concernant les aspects structurels de l'édifice, il fit un rapport détaillé de ses décou-



vertes. En raison du respect qu'il vouait pour la Ka'ba, la Maison d'Allah, il n'eut pas le courage de dire que plusieurs murs de l'édifice avaient été détruits, préférant dire : « *Quelques murs de la Ka'ba se sont prosternés* ».

Les Ottomans prirent également des précautions pour empêcher les bêtes de somme d'acheminer l'eau à l'intérieur des terres sacrées. Toutes ces dispositions révèlent le profond respect des Ottomans à l'égard de ces lieux. Cette estime incomparable provenait tout d'abord de la capitale. En effet, à cette époque, des musulmans « primo-arrivants » traversèrent le Bosphore et s'y établirent ; ils nommèrent cet endroit « Haram », désireux que ce lieu les relierait directement à la Ka'ba. Ils se comportèrent comme s'ils y étaient présents et ne pouvaient tolérer la moindre impolitesse à l'égard de la Ka'ba. A ce sujet, les souvenirs du poète Nâbi sont de remarquables exemples de ce que fut l'attitude des Ottomans à l'égard de ces lieux saints :

En l'an 1678, Nâbi se rendit en pèlerinage accompagné par de nombreux dignitaires. Sur le chemin, au cours d'un moment de répit, il vit l'un des généraux du groupe étendre les jambes en direction de la ville du Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix), Madinah al-Munawwara (dans la culture ottomane, étendre les jambes de cette façon est une marque d'irrespect). Nâbi fut extrêmement peiné par le comportement dépréciant de ce général et composa à la suite de cet évènement les vers suivants :

Prenez garde à l'insouciance, c'est un lieu où vivent les Bien-aimés d'Allah,

Ce lieu est celui des éclats divins, la station de Mustafa (le Prophète Muhammad),

Ô Nâbi ! Entres-y avec profond respect,

Les anges s'y promènent autour et les prophètes l'embrassent.

Lorsque la caravane s'approcha de Médine, peu de temps avant la prière de l'aube, Nâbi entendit son poème déclamé par les muezzins de la ville. Le poète, rempli d'extase, se précipita pour trouver l'un de ces muezzins car il désirait en savoir davantage ; il avait composé ce poème la veille et ne l'avait partagé avec quiconque :



« Comment as-tu appris l'existence de ce poème ? » demanda-t-il au muezzin.

Ce dernier répondit :

« La nuit dernière, le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) m'a dit en songe :

'Un poète nommé Nâbi est venu me rendre visite de la part de ma communauté ; son être déborde d'amour pour moi. En réponse à cet amour, accueille-le en déclamant son poème dès qu'il entrera dans la ville'. C'est la raison pour laquelle nous avons appris ton poème et avons obéi à son ordre. »

Nâbi se mit à sangloter et à répandre des larmes aussi abondantes que la pluie, disant :

« Cela signifie que le Messager d'Allah (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) m'a reçu parmi les membres de sa nation ; le « Soleil des deux mondes » m'a accepté comme un membre de sa communauté. »

L'exemple de Nâbi nous enseigne que le fait d'avoir un comportement digne et respectable envers le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) et la Maison d'Allah est un point essentiel des rites relatifs au pèlerinage. La Ka'ba, appelée aussi la Maison d'Allah, est un édifice sacré qui existe depuis l'époque d'Adam (que la paix soit sur lui). Le Saint Coran préconise de visiter ce lieu au moyen des rites spécifiques qui lui sont attachés :

« La première Maison qui ait été édiflée pour les gens, c'est bien celle de Bakka (La Mecque) bénie et une bonne direction pour l'univers. Là sont les signes évidents, parmi lesquels l'endroit où Abraham s'est tenu debout et quiconque y entre est en sécurité. Et c'est un devoir envers Allah pour les gens qui ont les moyens d'aller faire le pèlerinage de la Maison. Et quiconque ne croit pas Allah se passe largement des mondes. » (Coran, Al-'Imran, 3 : 96-97)

Conformément à l'esprit de l'islam, il n'y a aucune inégalité entre les croyants au moment des prières communes. Par exemple, si un dignitaire important vient en retard à la mosquée, il devra prier au dernier rang ; en revanche, si un croyant pauvre y vient de



bonne heure, il priera au premier rang. Les musulmans sont invités à combler les espaces vides avant l'accomplissement de la prière commune ; les uniformes et les épaulettes ne sont d'aucune utilité dans la mosquée. Le concept d'égalité en islam se manifeste à grande échelle au cours du pèlerinage. Toute différence relative à la qualité d'une tenue vestimentaire particulière disparaît puisque tous les pèlerins sont couverts du même linceul blanc. La force du pèlerinage réside dans le fait de montrer ce que signifie la vraie notion d'égalité ; notion qui ne sera reproduite qu'après la survenance de la mort. Le chef d'Etat comme le plus misérable d'entre les musulmans est vêtu du même vêtement qui couvre sa poitrine et sa taille, préfigurant ainsi sa condition post-mortem.

Sachons que la mort est une loi inéluctable qu'Allah le Très-Haut a imposée aux êtres éphémères (dont nous faisons partie). La durée de l'existence est calculée avec précision, le nombre de nos respirations est même compté et enregistré. L'heure est fixée (*ajal*) où chaque âme goûtera à la mort et rien ne pourra modifier son échéance. Nul ne peut échapper à la mort et nous n'avons jamais entendu parler de quelqu'un qui l'aurait fait. Puisque l'heure de notre mort nous est inconnue, ne soyons pas négligents et accomplissons le pèlerinage ; prenons garde à ces paroles du prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) :

« Si quelqu'un décède sans avoir accompli le pèlerinage alors qu'il en avait les moyens physiques et financiers, rien ne garantira à cette personne d'être morte en juif ou en chrétien. » (Tirmidhî, Hajj, 3)

Cet avertissement est sans ambiguïté ; il doit rappeler aux musulmans insoucieux la nature de leur punition dans l'autre monde, étant donné qu'ils n'ont pas accompli ce commandement divin qui était pourtant à leur portée. En d'autres termes, négliger ce commandement signifie le mépriser. Le pèlerinage doit absolument être accompli au moins une fois dans sa vie et c'est une faute grave que de le différer alors que les moyens physiques et financiers ne manquent pas. Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) a dit que les personnes qui sont aptes à effectuer le pèlerinage doivent le faire sans tarder. (Jâmu'l-Fawâid, II, 77)



La Maison d'Allah est remplie du souvenir d'Abraham (que la paix soit sur lui) et de la remise confiante que sa famille accorda à Allah le Très-haut. En mentionnant les mots confiance, soumission et pèlerinage, instantanément les noms d'Abraham et d'Ismaël (que la paix soit sur eux) viennent à l'esprit. En réponse à leur sincérité, il est désormais obligatoire pour tous les musulmans d'accomplir le pèlerinage à la Mecque ; cet acte d'adoration continuera de se perpétuer jusqu'à la fin des temps.

Placer sa confiance en Allah signifie littéralement « dépendre de », « être dans la confiance avec », ou bien « désigner quelqu'un comme son représentant ». Dans le soufisme, ce terme signifie celui dont le cœur est rempli de la présence d'Allah, celui qui Lui fait entièrement confiance, celui qui se réfugie en Lui. Quand Moïse fut questionné par Allah le Très-Haut au sujet de son bâton et qu'il répondit : « Ceci est mon bâton, c'est sur lui que je m'appuie », Allah le Très-Haut lui dit alors : « Jette-le » (car dépendre de ce bâton ombragerait ta dépendance vis-à-vis de Moi).

En ce qui concerne cette question : Vers qui devons-nous placer notre confiance ? Allah le Très-Haut nous dit dans le Coran :

« (...) C'est en Allah que les croyants doivent mettre leur confiance. » (Coran, At-Tawba, 9 : 51 ; Ibrâhîm, 14 : 11)

« (...) C'est en Allah qu'il faut avoir confiance, si vous êtes croyants. » (Coran, Al-Ma'ida, 5 : 23)

« (...) Et quiconque place sa confiance en Allah, Il (Allah) lui suffit (...) » (Coran, At-Talaq, 65 : 3)

Le prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) a dit que si nous plaçons pleinement notre confiance en Allah, Il nous apportera notre subsistance comme Il l'apporte aux oiseaux qui quittent le matin leur nid le ventre creux pour y entrer le soir le ventre plein.

Placer sa confiance en Allah ne signifie pas renoncer aux étapes nécessaires de la vie, ou bien ignorer les lois inhérentes de la nature. Cela signifie plutôt que nous devons lui remettre notre confiance



après avoir rempli les conditions nécessaires pour atteindre notre but. Prenons garde à ne pas placer notre confiance dans ces conditions en tant que telles en ignorant, de ce fait, la volonté d'Allah à notre égard. Le serviteur (litt. l'esclave) a davantage intérêt à trouver refuge au sein de la toute-puissance divine.

Le Saint Coran dit à ce propos :

« (...) Et consulte-les à propos des affaires ; puis une fois que tu t'es décidé, confie-toi donc à Allah ; Allah aime, en vérité, ceux qui Lui font confiance. » (Coran, Al-'Imran, 3 : 159)

Allah est Celui qui apporte son aide au croyant dans les deux mondes. Quiconque place entièrement sa confiance en Lui, Allah suffit à ses besoins. Le véritable bonheur ne se vit qu'à travers la confiance absolue que le serviteur place en Allah, que ce soit sur le plan personnel ou social.

En langue arabe, l'étymologie du verbe « *aslama* » signifie se soumettre volontairement, ou plus littéralement « s'en remettre à Allah en toute confiance » ; il suggère aussi la notion d'obéissance et d'humilité à l'égard de la volonté divine, incluant la pensée d'accepter avec joie les décrets d'Allah.

Le cœur du prophète Abraham (que la paix soit sur lui) était rempli de l'amour d'Allah. Les anges demandèrent à Allah :

« Comment Abraham peut-il être Ton ami alors qu'il a sa propre vie, sa famille et ses biens ? »

En guise de réponse, Allah leur fit découvrir, par le biais de deux épreuves distinctes, la signification réelle de la soumission d'Abraham à la volonté divine :

Le premier de ces tests concernait sa propre existence. Abraham étant sur le point d'être jeté dans le feu, les anges se précipitèrent pour le secourir. Il refusa leur aide et dit :

« Je refuse que vous me portiez secours ; qui a donné au feu le pouvoir de brûler ? Allah n'est-Il pas le Meilleur Secoureur ? »



Abraham (que la paix soit sur lui) se réfugia aussitôt en Allah. En réponse à l'attitude qu'il avait adoptée, Allah le Très-Haut ordonna au feu :

Nous dîmes : « Ô feu, sois pour Abraham une fraîcheur salubre. » (Coran, Al-Anbiya, 21 ; 69)

Le second test concernait les biens qu'il possédait. L'Archange Gabriel (que la paix soit sur lui) se présenta devant le prophète Abraham et demanda à ce dernier de lui faire don de son bétail. Abraham (que la paix soit sur lui) se mit alors à glorifier Allah, disant : « Prends ce troupeau, il t'appartient désormais. »

La véritable soumission à Allah n'est rien d'autre que l'acceptation de cette soumission. Cependant, il est important de notifier que la soumission est basée sur l'amour et l'obéissance. Nous avons remarqué en Abraham un exemple parfait de cette affirmation. C'est la raison pour laquelle sa vie, sa famille et ses richesses ne l'ont pas empêché d'obéir aux injonctions divines. Afin de récompenser sa sincérité, les rites du pèlerinage seront perpétuellement accomplis jusqu'au Jour du Jugement Dernier ; ils symbolisent la soumission et la confiance qu'Abraham accorda à Allah durant toute sa vie. La langue qui refléta l'état de son cœur dira toujours :

« Je me soumets au Seigneur de l'univers. » (Coran, Al-Baqara, 2 : 131)

Rajoutant aux exemples d'Abraham et d'Ismaël (que la paix soit sur eux) qui avaient manifesté d'inégalables degrés de sacrifice et de soumission envers Allah, le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) présenta les fondements et les rites propres au *Hajj* lors de son fameux « pèlerinage d'adieu ». Le dernier sermon qu'il délivra à cette occasion demeure particulièrement la meilleure orientation qui puisse être offerte aux pèlerins jusqu'au Jour du Jugement. Dans ce sermon, il désigna les règles de base et les responsabilités qui incombent aux musulmans, les invitant à renforcer leurs limites avec amour et miséricorde.

Tous ceux qui ont l'intention de se rendre en pèlerinage doivent obligatoirement se préparer matériellement et spirituellement. Faire



confiance à Allah ne veut pas dire qu'il ne faut pas s'approvisionner pour le voyage. On raconte que quelques Yéménites voulurent se rendre en pèlerinage sans la moindre provision. Ils disaient (pour se justifier) : « Nous avons confiance en Allah ». Lorsqu'ils atteignirent La Mecque, ils étaient affamés et se mirent à mendier.

Afin de nous préserver de cette fausse conception, le Saint Coran dit :

« (...) Et prenez vos provisions ; mais vraiment la meilleure provision est la piété. Et redoutez-Moi, ô doués d'intelligence ! »
(Coran, Al-Baqara, 2 : 197)

Ce verset stipule que le musulman a besoin de deux types de provisions pour demeurer dans les Lieux Saints. Premièrement, il a besoin de provisions matérielles, comme par exemple de la nourriture ; deuxièmement, il a besoin de provisions spirituelles telles que la soumission, la patience... Seul le musulman qui a purifié son cœur des maladies spirituelles est en mesure de réaliser cela. Quand bien même nous posséderions un tel cœur, pourrions-nous vraiment comprendre la réalité des actes d'adoration que nous accomplissons, en particulier pendant le Pèlerinage ?

Jalâl-ud-Dîn Rumî (qu'Allah bénisse son secret) relate l'histoire suivante :

« Bayazîd, le cheikh de la communauté, était pressé de se rendre à La Mecque afin d'y accomplir le *Hajj* (ou le grand pèlerinage), ainsi que la *'Umra* (ou le petit pèlerinage). Dans chaque localité qu'il traversait, il se mettait en quête des vénérables saints qui y demeuraient. En parcourant les rues, il demandait aux habitants : 'Y a-t-il quelqu'un dans cette ville qui possède le discernement spirituel et sur qui l'on peut s'appuyer ?' Bayazîd avait décidé d'agir de la sorte à chaque fois qu'il pénétrerait dans une cité. »

Allah dit dans le Saint Coran : **« (...) Demandez donc aux gens du Rappel (*dhikr*) si vous ne savez pas. »** (Coran, Al-Anbiya, 21 : 7) En outre, nous savons que Moïse (que la paix soit sur lui) reçut l'ordre de rendre visite à Al-Khidr (le Verdoyant) qui était en possession de la connaissance spirituelle. Parallèlement, Bayazîd recherchait le



« *Khidr* » de l'époque lorsqu'il aperçut un vieillard dont la stature était en forme de nouvelle lune. Il vit en ce vieil homme les caractéristiques de la majesté et du langage habituel des saintes personnes. Ses yeux ne pouvaient voir et son cœur était aussi lumineux que le soleil. Bayazîd s'assit en face de lui et le questionna sur sa condition ; il apprit ainsi qu'il était derviche et qu'il avait une famille à charge. Le vieillard lui posa la question suivante : 'A quel lien es-tu attaché, Ô Bayazîd ? Où comptes-tu te rendre ? Est-ce une terre étrange ?' Bayazîd répondit : 'Je me rends à la Ka'ba et je possède deux cents dirhams en argent pour le voyage.' Le vieil homme lui dit alors : 'Dépose devant moi une partie de ces dirhams qui me serviront et pourront servir à d'autres nécessiteux. Ensuite, pénètre dans leurs cœurs afin d'ouvrir les yeux de ton âme. Acquiers la vie éternelle, accomplis le pèlerinage de toute ton âme, puis continue ton chemin avec un cœur purifié. Bien que la Ka'ba soit la Maison attachée au service d'Allah, ma condition est la maison de ses secrets les plus intimes. La Ka'ba est la maison bâtie par Abraham, fils d'Azar ; et mon cœur est le lieu où demeure la magnificence d'Allah. Si tu possèdes le discernement spirituel, tourne autour de la Ka'ba du cœur ; le cœur est la Ka'ba du corps qui a été créé de terre. Allah nous a enjoint de visiter la Ka'ba visible pour que nous puissions atteindre la Ka'ba invisible (le cœur), ayant été nettoyé de toute impureté. Sache que si tu blesses un cœur qui est la demeure des Eclats Divins, les récompenses qui se rattacheront à l'accomplissement de ton pèlerinage ne couvriraient pas le péché dont tu t'es rendu coupable, quand bien même tu y serais venu à pied. Un homme parfait est un trésor qui contient les secrets divins. Si tu désires distinguer les manifestations de la lumière divine, ne fuis pas les épreuves et les difficultés'. » (Mathnawî, II, 2218-2251)

Bayazîd écouta attentivement ces paroles empruntées de mysticisme et les garda profondément ancrés dans son entendement tel un anneau d'or fixé sur une oreille. A travers les paroles de ce cheikh, son cœur reçut une part de miséricorde ; Bayazîd poursuivit son voyage, l'esprit et le cœur apaisés.

A travers ce genre d'exemples merveilleux, Rumî tente de guider les cœurs vers la réalité du pèlerinage en donnant un éclairage aux croyants qui voudraient s'y rendre :



« *Quand vient le temps du pèlerinage, partez avec l'intention de visiter la Ka'ba et d'y effectuer des circumbulations. Si vous partez avec cette intention, la réalité de la Mecque vous sera évidente.* »

Rumî, dans ce contexte, donne l'exemple du pèlerinage parce qu'il demeure un acte d'adoration particulièrement exigeant. Bon nombre de choses légales qui sont autorisées en temps ordinaire ne le sont plus pendant la période prescrite du pèlerinage. Néanmoins, le pèlerin doit d'abord préparer son cœur pour trouver la force nécessaire d'accomplir ce devoir difficile. Dès le premier instant où le croyant émet l'intention de se rendre en pèlerinage, Satan œuvre de son côté pour tenter de corrompre cette intention. Ce voyage semble facile et plaisant mais, en réalité, il est rempli de difficultés et il en est ainsi également pour tous les rites liés au pèlerinage. C'est pourquoi le pèlerin doit constamment s'armer de patience, faire preuve d'abstention à tous égards et prier Allah en disant : « *Ô Allah ! De grâce, facilite-moi toute chose durant ce pèlerinage.* »

Les paroles que nous prononçons pendant le déroulement du pèlerinage (*At-Talbiya*) doivent être gravées dans nos cœurs afin que nous ne les oublions pas :

"Labbayk Allahumma labbayk lâ charika laka labbayk. Innal hamda wa n-ni'mata laka wa'l mulk. Lâ charika lak. »

« *Me voilà, ô Seigneur, me voilà. Me voilà, Tu n'as pas d'associé, me voilà. En vérité, la louange et la grâce T'appartiennent ainsi que la royauté. Tu n'as pas d'associé.* »

En prononçant ses paroles bénies, nous témoignons et nous confirmons avoir entendu Son appel et répondu à Son invitation. Nous admettons qu'au Royaume de la terre et des cieux, nul n'est semblable à Allah et nul ne Lui est associé. C'est pourquoi nous Lui promettons de ne pas obéir aux tentations de Satan ainsi qu'aux sollicitations de l'ego. En revanche, si nous accomplissons le pèlerinage de manière insouciant, sans obéir aux principes que nous exprimons sans cesse, il ne nous sera aucunement bénéfique. En particulier, les personnes qui se rendent dans les Lieux Saints avec des revenus illégaux sont indignes d'y accomplir des actes de dévotion



parce qu'ils rentrent en conflit avec le plus fondamental des principes islamiques. Par conséquent, lorsque ces personnes disent : « nous voilà » (nous sommes à Ton service), cela signifie plutôt « nous sommes absents » (nous ne sommes pas à Ton service depuis que nous avons brisé la règle la plus significative du pèlerinage).

Ainsi donc, nous pouvons affirmer que la plus importante règle relative au pèlerinage consiste à posséder des revenus religieusement licites (*halal*) ; puis, en second lieu, il est nécessaire de posséder un cœur sincère. Toutes les fois où le pèlerin dit « *labbayk* » (« me voici »), ce mot devrait embraser son cœur ; un croyant ne pourra s'approcher d'Allah que par ce moyen, sans quoi ce seul mot prononcé sans en comprendre la véritable signification ne présentera aucun bénéfice.

Le visage d'Husayn, le petit-fils du Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) palissait à chaque fois qu'il prononçait ce mot, craignant par-dessus tout que la réponse d'Allah à cette affirmation soit « *lâ labbayk* » (« Je ne répond pas »). Puisse Allah permettre à chacun d'accomplir le pèlerinage tant sur le plan physique que spirituel.

Les principes qui sont liés au pèlerinage sont en mesure de guider l'homme vers une vie de miséricorde et davantage profitable sur le plan spirituel. En revêtant l'habit particulier propre aux pèlerins (*ihrām*), il renonce à la dureté et aux comportements cruels ou équivoques, car ces principes le rendent plus aimable et plus sociable. Par exemple, chasser, déraciner des plantes, arracher des pousses encore vertes, ou bien faire du mal à une quelconque créature, sont des actes rigoureusement interdits durant toute la période du pèlerinage. Allah le Très-Haut dit dans le Saint Coran :

« Le pèlerinage a lieu dans des mois connus. Si l'on décide de l'accomplir, alors point de rapport sexuel, point de perversité, point de dispute pendant le pèlerinage. Et le bien que vous faites, Allah le sait. Et prenez vos provisions ; mais vraiment la meilleure provision est la piété. Et redoutez-Moi, ô doués d'intelligence ! »

(Coran, Al-Baqara, 2 : 197)



Les pèlerins ne devront ni se battre, ni blesser qui que ce soit ; ils se conduiront dignement, avec bonté, par amour pour leur Créateur. Blesser le cœur d'un croyant est considéré en particulier comme un péché énorme ; 'Umar ibn al-Khattab (qu'Allah soit satisfait de lui), à cause des mouvements de foule liés à la dévotion des croyants, a toujours refusé d'embrasser la Pierre Noire de peur de blesser des pèlerins, car en islam, toute dévotion débute par une intention.

L'intention d'accomplir le pèlerinage commence par l'état de sacralisation (*ihram*). Ayant revêtu l'habit particulier (les hommes doivent porter un habit composé de deux pièces de tissu blanc, non cousues, dans lesquelles les pèlerins s'enroulent, en prenant soin de libérer l'épaule droite), le pèlerin vit et évolue dans un état spirituel, laissant derrière lui son comportement habituel, le tissu blanc lui rappelant le linceul et la mort ; penser à la mort afin de la préparer est un fait marquant du pèlerinage et cette pensée occupe une place importante durant son déroulement. Fort de ces principes éloquentes, le pèlerinage permet à l'homme d'atteindre la dimension la plus élevée de sa condition comme cela est défini dans le Saint Coran : **« Nous avons certes créé l'homme dans la forme la plus parfaite. »** (Coran, At-Tin, 95 : 4)

Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) apporta aux pèlerins la bonne nouvelle suivante :

« Le grand pèlerinage ainsi que le petit nettoient les péchés du pèlerin comme l'action de l'acide qu'utilise l'orfèvre pour nettoyer l'or et l'argent. » (Nasaï, Tirmidhî)

Le hadith suivant exprime la même pensée :

Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) a dit : *« Celui qui accomplit le pèlerinage pour l'amour d'Allah, s'abstient de toutes relations sexuelles avec son épouse, ne fait pas de mal et ne commet pas de péchés, alors il retournera chez lui après le pèlerinage (sans péchés) comme s'il était à nouveau né. »* (Bukharî, volume 2, livre 2-, n° 596)

Cette bonne nouvelle n'est valable que pour ceux qui ont correctement accompli le pèlerinage (ce fait est appelé « *al-Hajj al-Mabrûr* » ou « *le pèlerinage agréé* »). Les pèlerins l'ayant accompli de cette manière bénéficient également des vertus suivantes :



- ⊙ Sens des responsabilités
- ⊙ Respect de la nature
- ⊙ Préservation de la pureté du corps et des actions
- ⊙ Fraternité islamique
- ⊙ Conscience que la supériorité est basée sur la crainte d'Allah (*taqwa*)
- ⊙ Revenus licites
- ⊙ Sincérité

Tenant compte de toutes ces considérations, nous pouvons dire que le pèlerinage n'est pas qu'un ensemble d'actes de dévotion, mais il développe les conditions morales, sociales et politiques de la communauté musulmane (*Umma*). Il enseigne également les caractéristiques universelles de l'islam plus que tout autre acte d'adoration.

D'un point de vue individuel, le pèlerinage offre à l'homme une chance d'évaluer sa conduite et ses actions afin de corriger les erreurs qu'il commettra dans l'avenir. Il est donc du devoir de chaque musulman de l'accomplir une fois dans sa vie. Toutefois, à l'instar des prières quotidiennes et du jeûne, le croyant a toujours la possibilité, s'il le désire, d'accomplir des pèlerinages surrogatoires. Un certain nombre de musulmans considèrent que le fait de se rendre plusieurs fois en pèlerinage est considéré comme une perte financière. Nous répondrons à cela que ce genre de remarque inconsidérée s'approche de l'incrédulité, car seuls ceux qui ne comprennent pas le but et la capacité transformatrice du pèlerinage peuvent soutenir de telles allégations.

Depuis la fameuse « *époque du bonheur* », inaugurée par le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix), les musulmans ont toujours accompli leurs actes d'adoration de manière libre, enthousiaste et passionnée. Ces actes accomplis de plein gré permettent au croyant de se rapprocher d'Allah comme le souligne un célèbre hadith. Ils apportent profondeur et discernement à l'âme et rendent le musulman plus généreux et plus miséricordieux. Allah le Très-Haut devient les yeux par lesquels il voit et les oreilles par lesquelles il entend. En bref, de la même façon qu'entendre ou penser



sont des facultés guidées par la Lumière Divine, le développement spirituel du musulman est réalisé grâce à l'accomplissement de ces actes surérogatoires et à la manifestation d'un sentiment de miséricorde à l'égard de la création.

L'imam Abû Hanifa se rendit cinquante-cinq fois en pèlerinage ; cette réalité illustrant, de façon éloquente, ce que signifie la véritable perception du pèlerinage sans qu'il y ait besoin de rajouter d'autres commentaires à ce sujet.

LE PETIT PÈLERINAGE ('UMRA)

En plus du grand pèlerinage (*Hajj*) qui est accompli pendant une période fixe de l'année, tout musulman peut entreprendre d'accomplir le petit pèlerinage (*'Umra*) à n'importe quel moment de l'année. Le petit pèlerinage n'est pas aussi exigeant que le grand (*Hajj*) car le pèlerin n'est pas obligé de se rendre à Arafât ; il peut seulement effectuer des circumbulations autour de la Ka'ba et courir entre les collines de Safâ et de Marwâ. Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) a dit que si le petit pèlerinage était effectué pendant le mois béni de Ramadan, la récompense qui y serait attachée serait aussi élevée que celle du grand pèlerinage.

Lorsque nous visitons la tombe du Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) à Médine, nous devons absolument réaliser que ce lieu béni peut nous permettre d'augmenter notre respect et notre amour envers lui parce que seul Allah le nomme « *Mon bien-aimé* ». Par conséquent, aimer le Messager d'Allah est une injonction divine :

Dis : « Si vos pères, vos enfants, vos frères, vos épouses, vos clans, les biens que vous gagnez, le négoce dont vous craignez le déclin et les demeures qui vous sont agréables, vous sont plus chers qu'Allah, Son messager et la lutte dans le sentier d'Allah, alors attendez qu'Allah fasse venir Son ordre. Et Allah ne guide pas les gens pervers. » (Coran, At-Tawba, 9 : 24)

Commentant ce verset coranique, le Cadi Ihyâd déduisit que le fait d'aimer Allah et Son Messager est une imposition faite à Sa



Communauté. En conséquence, rien ni personne ne devrait être plus proche de nous que le prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) : ni notre demeure, ni notre famille, ni notre travail ne devraient nous tenir éloignées de lui. De plus, l'imâm Malik considère que l'honorable tombe du Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) revêt un caractère aussi sacré que la Ka'ba elle-même puisque les mondes et la création entière ont été créés pour lui. C'est la raison pour laquelle il est important de se rendre à Médine après avoir accompli le pèlerinage. A travers la visite et les senteurs particulières de ces contrées, nous devons ainsi exprimer nos plus humbles respects envers le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) de façon à être en mesure de profiter pleinement de sa bénédiction. Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) a dit aussi que le fait de le visiter après sa mort est semblable au fait de le visiter de son vivant (Dâraqutni, Sunan, II, 278)

Cependant, chacun doit montrer un grand respect en visitant la tombe du Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix), comme le démontre l'histoire suivante :

Un jour, alors que l'imâm Malik se trouvait dans la mosquée du Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix), Jâfar Mansûr, le calife de cette époque, s'y rendit dans le but de lui poser quelques questions. Une discussion savante commença entre eux et, au bout d'un certain temps, en raison de la ferveur du débat qui les animait, le calife se mit à hausser le ton. Aussitôt, l'imâm Malik lui lança l'avertissement suivant : « Ô Calife ! Ne hausse pas le ton lorsque tu te trouves dans ce lieu. Allah demande à Ses plus pieux serviteurs de ne pas y élever la voix, faisant référence à ce verset (coranique) : **« Ô vous qui avez cru ! N'élevez pas vos voix au-dessus de la voix du Prophète, et ne haussez pas le ton en lui parlant, comme vous le haussez les uns avec les autres, sinon vos œuvres deviendraient vaines sans que vous vous en rendiez compte. »** (Coran, Al-Hujurât, 49 : 2)

Le Calife apprécia l'excellente remarque de l'imâm et lui posa la question suivante :

« Ô Imâm ! Mon visage doit-il se tourner vers *Ar-Rawdha* (la tombe du Prophète) ou vers la Ka'ba ? »



L'imâm Malik répondit :

« Lorsque tu es à Médine, tourne ton visage vers *Ar-Rawdha*, car la création et la Ka'ba ont été créées à son intention. L'humanité entière a besoin de l'intercession du Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix). » (Qâdi Iyâz, *şifa al-Sharif*)

Certains musulmans sont ignorants de ce fait alors qu'ils devraient bien le connaître. Ils saluent le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) et s'en vont, oubliant qu'il est toujours vivant. Le Saint Coran nous informe que les martyrs et les prophètes qui occupent un rang éminent sont toujours vivants ; la vie du Prophète Muhammad elle-même (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix), l'Honoré des mondes, était en ce sens particulièrement extraordinaire.

En résumé, la particularité qui règne dans les Lieux Saints est le plus beau don que les pèlerins peuvent rapporter en rentrant chez eux. Ils peuvent rapporter aussi tout ce qu'ils y ont vécu en continuant de mettre en pratique les bonnes vertus qu'ils ont cultivées durant leur séjour. Ils seront semblables à des fenêtres ouvertes sur les beautés spirituelles dont sont parés les Lieux Saints et les feront découvrir à ceux qui n'y sont pas encore allés.

Muhammad Iqbal, l'architecte spirituel du Pakistan, demanda un jour à des pèlerins qui venaient de rentrer des Lieux Saints de l'islam :

« Vous vous êtes rendus à Médine « la Lumineuse ». De son marché spirituel, avec quoi avez-vous rempli vos cœurs ? Les cadeaux que vous avez rapportés tels que les couvre-chefs, les chapelets, ou bien les tapis de prière finiront un jour ou l'autre par disparaître. Avez-vous rapporté des cadeaux spirituels qui ne pourront jamais disparaître ? Avez-vous rapporté des cadeaux spirituels qui sont propres à l'honnêteté et à la soumission d'Abû Bakr, à la justice de 'Umar, à la générosité et à la pudeur (*hayâ*) de 'Uthman ? Êtes-vous capables d'apporter à votre Communauté (*Umma*), qui souffre de mille et une difficultés, un espoir provenant de la « Période du Bonheur » (*Asr-i sa'âda*) ? »



Puisse Allah nous compter parmi ceux qui ont bénéficié des faveurs spirituelles présentes dans ces Lieux Saints. Puisse Allah nous compter parmi ceux qui ont rendu visite au Messager d'Allah (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) avec un cœur brûlant et sensible. Puisse Allah nous accorder une vie confiante et soumise en Lui. Puisse Allah demeurer notre seul secours et notre seul refuge. Puisse Allah nous permettre de remplir le devoir du pèlerinage avec un cœur sensible aux bienfaits émanant de ces terres sacrées.



**LE JEÛNE OU
LE MOIS SACRÉ DE RAMADAN**



(Ces jours sont) le mois de Ramadan au cours duquel le Coran a été descendu comme guide pour les gens, et preuves claires de la bonne direction et du discernement.

(Coran, Al-Baqara, 2 : 185)



Le mois sacré de Ramadan est un mois favorable durant lequel Allah le Très-Haut nous accorde de nombreuses récompenses. Au cours de ce mois béni, nous nous rappelons particulièrement des faveurs dont Il nous a gratifié ; nous les saisissons, certes, mais sans vraiment Le remercier comme il se doit.

Le but du jeûne est de parvenir à la crainte révérencielle d'Allah (*taqwa*) et de réprimer les sollicitations de l'âme charnelle (*nafs*) en la disciplinant et en la contrôlant. Le jeûne doit être accompli dans une attitude de constante adoration si nous désirons réellement bénéficier de ses bienfaits. Il nous permet d'obtenir de nobles vertus comme la patience et la force de caractère, de manière à ce que les vils instincts de notre ego soient formellement écartés. Comparable à un bouclier, le jeûne protège notre honneur en nous libérant des préoccupations liées au besoin de manger et de boire, ce qui est, au demeurant, une notion propre à l'animal. Le jeûne procure courage et endurance par temps de famine et de malheur. Il nous enseigne aussi à être reconnaissants et satisfaits des bontés qu'Allah nous octroie chaque jour. Lorsque nous jeûnons, nous comprenons les difficultés que rencontre le pauvre qui souffre du manque de nourriture et, en réponse à cela, notre miséricorde envers lui est en mesure de devenir beaucoup plus conséquente. Comprendre cette réalité de cette manière peut empêcher d'une part le développement de troubles sociaux et d'autre part que les différentes classes qui composent la société soient en butte à



des conflits entre elles. En conséquence, nous pouvons dire avec assurance que la nature première de l'adoration en islam ne permet pas qu'il y ait des divisions sociales au sein des nations. Le jeûne (*sawm*) et la prière (*salât/namaz*) rendent les hommes et les femmes égaux devant Allah. Nul n'est dispensé d'accomplir ces actes d'adorations excepté ceux qui ont une excuse valable.

En raison de ses aspects positifs, les prescriptions relatives au jeûne ne concernent pas seulement les musulmans puisque les communautés antérieures à l'islam en avaient également bénéficié. Allah le Très-Haut dit dans Sa Parole :

« Ô les croyants ! On vous a prescrit le jeûne (as-sawm) comme on l'a prescrit à ceux d'avant vous, ainsi atteindrez-vous la piété, pendant un nombre déterminé de jours. » (Coran, Al-Baqara, 2 : 183-184)

L'islam prescrit également une variété de pratiques cultuelles à l'intention des croyants. Les différentes formes d'adoration en islam ont pour but de guérir les différentes sortes de maladies spirituelles. Ces maladies augmentent particulièrement quand les temps sont aisés et prospères. Pendant la période mecquoise, les musulmans n'avaient aucune possibilité de les développer parce que la lutte pour survivre dans les conditions difficiles qui étaient les leurs les occupait constamment. Cependant, après avoir émigré à Médine, leur situation financière s'améliora et ils se trouvèrent à l'abri des persécutions que leur faisaient subir les Mecquois incrédules.

Afin de prévenir les musulmans du mal provenant des abus de la richesse et des plaisirs mondains, il y avait besoin d'un moyen pour restreindre l'utilisation des biens matériels. C'est au cours de cette période que le jeûne fut prescrit ; il avait pour but de préserver la santé spirituelle des croyants. En fait, le jeûne agit comme un médicament qui soigne les maladies de nature physiologique et spirituelle. Ainsi, semblable à une posologie, le jeûne a été prescrit pour un nombre limité de jours et non pas pour une année entière.

Si certains médicaments sont utilisés toute l'année en cas de pathologie grave, le système immunitaire du corps humain s'y habitue et ne permet plus à l'utilisateur d'en bénéficier de manière suffi-



sante. De même, le jeûne doit être accompli à des moments déterminés ; vouloir jeûner continuellement ne contribue pas à la guérison des maladies ; qui plus est, cela peut affaiblir l'organisme au point de rendre difficile l'accomplissement des prescriptions islamiques. C'est la raison pour laquelle le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) avait toujours refusé catégoriquement que ses compagnons jeûnent de façon quotidienne.

Tous les musulmans doivent obligatoirement jeûner le même mois de l'année, en l'occurrence pendant le mois sacré de Ramadan, car cela renforce les liens d'unité de la communauté (*Umma*) et rend le jeûne plus aisé. Ce sens de l'unité est en mesure d'apporter à notre vie spirituelle davantage de bonheur et de clairvoyance.

Ce jeûne se déroule au cours d'un mois lunaire, ce qui est un autre aspect primordial. Par conséquent, en se déplaçant d'une saison à l'autre à travers tout le calendrier solaire, nous jeûnons aussi bien pendant les longues et chaudes journées d'été que pendant les courtes et froides journées d'hiver. En raison du fait que chaque jour de l'année respecte le mois de Ramadan durant sa période appropriée, ce jour est par conséquent propice à recevoir toutes les bénédictions que ce mois béni est susceptible de lui apporter, en l'occurrence une variété de saveurs et de plaisirs spirituels. Cela rend le jeûne plus facile et permet au croyant de goûter à une expérience différente. Nous pouvons aussi discerner cette richesse (spirituelle) dans l'exégèse du verset coranique suivant :

« **Ô les croyants ! On vous a prescrit le jeûne (as-sawm)** » ; dans le but de nous reconforter, le verset stipule que le jeûne avait été prescrit également aux autres communautés : « **comme on l'a prescrit à ceux d'avant vous** ». En définitive, le verset précise que le jeûne n'est pas prescrit pour tous les jours de l'année : « **pendant un nombre indéterminé de jours** » (Coran, Al-Baqara, 2 : 183-184).

Après ces affirmations, Allah le Très-Haut évoque les bienfaits du jeûne et les conditions qui en résultent :

« (Ces jours sont) le mois de Ramadan au cours duquel le Coran a été descendu comme guide pour les gens et preuves clai-



res de la bonne direction et du discernement. Donc quiconque d'entre vous est présent en ce mois, qu'il jeûne! Et quiconque est malade ou en voyage, alors qu'il jeûne un nombre égal d'autres jours. - Allah veut pour vous la facilité, Il ne veut pas la difficulté pour vous, afin que vous en complétiez le nombre et que vous proclamiez la grandeur d'Allah pour vous avoir guidés, et afin que vous soyez reconnaissants ! » (Coran, Al-Baqara, 2 : 185)

Ce verset nous dévoile aussi que le but du jeûne consiste à glorifier Allah le Très-Haut et à Le remercier. En ce sens, le jeûne possède une influence positive sur les autres formes d'adoration. Chaqîq Balkhî a dit : « *Adorer Allah de manière digne est un art difficile. Toutefois, cela peut être atteint par le biais de la solitude et du jeûne.* »

Réduire la consommation de nourriture est également une méthode moderne de traitement médical. Faire un régime est la première condition pour être en bonne santé et cela est même reconnu par la médecine actuelle. En pratiquant le jeûne, les croyants suivent cette voie de la meilleure manière, car ils apprennent ainsi à se contrôler.

La sensation de faim est aussi un remède puissant qui permet de contrôler l'ego (*nafs*). On dit que lorsque l'ego a été créé, il était plein d'orgueil. Fort de son arrogance, il osa dire au Seigneur : « *Tu es Toi ce que Tu es et je suis moi ce que je suis* ». Cependant, après qu'Allah l'eut puni en le privant de nourriture, il comprit son erreur puis avoua sa faiblesse et sa dépréciation face à son Créateur. C'est ainsi que pour la santé de l'ego, il n'existe pas d'autre remède plus efficace que la sensation de faim. Jalâl-ud-Dîn Rumî (qu'Allah bénisse son secret) a dit : « *La lumière d'Allah est la véritable nourriture de l'homme. Lui offrir une nourriture abondante n'est certes pas une bonne chose. Les véritables vivres de l'homme se nomment 'amour divin' et 'raison'.* »

Le malaise de l'être humain provient du fait qu'il oublie de nourrir son âme au détriment de son corps. Cette chair n'est jamais satisfaite parce qu'elle en désire toujours plus. A cause de ce désir excessif pour la nourriture, le visage devient pâle, les jambes chancelantes et le cœur bat inconfortablement. Où est donc la nourriture de ce monde ; où est donc la subsistance qui est propre à l'éternité ? (n'est-elle pas immense la différence qu'il y a entre ces deux subsistances ?)



Allah le Très-Haut dit au sujet des martyrs : « *Ils sont entretenus* ». Aucune bouche ni aucun corps ne peuvent les nourrir, car ils le sont à travers l'âme. Le sage Luqman instruisit son fils de la manière suivante : « *Lorsque ton ventre est rempli, ta raison ignore la sagesse et les membres de ton corps n'ont plus d'énergie pour accomplir des actes d'adoration.* »

Un ami d'Allah a dit : « *Je cherche refuge auprès d'Allah contre le soufi qui remplit son ventre (de toutes sortes de mets) et qui le corrompt.* »

Aïcha (qu'Allah soit satisfait d'elle), la Mère des croyants, a dit ceci :

« Ouvrez les portes du monde spirituel (*malakût*). »

« Comment ? » lui demanda t-on.

« Par la faim et la soif » répondit-elle.

Un excellent ami d'Allah, Mahmud Sami Ramazanoğlu, dans son ouvrage « *Mukkerem Insan* » (l'Homme Parfait), insiste sur la notion de 'manger peu' et de 'boire peu' et cite l'exemple suivant :

« Quel est le meilleur remède ? » demandèrent-ils aux médecins.

« Manger peu » répondirent-ils.

« Qu'est-ce qui rend le lien plus fort entre l'homme et Allah ? » demanda t-on aux ascètes.

« Ressentir la faim (au lieu d'être rassasié) et manger peu » répondirent-ils.

Manger peu apporte de nombreux bénéfices (ne pas remplir excessivement son estomac) :

Un appétit modéré conduit à la clarté de l'esprit et du cœur ; le souvenir devient plus fort ; tandis que l'excès de nourriture mène à l'oubli et à la sottise.

Un appétit modéré permet au cœur de s'attendrir. Il profite largement de cette tendresse parce que le plaisir d'adorer et d'invoquer devient plus conséquent.



Un appétit modéré conduit à la douceur du cœur et à l'humilité ; tandis que la satiété engendre l'insolence, la vanité, l'orgueil et la vantardise.

Un appétit modéré permet de penser au pauvre et à l'affamé ; tandis que l'homme dont le ventre est rassasié ne se soucie point du pauvre et de l'indigent.

Un appétit modéré permet de briser les appétits, les nécessités et les désirs de l'âme charnelle. Quand elle est assouvie, l'âme charnelle est d'autant plus forte que ses désirs y trouvent également de la force.

Un appétit modéré permet au corps d'être éveillé et conscient ; tandis que la satiété le conduit au sommeil et à l'insouciance.

Un appétit modéré permet au croyant de se sentir prêt à adorer Allah et à Le servir ; tandis que si son ventre est toujours rempli, il se sentira constamment nonchalant et latitudinaire (partisan d'une morale relâchée).

Un appétit modéré permet à l'organisme d'être en meilleure santé ; la maladie disparaît. Manger de façon excessive le rendrait fatigué et malade.

Un appétit modéré permet au corps d'être lumineux et spacieux, le rendant ainsi agréable.

Un appétit modéré conduit tout individu à se sentir généreux et disposé à soutenir le pauvre avec amour et charité.

D'autre part, les gens qui ignorent ce que veut dire avoir faim sont bien incapables de compatir aux souffrances de l'indigent. C'est la raison pour laquelle le serviteur d'Allah sera protégé de la chaleur qui dominera pendant le grand et terrible Jour du Jugement ; il bénéficiera de l'ombre et de la fraîcheur qu'Allah lui prodiguera dans ces instants. En revanche, la satiété produit une condition qui va de l'avarice jusqu'au gaspillage, conduisant subséquentment ce serviteur à sa ruine. En d'autres termes, un estomac lourd et chargé incite l'ego et l'âme charnelle à satisfaire ses plus vils désirs. D'autre part, jeûner sans excès permet de développer la dimension contemplative



de l'homme en rendant son cœur plus apte à percevoir les réalités divines. Le hadith suivant résume sommairement ce que nous avons énoncé plus haut : « *Jeûnez pour avoir une meilleure santé (physiologique et spirituelle)* » (Tabarānī).

Les exemples vécus par les illustres prophètes d'Allah nous révèlent également la manière dont nous pouvons aussi atteindre ce zénith spirituel. Le jeûne est la méthode la plus effective qu'Allah a utilisée pour perfectionner les prophètes. A travers la pratique du jeûne, ils furent ainsi disposés à recevoir la révélation d'Allah le Très-Haut. Nous savons par exemple que Moïse (que la paix soit sur lui) jeûna durant quarante jours et quarante nuits sur le mont Sinaï avant que ne descende sur lui la révélation divine. C'est après cette période de jeûne que la Torah lui fut révélée. De même, Jésus (que la paix soit sur lui) jeûna un nombre de jours identiques avant de recevoir l'Évangile (*Injil*). De façon analogue, notre Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) séjourna un mois entier à l'intérieur de la caverne de Hira près de La Mecque, adorant Allah et méditant sur Sa grandeur. Quand cette période de préparation fut achevée, il reçut le céleste message par l'intermédiaire de l'Archange Gabriel (que la paix soit sur lui), le cœur rempli de lumière et de grâces divines.

Tout cela démontre que le réel bénéfique du jeûne demeure spirituel et non matériel. Par conséquent, en jeûnant, nos aspirations se dirigent exclusivement vers l'adoration d'Allah le Très-Haut. Si nos aspirations ont des objectifs non spirituels tels que diminuer notre temps de repas ou bien vouloir perdre du poids, nous allons passer à côté de ce que représente le réel bénéfique du jeûne. Cette évocation garde toute sa validité lorsqu'il s'agit également des autres actes dévotionnels. Par exemple, si une personne accomplit la prière prescrite dans le seul but de se maintenir en bonne forme physique, sa prière ne sera pas considérée comme conforme aux injonctions islamiques. Cette personne a plutôt tendance à suivre les sollicitations de son ego sous couvert d'adoration. Tous les actes d'adoration doivent absolument être accomplis avec une seule pensée en tête : la satisfaction d'Allah le Très-Haut ; l'entraînement et l'éducation du cœur lui permettront de chasser les pensées qui lui sont néfastes.



Sachons, néanmoins, qu'Allah ne sera jamais satisfait de nous tant que nous avons en tête ces objectifs égocentriques.

Afin de bénéficier pleinement du mois sacré de Ramadan, les conseils suivants énoncés par le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) doivent être scrupuleusement suivis :

- Réitérer la profession de foi (*chahada*)
- Implorer le pardon d'Allah et proclamer Ses noms
- Accomplir de bonnes œuvres (*a'mal al-sâliha*) pour gagner le Paradis.
- S'abstenir de ce qui est interdit (*harâm*) pour être sauvé des flammes de l'Enfer.
- Distribuer généreusement ses biens en aumônes et rendre heureux les cœurs brisés.
- Offrir aux croyants le repas marquant la fin du jeûne quotidien (*iftar*).

Bien entendu, il n'y a aucune limite pour accomplir le bien et chacun doit faire de son mieux pour rivaliser dans ce domaine, particulièrement à l'adresse de la communauté musulmane. Le mois sacré de Ramadan est la période propice pour que nos qualités morales s'améliorent. De même que nous prenons garde à ne pas utiliser notre bouche pour manger pendant le temps prescrit du jeûne, pareillement nous ne devons pas l'utiliser pour proférer des calomnies ou toute autre parole inutile ; autrement, nous manquerions indubitablement l'objectif majeur du jeûne qui consiste à améliorer le savoir-vivre du croyant en fonction de la moralité islamique. Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) a dit à ce sujet : « *Le jeûne reste un bouclier (protecteur) tant que le jeûneur ne fait pas de tort à son jeûne.* » Les compagnons lui demandèrent ce qui pourrait porter préjudice au jeûne et le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) leur répondit : « *le mensonge et la médiosance.* » (Nasaï, Mu'jam al-awsât)

Certes, les diffamateurs s'abstiennent de manger durant la journée, mais la médiosance équivaut à manger la chair des gens. En consé-



quence, leur jeûne ne peut pas être considéré comme valable. Sufyan At-Thawrî a dit au sujet de ces individus : « *La médisance rompt le jeûne* ». De même, Mujahid, un savant notoire, a dit que la médisance et le mensonge invalidaient le jeûne. Pour ceux qui contaminent leurs prières (*salât*) et leur jeûne (*sawm*) par la médisance, la diffamation ou l'offense, agissant de façon cruelle et dépréciant, le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) dit à leur intention « *Combien de jeûneurs ne récoltent de leur jeûne que la faim. Combien de croyants ne récoltent de leurs prières nocturnes que l'épuisement.* »

Dans un autre hadith similaire, le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) dit : « *Celui qui n'abandonne pas le mensonge et les mauvaises actions, alors Allah n'a pas besoin qu'il abandonne sa nourriture et sa boisson.* » (Bukharî, vol 3, livre 31, n° 127)

Ces hadiths nous montrent clairement qu'il est important de surveiller notre comportement pendant le mois sacré de Ramadan. Nous devons préparer notre cœur et notre esprit à accueillir le jeûne, sans insouciance, mais avec précaution. En outre, nous sommes tenus d'accomplir soigneusement nos prières prescrites, fortifier notre âme par le rappel d'Allah, réciter le Coran avec un cœur et un esprit attentionnés, purifier nos ressources et notre conscience en donnant la charité et l'impôt purificateur (*zakât*).

Il ne faut pas oublier que c'est pendant le mois sacré de Ramadan que le Saint Coran fut révélé ; et c'est la raison pour laquelle nous devons montrer une attention particulière à mettre ses injonctions en pratique dans notre vie. Une véritable récitation du Coran s'effectue avec le cœur ; les yeux externes ne sont que la vitrine des yeux du cœur.

Il existe un lien étroit entre le Ramadan et le Coran. Ce mois béni est la période propice à écouter la voix du Coran ; la voix qui nous rappelle quelle sera notre vraie destination, celle qui sera la nôtre après notre séjour sur terre. Le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) a dit :

« *Le jeûne (du Ramadan) et le Coran seront deux intercesseurs le Jour du Jugement.* » (Ahmad ibn Hanbal, Musnad, III, 174)



« *Le jeûne est la moitié de la patience* » (Tirmidhî, Daawat, 86)

La récompense du jeûne sera déterminée au Jour du Jugement comme cela est stipulé dans un hadith Qudsi relaté par Abû Hurayra :

Le Messager d'Allah (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) a dit : Allah a dit : « *Le jeûne est pour Moi et Je donne une récompense pour cela. [Un homme] abandonne sa passion sexuelle, sa nourriture et sa boisson pour l'amour de Moi. Le jeûne est tel un bouclier, et celui qui jeûne a deux joies : une joie quand il rompt le jeûne, et une joie quand il rencontre son Seigneur. L'haleine de celui qui jeûne est meilleure en estimation pour Allah que le parfum du musc.* (Bukhari, vol 3, Livre 31, n°128)

Le verset coranique suivant présente en détail les diverses catégories de croyant(e)s qui recevront le pardon (d'Allah) et l'énorme récompense relative à leur jeûne :

« Les Musulmans et Musulmanes, croyants et croyantes, obéissants et obéissantes, loyaux et loyales, endurants et endurantes, craignants et craignantes, donateurs et donneuses d'aumônes, jeûnants et jeûnantes, gardiens de leur chasteté et gardiennes, invocateurs souvent d'Allah et invocatrices : Allah a préparé pour eux un pardon et une énorme récompense. » (Coran, Al-Ahzab, 33 :35)

Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) nous informe également que le croyant qui jeûne aura une récompense double : la première dans ce monde et la seconde dans l'autre ; la première au crépuscule au moment de rompre le jeûne, la seconde auprès du Seigneur au moment de Le rencontrer. Allah lui accordera alors une très haute distinction.

Cependant, en ce qui nous concerne, nous ne sommes pas suffisamment conscients de la valeur de cette récompense et nous devons l'être pour que nous développions un réel amour pour le jeûne. Dans les contextes temporels, les récompenses sont parfois dissimulées pour que le suspense soit augmenté.

Le jeûne est une forme d'adoration qui permet d'apprécier les faveurs d'Allah le Très-Haut. Le jeûneur possède l'opportunité de



comprendre les difficiles réalités de la faim et de la pauvreté. A travers le jeûne, le croyant se préserve de l'esclavage des choses matérielles en atteignant le plus haut degré d'autonomie (maîtrise de soi).

Rajoutant au jeûne, accomplir la prière de *tarawih* en communauté (après la dernière prière du jour) est aussi une tradition (*Sunna*) du mois de Ramadan. Partout dans le monde, en de nombreux endroits, le Coran est récité dans son intégralité durant cette prière. Toutefois, la prière de *tarawih* doit être accomplie de façon dévotionnelle, paisible et non de façon hâtive. Malheureusement, force est de constater que dans certaines mosquées, les croyants accomplissent la prière de *tarawih* comme s'il s'agissait d'une compétition. Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) nous apprend que cette prière fait partie de ses traditions (*Sunna*) et qu'elle est un exemple à suivre pour toute la communauté musulmane. Il affirme ensuite que le croyant qui a jeûné le mois de Ramadan, qui espère la récompense d'Allah et qui a effectué la prière de *tarawih*, deviendra aussi pur (sans péchés) que le jour de sa naissance. (Ahmad ibn Hanbal ; Nasai)

L'autre point important à relever concerne le repas traditionnellement pris à l'aube (*suhûr*) : En principe, la plupart des croyants rompent leur jeûne quotidien et prennent de suite un repas (*iftar*) ; par contre, ils sont négligents quand il s'agit du repas de *suhûr*. A cela, nous disons qu'il est nécessaire de prendre quelque chose, ne serait-ce qu'un verre d'eau. D'après Anas ibn Malik, le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) a dit :

« Prenez le *suhûr*, car il comporte véritablement une bénédiction. »
(Bukharî, vol. 3, livre 31, n°146)

D'après Sahl ibn Sad, Le Messager d'Allah (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) a dit :

« Les gens resteront sur le bon chemin tant qu'ils hâteront la rupture de leur jeûne. » (Bukharî, vol.3, livre 31, n°12)

Afin de comprendre les réalités liées au mois sacré de Ramadan, nous avons besoin d'ouvrir notre cœur et d'y accueillir les pluies bienfaitrices du pardon et la grâce divine. Les océans et les rochers ne profitent guère de ces pluies, seules les terres fertiles en bénéficient. En



d'autres termes, à travers la conscience de la présence continuelle d'Allah et de la reconnaissance due à Ses immenses faveurs, nous devrions être pleinement en mesure de profiter de ce mois béni. Pour appuyer cette affirmation, le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) nous apporte la bonne nouvelle suivante: « *Quand vient le mois de Ramadan, on ouvre les portes du Paradis, on ferme celles de l'Enfer et les démons sont mis aux fers.* » (Bukharî, vol.7, livre 31, n°123)

Cela signifie en clair que les jeûneurs qui ont compris le sens réel de leur jeûne ne commettent pas de péchés. En effet, des recherches menées dans des pays musulmans pendant le mois de Ramadan ont déduit que le taux de crimes qui y sont perpétrés est le plus bas de l'année. La puissance maléfique de Satan y est limitée, mais le mal commis par l'ego continue de s'y manifester. En conséquence, tous les musulmans sont appelés à être vigilants afin de ne pas être emportés par leurs vils désirs. Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) nous avise donc que durant ce mois béni, le Paradis se pare de tous ses plus beaux attraits et supplie Allah en ces termes : « *Ô Seigneur ! Permits-moi d'accueillir en ce mois un nombre important de personnes.* » (Tabaranî)

Le jeûne est un acte qui prône le renoncement à toute forme de nourriture et de boisson ainsi que l'abstinence à toute relation sexuelle ; il préconise également la protection de l'âme contre tous les désirs et penchants charnels. Les soufis font davantage ressortir la dimension spirituelle du jeûne car ils la considèrent comme une part de son principe essentiel. Celui qui renonce à manger et à boire doit de la même manière renoncer à l'immoralité, au mensonge, à la médisance ou à d'autre bassesse de ce genre. Concernant ce sujet précis, le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) nous donne l'avertissement suivant : « *Celui qui n'abandonne pas le mensonge et les mauvaises actions, Allah n'a nul besoin qu'il abandonne sa nourriture et sa boisson (c.-à-d : son jeûne ne sera pas acceptée par Allah.* » (Bukharî, Kitabu's-sawm, vol. 3, livre 31, n°127 ; Tirmidhî, Bavu's sawm ; Abû Dawud, Sawm, 236 ; Ibn Maja, 122)

Comme le précise ce hadith susmentionné, c'est à nous d'empêcher nos défauts et nos manquements de causer du tort à notre



jeûne. La colère et le comportement empreint d'hostilité doivent particulièrement être bannis. Le Messager d'Allah (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) a dit :

« Le jeûne est un bouclier contre l'Enfer. Que celui qui a l'intention de jeûner, qu'il s'abstienne de dire des choses obscènes et d'élever la voix. Si une personne vient à l'insulter ou le provoque au combat, qu'il dise donc : 'je suis en état de jeûne'. »

Il rajouta : *« Par celui qui tient l'âme de Muhammad dans Sa main, la mauvaise haleine du jeûneur a assurément une meilleure odeur que celle du musc. Il renonce pour Moi à sa nourriture, à sa boisson et à sa passion sexuelle. Le jeûne est pour Moi et c'est Moi qui en donne la récompense. La bonne action est rétribuée par dix fois sa valeur. »* (Bukhari, vol.3, livre 31, n°118)

Le mois sacré de Ramadan est aussi nommée « *le mois de la patience et de la retenue* ». Quelques exégètes du Coran disent que la racine du mot « *sawm* », signifiant « *jeûne* » en langue arabe, est de la même nature que le mot « *sabr* » signifiant « *patience* ». Par déduction, le jeûne « *sawm* » met un terme aux désirs malsains et procure la patience nécessaire « *sabr* » pour affronter les difficultés. En islam, la patience est considérée comme la moitié de la foi et la clé du salut. Par elle, chacun peut parvenir au Paradis. La patience est un frein contre les événements désagréables, sans pour cela que l'équilibre et la remise confiante en Allah ne soient altérés. Les prophètes et les saints d'Allah ont atteint des degrés (spirituels) élevés et ont obtenu le soutien divin par le biais de la patience. Certes, faire montre de patience ici-bas nous apporte un goût amer, mais sachons que l'attitude que nous adoptons ne sera pas vaine, car la patience donnera des fruits agréables dans l'au-delà. D'autre part, pour que la rigueur de la patience nous soit moins rude, il faut considérer toutes les faveurs qu'Allah nous accorde par Sa grâce. Nous devons prendre conscience qu'il existe une sagesse derrière toute épreuve et si notre patience est exercée, de nombreuses récompenses nous attendent en retour. Le premier « *coup du sort* » est le principe majeur de la patience en islam et le musulman est appelé à se montrer patient en affrontant l'épreuve. C'est lorsque l'épreuve s'est enfin atténuée que



la patience est récompensée comme telle. Le nom divin « *As-Sabûr* » est celui qui est le plus admirablement reflété chez les prophètes et les rapprochés d'Allah. A l'instar du plus grand héritage qui puisse nous être accordé, la patience reste la caractéristique dominante des moments de bonheur ou de malheur, de prospérité ou de pauvreté.



Si nous voulons jeûner en désirant la présence d'Allah, nous devons accomplir soigneusement les préceptes du jeûne tels que le *suhûr*, la prière de *tarawih*, la récitation du Coran, joignant dans une humble et calme supplication le souvenir des noms divins. Le moment de la rupture du jeûne est un instant béni, car Allah accepte les prières et répond aux supplications. C'est le temps de s'unir à Lui et de partager avec d'autres les bénédictions qu'il nous accorde, car de lui jaillit la source de la miséricorde et du contentement spirituel.

Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) nous a recommandé de partager notre nourriture avec d'autres musulmans, notamment au moment de rompre le jeûne (*iftar*) :

« *Quiconque donne à un jeûneur de quoi rompre le jeûne, il recevra la même récompense que le jeûneur sans que celui-ci ne soit lésé de la sienne.* » (Tirmidhî, Sawm, 90)

Lorsque les nécessiteux présents parmi les compagnons entendirent cette parole, ils vinrent auprès du Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) et lui dirent qu'ils étaient dans l'incapacité d'offrir autant de nourriture que les riches. Il leur répondit que le fait d'offrir une demi-datte ou un peu de lait rendrait leur récompense égale à celle des compagnons fortunés qui eux avaient la possibilité d'offrir un repas complet.

Rajoutant au fait d'accomplir le jeûne prescrit, il nous est également recommandé d'effectuer des jeûnes surérogatoires. La loyauté étant la particularité propre aux serviteurs désignés par Allah, cette qualité ne peut être acquise que par le biais de l'intention sincère et de la purification de l'ego. Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) et ses compagnons jeûnèrent souvent de manière libre et volontaire, bien que les conditions météo-



rologiques fussent habituellement difficiles. La chaleur qui règne dans la péninsule arabe étant particulièrement redoutable, certains d'entre eux n'avaient même pas de vêtements pour se protéger de cette chaleur accablante. Pourtant, ils persévéraient à jeûner pendant ces jours, tentant de couvrir leur corps de leurs mains ; ils continuaient de jeûner spontanément, car ils connaissaient la saveur exceptionnelle que procure le contentement spirituel. Pour cette catégorie de croyants, de nombreuses occasions leur furent données de rompre leur jeûne suite à une invitation ou pour toute autre raison. Selon la situation qui lui était propre, le croyant pouvait aussi bien terminer son jeûne ou bien le rompre pour satisfaire ses amis, quitte à le compenser plus tard.

Abû Saïd (qu'Allah soit satisfait de lui) relate l'évènement suivant :

« J'avais préparé un repas à l'attention du Messager d'Allah et de ses compagnons. En faisant le service, l'un d'entre eux me dit : 'Je jeûne'. En entendant ces paroles, le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) rétorqua : 'Ton frère t'a convié à ce repas et maintenant tu dis jeûner. Rompt ton jeûne promptement et reporte-le à un autre jour (en guise de compensation)'. » (Tirmidhî, Abû Dawud)

Lors d'une autre occasion, le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) et certains de ses compagnons étaient en train de manger alors que Bilal jeûnait. Le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) dit ensuite à son sujet : *« Nous mangeons cette nourriture alors que celle de Bilal est au Paradis. »* (Ibn Maja)

Ces traditions prophétiques (*hadiths*) nous enseignent que le choix nous est laissé entre terminer un jeûne surrogatoire déjà entamé, ou bien le rompre avant son temps imparti, selon la nécessité des conditions.



Allah le Très-haut jugera notre vie et nos œuvres. En attendant, les meilleurs instants de notre vie sont ceux que nous passons avec Lui, par amour pour Lui. Quand l'au-delà s'ouvrira devant nous, toutes nos réminiscences passagères ou durables seront ensevelies avec nous dans la tombe. Cependant, seules les bonnes actions



accomplies pour Allah nous seront favorables. Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) a dit : « *Quand le Musulman meurt, ses prières rituelles sont au-dessus de sa tête, sa charité à sa droite et son jeûne à sa gauche.* » (Fadâil al-Amâl)

Une existence non vécue pour l'amour d'Allah est une tromperie, semblable à un mirage ; elle ne possède aucune réalité et n'est qu'une illusion de l'esprit.

Grâce au Miséricordieux, nous nous efforçons de suivre les conseils prodigués par le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) ; nous apprécions également l'immense opportunité que nous offre le mois de Ramadan pour accomplir de bonnes actions et diminuer nos erreurs. Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) a dit :

« *Si les gens connaissaient la vraie nature du Ramadan ainsi que les bienfaits qui lui sont attachés, ils continueraient de jeûner toute l'année.* » (Ibn Huzeyma, Sahih, III, 190)

Pendant le mois sacré de Ramadan règne un climat de pardon ; tous les piliers de l'islam peuvent être accomplis à l'exception du pèlerinage (*Hajj*). Ce mois béni prépare spirituellement les croyants à réaliser ce devoir en perfectionnant leur moralité. Pendant le pèlerinage, les musulmans doivent user de politesse et éviter d'être coléreux, semblables à des serviteurs obéissants. Le mois sacré de Ramadan est une immense opportunité pour que tous les croyants puissent y trouver la satisfaction d'Allah. C'est le temps de la grâce et du salut. Comme le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) l'a dit : « *Le début de Ramadan est miséricorde, son milieu est pardon et sa fin est affranchissement du feu de l'Enfer.* » (Ibn-i-Huzayma, Sahih, III, p.191)

Le mois sacré de Ramadan est semblable au printemps lorsque les arbres sont en fleurs et la verdure est abondante ; les arbres secs de la foi y puisent leur source de vie à travers l'eau des bonnes actions. Cependant, ceux qui ne connaissent pas la valeur du Ramadan sont des gens manifestement égarés comme relaté dans le hadith suivant :



« Un jour, le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) nous demanda de nous asseoir près du minbar (une chaire d'où il délivrait ses sermons du Vendredi), ce que nous fîmes aussitôt. Ensuite, il se mit à gravir une par une les trois marches du minbar et à chaque fois que son pied se posa sur une marche, il disait : « Amin ! » Une fois qu'il en fut redescendu, nous lui posâmes la question suivante :

« Ô Prophète ! Nous avons tous entendu quelque chose que nous n'avions jamais entendu auparavant. Pour quelle raison as-tu dit « Amin » à trois reprises ? »

Le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) nous répondit :

« En gravissant la première marche du minbar, Gabriel est venu à ma rencontre et m'a dit : « Que la malédiction d'Allah soit sur ceux qui ne font aucun cas du mois de Ramadan, négligeant de la sorte le pardon divin qui leur est offert ! » et j'ai répondu « Amin ! » A la deuxième marche, Gabriel me dit : « Que la malédiction d'Allah soit sur ceux qui ne disent pas 'que la paix soit sur toi' quand ton nom est mentionné ! » et j'ai répondu « Amin ! » A la troisième marche, Gabriel me dit une nouvelle fois : « Que la malédiction d'Allah soit sur ceux qui ne vont pas au Paradis quand bien même ils survioraient plus longtemps que leurs parents, ou seulement à l'un d'entre eux ! » (Litt. : ceux qui n'ont pas servi leurs parents ou l'un d'entre eux durant leur vieillesse, n'obtenant pas la récompense liée à cet acte). De nouveau, je répondis « Amin ! ». » (Hakim, Mustadrak, IV, 170)

Ce hadith indique clairement le sort misérable qui sera réservé à ces trois catégories d'individus. La première concerne ceux qui n'auront pas profité pleinement du mois de Ramadan pour adorer Allah puisque c'est le mois l'adoration et du pardon. La seconde concerne ceux qui n'auront pas dit « que la paix soit sur lui » quand le nom du Prophète est mentionné. Enfin, la troisième et dernière catégorie concerne ceux qui n'ont pas pris soin de leurs vieux parents.

Nous devrions être très attentifs à ces paroles si nous voulons aller au Paradis.



Non seulement le jeûne du mois de Ramadan revêt un caractère obligatoire mais, de plus, les jours qui sont jeûnés doivent être appréciés et enrichis par d'autres bonnes actions ; l'assistance apportée aux désavantagés étant particulièrement recommandée pendant cette période. Les orphelins, les veuves, les délaissés, les malades, les nécessiteux et tous ceux qui d'une manière ou d'une autre traversent des difficultés doivent être soutenus financièrement. On ne doit pas les laisser seuls affronter leurs difficultés. Toutes ces personnes devraient recevoir de notre part une étreinte amicale pour que la valeur du Ramadan soit réalisée ; tous ces actes charitables permettront que la bonté d'Allah jaillisse de manière continue. Les bons serviteurs d'Allah qui accomplissent de tels gestes seront couverts par la miséricorde divine et jouiront de toutes les bénédictions qui en résultent.

Allah ouvre les portes de la miséricorde et ferme celles de l'Enfer. Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) a dit : « *La bienfaisance éloigne soixante-dix sortes de malheurs.* » (Suyûtî, al-Jâmiu's-Saghîr, vol. II, p.52) « *La bienfaisance éteint la colère d'Allah* » (Tirmidhî, Zakât, 28)

Luqman Hakim donna le conseil suivant à son fils : « *Ô mon fils ! Lorsque tu commets consciemment ou inconsciemment un péché, repent-toi devant Allah et donne l'aumône.* »

En résumé, les aumônes offertes pendant le mois de Ramadan sont généreusement récompensées. Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) décrit la particularité de ce mois béni par les paroles suivantes :

On lui demanda un jour : « Quelle est la meilleure aumône en terme de récompense ? »

Le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) répondit :

« *L'aumône donnée pendant le mois de Ramadan.* » (Tirmidhî)

Les bien-aimés d'Allah font la distinction entre trois groupes de bienfaiteurs :

☉ Les gens de la charia (ceux qui obéissent strictement à la loi) donnent l'aumône de leurs biens matériels.



⊙ Les gens de la réalité (*haqiqa*) donnent l'aumône de leur âme et de leurs biens matériels.

⊙ Les gnostiques (*'arifun*) donnent avec leur cœur car ils demeurent constamment dans la présence d'Allah.

Les amoureux sont ceux qui donnent de toute leur âme parce qu'ils se réjouissent de ce que le destin a écrit à leur intention. La bienfaisance du riche ne s'exerce qu'avec ses propres biens, tandis que la bienfaisance des soufis consiste uniquement à enlever du cœur tout ce qui est autre qu'Allah. La bienfaisance des adorateurs (*'abid*) provient de la profondeur de leur être, car ils n'ont pas renoncé à le sacrifier pour qu'ils puissent adorer et servir Allah. Les personnes généreuses qui possèdent une grande richesse de cœur ne trouvent aucun déplaisir à donner aux pauvres. Le nécessiteux se réjouit de la présence du riche et le riche remercie Allah de pouvoir donner au nécessiteux. Semblables aux nuages d'avril qui arrosent les terres desséchées, les personnes charitables et généreuses manifestent la miséricorde d'Allah sur Ses serviteurs. Plus leur charité se manifesterait avec sincérité et amour, plus les bienfaits et les bénéfices qu'ils recevront en retour seront conséquents. Le don et le profit se transforment alors en source de félicité, et la profondeur spirituelle du donateur est reflétée par celui qui reçoit l'aumône. Nous pourrions appeler cela un commerce sans déficit (*tidjtaritûn lan taburâ*). En outre, Allah le Très-Haut dit dans le Coran :

« Ô hommes, vous êtes les indigents ayant besoin d'Allah, et c'est Allah, Lui qui se dispense de tout et Il est Le Digne de louange. » (Coran, Fâtir, 35 : 15)

Allah est le Possesseur de la richesse. Tous Ses serviteurs, qu'ils soient riches ou pauvres, doivent savoir qu'ils dépendent de Lui ; ils doivent sans cesse ressentir au plus profond de leur être leur condition de pauvreté vis-à-vis de Lui. Pour définir la haute valeur que représente cette condition, les soufis et les grands savants avaient coutume de dire : « *La pauvreté est ma fierté !* »

Incontestablement, toutes ces paroles sont empreintes de sagesse, car elles évoquent la préférence donnée à la richesse du cœur aux



biens de ce monde. Ce sentiment est le commencement de la vertu ; on peut le trouver aussi bien chez les gens riches que chez les gens pauvres. Cette expression implique l'idée de satisfaction (*kanaat*) de ce que l'on possède, même si l'on possède peu. Par exemple, si une personne fortunée est satisfaite de ce qu'elle possède, elle sera préservée de l'avarice et de la dépense inutile. Pareillement, si une personne nécessiteuse possède cette particularité, sa vie sera empreinte d'abstinence et ses besoins trouveront écho auprès d'Allah. Jalâl-ud-Dîn Rumî (qu'Allah bénisse son secret) exprima magnifiquement cette réalité : « *Ce qui est propre au généreux, disait-il, c'est de donner au pauvre ; et ce qui est propre à l'amoureux, c'est de sacrifier sa vie pour l'objet de son amour.* »

La vie du Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) est l'exemple même de la générosité. Le grand érudit Ibn Qayyim décrivit sa générosité en ces termes :

« Nul n'était aussi généreux que le Messager d'Allah. Il n'a jamais accumulé de biens matériels chez lui. Si quelqu'un le sollicitait pour une chose, il ne répondait pas sans lui avoir donné ni de trop ni pas assez. Quand il donnait, il le faisait sans craindre la pauvreté. Pour lui, faire l'aumône était toujours un immense plaisir. Ce plaisir était à son comble quand le demandeur était dans un état d'extrême dénuement. Il était celui qui donnait le plus dans le chemin d'Allah ; sa main droite était semblable à un vent généreux dispersant les bontés de la miséricorde divine. Lorsqu'une personne nécessiteuse lui parlait de sa souffrance, il devenait triste et préférait s'occuper d'elle plutôt que de lui-même ; il lui offrait ensuite sa propre nourriture ou son propre vêtement. »

Dans le commentaire de Hazîn, il est fait mention des propos de Hadrat Jabir à ce sujet :

« Un petit enfant vint un jour en présence du Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) et lui dit que sa mère avait besoin d'une chemise. En ce temps-là, le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) ne possédait aucune chemise, excepté celle qu'il portait. Il répondit à l'enfant de revenir ultérieurement. Ce dernier repartit, puis revint quelques temps plus tard. L'enfant dit au Prophète (qu'Allah le bénisse et



lui accorde la paix) que sa mère désirait la chemise qu'il portait actuellement sur lui. À peine avait-il parlé que le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) rentra chez lui, enleva sa chemise et la remit à l'enfant. Peu après retentit l'appel à la prière. Bilal, de sa voix puissante, invita les croyants à se rendre à la mosquée. Les compagnons patientèrent, attendant que le Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) conduise la prière, mais ils ne le virent pas venir. Inquiets, ils se rendirent chez lui afin de savoir ce qui s'était passé (parce que cette situation était anormale). Lorsqu'ils l'aperçurent enfin, ils comprirent qu'il ne pouvait pas se rendre à la mosquée parce qu'il n'avait plus de chemise à se mettre. Cet épisode est resté, pour eux, et pendant longtemps, un sujet de méditation sur ce que signifie la générosité du Prophète (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix). »

'Umar ibn Abdulaziz, le cinquième calife de l'islam, homme reconnu pour sa piété et son sens de la justice, a dit : « *Les prières accomplies en assemblée vous emmènent à mi-chemin vers Allah. Le jeûne ouvre les portes du palais royal, et la bienfaisance vous emmène en présence du Roi.* »

En conclusion, nous devons faire au mieux pour saisir et utiliser cette opportunité qui nous est offerte durant l'année courante. Nous ne saurons jamais si l'occasion se présentera de jeûner un autre mois de Ramadan. Non seulement nous devons jeûner et accomplir nos prières à la mosquée, mais aussi réciter la Sainte Parole d'Allah. Nous devons donner généreusement au pauvre, car le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) a dit : « *la meilleure aumône est celle qui est faite pendant le mois de Ramadan.* » (Tirmidhî) En associant toutes ces bonnes actions, nous serons en mesure de nous tourner sincèrement et humblement vers Allah. Puisse Allah le Très-Haut nous soutenir afin que notre jeûne soit conforme à Sa volonté.

Ubayd ibn Umayr relate : « *Tous les êtres humains seront ressuscités nus et souffriront beaucoup de la faim et de la soif. Ceux qui, de leur vivant sur terre, auront nourri d'autres personnes pour l'amour d'Allah seront eux-mêmes nourris dans l'au-delà ; tandis que ceux qui, de leur vivant sur terre, auront offert de l'eau pour l'amour d'Allah seront eux-mêmes désaltérés dans l'au-delà ; et ceux qui, de leur vivant sur terre, auront*



offert des vêtements à d'autres pour l'amour d'Allah, seront eux-mêmes vêtus dans l'au-delà. »

Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) a dit :

« Ô vous les hommes ! Soyez bienfaisants envers autrui afin qu'on le soit pour vous aussi. » (Bukhari, Muslim)

Le signe réel de la bienfaisance est exprimé de la plus belle manière par Jalâl-ud-Dîn Rumî :

« Donner l'aumône ne diminue en rien la richesse ; donner l'aumône la protège de la destruction. Les aumônes que vous offrez deviennent les gardiens de votre bourse ; les prières que vous accomplissez deviennent le berger qui vous protège des loups et des choses nuisibles. Ceux qui sèment en période de semailles vident leurs silos (à grains) ; quand vient le temps de la moisson, ils y emmagasinent davantage de grains. Au lieu de disposer d'un silo vide, ils possèdent davantage de silos pleins. D'autre part, si le blé n'est pas semé et est laissé à l'intérieur du silo, les puces, les vers et les souris finiront par le dévorer. »

Allah le Très-Haut dit dans le Coran :

« Et dépensez de ce que Nous vous avons octroyé avant que la mort ne vienne à l'un de vous (...) » (Coran, Al-Munâfiqûn), 63 : 10)

« (...) A ceux qui thésaurisent l'or et l'argent et ne les dépensent pas dans le sentier d'Allah, annonce un châtiment douloureux. » (Coran, At-Tawba, 9 : 34)

La bienfaisance effectuée de manière libre et spontanée doit être réalisée pour l'amour d'Allah, en agissant avec respect, comme si Allah en était le bénéficiaire. Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) avait mis l'accent sur ce point particulier :

« L'aumône passe par la main d'Allah avant d'arriver à la main du pauvre. » (Munawî, Kanz al-Haqâiq)

« Toute personne qui donne une aumône provenant de ce qui est licite ; et Allah n'accepte que ce qui est licite, Allah la prendra alors de Sa main droite même si ce n'est qu'une datte. L'aumône augmente dans la main du Miséricordieux jusqu'à ce qu'elle soit plus grande qu'une montagne, comme



l'un d'entre vous qui élève son petit cheval ou son petit chameau. » (Bukharî, vol.2, livre 24, n° 491)

Allah le Très-Haut est le véritable bénéficiaire de l'aumône, comme le confirme le Saint Coran à ce sujet :

« Ne savent-ils pas que c'est Allah qui accueille le repentir de Ses serviteurs, et qui reçoit les aumônes (Sadaqat), et qu'Allah est L'Accueillant au repentir et le Miséricordieux. » (Coran, At-Tawba, 9 : 104)

Il va sans dire que le croyant doit être absolument attentif en donnant l'aumône. Le verset coranique suivant décrit la meilleure façon de la donner :

« Ô les croyants ! N'annulez pas vos aumônes par un rappel ou un tort, comme celui qui dépense son bien par ostentation devant les gens sans croire en Allah et au Jour dernier. » (Coran, Al-Baqara, 2 : 264)

Afin de ne causer aucun tort ni même formuler aucun reproche, le bien-aimé d'Allah se lève devant l'indigent et lui offre son aumône en toute modestie. Le cœur du prophète Salomon (que la paix soit sur lui) n'était pas attaché aux biens de ce bas-monde. Il avait coutume de rendre visite au pauvre et appréciait beaucoup le fait de s'asseoir en sa compagnie. Il disait que le pauvre s'adapte au pauvre et, en ce sens, il conservait toujours une grande modestie en dépit de sa fortune. Il avait pleinement réalisé la signification du verset coranique suivant :

« Ô hommes, vous êtes les indigents ayant besoin d'Allah, et c'est Allah, Lui qui se dispense de tout et Il est Le Digne de louange. » (Coran, Fatir, 35 : 15)

Un jour, un homme riche insouciant lui demanda la raison pour laquelle il aimait s'asseoir en compagnie des pauvres :

« Pourquoi te joints-tu aux pauvres et manges-tu en leur compagnie ? »

Salomon (que la paix soit sur lui) répondit à l'homme :



« J'aime uniquement les hommes qui ont le cœur riche même s'ils sont matériellement pauvres. »

Une cruche d'eau, dont le couvercle est suffisamment bien fermé, peut flotter des milliers de kilomètres sans couler. Pareillement, le musulman dont le cœur est rempli d'amour à l'égard d'Allah et fermé à ses désirs égoïstes possède la capacité de survivre aux tempêtes qui sévissent dans les océans de ce monde. Il est en mesure d'atteindre les plus hautes sphères spirituelles, sans tomber dans les pièges de ce bas-monde plein d'artifices. Un musulman dont le cœur est adouci par l'altruisme, la miséricorde, la modestie et l'amour n'est pas trompé par l'éclat de ce monde ; son niveau spirituel sera alors exceptionnellement élevé, car les parures de ce monde n'apportent aucune valeur dans les yeux de son cœur. Le seul véritable désir du cœur est d'être rempli de l'amour et de la connaissance d'Allah le Très-Haut afin qu'il soit capable de voler dans les cieux de l'amour divin.



Il existe durant le mois sacré de Ramadan une nuit particulière appelée « la Nuit du Destin » (*Lailat'ul Qadr*) ; c'est une nuit exclusivement destinée à l'adoration d'Allah. Cette nuit est un temps particulier durant lequel Allah le Très-Haut répand Sa miséricorde sur la communauté de Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix), accordant Ses trésors spirituels à tous les musulmans. En raison de la grande valeur de cette nuit, Allah le Très-Haut révéla une sourate appelée « *La Nuit de la Puissance* » (sourate 97 : Al-Qadr : allusion faite à la Nuit du Destin / la Nuit de la Puissance). C'est à partir de l'époque du Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) que cette sourate est restée un rappel pour tous ceux qui aspirent à connaître les réalités spirituelles qui conduisent à la miséricorde et au pardon. Le Prophète Muhammad (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) a dit à ce sujet :

« Tous ceux qui passent cette nuit en adoration, dans l'intention de servir, croyant en sa valeur et en son caractère sacré, verront tous leurs péchés antérieurs pardonnés excepté ceux qui ont violé le droit de leurs serviteurs (=esclaves) » (Bukharî, Muslim)



Le musulman peut parvenir à cette réalité en purifiant son âme des péchés d'hypocrisie, d'ostentation et d'arrogance et les remplacer par les vertus du jeûne, de la prière et de la charité. Lorsqu'il achèvera avec succès l'entraînement spirituel qu'il aura effectué à l'école du Ramadan, il pourra célébrer la fête qui clôture ce mois béni (*Aïd al-Fitr*).



Nous sommes tous voyageurs sur ce chemin spirituel et notre but commun est de parvenir à la Vérité. Un jour viendra où nous transmettrons à notre tour les enseignements que nous avons nous-mêmes reçus ; le cas échéant, nous les perdrons pour toujours. Si nous cessons d'utiliser ces circonstances, nous regretterons les nombreuses occasions perdues.

Il faut savoir que les jours de Ramadan sont des jours de pardon qui nous libèrent de l'Enfer. Les véritables croyants versent des larmes de tristesse quand ces jours s'éloignent. Toutefois, Allah le Très-Haut veut récompenser notre jeûne, notre patience et nos actes de charité en nous gratifiant de la Fête de la Rupture (*Aïd al-Fitr*).

Puisse Allah le Tout-Puissant faire de nos vies un Ramadan perpétuel, notre matin dans l'au-delà, une fête, un festin qui ne cessera jamais.

Amin



OUVRAGES ISLAMIQUES

GRATUITS AU FORMAT PDF

SUR INTERNET VOUS POUVEZ TÉLÉCHARGER GRATUITEMENT
1550 OEUVRES ISLAMIQUES EN 59 LANGUES



Les livres islamiques en différentes langues
sont désormais disponibles pour vous sur le site internet
www.islamicpublishing.org en PDF format.